









BULLETIN

DES

COMMISSIONS ROYALES

D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE.



BULLETIN  
DES  
COMMISSIONS ROYALES  
D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE.

---

VINGT-CINQUIÈME ANNÉE.

---



BRUXELLES,  
C. MUQUARDT, ÉDITEUR, RUE DE LA RÉGENCE, 45.  
Même maison à Gand et à Leipzig.

---

1886





# LISTE

DES

## MEMBRES EFFECTIFS ET DES CORRESPONDANTS

DE LA

## COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS

EN 1886

---

### MEMBRES EFFECTIFS :

Président : M. WELLENS (F.), à Bruxelles.

Vice-Présidents : MM. CHALON (R.) et BALAT (A.), à Bruxelles.

---

Membres : MM. BAECKELMANS (F.), architecte, à Anvers.  
BEYAERT (H.), architecte, à Bruxelles.  
DE CURTE (L.), architecte, à Bruxelles.  
FRAIKIN (C.-A.), statuaire, à Bruxelles.  
HELLEPUTTE (G.), architecte, à Louvain.  
PAULI (A.), architecte, à Gand.  
PIOT (C.), archéologue, à Bruxelles.  
PORTAELS (J.), artiste peintre, à Bruxelles.  
REUSENS (E.), chanoine, archéologue, à Louvain.

Membre et Secrétaire général : ROUSSEAU (J.), à Bruxelles.

Secrétaire adjoint : PELCOQ (J.).

---

COMITÉS DES CORRESPONDANTS :

ANVERS.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Vice-Président : M. DE BURBURE (L.), membre de l'Académie royale de Belgique, à Anvers.

Membres : MM. DE KEYSER (N.), directeur honoraire de l'Académie royale des Beaux-Arts, à Anvers.

DUCAJU (L.), statuaire, à Anvers.

GIFE (E.), architecte provincial, à Anvers.

HENDRICX (L.), artiste peintre, à Anvers.

MAST (E.), archéologue, à Lierre.

SCHADDE (J.), architecte, membre de l'Académie royale de Belgique, à Anvers.

SMEKENS (Th.), président du Tribunal de première instance, à Anvers.

Membre-Secrétaire : GÉNARD (P.), archiviste, à Anvers.

BRABANT.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Vice-Président : M. WAUTERS (A.), archiviste de la ville de Bruxelles.

Membres : MM. COULON (E.), architecte provincial, à Bruxelles.

DE GROODT (G.), statuaire, à Bruxelles.

DELVIGNE, chanoine, archéologue, curé de Saint-Josse-ten-Noode.

HANON, archéologue, à Nivelles.

JAMAER, architecte de la ville, à Bruxelles.

JANLET, architecte, à Bruxelles.

JANSSENS (W.), architecte, à Bruxelles.

SLINGENEYER (E.), peintre d'histoire, à Bruxelles.

TRAPPENIERS (A.), architecte, à Bruxelles.

VAN EVEN (E.), archiviste de la ville, à Louvain.

VAN YSENDYCK, architecte, à Bruxelles.

## FLANDRE OCCIDENTALE.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Membres : MM. BÉTHUNE (F.), chanoine, à Bruges.

BÉTHUNE (baron), archéologue, à Oostroosebeke.

CROQUISON (P.), architecte, à Courtrai.

DE GEYNE (L.), architecte, à Courtrai.

DE LA CENSERIE (L.), architecte de la ville de  
Bruges.

DE MEYER, docteur en médecine, à Bruges.

VANDERMERSCH (A.), secrétaire de l'Académie  
royale des Beaux-Arts, à Bruges.

Secrétaire : DESMEDT (H.), directeur au Gouvernement provincial,  
à Bruges.

## FLANDRE ORIENTALE.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Membres : MM. BÉTHUNE D'YDEWALLE (baron J.), archéologue,  
à Gand

CANNEEL (T.), artiste peintre, directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à Gand.

DE CEULENEER, professeur à l'Université de Gand.

SERRURE (E.), architecte de la ville, à Saint-Nicolas.

VAN BIESBROECK (L.), statuaire, professeur à  
l'Académie des Beaux-Arts, à Gand.

VANDERHAEGEN (F.), bibliothécaire de l'Université, à Gand.

VERHAEGEN (A.), archéologue, à Gand.

WAGENER (A.), administrateur-inspecteur de  
l'Université, à Gand.

Membre-Secrétaire : SIRET (A.), commissaire d'arrondissement, à  
Saint-Nicolas.

HAINAUT.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Vice-Président : M. BROQUET (A.), commissaire d'arrondissement,  
à Ath.

Membres : MM. BOURLARD, artiste peintre, directeur de l'Académie  
des Beaux-Arts, à Mons.

BRUYENNE (J.), architecte, à Tournai.

CADOR (A.), architecte de la ville, à Charleroi.

DEVILERS (L.), archiviste de l'État, à Mons.

HUBERT (J.), architecte de la ville, à Mons.

LEGENDRE, artiste peintre, directeur de l'Académie  
des Beaux-Arts, à Tournai.

VAN BASTELAER (D.), archéologue, à Marcinelle.

Membre-Secrétaire : VINCENT (Ch.), architecte, à Mons.

LIÈGE.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Vice-Président : M. VIERSET-GODIN, architecte, à Huy.

Membres : MM. DRION (M.-P.), directeur de l'Académie des  
Beaux-Arts, à Liège.

HALKIN (J.-J.), statuaire, à Liège.

HENROTTE, chanoine, à Liège.

NOPPIUS (H.-L.), architecte provincial, à Liège.

RENIER (J.), artiste peintre, à Verviers.

SCHUERMANS (H.), premier président de la Cour  
d'appel, à Liège.

Membre-Secrétaire : HELBIG (J.), artiste peintre, à Liège.

Secrétaire adjoint : ANGENOI (H.), greffier provincial, à Liège.

## LIMBOURG.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Membres : MM. BAMPs (A.), procureur du Roi, à Hasselt.

CLAES (C.), artiste peintre, à Tongres.

CCURROIT (J.), statuaire, professeur à l'Académie des Beaux-Arts, à Hasselt.

DE GRÜNNE (comte G.), conseiller provincial, à Russon.

KEMPENEERS, abbé, à Montenaken.

SCHAETZEN (chevalier O.), conseiller provincial, à Tongres.

VANNEUS, archiviste, à Hasselt.

Membre-Secrétaire : DE BORMAN (chevalier G.), membre de la Députation permanente, à Schalkhoven.

Secrétaire adjoint : NÉLISSEN (E.), chef de division à l'Administration provinciale, à Hasselt.

## LUXEMBOURG.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Vice-Président : M. PETY DE THOZÉE, membre de la Chambre des représentants, à Grune.

Membres : MM. Le P. GOFFINET, membre de l'Institut archéologique d'Arlon.

KURTH (G.), professeur d'histoire à l'Université de Liège.

MATHELIN, ancien professeur d'archéologie, à Bastogne.

MAUS (C.), ingénieur, à Saint-Mard (Virton).

TANDEL (E.), commissaire d'arrondissement, à Arlon.

VAN DE WYNGAERD, architecte provincial, à Arlon.

WILMART, archéologue, à Amonines.

Membre-Secrétaire : LAVAL (C.), greffier provincial, à Arlon.

NAMUR.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Membres : MM. BEQUET (A.), archéologue, à Namur  
BONET (L.), artiste peintre, à Belgrade (Flawinne).  
BOVEROULLE, architecte provincial, à Namur.  
DARDENNE, régent à l'école moyenne de l'État,  
à Andenne.  
DEL MARMOL (E.), archéologue, à Montaigle  
(Sommière).  
DE RADIGUÈS, inspecteur provincial des chemins  
vicinaux, à Namur.  
LEGRAND, chanoine, directeur de l'école Saint-  
Louis, à Namur.

---

**COMITÉ SPÉCIAL DES OBJETS D'ART**

---

Président : M. CHALON (R.), à Bruxelles.

---

MEMBRES :

MM. BALAT (A.), architecte, à Bruxelles.  
DE KEYSER (N.), artiste peintre, directeur honoraire de l'Académie royale des Beaux-Arts, à Anvers.  
FRAIKIN (C.-A.), statuaire, à Bruxelles.  
PIOT (C.), archéologue, à Bruxelles.  
PORTAELS (J.), artiste peintre, à Bruxelles.

Secrétaire : ROUSSEAU (J.), à Bruxelles.

---

# COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

---

## RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

---

### SÉANCES

des 9, 15, 16, 23, 26 et 30 janvier; des 2, 6, 9, 13, 20, 23 et 27 février 1886.

---

### PEINTURE ET SCULPTURE.

Des avis favorables ont été émis sur :

1° Le dessin de l'avant-projet relatif au rétablissement d'une seconde verrière de l'église paroissiale jointe à la cathédrale de Tournai (Hainaut); auteur, M. Capronnier;

Cathédrale  
de Tournai.  
Verrière.

2° L'avant-projet dressé par M. Dobbelaere pour l'exécution de verrières destinées à l'église de Notre-Dame, à Poperinghe (Flandre orientale);

Eglise  
de Notre-Dame,  
à Poperinghe.  
Verrières.

3° Les dessins relatifs au placement de trois verrières dans l'église d'Achterbroeck-sous-Calmphout (Anvers); auteur, M. Pluys;

Eglise  
d'Achterbroeck-  
sous-Calmphout.  
Verrières.

4° La demande par laquelle le conseil de fabrique de l'église de Saint-Joseph, à Namur, sollicite l'autorisation d'accepter un tableau du peintre Anthony, offert à l'église par des personnes pieuses.

Eglise  
de Saint-Joseph,  
à Namur.  
Tableau.

La toile représente Notre-Dame du Mont-Carmel, patronne secondaire de l'église ;

Eglise  
de Waeroghem,  
Verrière.

5° L'avant-projet que M. Verhaegen a dressé en vue de l'exécution d'une verrière à placer dans le chœur de l'église paroissiale de Waeregem (Flandre occidentale) ;

Eglise  
de Saint-Nicolas,  
à Furnes,  
Verrières.

6° Les dessins modifiés de deux verrières à placer dans l'église de Saint-Nicolas, à Furnes (Flandre occidentale) ; auteur, M. Dohbelaere ; cette approbation tout officieuse ne dispense pas le conseil de fabrique de soumettre le projet à la sanction de l'autorité supérieure par la voie hiérarchique ordinaire ;

Eglise  
de Saint-Quentin,  
à Tournai,  
Verrières.

7° Le projet définitif concernant l'exécution de cinq verrières destinées à l'église de Saint-Quentin, à Tournai (Hainaut) ; auteur, M. Capronnier ;

Eglise de  
Steynockerzeel,  
Verrières.

8° Le projet relatif à l'exécution de quatre verrières à placer dans le chœur de l'église de Steynockerzeel (Brabant) ; auteur, M. Pluys ;

Eglise de Heppen,  
Vitraux

9° Les dessins de deux vitraux à exécuter par MM. Stalins et Janssens pour l'église de Heppen (Limbourg).

Eglise de  
Ham-sur-Heure,  
Retable.

— Les délégués qui ont visité, dans l'atelier de M. Ch. Gosselin, à la date du 8 janvier 1886, le retable de Ham-sur-Heure (Hainaut), ont constaté la rigoureuse exactitude de toutes les énonciations portées au devis de cet artiste quant aux réparations à faire. Ils sont d'avis conséquemment que celui-ci peut être approuvé.

Ils croient toutefois devoir faire certaines observations quant à la restauration projetée.

L'architecture des dais qui surmontent les compositions a subi des mutilations et des transpositions qu'il importe d'étudier avec soin. Il conviendra, avant de passer à la restau-



ration de cette partie du retable, qu'un dessin précis des changements à faire soit soumis à la Commission.

La composition centrale, *l'Adoration des Mages*, laisse dans sa partie supérieure un grand vide qui a dû être occupé par la figure de l'ange qui annonce aux bergers la naissance du Sauveur. Il serait préférable toutefois de ne pas introduire d'élément nouveau dans la composition.

En enlevant les couches de couleur qu'on a entassées à diverses époques sur les figures, on a découvert que celles-ci, après avoir reçu l'enduit dans lequel elles ont été modelées, ont été dorées; c'est sur cette dorure que la polychromie primitive a été appliquée. Il importe que les diverses couches de peinture appliquées depuis soient enlevées avec beaucoup de prudence pour laisser cette polychromie intacte; l'heureux résultat du premier essai fait espérer qu'on retrouvera en grande partie la décoration primitive.

## CONSTRUCTIONS CIVILES.

Des délégués ont inspecté, le 6 février 1886, à Alost, les travaux de restauration effectués à l'hôtel de ville. Leur mission comportait en outre l'examen des questions relatives à l'achèvement de l'entreprise. Il y avait lieu également de formuler un avis sur la restauration projetée de la bretèche accolée à la façade sud du monument.

Hôtel de ville  
d'Alost.

Ils ont constaté que les travaux de restauration des façades sud et ouest sont entièrement terminés; ils sont conformes aux plans approuvés en 1882 et leur exécution est consciencieuse et des plus satisfaisantes.

L'administration communale d'Alost désire faire exécuter

la suite des travaux en mettant en première ligne la restauration de la bretèche.

Après un examen approfondi, les délégués sont d'avis que la partie inférieure de cet édifice peut seule être conservée et restaurée jusqu'au niveau du cordon établi à la hauteur du seuil des fenêtres. La partie supérieure, y compris le cordon, devra être démolie et reconstruite. Il y aura lieu, pour faciliter l'exécution de ce travail, de faire prendre préalablement une vue photographique de l'ensemble, qui permettra de reconstituer la bretèche dans ses proportions et dans ses éléments. Il a été également recommandé à l'architecte de faire opérer un moulage des parties ornementales existantes afin d'arriver à une reproduction aussi exacte que possible de l'état originel.

M. Van Assche a été invité à dresser un devis des frais qu'occasionnera ce travail, qui n'avait pas été prévu dans ces conditions; l'architecte, en effet, se proposait d'entailler la partie supérieure de la construction de façon à ne reconstituer que les ornements. Les délégués sont d'avis que ce travail peut se faire par voie de régie.

## ÉDIFICES RELIGIEUX.

### PRESBYTÈRES.

Ont été approuvés :

1<sup>o</sup> Le devis estimatif des réparations à effectuer au presbytère de Calonne (Hainaut);

2<sup>o</sup> Le projet relatif à la restauration du presbytère de Lapscheure (Flandre occidentale),

5° Le projet relatif à la construction d'un presbytère à Capelle-Saint-Ulric (Brabant);

4° Le projet relatif à la construction d'un presbytère à Graide (Namur);

5° Le projet relatif à l'agrandissement du presbytère de Sarolay-sous-Argenteau (Liège).

### ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a approuvé :

1° Le projet relatif à l'agrandissement de l'église de Rosoux-Greenwick (Liège); architecte, M. J. Hennin; Eglise de Rosoux-Greenwick.

2° Le projet relatif à la reconstruction de la flèche de l'église de Hompré (Luxembourg), ainsi qu'à l'établissement d'un jubé; architecte, M. Copper; Eglise de Hompré.

3° Le projet relatif à la construction d'une clôture au cimetière d'Hoboken (Anvers); architecte, M. Gife; Cimetière d'Hoboken.

4° Le projet relatif à l'exécution de divers travaux d'amélioration à l'église de Heppen (Limbourg); architecte, M. Jaminé; Eglise de Heppen.

5° Le projet relatif à la reconstruction de l'escalier devant l'église de Brugelette (Hainaut); architecte, M. Hoton; Eglise de Brugelette.

6° Le projet relatif à la construction d'une tour à l'église de Souverain-Wandre (Liège); architecte, M. Eug. Halkin; Eglise de Souverain-Wandre.

7° Le projet relatif à l'agrandissement de l'église de Stalhille (Flandre occidentale) et à la restauration de la partie ancienne de cet édifice; architecte, M. Verbeke; Eglise de Stalhille.

8° Le projet relatif à l'agrandissement de l'église de Mariakerke lez Gand (Flandre orientale); architecte, M. Van Assche; Eglise de Mariakerke lez Gand.

- Eglise de Oost-Roosebeke. 9° Le projet relatif à l'agrandissement et à la restauration de l'église de Oost-Roosebeke (Flandre occidentale); architecte, M. Hoste;
- Eglise d'Oteppe. 10° Le projet relatif à l'exhaussement de la tour de l'église d'Oteppe (Liège); architecte, M. Feuillat;
- Eglise de Waremme. 11° Le projet relatif à la construction d'un escalier à l'église de Waremme (Liège) et à l'appropriation de l'ancien cimetière; architecte, M. Em. Demany;
- Eglise de Halleux. 12° Le projet relatif à la construction d'une sacristie à l'église de Halleux (Luxembourg);
- Eglise de Surister. 13° Le projet relatif à la reconstruction de l'église de Surister, commune de Jalhay (Liège); architecte, M. Jamar;
- Eglise de Vieux-Dieu sous Mortsel. 14° Le projet relatif à la construction d'une église au hameau de Vieux-Dieu sous Mortsel (Anvers); architecte, M. Gife;
- Ameublement de diverses églises. 15° Les dessins des divers objets d'ameublement destinés aux églises de :
- Calmphout (Anvers) : lambris en bois de chêne à placer dans le transept;
  - Cappelle-au-Bois (Brabant) : projet d'autel;
  - Merxplas (Anvers) : projet de banc de communion;
  - Ryckevorsel (Anvers) : projet d'autel;
  - Amberloup (Luxembourg) : projet d'orgue;
  - Wasseiges (Liège) : projet de cloche;
  - Jemeppe (Liège) : projet de chaire de vérité;
  - Steynockerzeel (Brabant) : projet de banc de communion;
  - Boesinghe (Flandre occidentale) : projet de maître-autel;
  - Petit-Jamine (Limbourg) : projet de maître-autel et deux autels latéraux, confessionnaux, chaire de vérité, banc de communion, armoire dans la sacristie, banes;

Matagne-la-Petite (Namur) : projet d'orgue ;

Nederheim (Limbourg) : projet d'autel latéral ;

Thielen (Anvers) : projet de maître-autel ;

Saint-Martin, à Ypres (Flandre occidentale) : projet d'autel et décoration murale ;

Kessel lez Lierre (Anvers) : projet d'autel ;

Emines (Namur) : projet de maître-autel, deux autels latéraux, deux confessionnaux, chaire de vérité, banc de communion et garde-corps pour le jubé ;

Hombeek (Anvers) : projet de maître-autel.

— Des délégués se sont rendus à Lembeek (Brabant), le 4 février 1886, pour examiner l'état de l'église dont on projette l'agrandissement.

Eglise  
de Lembeek.

Ils ont constaté que le chœur présente un intérêt réel au point de vue de l'art. Sa construction date de la seconde moitié du xv<sup>e</sup> siècle et ses dispositions offrent un caractère imposant dans leur simplicité. Construit en moellons tirés de carrières voisines, il est dans un état satisfaisant de conservation et ne demandera que des réparations peu importantes : le rejointoyage du parement et le remplacement de pierres effritées qui ont surtout souffert à cause de leur pose en délit.

Quant aux nefs, déjà deux fois éprouvées par l'incendie, elles pourront sans inconvénient être démolies, leur solidité étant plus apparente que réelle. Une restauration de ces parties équivaldrait à une construction nouvelle ; les colonnes de la nef centrale ne seraient plus suffisantes pour le surcroît de charge qu'occasionnerait un agrandissement.

La tour réclame une restauration sérieuse, il y a évidemment urgence à démolir la flèche, mais le massif de la

construction pourrait être restauré et consolidé. Il serait désirable qu'elle fût maintenue en considération du bel aspect qu'elle présente dans son ensemble simple et puissant.

Dans l'hypothèse de la nécessité d'un agrandissement de l'église et pour maintenir la tour à son emplacement actuel, il conviendrait d'agrandir l'édifice en largeur; si l'étude d'une disposition de ce genre n'aboutissait pas, les délégués sont d'avis qu'il conviendrait de réédifier la tour en avant de son emplacement actuel, dans son principe et dans sa forme, en lui donnant une largeur égale à la largeur de la nef principale.

On recommandera spécialement l'emploi de moellons au lieu de briques, pour l'exécution des travaux. Ce moyen maintiendrait l'harmonie entre les parties anciennes que l'on conserverait et les constructions nouvelles, tandis que l'emploi de la brique donnerait un effet de rapiécage malheureux.

## TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a approuvé :

Eglise de Roselies.

1<sup>o</sup> Le projet relatif à l'exécution de divers travaux de réparation à l'église de Roselies (Hainaut); architecte, M. Simon;

Eglise de Wortel.

2<sup>o</sup> Le devis estimatif des réparations à effectuer à la tour et aux toitures de l'église de Wortel (Anvers); architecte, M. Taeymans;

5° Le devis estimatif dressé par M. l'architecte Blomme Eglise de Duffel de divers travaux de réparation à effectuer à l'église de Duffel (Anvers);

4° Le projet dressé par M. l'architecte Jamar, pour la Eglise de Velroux restauration de l'église de Velroux (Liège);

5° Le projet relatif à la continuation des travaux de restauration de l'église de Saint-Médard, à Wervicq Eglise de Saint-Médard, à Wervicq. (Flandre occidentale); architecte, M. Croquison;

6° Le devis estimatif des travaux à exécuter pour compléter la première série des travaux de restauration de l'église d'Hastière-par-delà Eglise d'Hastière-par-delà. (Namur); architecte, M. A. Van Assche;

7° Le devis estimatif des travaux urgents de restauration Eglise de Saint-Léonard. à exécuter à l'église et à la tour de Saint-Léonard (Anvers); architecte, M. Gife, ainsi que le placement de trois statues dans les niches qui surmontent le portail; l'exécution de ces statues est confiée à M. De Vriendt;

8° Le devis estimatif des réparations à exécuter au clocher de l'église de Foy-Notre-Dame Eglise de Foy-Notre-Dame. (Namur);

9° Le devis estimatif des travaux de réparation à effectuer aux toitures et à la tour de l'église d'Overyssche Eglise d'Overyssche. (Brabant); architecte, M. Almain de Hase;

10° Le devis estimatif des travaux de réparation reconnus indispensables aux toitures de l'église de Falmagne Eglise de Falmagne. (Namur); architecte, M. Rostenne;

11° Le compte des dépenses effectuées pendant l'année 1885 pour l'entretien de l'église de Saint-Hubert Eglise de Saint-Hubert. (Luxembourg);

Eglise  
de Saint-Sulpice,  
à Diest.

12° Le compte des travaux exécutés, pendant le 3<sup>e</sup> trimestre de l'année 1885, pour la restauration de l'église de Saint-Sulpice, à Diest (Brabant).

*Le Secrétaire Général,*

J. ROUSSEAU.

Vu en conformité de l'article 23 du règlement.

*Le Président,*

WELLENS.

---



LES  
SUCCESEURS IMMÉDIATS DES VAN EYCK

—  —  
Observations sur quelques tableaux du XV<sup>e</sup> siècle  


Les Van Eyck n'ont pas agi directement sur la partie la plus importante de l'école flamande du xv<sup>e</sup> siècle.

Si nous négligeons Pierre Cristus, et après lui les Van der Meire, artistes dont les travaux sont encore très douteux, nous ne trouvons, en fait de successeurs influents de ces maîtres, que Antonello de Messine et Roger Van der Weyden (dont le voyage en Italie n'est pas contesté) et ceux-ci ouvrent la voie, sinon à l'inspiration étrangère, du moins à des relations étroites avec les artistes étrangers. Le peintre sicilien a importé en Italie les traditions flamandes, et Van der Weyden a fait poindre un bourgeon nouveau sur le tronc déjà vénérable de l'art national, car ses adeptes témoignent, selon leur sentiment, d'un style tantôt germanique, tantôt français, sans s'éloigner pourtant sensiblement des principes des Van Eyck. Martin Schöngauer, son élève, a été un chef d'école dans son pays, comme aussi nous voyons toute une école du nord de la France provenir d'une façon manifeste de son enseignement; et les successeurs les

plus proches de Van der Weyden, tels que Van der Goes, Bouts, Memline, penchent vers l'un ou l'autre de ces styles, selon les circonstances qui ont présidé à leur développement.

Quoique les bases d'appréciation, trop rares, soient, de plus, difficiles à employer par suite de leur éloignement l'une de l'autre, il est certains caractères d'affinité que l'on ne saurait contester, et dont chacun, dans les musées, peut contrôler l'exactitude. De même que l'on reconnaît dans des fragments des œuvres de Roger les modèles des travaux d'artistes que nous avons nommés plus haut, ainsi, nous remarquerons forcément dans les œuvres de ces mêmes élèves ce qu'ils ont acquis par leur contact avec le maître.

Roger ouvrit-il à Bruxelles son atelier aux artistes étrangers désireux de se perfectionner?

Les livres de corporations indiquent fort rarement ces relations entre artistes, et l'on aurait tort, en effet, de donner une importance absolue à une inscription d'apprenti qui ne concerne bien souvent qu'un garçon de peine, devenant maître lui-même à force d'efforts et de travail. Il est facile de se convaincre par l'examen des registres que pour la plupart des meilleurs artistes cette inscription a été éludée ou n'a été qu'une pure formalité.

En effet, c'était surtout après l'apprentissage, par un travail intime en compagnie d'un maître ou par des conseils d'amis, que les progrès pouvaient s'accroître et donner des résultats, et c'est ainsi que la conviction générale continue avec raison à lier ensemble certains artistes, quand aucune preuve matérielle n'indique l'enseignement reçu par l'un d'eux.

Plus d'une fois, en réalité, cet enseignement n'a été que la copie acheminée et enthousiaste des tableaux d'un maître ; mais, n'en résulte-t-il pas que le copiste doit sa manière et son style à ce maître ?

De plus, si les dates de leurs travaux, si les faits de leur existence concordent au point de nous autoriser à croire que les deux artistes ont dû se rencontrer, se connaître, que pourrait-on demander de plus pour établir une filiation artistique ?

N'est-il pas aussi intéressant pour l'art de constater, par exemple, que Rubens a été durant toute sa vie sous la double pression de Van Noort et de l'école bolonaise, que d'affirmer qu'il a pris des leçons chez Tobie Verhaeght et chez Otto Van Veen ?

La meilleure réponse à faire à pareille question est celle-ci, croyons-nous :

Plusieurs peintres érudits, Vasari, Lambert Lombard, Van Mander, Sandrart, nous ont laissé des documents sur les artistes anciens, qui, aujourd'hui encore, forment une base solide pour l'édification de l'histoire de l'art, même en présence de leurs nombreuses erreurs historiques et d'assertions que contredisent les archives.

Aujourd'hui encore, on est obligé de s'avouer, devant les œuvres des artistes dont ils ont décrit la vie, que leur façon d'établir la succession des maîtres et des écoles est d'une exactitude évidente, quoique tel peintre qui paraît le continuateur d'un autre, n'ait fait que s'approprier le style de son prédécesseur, même après la mort de celui-ci.

« Si nous ne pouvons décerner la palme à R. Van der Weyden, en le comparant aux Van Eyck », disent MM. Crowe

et Cavaleaselle (1), « nous devons lui accorder la gloire d'avoir créé une manière qui exerça une plus grande influence que nulle autre dans toute l'étendue des Pays-Bas. Il fut donc chef d'école et le successeur immédiat de Jean, s'il faut en croire Van Mander (2).

En réalité, on peut compter les fragments assez rares de ses œuvres, où il s'est montré vraiment tributaire des Van Eyck; mais ce qui est plus digne d'attention, c'est que Roger est le vague continuateur de l'école flamande archaïque, représentée par Broederlam, ce que nous prouve son important tableau de l'hôpital de Beaune : il doit avoir peint cette œuvre sur place ou tout au moins après avoir eu l'occasion de voir à loisir le retable de Broederlam qui orne l'œuvre de Jacques de la Baerse, à Dijon.

Or, Broederlam s'étant asservi au style des sculptures et ayant cherché à se rapprocher de Claus Sluter, ce que l'on remarque en visitant le musée de Dijon et la Chartreuse, il s'ensuit que la filiation de notre école pourrait être reconstruite depuis la fin du XIV<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours.

*Le Jugement dernier*, de Beaune, est, en effet, une œuvre assez remarquable pour avoir servi de base aux progrès d'une école. Œuvre de l'âge mur de l'artiste, faite sans doute vers l'époque de son voyage à Ferrare et à Rome, c'est-à-dire vers 1449, ce tableau est placé, comme l'hôpital lui-même, sous l'invocation de saint Antoine, représenté debout sur un des volets extérieurs. Cette figure fut littéralement copiée par Martin Schöngauer.

---

(1) *Les anciens peintres flamands*, t. I, p. 159.

(2) C. VAN MANDER, *Schilderboeck*, p. 205.

Bien que le style soit original, Van der Weyden n'a pu s'empêcher de s'inspirer de *l'Annonciation* de Broederlam, qui était pour la famille Rollin un objet de vénération, car on voit à Beaune une tapisserie brodée par Guyonne de Salins, femme du chancelier, et qui représente l'œuvre de Melehiour.

Le tableau est à neuf compartiments. Au centre, le Seigneur, assis sur une gloire en forme d'arc et d'aspect un peu byzantin ; sous lui, un ange de grande taille, souvenir des Van Eyck, accompagné de chérubins dans le style de Broederlam. Le sentiment général est tout à fait archaïque, ce que prouvent le fond d'or, et, sur les volets, une architecture dorée du *xiv<sup>e</sup>* siècle.

Sous une troupe de rois et de reines conduits par saint Jean, beaux types mouvementés, des nuages colorés rouges et jaunes rappellent à la fois le système de Broederlam et les premières mosaïques chrétiennes. Dans un coin du grand panneau, des marguerites mêlées au gazon, sont une réminiscence de J. Van Eyck. A gauche, un ange conduit à la béatitude céleste la première femme et deux filles du donateur. La duchesse et le duc Philippe encore jeune sont représentés sur le panneau voisin (1). Les volets extérieurs comportent deux grisailles, saint Sébastien et saint Antoine, types adoptés par l'école tout entière. Les portraits de Rollin et de sa femme, accompagnés de leurs armoiries que portent deux anges, sont deux œuvres superbes.

L'ange du donateur, à tête et ailes rouges, comme on les trouve dans les travaux de Broederlam et de Fouquet, est encore une préoccupation traditionnelle.

---

(1) J.-B. BOUDROT, *Monographie du Jugement dernier*. Beaune. 1873.

Les draperies et l'ensemble, d'ailleurs, respirent plus que tout autre sujet de Roger, l'inspiration du retable de Dijon et des ouvrages de sculpture de son époque.

Roger, franc-maitre avant 1427, peignit avant 1451 la *Pietà* du pape Martin V, mort en cette année. Le centre de cette œuvre (n° 554A du catalogue de Berlin) a pour sujet : le Christ sur les genoux de sa mère ; les volets : la Vierge et l'enfant et la Résurrection du Christ. On trouve aussi dans cet ouvrage de sa jeunesse, dont Francfort possède de mauvaises copies, les préoccupations d'ancien style, tel que des anges bleus, violets, flottant dans les airs, et une grande dureté de lignes.

Ce petit triptyque, offert en 1445 au couvent de Miraflores, fut copié en partie par Memline pour Marguerite d'Autriche. D'autres œuvres de Roger furent imitées par le même artiste, détail intéressant à noter.

La *Descente de croix* de l'église de Saint-Pierre, à Louvain, peinte en 1445 pour G. Edelheer, antérieure, par conséquent, au *Jugement dernier*, et réduction authentique du même sujet fait pour les arbalétriers de Louvain et figurant à l'Escorial (1), a été copiée par Coxcie (n° 1818 du Musée du Pardo). Il existe d'autres copies (n° 2195 même musée, et à Berlin, à Douai, à Liverpool, à Cologne).

Berlin possède aussi le triptyque de la vie de saint Jean-Baptiste (n° 554B), de dimension double de celui de Francfort, qui paraît une œuvre originale de la jeunesse du peintre.

---

1. Voir *Revue d'histoire et d'archéologie*, t. III, p. 197.

2. J. ROUSSEAU, *Bull. des Comm. con. d'art et d'archéol.*, t. II, p. 52, et t. IV, p. 516.

Les trois panneaux de Berlin, provenant de La Haye et achetés au couvent de Miraflores, semblent être aussi des copies dues à un excellent artiste, peut-être Memline.

L'encadrement de ces ouvrages, motifs d'architecture avec des apôtres sous des baldaquins, a été imité par plusieurs des successeurs de Roger et surtout dans des miniatures; nous y reviendrons pour prouver l'étude soutenue que firent les peintres flamands des travaux de Roger.

Trois autres volets (n<sup>os</sup> 101 à 104) du musée de Francfort, provenant de l'abbaye de Flémalle, sont fort beaux et de grande dimension, mais la Sainte-Véronique se détachant sur un fond de tapisserie, est seule bien flamande; le reste est d'un bon copiste allemand.

Rappelons ici brièvement que, même à Cologne, on relie directement à Roger, vers 1466, deux artistes que l'on nomme le Maître des douze apôtres et le Maître de la Sainte-Parenté.

Roger a d'ailleurs travaillé pour cette ville, entre autres pour l'église de Sainte-Colombe, avant 1458, ce que prouve un tableau du musée Wallraff-Reichartz (n<sup>o</sup> 115) peint, sous l'influence de notre maître, à cette même date.

Le musée de Berne contient une série de tapisseries d'Arras, provenant de la tente de Charles le Téméraire, et dont M. Pinchart a attribué les modèles à Van der Weyden (1). Elles ont, en effet, presque toutes le caractère de son style, tout différent de celui qu'on observe sur les tapisseries célèbres d'Aix et de Dresde. Mais la dureté des cartons est évidemment atténuée par la trame. Toutefois les sujets de

---

(1) *Bull. de l'Acad.*, 2<sup>e</sup> série, t. XVII (1864), p. 54.

Saint-Grégoire priant pour Trajan, du *Triomphe de César*, de *César passant le Rubicon*, pourraient être judicieusement rangés dans l'œuvre de Roger.

Il y a moins d'indices dans l'*Adoration des Mages*, dans la *Clémence de Trajan*, dans *César devant Besançon*, où se lisent des inscriptions françaises, quoique l'on y trouve un manteau d'ange qui tient beaucoup de Van der Weyden ; mais ce qui est digne de remarque, c'est que dans trois sujets : la *Mort de César*, la *Bataille de Pharsale* et *César et sa flotte*, le style de Roger se lie à des types, des figures et des raccourcis que nous avons vus dans un manuscrit de la bibliothèque de Bourgogne, peint par Loysset Leyder.

Dès 1458, Roger s'occupait de ces cartons décoratifs, même pour le compte d'autres artistes (1).

T. Bouts s'est-il inspiré des ouvrages de Roger ?

La *Pietà* en tons gris du musée des Offices, que l'on dit être un fragment du triptyque peint à Ferrare par Roger et vu, en 1449, par Ciriaque d'Ancône, nous présente, avec une Vierge rayonnante, dont la robe paraît peinte par J. Gossaert, un Christ vu à peu près de face, qui ressemble fort au travail de Bouts.

Cet indice est trop faible en vérité, mais il n'en est plus de même si nous rapprochons de Roger, Memline, dont l'art a tant de points de contact avec celui de Bouts.

La magnifique *Pietà* de la galerie Doria Pamphili (n° 171) nous le prouve d'abord, car elle est une imitation d'une œuvre de Roger (faite par Memline, à qui on est forcé de l'attribuer dès qu'on étudie le modelé des chairs). Ce sujet a

---

(1) *Bull. de l'Acad.*, 5<sup>e</sup> série, t. IV, 1882.



d'ailleurs exercé plus d'un successeur de Van der Weyden et nous en trouverons une édition par Van der Goes et d'autres par des inconnus. Celle de Rome est une imitation libre, où Memline a mis beaucoup du sien.

Au Louvre, on peut encore aisément rapprocher les deux tendances de Van der Weyden (n° 697) et de Memline, en étudiant une Madone à fond d'or mosaïque, et dont les couleurs dominantes sont le rouge et le bleu, avec un coloris très clair, sans les finesses un peu grises de Memline et avec un peu plus de dureté.

Munich possède un frais triptyque (n°s 627, 628, 629), qui est digne d'être attribué à Memline. Il date de la dernière période de Roger : le centre représente une *Adoration des Mages*, avec fond de ville; la scène se passe dans une ruine couverte de paille.

Les volets : une *Annonciation* et la *Présentation au Temple* offrent d'un côté l'ange Gabriel, en robe blanche d'un ton fin, avec un sceptre d'or, et de l'autre, l'intérieur d'une église de style roman de la transition.

Un autre superbe tableau du même musée (Saint Luc à genoux dessinant la Madone) (n° 654) a été peint pour la corporation des peintres de Bruxelles (1) et placé dans l'église de Saint-Géry (2), précédant ainsi la composition de Gossart faite pour les peintres de Malines. Cette œuvre, qui a pour fond un jardin et la vue d'une ville et d'une rivière, date sans doute de la réorganisation du métier vers 1460, après le retour d'Italie de l'artiste.

---

(1) D<sup>r</sup> R. MARGRAFF, *Die .Eltete Königliche Pinakothek zu München*, p. 110. München, 1879.

(2) HENNE et WAUTERS, *Histoire de la ville de Bruxelles*, t. III, p. 176.

De cette époque date aussi le triptyque des Médicis, panneau à petites figures, d'un coloris vif et hardi, que l'on croit avoir été peint en Italie même vers 1450, pour Pierre et Jean de Médicis, dont les deux patrons, ainsi que les saints Côme et Damiens se tiennent debout, à droite et à gauche de la Madone, assise sous un dais. La façon dont Roger a traité les draperies de ce tableau dénote l'étude des maîtres italiens : le saint Jean annonce le maître de Memline, dont on retrouve les qualités dans les figures d'anges et dans la teinte délicate des blancs.

Mais, bien que la facture générale se rapproche de Memline, on reconnaît aussi dans cette œuvre l'auteur des *Sept Sacrements* du musée d'Anvers, l'un des plus beaux tableaux du maître et dont tout le monde connaît la belle architecture ogivale, le caractère spécial des anges drapés et porteurs de banderoles chatoyantes, la finesse de ton des surplis et des robes blanches, et l'énergie extrême des types, qui, dans le sujet du moribond, confine à la brutalité.

Cette œuvre, faite entre 1450 et 1460, contient tous les éléments nécessaires pour identifier Van der Weyden.

M. Waagen a fait remarquer qu'à Madrid se trouve une œuvre analogue à cette dernière et qui fut commandée par l'abbé Aubert, vers la même époque, c'est-à-dire en 1455.

Peu de peintres du moyen âge ont fait ou laissé exécuter autant de répétitions de certains de leurs sujets, ce qui prouve que Roger fut l'objet de la faveur générale, ou bien, du moins, qu'il a paru au moment précis où une réunion de circonstances heureuses devait lui assurer le succès.

Une de ces compositions souvent copiée est celle du *Christ au tombeau*, sur fond d'or (n° 49 du musée de

Naples), dont le n° 50 du même musée n'est qu'un pastiche. Les trois panneaux de ce dernier triptyque sont d'un style roide très allemand, mais copié de Van der Weyden : le sujet principal (*Pietà*, avec saint Jean et sainte Madeleine) se retrouve à Tournai, à Louvain et à Furnes (1). Quant au n° 49, dont le motif primitif est bien de Roger, l'imitation sincère de son style ne s'y retrouve que dans les deux figures de la Vierge et de saint Jean. Tout le reste est sans caractère et l'œuvre d'un copiste du xvi<sup>e</sup> siècle et même de l'école de Gérard David.

A la galerie nationale de Londres appartiennent, en même temps qu'une *Déposition au tombeau*, toile à peine couverte de couleur à l'eau (n° 664), un magnifique Christ sur fond d'or (n° 712) qui a d'étroits rapports avec un *Ecce Homo*, sur or également (n° 1085). Ce dernier tableau surtout démontre les relations entre Van der Weyden et Hugues Van der Goes, que nous ferons remarquer plus loin.

Avant de quitter le maître tournaisien, nous signalerons encore un petit tableau du musée d'Aix (n° 276). C'est une petite Madone glorieuse, avec saint Pierre, un pape et un évêque assis plus bas, et un donateur, en noir, à genoux. La figure arrondie de la Vierge et la beauté de l'Enfant, ainsi qu'une teinte un peu méridionale de l'ensemble défendent de l'accorder à Roger, mais la Madone est environnée de nuages qui rappellent ceux bien caractéristiques du tableau de Beaune.

Les armoiries du donateur se composent d'un écu noir, barré diagonalement de rouge avec des carrés noirs.

---

(1) *Le Livre des peintres*, de C. VAN MANDER. — Notes de M. H. HYMANS.

Vasari, dans sa *Vie de Gentile da Fabriano* (1), relate que cet artiste a vivement impressionné Van der Weyden par son style. Il serait malaisé de s'en apercevoir par leurs œuvres, comme aussi des rapports qui ont existé en Italie entre Roger et Antonello de Messine. Mais nous verrons plus loin que cette impression a été produite sur Van der Goes et sur d'autres artistes ; le fait avancé par Vasari n'est donc pas impossible. D'un autre côté, Ciriaque d'Ancône a affirmé que Roger enseigna son art, dans Ferrare, à Angelo Parrasio de Sienne et à Galasso Galassi, artistes peu remarquables. La portée de cette assertion ne dépasse évidemment pas en intérêt celle de l'influence qu'aurait eue Antonello sur les travaux de Domenico, de Venise, et d'Andrea del Castagno (2).

Nous devons aussi négliger P. Cristus, dont le roman est basé en grande partie sur une supercherie. La Vierge avec l'Enfant, du musée Staedel, de Francfort, est un tableau repeint au xvi<sup>e</sup> siècle par un artiste hollandais méritant, tel que Mostaert, par exemple, sur un fond primitif, qui peut en réalité avoir été de Cristus. La date est bien 1441, mais le reste a été gratté et retouché, ce qui prouve l'intention frauduleuse : la signature n'est point Petrus X pre, mais bien Y pre, et nous nous demandons, si l'on ne serait pas en droit de lui donner la signification de Pierre d'Ypres, peintre inconnu, sans doute, mais aussi admissible que Cristus ? Toutefois, nous avouons que l'auteur du tableau primitif doit avoir fréquenté l'atelier des Van Eyck, car, dans le

---

(1) *Vies des peintres*, t. IV, p. 154.

(2) COLUCCI, *Antichità Pavene*, t. XV, p. 115.

n° 98 du même musée (la Madone dite de Lucques) peinte par J. Van Eyck, la Vierge, ainsi que le cardinal, remarquable par sa barbe en collier, nous remarquons les mêmes caractères de coloris que dans le n° 99 de Cristus. Dans ce beau tableau, digne de celui de l'Académie de Bruges, l'Enfant est magistralement peint et un tapis se retrouve identique à celui du n° 99.

Enfin, dans ce dernier sujet, un personnage, à droite, montre particulièrement la lourdeur particulière aux Hollandais et se rapproche à cet égard du style de l'auteur du *Baptême du Christ*, à l'Académie de Bruges, tableau que l'on a attribué à tort à Horenbout, puis à Gérard David.

Ces indices ne sont pas suffisants pour donner une idée du talent de Cristus, dont l'existence est cependant prouvée par le livre de corporation, par des actes capitulaires et par une signature à Berlin, mais la fraude de Francfort nous met dans une défiance bien justifiée.

Pour les Van der Meire, le doute est au moins aussi grand. Mais les galeries de l'étranger renferment quelques tableaux remarquables, dont le caractère tout spécial, se rapprochant à la fois du *Crucifiement*, dans l'église de Saint-Bavon, à Gand, et du tableau du Palais de justice de Paris, nous a paru permettre l'hypothèse de l'un des Van der Meire. L'étiquette que nous leur imposons n'a d'ailleurs pour but que de les distinguer et de les signaler aux chercheurs. Ces tableaux sont :

Le diptyque n° 56 de la galerie de Nuremberg (contraste violent entre l'hiver, caractérisé par un squelette gisant dans la neige, et le printemps, figuré par des amoureux et des petits enfants fort bien dessinés). Ces tableaux, un peu

unitones, d'un caractère un peu allemand, surtout dans le paysage, fort étudié, présentent un détail qui se retrouve à Munich, dans le n° 640 (de Memline), un martin-pêcheur, qui ne saurait être pourtant une marque. Le n° 40 du même musée (Calvaire, avec les deux larrons) semble être du même auteur, qui affectionnait l'harmonie brune et grise.

Un deuxième diptyque, également très fini, surtout en ce qui regarde le paysage et les plantes, a attiré notre attention dans la galerie Doria Pamphili, à Rome. Cette œuvre, peinte d'une façon très habile, représente d'un côté un ermite en robe noire, avec un chevalier dévôt agenouillé, vêtu d'une cotte grise rayée de brun et ceint de son épée; devant ce dernier, un chien de chasse. Dans le fond, un cheval tenu par un écuyer coiffé d'une toque à panache, et dont le costume dénote la fin du xv<sup>e</sup> siècle; à terre une toque emplumée. Sur l'autre volet (n° 18), Madone couronnée et bambino dans une église, travail patient et fini, qui imite l'un des tableautins d'Anvers signés C. M.; ton général brun, assez foncé. Au fond, dans le chœur, deux prêtres en rouge, figures assez colorées, disent la messe.

Le premier de ces tableaux, qui sont, nous le répétons, d'un artiste de valeur, encore inconnu, mais émule de Memline, porte un écusson de rosaces blanches sur fond d'azur, avec une barre d'or, diagonale, qui pourrait servir à le classer.

Parmi les maîtres flamands du xv<sup>e</sup> siècle, il est un artiste qui n'a pas fait école et qui s'est toujours montré indépendant. C'est Van der Goes, à peu près inconnu encore dans son pays, où semble avoir soufflé vers le xvi<sup>e</sup> siècle un mys-

térieux vent de destruction dirigé surtout sur les œuvres de quelques artistes éminents. La seule production incontestable qui nous reste de Van der Goes, son triptyque de Florence, permet de relier à son œuvre quelques trouvailles qui ont pour elles toutes probabilités.

Paris, si favorisé en fait de richesses artistiques, ne possède rien de ce peintre, car le tableau du Palais de justice ne saurait lui être attribué. Le ton livide de ce tableau et un caractère de tête à chevelure ébouriffée se retrouvent dans le sujet de Memline portant le n° 288 au Louvre, mais c'est tout ce qu'il y a de commun entre les styles des deux auteurs, et le saint Jean-Baptiste seul, dans le grand tableau, rappelle le naturel sauvage de Van der Goes. Les chairs ont toutes un ton particulier olivâtre, absolument antipathique à la couleur de cet artiste.

Le ton de camaïeu de la robe de saint Jean l'Évangéliste, la lividité de saint Denis rappelleraient plutôt Gérard Van der Meire dans les œuvres que l'on croit de lui. *Le Christ en croix*, par la mollesse de son modelé, par le défaut de longueur du torse, par les ossements et le griffon que l'on voit à côté de la croix, produit la même impression.

En revanche, le vert particulier de l'habit de saint Denis et d'une des saintes femmes ne rappelle au souvenir que certains tons de l'école de R. Van der Weyden, et devant les écuyers et les seigneurs bourguignons qui animent le fond de la scène, on ne peut s'empêcher de songer aux tableautins de la galerie Doria Pamphili, que nous venons de décrire.

L'obscurité de la salle rend un examen approfondi presque impossible, mais le seul artiste auquel ce tableau pourrait

se rapporter, c'est l'auteur de ce diptyque du musée Doria qui, bien certainement, a occupé une place importante dans l'art de son époque.

Au musée d'Anvers, *la Nativité* (n° 225) mérite plutôt le nom de Van der Goes que celui de Josse de Gand, sous lequel elle figure ; les n°s 517 et 518, bien que douteux, appartiennent au même style.

Dans la Galerie nationale de Londres, nous avons déjà signalé un *Ecce homo* sur fond d'or (n° 1085), peinture sombre, dans le style du tableau archaïque que possède la chambre des marguilliers de Saint-Sauveur, à Bruges, et qui démontre l'élève de Roger ; la Madone n° 774 est une œuvre magnifique. Le n° 710, portrait de moine, est évidemment de l'artiste qui a fait le portrait de Robert de Clereq, au musée d'Anvers, signé du monogramme C. M.

Jamais non plus le n° 698 du Musée des Offices, une Madone à la figure arrondie, avec un fond de colonnes de jaspé, les mêmes que nous retrouvons dans *l'Homme en prière*, n° 769, n'a été du peintre de Rouge Cloître. Les figurines costumées comme au temps de Louis XII, la sainte tenant un manuscrit qui se retrouvait identique sur un tableau de la collection Van Nieuwenhuys (n° 6), *Madeleine en prière*, provenant de la famille Odesealchi, tout cela s'éloigne absolument de Van der Goes.

Il en est de même à la Pinacothèque de Munich, d'une imitation de Memline un peu à l'italienne (n° 697), avec fausse signature Van der Goes.

Mais l'*Annonciation* (n° 655 de la même galerie) est une œuvre aussi belle qu'authentique. Il semble même que Memline s'en soit un peu inspiré. En haut, quelques rin-



ceaux légers, de style bourguignon ; une Vierge un peu colonaise, se détache sur un fond de mur garni d'un banc couvert d'une draperie rouge, et devant elle, un ange en robe blanche bleuâtre, avec un manteau vert et des ailes bleu-verdâtre, se dresse, tenant un de ces sceptres de verre que les Van Eyck et leurs successeurs ont plusieurs fois représentés. Le pavement, à carreaux bruns sur fond clair, est de la même facture que le triptyque de Santa-Maria Nuova.

Nous nous rallions complètement à l'opinion de M. H. Hymans au sujet du *Couronnement de la Vierge*, du Belvédère, qui est sans doute de Hugo.

La Madone des Uffizj (n° 698) ne saurait être qu'une œuvre de sa jeunesse, car elle paraît imitée de celle du chanoine Van der Paelen, à Bruges, tandis que les deux anges jaune et rouge qui l'accompagnent proviennent de Van der Weyden.

La Vierge assise, du musée de Bologne (n° 282), anciennement à l'église de Saint-Jacques, à Gand, doit également être un travail de jeunesse, ce que nous font supposer la dureté de l'exécution et l'aspect germanique de l'œuvre. Mais Hugo n'eût-il peint qu'un tableau dans sa vie, celui de l'hôpital de Florence, l'éclat de cette œuvre capitale rejaillirait sur toute l'école flamande.

Très colorée, penchant un peu vers la technique de Metsys, d'une exquise finesse de nuances dans les robes et les ailes d'anges, elle laisse entrevoir par l'ange à manteau d'or, l'étude de Van der Weyden, et par le morceau d'architecture et la belle colonne bleue, l'inspiration italienne.

Malgré sa conscience extrême dans les contours, l'artiste

semble déjà se jouer du procédé dans ses fonds transparents et dans ses draperies vertes dignes du xvi<sup>e</sup> siècle. Il a par-dessus tout quelque chose d'original et de franc.

Au milieu du panneau central, une Vierge en robe bleue, vue de face, est en adoration devant son enfant étendu sur la terre nue, et environné d'une gloire resplendissante. Agenouillés sur le devant, des anges couronnés et ayant des manteaux de brocard, dans le style des Van Eyck, forment un groupe dont l'idée-mère doit être italienne. Il suffit de le comparer à trois tableaux de l'Académie des Beaux-Arts, si peu distante de Santa-Maria Nuova, pour reconnaître une conception identique.

Le sujet de Lor. di Credi (n<sup>o</sup> 51) est sans doute postérieur à Van der Goes, mais le n<sup>o</sup> 50, par Dom. Ghirlandajo, y joint les mêmes bergers, d'un style si naturaliste et si dur, et tous ont certainement pris pour type le n<sup>o</sup> 52 de G. da Fabriano.

Le bleu, qui paraît la note caractéristique du tableau de Hugo, lui assigne une place spéciale dans l'art gothique. Au ciel planent des anges bleus très originaux, comme aussi les autres anges bleus agenouillés à côté de la Vierge. Deux autres anges blancs, couronnés de diadèmes, ont des robes que Memline a peut-être imitées, mais leurs ailes, d'une facture superbe, ont une tonalité plus chaude. Dans une masse sombre, sur le fond formé par la crèche et une colonne grise, se profilent les têtes d'un bœuf et d'un âne. Plus à gauche, la note réaliste est continuée par le manteau rouge à collet de saint Joseph.

Dans le fond de campagne, conçu dans une gamme bitumineuse, se voient deux dames qui se promènent et un

berger. Enfin des robes chatoyantes rappellent encore Van der Weyden, dont l'auteur a évidemment été l'élève.

Le voyage en Italie, qui a préparé cette œuvre, doit avoir été effectué avant 1465, époque de l'installation de l'artiste à Gand. D'après la date et les circonstances de sa retraite à Rouge-Cloître, en 1476, il paraît avoir été très jeune lors de la mort de Jean Van Eyck, en 1440. Il a donc probablement quitté Gand pour se perfectionner dans l'atelier de Van der Weyden, mais nous croyons que son chef-d'œuvre a été exécuté dans notre pays, parce que les tons bleuâtres de ses chairs et les finesses de sa couleur n'ont rien de méridional, tout au contraire.

Les deux volets semblent postérieurs au centre. Celui de droite est déjà dans le style de la Renaissance. Le naturalisme dur, mais superbe, de Hugues s'y fait jour, surtout dans la femme à hennin, en noir, agenouillée, ainsi que sa petite fille en robe verte, et occupant le premier plan.

Une Sainte Marguerite drapée d'un de ces manteaux rouges affectionnés par Van Eyck, et une Marie-Magdeleine costumée d'un tabar blanc broché, une sorte de turban sur la tête et tenant un vase à parfums, marchent sur la tête d'un monstre.

Le paysage d'hiver du fond est animé par des figures très vraies et d'une excellente facture, seigneur, paysans et chevaux. Le volet de gauche représente T. Portinari, en noir, avec ses deux petits garçons, rendus avec la conscience presque effrayante d'un Holbein, très durement, avec des demi-teintes, d'un gris fin, qu'on ne trouve que dans les portraits de l'époque espagnole, de Key et De Vos. Il prie sous la garde de saint Antoine abbé, vieillard barbu, en

noir, digne de Pourbus, ce roi des portraitistes du xvi<sup>e</sup> siècle, et à côté duquel se tient saint Mathieu, figure méridionale, armé d'une lance. Ce dernier, avec son manteau vert, sa robe grenat et ses pieds nus, paraît détaché d'un tableau de del Sarto.

Un ciel bleu nuagé fait une sorte de trouée dans la montagne sur laquelle des figurines représentent une *Fuite en Egypte*, à peu près comme dans le célèbre Ensevelissement de Metsys.

On ne peut quitter ce triptyque magistral sans se dire que l'on a vu l'œuvre de l'artiste le plus personnel du xv<sup>e</sup> siècle.

Dans la collection de Bournonville a figuré un *Mariage mystique de sainte Catherine*, fait par Hugues, pour la famille Giustiniani, et qui, au premier abord, paraît de G. David. Mais il doit, en effet, être restitué au peintre de Rouge-Cloître, malgré le dessin pur et idéaliste de l'Enfant et des figures de femmes, peut-être dû à l'étude des belles œuvres italiennes; en effet, le caractère en est puissant et très remarquable.

Nous avons déjà eu l'occasion de signaler une *Descente de Croix*, sur fond d'or, qui orne la sacristie de Saint-Sauveur, à Bruges, et qui paraît être de Van der Weyden : plusieurs reproductions, dont une, due au pinceau de Van der Goes, et ayant appartenu à l'hôpital Saint-Jean, de Bruxelles, ont été faites de cette œuvre, avec de légères variantes. Elles existent à l'hôpital Saint-Jean, de Bruges, à Cologne, à Colmar, où l'une des deux répétitions est garnie d'une *predella* représentant un Christ mort : une autre copie a été exposée à Amsterdam, en 1885. Le palais Doria possède une *Déposition de Croix* inspirée de cet ouvrage et

dont nous avons parlé plus haut. Lambert Lombard a fait, d'après le même sujet, un très beau pastiche, qui se trouve à la galerie nationale de Londres.

Cette liste prouve de quelle importance doit avoir paru autrefois le tableau primitif, qui a eu un pendant, copié également. Nous persistons à croire que Van der Weyden en a été l'auteur.

Le style de Van der Goes s'éloigne si fort du goût, des formes et des habitudes italiennes qu'il n'a pu produire là bas la moindre perturbation. D'un autre côté, son sentiment naturaliste n'a pour ainsi dire pas été modifié par les types symboliques, par l'ornementation des retables et le caractère spécial des œuvres religieuses de l'Italie.

Van der Weyden s'y était astreint plus que lui, mais les peintres qui l'ont suivi n'ont pris qu'à regret ces formules toutes faites, car déjà l'école était fatiguée de toute cette convention et essayait de s'en délivrer.

En effet, les anges musiciens de Memline, qui proviennent de Cimabuë, les Vierges glorieuses des Van Eyck, si connues avant eux, non pas dans l'art germanique, mais bien dans les écoles anciennes de l'Italie, les Christs contournés que Van der Weyden a lui-même empruntés aux fresques, ainsi que les banderoles, les nuages multicolores, les anges voltigeant, tout cela a absolument changé d'aspect sous le pinceau des naturalistes flamands.

Non seulement l'école de Cologne n'a point en ceci dirigé la nôtre, mais elle a dû se défendre contre l'envahissement du goût flamand.

L'influence des Van Eyck et de Roger sur quelques maîtres allemands est absolument incontestable.

Martin Schöngauer, coloriste harmonieux (1), nommé par Vasari, Martino d'Olanda, et digne dans ses gravures d'être confondu avec le maître de 1466, fut non seulement un copiste des Van Eyck et un imitateur aussi de Roger, mais un maître peintre et graveur auquel Wohlgemuth et Albert Dürer ont été redevables. Résidant à Ulm, de 1441 à 1450, revenu à Colmar, après 1463 jusqu'en 1488, il connut probablement Roger entre 1460 et 1464. On le croit l'inventeur de la gravure en taille-douce, et l'importance de son rôle est attestée par la correspondance de Lambert Lombard et de Vasari (2). Bien que l'on n'admette point plusieurs des assertions de Lombard, entre autres celles de Martin chez Van der Weyden, et de Dürer chez Schöngauer, leurs styles ont des rapports évidents; rien ne prouve d'ailleurs que Martin n'a pas connu Van der Weyden et Wohlgemuth. C'est par erreur, sans doute, qu'on l'a fait naître en 1440, car il était maître quand il vint se perfectionner dans nos provinces; mais d'après un document conservé à Colmar, dans l'église de Saint-Martin, il doit y être mort en 1488. Dans la sacristie de la Cathédrale se trouve le chef-d'œuvre de Schöngauer, *la Vierge et l'Enfant*, qui démontre à toute évidence qu'il a copié presque servilement Van Eyck. Deux de ces anges bleus traditionnels qu'employaient Fouquet, Jean de Hesdin, etc., tiennent une couronne au-dessus de la Madone vêtue de rouge, dont la figure un peu bouffie se détache sur un fond d'or, de fleurs et d'oiseaux, détails bien germaniques unis à un respect profond pour l'art flamand.

---

(1) CROWE et CAVALCASSELLE, *Les anciens peintres flamands*, t. I, p. 175.

(2) GAYE, *Carteggio inedito d'artisti*.

La Vierge de *l'Annonciation* (n° 153 du musée de Colmar), est un de ces types potelés, dont les Van Eyck ont rendu célèbres les formes fermes et rondes.

Nous retrouvons ces caractères, mais à un degré bien moindre, dans les deux belles figures sur fond d'or, du musée de Stuttgart, dans *l'Annonciation*, la Vierge et saint Joseph, et la *Pietà*, n°s 157, 158, 161 du musée de Colmar.

Mais ce qui nous a vivement frappé, c'est la ressemblance que nous avons trouvée entre beaucoup de sujets de Martin et d'autres, d'un peintre du nord de la France, nommé Nicolas le Picard, sur lequel nous donnons plus loin des détails.

*La Sainte Cène* (n° 116 du musée de Colmar) doit avoir influé sur cet artiste (que les Allemands nomment Korn) dans un triptyque représentant ce même sujet, au musée de Florence, et qui est de sa jeunesse.

Le n° 120 de la même galerie (*Flagellation*, avec *Adoration des Mages* au revers) nous offre un nègre et un mage barbu vêtu d'une robe à fleurs qui rappellent le même artiste. La pâte épaisse et lourde du n° 110, qui porte un pointillé imprimé en creux sur le fond d'or, à l'aide d'une pointe arrondie, se retrouve sur le triptyque d'Aix peint par Nicolas le Picard et qui est orné de dessins tracés de même.

Enfin, le musée de Naples possède une *Adoration des Mages* du maître allemand (n°s 2, 3 et 4) dont les figures marquent une fois de plus un rapport intime entre les deux artistes. Ces mages sont posés un peu comme ceux de Froment (Nicolas) représentant le roi de Sicile et le prince de Naples. Les ciboires qu'ils portent sont presque les mêmes

que ceux de ces princes. Les costumes sont du même genre.

Dans le corridor du Palais Pitti, des gravures de Martin ont étonnamment le caractère des figures d'évangélistes et autres sujets pieux tracés sur la bordure du *Buisson ardent* d'Aix.

Le n<sup>o</sup> 792 du musée de Douai (les Israélites recueillant la manne), avec les types à turbans créés par Schöngauer, a quelque rapport avec les ouvrages que l'on attribue à G. Van der Meire ; mais les gravures du corridor du palais Pitti (n<sup>os</sup> 5 et 21), un saint Antoine, le *Portement de Croix* et un Pilate, nous forcent à regarder comme les élèves de Martin, Nicolas Froment, aussi bien que l'auteur du n<sup>o</sup> 151, du musée de Nuremberg ; nous rappellerons ici que Martin, avec Josse et Frédéric Herlen, fut, comme le dit M. de Laborde, chef d'école et tributaire des Flamands.

Les peintres du moyen âge étaient éclectiques, ne s'attachant pas exclusivement à la manière d'un seul maître : c'est ce qui explique comment dans certains groupes d'artistes on rencontre la réunion de plusieurs types empruntés à des maîtres différents, ce qui finit par produire une sorte d'originalité nouvelle.

Martin Schöngauer a été l'un de ces éclectiques (1) et nous ne devons pas nous étonner de voir un peintre de la Picardie, contemporain d'un maître renommé, tel que Marmion, peintre de la ville d'Amiens, en 1455, se laisser influencer par les ouvrages de l'artiste allemand.

Hans Memline, qui devait être à peu près de l'âge de Nicolas le Picard, montre aussi une tendance germanique,

---

(1) *L'Art*, 1881, 3<sup>e</sup> volume.



bien différente de celles de Van Eyck et de Roger, dont il a cependant reçu une si forte empreinte.

Il y a plus; un artiste de Francfort, Conrad Fyoll, élève de Schöngauer (que le poète Lemaire a appelé Martin de Francfort), a, dans ses œuvres peu connues, datées de 1465, au musée de Cologne, des points de contact extraordinaires avec la pratique de ce même Nicolas le Picard, car le n° 778 du musée de Florence, un petit portrait de saint Benoît, qui appartient à la dernière manière de Nicolas, possède avec l'un de ces tableaux de Fyoll une source commune d'inspiration.

Ce Fyoll, qui a travaillé jusqu'en 1498, est confondu parfois avec le maître de Lyversberg, et son Pilate, du musée germanique de Nuremberg (n° 151), sa couleur, qui l'a fait passer pour un élève de Bouts, ses fragments, qui le rapprochent de Martin, de Froment, de Memline, tout prouve ou une entente entre artistes de même époque, ou bien l'étude assidue de certaines œuvres servant de modèles, de points de repère.

Au musée Stadel, de Francfort, on voit un tableau d'un Allemand (n° 82) qui a peint deux anges musiciens vêtus d'étoffes changeantes et une Madone à robe rouge, dont la chevelure rappelle Q. Metsys : ce tableau est encore de Fyoll. Les étoffes et les costumes du n° 706 de la National Gallery de Londres, qui ressemblent tant à ceux de Bouts, ont fait donner cette œuvre au maître de Lyversberg, qui ne fait qu'un, selon nous, avec C. Fyoll. Les n° 26, 27 et 28 du musée de Nuremberg témoignent aussi de ces rapports entre le maître susdit et T. Bouts, qui est, en vérité, pour la couleur un des maîtres les plus caractéristiques du

moyen âge, en même temps que le plus germanique des gothiques flamands. En effet, Memline, qui partage avec lui cette tendance, la doit sans doute plus à Bouts qu'à un séjour en Allemagne.

Né vers 1400 à Haarlem, Bouts épousa sa première femme à Louvain en 1450, pendant le séjour de Roger Van der Weyden en Italie. Il y peignit de 1462 à 1479, date de sa mort. Il put donc aisément travailler avec Memline, avec Schöngauer et même avec Wohlgemuth vers 1460, comme nous le verrons plus tard.

Le *Martyre de saint Hippolyte*, de la Cathédrale de Bruges, attribué à la fois très sérieusement à Memline et à Bouts, prouve l'étroite corrélation qui existe entre les techniques des deux maîtres, et, à mesure que l'on étudie les œuvres de Bouts, s'accroît la conviction que Memline a été son disciple.

Dans le tableau bien authentique de Francfort, *Auguste et la Sibylle* (n° 97), on reconnaît aisément le peintre des œuvres existant à Louvain et à Bruges. Un ours enchaîné est couché devant une sorte d'édicule semblable au Perron liégeois, et, sur une place publique on remarque des paons, un chien et deux lézards comme, sur le *Crucifiement* de l'église de Saint-Bavon, à Gand.

Le tableau n'a pourtant absolument rien de Van der Meire.

*L'Exhumation de saint Hubert*, de la National Gallery, très beau tableau, d'abord douteux, puis décidément donné à Bouts, a un caractère franchement hollandais qui nous engagerait à mettre en avant plutôt le nom de Mostaert. Les candélabres qui éclairent la scène sont d'un style étran-

ger, et le sacristain offre quelque rapport non avec Bouts, mais avec Van der Weyden.

Le doute n'est pas possible pour les quatre panneaux de Berlin et de Munich, volets de la Cène de Louvain.

A Munich, *le Baiser de Judas et l'arrestation du Christ*, composition copiée par le maître de Lyversberg, et dont une autre copie se trouve à Augsbourg, prouvent encore notre assertion précédente; et les deux magnifiques œuvres de Memline (nos 633 et 640; ce dernier avec deux lézards) permettent de comparer ensemble les deux maîtres.

*La Résurrection* (n° 21 du musée de Nuremberg), dont une autre édition se trouve à Grenade, semble être un pendant original quoique médiocre, à cette *Arrestation du Christ*, de Munich, dont un pastiche se trouve aussi à Cologne. Un soldat coiffé d'un turban, figure vue de dos, ne laisse aucun doute sur l'auteur de ce tableau.

Mais *l'Adoration des Mages* (n° 45, Pinacothèque de Munich) n'est certainement point de Bouts. Un V que l'on voit sur une ceinture, pourrait mettre sur la trace de l'auteur de ce beau pastiche flamand, dont les anges tiennent de Memline, tandis que la Vierge et le bœuf ressemblent à ceux du sujet analogue du Musée de Bruxelles. Si l'on rapproche de cette toile le n° 628, sujet de Van der Weyden dans la galerie de Munich, on se convaincra aisément que l'auteur du susdit pastiche est un copiste. Le V s'appliquerait-il à Van Orley? la chose n'est pas impossible.

MM. Crowe et Cavaleaselle ont constaté dans leur ouvrage sur les anciens peintres flamands (1) que l'Allemagne est

---

(1) T. II, p. 105.

redevable à Van der Weyden d'une partie des éléments qui formèrent l'école d'Alb. Dürer, celui-ci ayant modelé son style sur celui de Schöngauer, et l'école de Nuremberg étant basée sur celle d'Augsbourg. Rien n'est plus juste, et l'on en reste convaincu lorsque l'on étudie les œuvres de Wohlgemuth. Mais il n'est pas le seul artiste dont le style soit inféodé à celui de l'école de Bruges; ses principaux successeurs le sont aussi.

Il paraît impossible que Wohlgemuth n'ait pas voyagé ou étudié en Flandre, ce qui ne serait pas étonnant, vu l'esprit d'initiative de sa race. D'ailleurs, Maximilien, l'ancien souverain des Flandres, ne pouvait-il avoir conservé pour l'art de ce pays une estime qui a dû exciter l'émulation des artistes allemands? Toujours est-il que si l'église de Saint-Sébald nous montre le maître de Dürer inclinant vers Gossaert et Van Orley; si le type de ses Vierges, à Munich, se rapproche de celles de Van der Weyden, et si partout on trouve à ses ouvrages une tendance vers la couleur de Bouts, il est difficile de se persuader que la seule copie de quelques tableaux puisse produire de pareilles similitudes.

Au musée de Colmar, on voit par une *Nativité* (n° 171 du catalogue) combien Schöngauer et Albert Dürer ont entre eux d'affinité, notamment dans ces chœurs d'anges, tant employés par Memline et son école, et dans ces ornements contournés, à l'aspect allemand, mais que plusieurs de nos peintres des premières années du xvi<sup>e</sup> siècle ont adoptés.

A Saint-Sébald, l'important tableau de Wohlgemuth, peint en 1485 (*Jésus tombant sous la croix*), a des costumes et une puissance de coloris qui se retrouvent dans Th. Bouts.

Plusieurs de ses tableaux de l'église de Saint-Laurent

prouvent invinciblement qu'il doit avoir connu l'artiste de Louvain, et le n° 1425 de la Pinacothèque de Munich nous dévoile un peintre très avancé dans son art, avec une couleur comparable à celle de Metsys, qui fut, lui, bien certainement disciple de Bouts : la figure de saint Jean, vêtue de rouge, mérite un examen spécial.

L'*Adoration des Mages* de Wohlgemuth (n° 112 du musée de Nuremberg) le rapproche de Gossaert. Tous ces indices nous donnent la conviction qu'il a été en contact avec des maîtres flamands.

Quant à Dürer, il peut avoir été impressionné par son voyage et en avoir gardé des réminiscences, mais, au palais Pitti, *l'Adoration des Mages* et le sujet d'Adam et Ève sont pour ainsi dire des jalons de son époque flamande.

Dans de nombreux musées de l'étranger, on met à l'actif de Dürer des tableaux peints par des Flamands, et parfois ses œuvres réelles passent pour appartenir à notre école.

A Naples, *la Nativité* de 1512 (n° 28), assez tourmentée pour être de Dürer, dont elle a tous les caractères, reproduit à nos yeux des amours et des guirlandes qui se voient dans un tableau de H. de Bles (1), dans d'autres, de Memline et de G. David ; et ces arabesques, dont Mantegna trouva sans doute l'idée dans des monuments antiques, et que Van Orley reprit avec une sorte de passion. La figure colorée de saint Christophe rappelle aussi G. David.

Cette propension flamande a persisté dans l'école de Nuremberg : Aldegraever est une sorte de J. Mostaert.

Burgkmayr fut inféodé au style de Schöngauer jusqu'en

---

(1) Au Musée des Offices.

1507. Altdorfer a imité les Flamands dans son coloris.

Dans les n<sup>os</sup> 195-194 du musée de Nuremberg, tableaux par H. Von Culmbach, on retrouve des tons de Van der Weyden.

Enfin, la comparaison d'œuvres flamandes, comme par exemple la Vierge de J. Gossaert (n<sup>o</sup> 72 de Nuremberg) avec des œuvres voisines, provenant de l'école de Dürer, confirme pleinement l'opinion que nous venons de développer.

Nous signalerons encore à titre de curiosité les n<sup>os</sup> 95, 96, 115 du musée de Francfort, superbes portraits à ornements et à vives couleurs, vraies imitations de ceux de Q. Metsys, et le n<sup>o</sup> 58 du catalogue de Nuremberg, belle étude de femme aux seins nus qui représente la facture de la dernière manière de J. Gossaert. Tous ces tableaux sont de Bart. de Bruyn, maître colonais que Vasari a regardé comme le continuateur de l'école des Van Eyck.

Nous devons aborder à présent une autre branche de l'art de Schöngauer, qui se relie, chose surprenante, à l'art italien.

Parmi les tableaux importants du xv<sup>e</sup> siècle, il en est un qui a exercé d'une façon remarquable et la curiosité et la polémique de bien des critiques d'art. C'est le fameux triptyque de la cathédrale de Saint-Sauveur, à Aix en Provence, représentant la Vierge et l'enfant Jésus apparaissant à Moïse, dans le feuillage d'un arbre en buisson.

Ce tableau appelé improprement le *Buisson ardent*, commandé par le roi René d'Anjou, et placé primitivement dans la chapelle du couvent des Carmes, a été donné, en 1804, à l'église de Saint-Sauveur, et la tradition populaire conti-

nuée par plusieurs des historiens de René l'attribuait, comme une foule d'autres productions du même temps, au roi-peintre.

Cette opinion, qui ne résiste pas au premier examen, a été combattue par MM. de Chennevières, J. Renouvier, Waagen, Michiels, etc. Tous ont reconnu le faire d'un maître flamand et l'on a même cru pouvoir attribuer l'œuvre à J. Van Eyck. Grâce à l'obscurité qui règne dans l'église, et à la difficulté de s'approcher du triptyque, il est assez naturel de se rallier à l'hypothèse de l'école flamande; quant à la participation de Van Eyck, la date du décès de cet artiste la rend inadmissible.

M. A. Michiels (1), fort du texte d'une lettre de René à un Jehannot, datée du 15<sup>e</sup> jour d'octobre, l'attribue à Jean Van der Meire. Certes, s'il fallait se baser sur la seule œuvre probable que nous possédions de cet artiste, la tête de Charles le Téméraire que notre savant archiviste, M. Wauters, a signalée comme pouvant être de lui, on découvrirait sans doute quelque rapport de ton et de facture entre ce portrait et l'une des têtes du triptyque; mais la base d'appréciation est insuffisante, et la lettre de René à Jehannot, le Flamand, peut se rattacher à un travail tout différent et autant à Jean Van Eyck qu'à Memline ou à Van der Meire. Ce tableau paraît flamand, mais n'a cependant aucun des caractères de Van Eyck, ni de Van der Weyden, ni de Van der Goes, qui était doyen de la gilde de Gand, de 1475 à 1478, date de l'exécution du triptyque, ni de ce qu'on con-

---

(1) A. MICHIELS, *Histoire de la peinture flamande*, t. III, in-8°, pp. 187, 206. Paris, 1866.

nant de G. Van der Meire, juré en 1474, ni enfin de T. Bouts, très vieux à cette époque.

En revanche, il renferme des détails qui rappellent les travaux de Memlinc, et rien ne s'oppose à ce que ce dernier se soit trouvé en Provence en 1474, car on n'a de preuves de son existence qu'en 1472, par son tableau du musée de Munich, et en 1478, à Bruges. Grâce à l'extrême obligeance de M. Honoré Gibert, directeur du musée et de l'école spéciale de dessin d'Aix, et de M. L. Gaut, bibliothécaire de cette ville, nous avons été mis en mesure de pouvoir rechercher les rapports qui existent entre le triptyque et d'autres œuvres du même style et de la même époque, et de contrôler pour ainsi dire l'exactitude des documents tirés des comptes des menus plaisirs de la maison du Roy René, par MM. Blancard et l'abbé Albanès, aux archives départementales de Marseille, et qui n'ont été livrés jusqu'ici à la publicité que d'une façon peu complète.

Nous avons déjà pu nous convaincre de l'importance de l'un de ces documents par l'article publié par M. P. Traubaud dans la *Gazette des Beaux-Arts*, car le triptyque y est clairement désigné dans le compte ainsi libellé : « A M<sup>e</sup> Nicolas le peintre, qui a faict Rub(r)um (*sic*) quem viderat Moyses (inscription qui se trouve sur la bordure du triptyque en question, avec la variante Rubum), la somme de XXX escus, pour reste qui luy est deu du diet ouvraige, pour ce LXX florins (1).

« Trois ans plus tard (1478-79), ce même M<sup>e</sup> Nicolas, le peintre d'Avignon, reçoit XV florins pour la peinture d'une

---

(1) An 1475-76, Archives des Bouches du Rhône, B, 2489, f<sup>o</sup> 47 v<sup>o</sup>.



baunière aux armes du Roy, pour Mengin, trompète et saqueboute des ménestrels (1). »

Enfin, M. Blancard a bien voulu ajouter à ces pièces la communication d'une troisième, décisive, qui donne le nom entier de l'artiste dont il s'agit :

« A Maistre Nicolas Froment, peintre d'Avignon, le Ve jour d'octobre (1478), la somme de XIII escuz, c'est assavoir III escuz pour une ymaige de Nostre Dame de l'Annonciade qu'il a fait au Roy et X escuz pour avoir des couleurs pour faire les armes de la Royne au dos des arcs de pierre qui sont sur la rue, touchant les grans portes de la maison du Roy en Avignon, pour ce ... XXX florins III gros (2). »

On peut se convaincre que la somme de 70 florins est déjà, selon l'époque, une somme suffisante pour un triptyque de la valeur de celui d'Aix (3). L'inscription tirée de l'Office de la Vierge ne laisse d'ailleurs aucun doute.

Il est donc certain que l'auteur de ce triptyque est Nicolas le peintre, peut-être en même temps orfèvre, comme le suppose M. Trabaud, car les comptes citent un Nicolas l'orfèvre, les comptes des entremets de Lille citent un Nicolas de Goudesmet, et le poète Lemaire parle de Nicolas au bruit argentin. Dans tous les cas, ce nom de Nicolas se rapporte à l'auteur d'un triptyque de la galerie des Offices, à Florence, et de deux volets détachés, au musée de Naples. Ce peintre jusqu'ici peu remarqué, et auquel M. de Montaiglon, dans

---

(1) An 1478-79, Archives des Bouches du Rhône, B, 2484, f° 18.

(2) An 1478-79, Archives des Bouches du Rhône, B, 2484, f° 24.

(3) Voir *Mémoires couronnés de l'Académie de Belgique*. — *La peinture flamande et son enseignement sous le régime des corporations*.

une séance de la Société des Amis de l'art français, avait donné le tableau d'Aix, en annonçant des détails subséquents, qui n'ont pas encore été publiés, est celui que le savant J. Burekhardt suppose à tort être le même qu'un Allemand du nom de Korn, traduction de Froment.

Le triptyque de Florence, signé et daté, œuvre très intéressante, date de la jeunesse du peintre (1461), de même que les deux volets de Naples. Les figures grimaçantes par excès de caractère, le Lazare hâve, dur et anguleux, ont fait croire à une origine allemande. En réalité, la couleur a quelque ressemblance avec celle de Bouts, notamment le vert des manteaux, le jaune des draperies ombrées en rouge du même apôtre qui se représente trois fois dans l'œuvre, et la draperie rouge d'un apôtre tenant un livre, dans les sujets de la Cène et du Lavement des pieds. Le volet de gauche et le panneau central nous montrent un Christ dont l'auréole reparait sur plusieurs tableaux de l'école de Bouts.

Une seule robe, d'un vert clair, celle de Judas, et le faire plat, naïf et inhabile, sont tout ce qui rappelle l'école de Cologne.

Le retable est garni d'ornements dorés, et une inscription se lit sur le cadre, comme à l'église du Saint-Sauveur, d'Aix.

Le paysage est bon, quoique dur, bien de la même main que le *Buisson ardent*, mais d'un peintre plus novice.

L'extérieur des volets est en grisaille comme à Aix.

Les deux tableaux de Naples sont indiqués comme représentant les portraits de Robert de Sicile et de son fils aîné, Charles, due de Calabre, en rois mages, accompagnés chacun de deux seigneurs. Ces princes ayant régné vers le

milieu du xiv<sup>e</sup> siècle, ce sont-là des portraits de fantaisie ou bien l'attribution en serait fautive. Remarquons que les costumes en sont à peu près les mêmes que ceux du roi Alphonse I<sup>er</sup> d'Aragon et de son fils, qui figurent sur le tableau repeint par le Donzello et qui se trouve au palais royal de Naples. De plus, ces portraits de membres de la famille d'Anjou ne pourraient avoir été commandés que par un prince de la même maison, René, par exemple, avant 1442, ce qui paraît impossible, à moins qu'ils ne figurent là que comme souvenir historique, ce qui est douteux.

Ces figures, à peu près de grandeur naturelle, sont dures de contour (caractère qui persista jusqu'à la fin de la carrière de Froment) et sont vêtues de costumes de la seconde moitié du xv<sup>e</sup> siècle. Celui de Charles rappelle les grimaces du triptyque de Florence, mais est peint plus largement, avec un coloris plat et vif qui, plus tard, deviendra plus contenu et plus sobre. Une manche d'un blanc bleuâtre particulier, la pose des pages, les costumes, les ciboires ou ostensoirs qu'ils tiennent à la main (sauf pourtant un détail de celui de droite) ont une surprenante corrélation avec *l'Adoration des Mages* de Martin Schöngauer, triptyque qui se trouve à côté des susdits volets, ce qui semble dénoter des rapports de profession entre les deux artistes. Si l'on considère que Hübsch Martin a été élève de Van der Weyden à une époque où il peut avoir rencontré Froment, ce rapprochement devient très caractéristique.

Il est à noter que M. Passavant, dans la *Kunstblatt* de 1841, n<sup>o</sup> 11, attribuait à T. Bouts les deux volets de Naples.

Nous avons trouvé à Gènes quatre tableaux de la même dimension que le triptyque des Uffizj et provenant de la

sacristie de l'Annunziata, de Gènes. Fort mal placés à contre-jour dans le local de la Société promotrice des Beaux-Arts de cette ville, ils se prêtent peu à un examen attentif : nous avons pu nous convaincre cependant qu'ils proviennent de la même main que les œuvres citées plus haut. L'un représente une sainte ressuscitée ; le second, une Cène. Dans le troisième, un saint à genoux, vêtu de rouge, reçoit l'inspiration d'un ange, dont les ailes rouges se terminent par des plumes bleues. Dans le quatrième, un miracle est opéré par ce même saint, devant un souverain en costume analogue à celui d'Alphonse d'Arragon, et qui est entouré de sa cour : le saint bénit une coupe, dont le contenu doit servir à rappeler à la vie des morts et des moribonds. Nous n'hésitons pas à attribuer ces quatre tableaux à Froment, dont le chef-d'œuvre se trouve à Gènes, aussi dans la petite église de San Donato, et qui doit avoir travaillé dans cette ville même.

Le tableau d'autel dont nous parlons a été commandé par la famille Raggi pour orner sa chapelle : le sujet en est *l'Adoration des Mages*. Les types et les costumes en sont ceux de Jean de Maubeuge et de Van Orley, et l'exécution atteste clairement une relation avec le Buisson ardent, en même temps qu'avec l'école napolitaine et génoise.

Voici la description du panneau central :

A gauche, un nègre à l'habit largement entr'ouvert et portant l'inscription : Baltaser. Un mage à genoux, paré d'un collier qui ressemble assez à celui de la Toison d'or, porte des manches de cette étoffe chatoyante affectionnée par Metsys. A terre, son chaperon de forme orientale. Derrière, un personnage porteur de houe à l'italienne, sorte de ennemides représentées plusieurs fois par Mantegna. Puis

viennent un Turc à la coiffure ornée d'une aigrette et un seigneur à chaperon rouge, vêtu comme au temps de Philippe le Bon. La Vierge a une robe du bleu foncé adopté par de Bles et Gossaert, et l'Enfant, très bien dessiné, comme celui du *Buisson ardent*, dénote la fréquentation des maîtres italiens. A, JASPER, TI et d'autres mots se lisent sur une bordure d'étoffe et des arabesques, nouveau souvenir de Mantegna, se voient sur un socle. Enfin, dans le groupe apparaît un personnage déjà âgé, à grande barbe blonde et à moustaches pointues, qui doit être le portrait du peintre.

Le volet droit représente une sainte vêtue d'une sorte de tabar rouge et gris changeant, coiffée à la mode de 1490 et portant un vase : elle rappelle invinciblement l'une des Saintes du *Buisson ardent*. Au fond, sur un rocher, se passe une scène mystique.

Le volet gauche nous montre un saint lisant et protégeant le donataire agenouillé, en costume garni de fourrures, et dont l'écusson orne le prie-Dieu.

Nous avons fait d'abord des efforts infructueux pour découvrir si ces armes, composées d'un lion couronné, d'or sur champ de sable ou d'azur, avec une barre oblique de gueules, étaient bien celles des marquis Raggi.

Dans l'ouvrage de Franson, les anciennes armoiries de cette famille portent d'or à la fasce d'azur, au lion couronné d'argent. C'est une infraction à la règle adoptée dans le blason de bannir l'emploi du métal au métal, mais les anciens écussons de Venise et de Gènes, nommés *d'enquère* (*inchiesta*) montrent toute liberté prise en ce sens (1).

---

(1) Nous devons ces renseignements à l'obligeance du savant directeur du Musée de Turin, M. le baron GAMBA.

Nos recherches dans l'Armorial général de Rietstap et dans l'Armorial universel de Jouffroy des Chavannes, nous ont fait rencontrer : Raggi (Gènes et Rome), d'azur au lion d'or à la bande de gueules brochant sur le tout.

C'est donc bien un Raggi que représente le volet, cette modification dans les couleurs sera peut-être expliquée un jour. Mais ce qui démontre à l'évidence que ce tableau a été peint en Italie, ou sous l'inspiration de maîtres de ce pays, c'est le fronton qui le surmonte : un Christ en croix, avec la Vierge et saint Jean debout de chaque côté.

Nous l'avons retrouvé identiquement pareil à Naples, sur un tableau de S. Papa et sur un retable de Lud. Brea, à S. Maria di Castello, à Gènes.

L'artiste, qui pour nous n'est autre que Nic. Froment, a donc été en relations avec des Gènois et des Napolitains.

Ici, nous voudrions hasarder une simple supposition.

Le roi René, dépossédé de sa souveraineté de Naples, ne pouvait de gaieté de cœur envisager la perte de ce beau fleuron de sa couronne. Nicolas, son peintre favori, aurait-il été envoyé en *mission secrète*, comme Jean Van Eyck, par le duc de Bourgogne, comme Rubens et d'autres encore, par les archiducs ?

En attendant l'éclaircissement de ce mystère, nous énoncerons les caractères du triptyque d'Aix, qui nous portent à croire que Froment n'a point été seul à exécuter cette œuvre, et qu'une main flamande lui a apporté l'appoint d'une habileté artistique en quelque sorte nationale.

*Le Buisson ardent* a été décrit dans l'ouvrage de Crowe et Cavalcaselle et dans celui de Marius Chaumelin.

Au centre, dans un paysage provençal habilement peint,

un arbre en buisson au feuillage consciencieusement découpé, s'élève sur un monticule, et porte la Madone et son fils, dont la facture habile paraît d'un artiste du xvi<sup>e</sup> siècle, tel que Van Orley.

Sur le premier plan se tient un ange largement traité, couronné d'une sorte de diadème étoilé et couvert d'un manteau attaché par une précieuse agrafe, sur laquelle se dessinent Adam et Ève. Il est porteur d'un sceptre et vêtu d'une robe changeante, dans les tons de Memlinc. Les moutons et le chien qui l'entourent sont ronds, sans caractère, comme on en voit sur les tableaux flamands du xv<sup>e</sup> siècle. A droite, un vieillard qui défait ses chaussures, a un bonnet, une barbe et une draperie rouge qui rappellent nos Anversois influencés par le Titien ; le cadre est entouré d'une bande dorée à dessins d'architecture mêlée de figurines hâchurées représentant les rois de Juda. Le fronton orné de même offre une Annonciation et des chœurs d'anges prosternés devant Dieu le Père, qui sont dignes d'Albert Dürer.

Tout le tableau est d'un dessin châtié, qui se rapproche sensiblement de Memlinc avec une nuance italienne.

Le volet de gauche représente le roi René à genoux, et debout derrière lui une sainte Madeleine portant un vase à parfums, qui paraît tirée d'un tableau de Metsys ; un saint Antoine ermite, à capuchon et à barbe blanche, dont le type se retrouve à Gènes, et saint Maurice armé, la tête couverte d'un casque à panache, de forme provençale, sur un de ces fonds rouges vénitiens adoptés plus tard par Otto Van Veen et dont Antonello de Messine offre des exemples.

Sur le volet de droite, saint Nicolas, patron de l'artiste,

saint Jean l'Évangéliste, porteur d'un vase analogue à ceux des rois mages de Naples, et sainte Catherine tenant une palme, protègent Jeanne de Laval agenouillée. Aux pieds de l'évêque, trois petits enfants nus, d'un dessin dur et incorrect, comme ceux de Van der Weyden, mais puissants de couleur, dénotent la main de Froment lui-même, tandis que le reste est fort probablement l'œuvre de deux artistes.

Le saint Jean serait-il le patron de cet aide inconnu de Nicolas, et alors serait-il permis de supposer, d'après les dates, que Memline lui-même, ou Jean Van der Meire, a prêté son concours à l'exécution de cet ouvrage?

Les grisailles des volets extérieurs sont plus récentes et représentent, dans des niches, l'ange Gabriel et la sainte Vierge.

L'étude de ce tableau, sous la lumière défavorable de l'église, est peu facile; mais au caractère méridional et renaissance du portrait de René, du guerrier porteur d'un gonfanon, et de la figure entière de Moïse, nous reconnaissons l'influence du Génois Brea et du Napolitain P. del Donzello, tandis que le travail inégal et peu personnel, du reste, de l'œuvre procède des Flamands, car nous retrouvons des types semblables à Bruges, au musée de Douai et dans les ouvrages de Martin Schöngauer.

Ces circonstances multiples sont pour nous la preuve de voyages successifs qui ont modifié la manière de voir de l'artiste, ou plutôt du travail simultané de deux peintres, dont l'un devait être Flamand.

Le séjour de Nicolas à Gènes nous paraît encore attesté par un retable de Lud. Brea, sur fond d'or, de style



archaïque, reposant à S. Maria di Castello, et dont le fronton est le type de celui qui couronne le tableau des Raggi. Nous avons déjà mentionné cette similitude.

Mais ce qui rappelle une origine flamande, c'est l'ange qui parle à Moïse, le baïsson, les saintes debout derrière René et le portrait de Jeanne de Laval.

Il est donc probable que Nicolas Froment, d'Amiens, apprit son art dans nos provinces ; qu'il fut un condisciple de Memline et que le prénom de Jehannot, employé dans une lettre du roi René, signifiait Jean Memline, car l'absence de ce dernier, de 1472 à 1478, permet de le supposer.

Ce Nicolas d'Amiens était considéré, au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle, comme un des rois de la peinture.

Peintre de Louis XI, chargé en 1482 de faire un dessin représentant ce monarque agenouillé, pour un tombeau destiné à l'église de Notre-Dame-de-Cléry, il fut sans doute en rapport avec Simon Marmion, célèbre aussi dans le nord de la France.

Le poète Lemaire des Belges s'exprime ainsi : « Puis, de peinture autres nobles enfants, d'Amyens Nicole, *ayant bruit argentin*, » ce qui ferait croire qu'il y avait quelque rapport entre Nicolas, orfèvre à Avignon, et notre peintre.

Notons qu'aux *Entremets de Bourgogne*, en 1468, à Bruges, travailla, en même temps que Hugues Van der Goes, un Nicolas de Goudesmet (l'orfèvre). Dans les *Archives de l'art français*, t. IV, p. 185, Nicolas d'Ypres ou d'Amiens est cité comme peintre du chapitre de Saint-Agricol à Avignon, succédant à Jean Changenot, et acquéreur de la maison de son prédécesseur, de 1509 à 1519 (1).

---

(1) Note tirée des archives du département de Vaucluse, fonds du chapitre de Saint-Agricol, terrier des Censes, n<sup>o</sup> 14.

C'est le même que Nicolas le Picard, du *Dictionnaire des peintres* de M. A. Siret, et il est évident qu'il n'en faisait qu'un avec Nicolas Froment. Celui-ci, né vers 1440, auteur en 1464 d'un tableau naïf, en 1474 du triptyque d'Aix, est peut-être mort en 1519, âgé de 79 ans, mais doit avoir étudié dans le nord et s'être fait aider par une main expérimentée.

En effet, M. Renouvier a considéré les volets comme l'œuvre d'un peintre différent; un examen attentif nous a prouvé que le volet droit, portant la figure vieillie du roi, et celui de gauche, qui paraît d'une exécution plus hâtive, sont postérieurs au panneau central, mais non exécutés d'une autre façon.



Le tout semble fait, sous l'inspiration d'un artiste supérieur, par une main plus lourde, plus dure et plus astreinte à la ligne.

Nous ferons cependant remarquer qu'il serait assez singulier qu'un peintre déjà considérable comme Memline eût choisi les années 1474 et 1475 pour passer en Provence, bien que René ne fût pour rien dans la querelle de Charles le Téméraire avec les Lorrains et les Suisses; mais n'oublions pas qu'il existe une légende au sujet des aventures de Memline vers cette époque.

Avant de quitter Froment, nous mentionnerons le n° 778 du musée des Offices (petite tête de saint Benoit, avec une crose d'évêque), attribué à Memline, et l'*Homme en prière* (n° 769), tableau de même grandeur, avec même fond de colonnes de jaspe; ces deux œuvres sont encore de Nicolas.

Comme détail intéressant, nous noterons encore que dans la *Mise au tombeau* du Pérugin, de 1495 (n° 464), deux ou

trois figures, à droite, avec turbans et étoffes changeantes, montrent encore les types que Froment et Schöngauer semblent avoir empruntés à G da Fabriano. Il en est de même du tableau de Pollajuolo (n° 97 du musée de Turin), *Tobie et l'ange, accompagnés d'un chien*; l'on y trouve un vague rapport avec Nicolas.

Quant à son collaborateur inconnu, le n° 749 des Uffizj nous offre, derrière une grisaille de l'Annonciation, deux portraits flamands, faussement attribués à P. Cristus et que nous lui attribuons. L'homme a le caractère de figure décidée de Charles le Téméraire; la femme est assez incolore, d'un dessin fondu; ils sont signés du monogramme  et l'œuvre porte un écusson rouge à barres blanches , obliques. Ce tableau et le n° 769 susdit sont de même provenance (de S. Maria Nuova).

Nous n'avons fait que citer encore un nom très estimé au xv<sup>e</sup> siècle, celui de Simon Marmion, qui, on le sait, fut l'auteur en 1467-1470 d'un bréviaire pour Philippe le Bon, en 1455 d'un tableau pour la salle d'audience de l'hôtel de ville d'Amiens (1) et qui prit part en 1454 aux travaux de Lille. Il nous semble nécessaire cependant de le rattacher à Froment, car il dut participer à l'éclosion de cette école de l'Artois et de la Picardie qui, par ses types et ses ornements, diffère de celle de Bruges. Malheureusement, il y a là une lacune qui, vraisemblablement, ne sera jamais comblée, et nous devons nous borner à constater qu'il existe un curieux

---

(1) H. DUSEVEL, *Recherches historiques sur les ouvrages exécutés dans la ville d'Amiens*, p. 25. Amiens, 1858.

lien de parenté entre les œuvres de cette école et celles de Memline, de Metsys et de quelques artistes flamands, leurs contemporains.

En revanche, un lien presque aussi puissant a rattaché quelques artistes italiens à cet art franco-belge.

Si tout le monde n'est point convaincu de l'influence réelle qu'a produite l'art italien sur notre école primitive, du moins est-on forcé de reconnaître que, dès le milieu du xv<sup>e</sup> siècle, les échanges d'idées et de méthodes ont été fréquents entre notre pays et la Péninsule.

En visitant le musée de Pérouse, nous avons été frappé du style d'un sujet de Berto di Giovanni (n<sup>o</sup> 14), élève du Pérugin, puis de Raphaël, qui a peint un évangéliste en robe rouge, avec fond de paysage, pouvant passer pour le modèle de ceux de Mabuse.

La chapelle des Bonfigli a des tableaux d'un certain Arrigo Fiammingo, qui n'est autre que H. de Bles.

Le n<sup>o</sup> 52 de l'Académie de Florence, par G. de Fabriano, est un type de retable flamand, et l'un des mages a le style du même de Bles.

Dans le tableau de L. Signorelli, du musée des Offices (n<sup>o</sup> 56), il y a des niches ornées de grisailles dans le style de Van Eyck.

Ces remarques, et d'autres encore, ont éveillé notre attention et nous ont amené à grouper certains artistes d'après les caractères de leur style et de leur couleur.

Nous trouvant en Italie, nous avons d'abord songé à Antonello de Messine, qui, plus que nos Flamands, a dû impressionner ses compatriotes, car non seulement il est le premier en date parmi les artistes méridionaux qui visi-

tèrent la Flandre, mais il en est peut-être le plus important.

Ce maître se rattache directement à Jean Van Eyck, au même titre que Van der Weyden, qui fut le guide des peintres flamands de la seconde moitié du xv<sup>e</sup> siècle.

Antonello, issu d'une famille d'artistes, vers l'an 1414 environ, selon Sandrart, étudia pendant plusieurs années à Rome, au dire de Vasari, retourna à Palerme, à la cour d'Alphonse d'Arragon, puis à Messine, et, enfin, revint vers 1458 à Naples, où l'on croit qu'il devint le condisciple du Zingaro.

A cette époque, le roi René avait, dit-on, mis à la mode une méthode de peindre à l'huile différente de celle de Jean Van Eyck, mais ses travaux ont sans doute moins produit pour l'art que la protection d'Alphonse, quelques années plus tard. En effet, plusieurs artistes du royaume de Naples se sont engoués de la manière flamande, à tel point que l'on ne peut se figurer que le seul contact d'un artiste nourri à l'école de Bruges leur ait donné ce qui leur manquait pour rivaliser ainsi avec les Flamands.

Le premier tableau produit en ce genre par le peintre sicilien est daté de 1443 (musée de Berlin). Le panneau, daté de 1465, à la Galerie nationale de Londres, provenant de la Sicile, où Antonello vint s'installer en cette année en quittant Venise, montre pour ainsi dire un Flamand convaincu.

Le coloris de ces œuvres est encore méridional, mais ses travaux subséquents, même ceux qu'il fit en Italie, se rapprochent beaucoup du style des Van Eyck, ce que l'on peut observer sur le portrait de jeune homme avec fond de

paysage (n° 22 du catalogue d'Anvers); sur la tête de vieillard de la galerie Trivulzi à Milan, et principalement sur le sujet n° 60 du musée du Belvédère (le Sauveur porté par trois anges).

Cependant, vers 1470-1475, l'influence méridionale reparait dans *la Vierge et le Sauveur*, *la Vierge immaculée*, *le Crucifiement* (du musée d'Anvers, 1475), et des portraits exécutés à Venise, de 1475 à 1492, la montrent franchement, comme aussi *le Christ à la colonne*, *la Vierge douloureuse* (de l'Académie de cette ville). On place en 1492 son décès (1).

Il est hors de doute que Antonello, maître du procédé nouveau, a produit sur le monde artistique de l'Italie un effet non moins grand que celui de Jean Van Eyck dans les Pays-Bas.

Il est certain que de nombreux artistes ont cherché à entrer en relations avec lui, à étudier sa méthode ou ses œuvres et qu'il a été l'introducteur du goût flamand à Naples et même dans le nord, à Venise, à Gènes, à Milan, où il fut très apprécié, dit Summonzio.

Aussi est-ce peut-être à lui, en partie, qu'il faut rapporter l'aspect flamand des œuvres de L. Brea le Génois (2), dont on ne connaît l'existence que de 1480 à 1499 et dont nous avons noté l'affinité avec Froment.

Mais c'est surtout sur le Zingaro et sur ses élèves S. Papa et les Donzelli que son influence s'est produite, et leurs œuvres le prouvent. Dans son deuxième style, qui se rapproche

---

(1) PECCI, *Memorie, etc., di Antonello degli Antouj. pittore Messinese.* Florence, 1809.

(2) SPORTORNO, *Histoire littéraire de l'Italie*, 1824.

de celui de G. Bellini, il dut aussi impressionner Nicolas Rondinello de Ravenne, dont on a confondu les œuvres avec celles de l'auteur du triptyque d'Aix; il y en a dans la galerie Doria Pamphili, à Rome.

Cette même collection contient quelques tableautins de S. Papa (1450-1488), qui eut également des rapports avec l'artiste d'Amiens et d'Avignon.

Toute cette école dérive de Gentile da Fabriano (1), artiste très recherché jusque vers 1450, époque où il avait déjà 80 ans.

Ce peintre, employé par le pape Martin V, paraît dans son *Adoration des mages*, de 1425, retable couvert de dorures, avoir été le type de ce style étrange d'hommes et de femmes à turbans, à chaperons garnis de plumes de paon, que reprisent Bouts, Van der Weyden, Brea, Froment, de Bles et tant d'autres qui traitèrent les mêmes sujets. Ce tableau fut-il un modèle proposé aux artistes? Nous retrouvons le même indice dans deux tableaux du Louvre, n<sup>os</sup> 175 et 201; l'un, de G. da Fabriano, a un rapport indéfinissable avec *l'Annonciation* de Broederlam et, en même temps, avec l'œuvre de Van der Weyden, à Beaune; l'autre, est du Ghirlandajo (Benedetto) lié avec les Bellini et Gentile lui-même.

Mais l'un des plus célèbres, bien à tort, des tableaux de style à la fois italien et flamand, c'est le fameux saint Jérôme du musée de Naples, dit de Colantonio del Fiore. Comment ce nom a-t-il pu être prononcé au musée degli Studj, en présence d'un autre petit saint Jérôme, très médiocre, que

---

(1) *Catalogue de l'Exposition de l'art napolitain, 1877.*

On dit aussi être du même Colantonio et qui n'a aucun rapport avec le premier? Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on a fait justice de l'hypothèse émise par MM. Waagen, Passavant, etc.

Ce Colantonio, artiste problématique, dont le nom même semble être le produit d'une erreur de copie, aurait eu, d'après la légende, des rapports avec le roi René, et peut-être avec Antonello, car P. Del Donzello (1404-1470) et Solario, ses élèves, ont évidemment appris beaucoup plus d'Antonello lui-même que de leur maître supposé.

Feu M. A. Pinchart a démontré que le véritable Colantonio est Nicolas Thomas, de Florence, qui fit en 1571 une gloire de saint Antoine abbé, pour le chœur de l'église de San-Antonio, tout à fait dans le style de Giotto; il est évident qu'il n'a pas touché au saint Jérôme. Celui-ci n'est pas davantage d'un des Van Eyck; il ne paraît pas même provenir d'un Flamand pur.

Ce tableau, de dimension médiocre, espèce de sujet de genre tel qu'en produisirent certains maîtres néerlandais du xvi<sup>e</sup> siècle, par exemple, Marin van Zierickzee, repose sur un frottis général de bitume monotone, et l'ensemble en est assez lourd. Le ton des chairs est moins vigoureux que dans celles des Van Eyck, mais cette gamme brune donne une certaine harmonie générale (1). Le dessin est large, les plis amples, les couleurs peu empâtées, simplement frottées en quelques endroits, ce que l'on ne trouve que vers les dernières années du xv<sup>e</sup> siècle, et par exception, dans le fond d'église du retable des Portinari. Le procédé est semblable

---

(1) GEORGE et CAVALCASSELLE, *Les anciens peintres flamands*, t. I, p. 226.



à celui de Donzello, auteur incontesté du tableau du palais royal de Naples, qui était autrefois un J. Van Eyck, mais qui, aujourd'hui, n'a plus absolument rien qui date de l'époque de cet artiste. P. del Donzello fut condisciple d'Antonello et ses œuvres du musée de Naples ont fait découvrir en lui l'auteur de la peinture du palais royal qui représente des costumes de son époque et de son pays.

Le saint Jérôme ne serait-il pas aussi repeint ou copié par lui ?

Le livre de Facius ne fait aucune allusion à un tableau de Van Eyck, représentant saint Jérôme, si ce n'est au volet d'un triptyque fait pour le roi de Naples, et dont l'extérieur représentait le portrait de la femme de Lomellini.

Or, le tableau est de forme trop large, trop carrée, pour être un volet de triptyque. Tout au plus pourrait-il être une copie librement faite du volet en question.

Si nous rapprochons de cette œuvre la description faite par l'Anonimo de Morelli, du petit tableau de saint Jérôme (1), qui se trouvait dans la maison de Marc-Antoine Pasqualino, en 1529, nous voyons que cette œuvre, attribuée par les uns à Antonello, par d'autres à J. Van Eyck ou à Memline, quoique le personnage soit achevé à la manière italienne dans le genre de Jacobello del Fiore (2), montre le saint dans une salle d'étude, entouré de meubles, de livres sur des rayons comme celui de Naples. Mais, dans ce dernier, il est en robe de bure et coiffé d'une calotte rouge : le lion est d'un brun acajou et l'auréole d'or, de style archaïque. Dans l'autre, le saint était en costume de cardinal.

---

(1) ANONIMO, p. 77.

(2) Voir ZANETTI, *Della Pittura veneziana*, p. 18.

Nous croyons que le sujet du musée de Naples est une sorte de pastiche fait par le Donzello d'après ce tableau ou d'après le volet de Van Eyck.

P. del Donzello, architecte et peintre, né en 1405 (1), suivit, avec son frère Ippolito, les leçons du Zingaro et de l'architecte G. da Majano.

Une œuvre d'Ippolito se trouve dans l'église de Saint-Sébastien, à Naples.

L'*Adoration des mages*, œuvre principale de Pierre, est très belle et nous le montre comme le collaborateur de Froment : les figures ont une corrélation évidente avec les volets de ce dernier, représentant *les Rois de Sicile*. Au fond, la crèche et une cabane en chaume, soutenue par des poteaux, ont quelque ressemblance avec celles du retable de Van der Goes, à Florence.

Bien que cette œuvre ne soit au fond qu'une sorte de copie de Van Eyck, un tableau totalement repeint, on doit y reconnaître un talent véritable. Les types et les colorations vives et plates, un peu criardes des figures, décèlent aisément le maître de Froment, qui en a fait un vrai pastiche dans ses volets du musée de Naples. Ces volets sont exécutés plusieurs années avant le tableau d'Aix, qui prouve un immense progrès, et nous leur supposons la date de 1468 à 1470. C'est, en effet, la date que l'on peut assigner à l'exécution du travail de Donzello, car c'est en 1470 que Ferdinand I<sup>er</sup> a érigé l'arc de triomphe de Castel Nuovo et orné l'église de Santa Barbara de cette œuvre donnée par Jean Van Eyck à Alphonse I<sup>er</sup>.

---

(1) *Catalogue général de l'Exposition de l'art ancien napolitain*, p. 115. Naples, 8 avril 1877.

Avait-elle souffert de quelques dégâts pendant la guerre, ou bien le but de la restauration entreprise par le Donzello a-t-il été surtout de retracer les portraits d'Alphonse, de son fils naturel Ferdinand, et du petit Ferrandino, dont la naissance en 1470 avait provoqué sans doute cette restauration et ce don à l'église ?

Alphonse I<sup>er</sup>, adopté par Jeanne de Naples en 1420, régna de 1442 à 1458. Son fils Ferdinand (1), né en 1425, déclaré duc de Calabre par son père après la conquête de Naples, régna depuis 1458 jusqu'en 1494. Le fils de ce dernier, Alphonse II, duc de Calabre, mort en 1495, avait, en 1470, vingt-deux ans. Ces âges et ces dates concordent parfaitement avec l'aspect des figures de *l'Adoration des mages*.

Évidemment d'ailleurs, cette œuvre et les deux volets de Froment sont de beaucoup antérieurs au tableau de Gènes, qui doit avoir été exécuté après 1486, date de la mort de René, tandis que les quatre tableaux de la sacristie de l'Annunziata, aujourd'hui dans la galerie de l'Académie ligustica de Gènes, paraissent avoir été contemporains du triptyque de la cathédrale d'Aix, c'est-à-dire exécutés vers 1475.

Nous avons consacré forcément cette étude autant à des étrangers qu'à notre école de peinture nationale.

Si elle ne projette point sur celle-ci une lumière absolument nouvelle, nous avons néanmoins cru utile de débarrasser le champ de notre art rétrospectif de ce qui pouvait égarer ou induire en erreur ceux qui négligent les relations

---

(1) Voir DOMINICI, *Vite dei pittori*, in 8<sup>o</sup>, p. 205; STANZIONI; et VALERY, *Voyage en Italie*. Naples, 1840.

de couleur dans la classification des maîtres de notre ancienne école.

D'ailleurs, si nos artistes ne sont pas les auteurs de toutes les œuvres que nous avons étudiées, ils en sont les inspirateurs, ce qui tourne à la gloire de l'école flamande, que la perte de quelques œuvres attribuées à tort ne saurait amoindrir.

Nous avons lieu d'espérer, au contraire, que des recherches attentives à l'étranger la feront rentrer tôt ou tard en possession d'œuvres remarquables encore peu connues et qui sont portées indûment à l'actif d'autres écoles.

EDGAR BAES.

---

#### NOTES ET ADDITIONS.

*Broederlam.* — Le seul tableau authentique de ce maître est son œuvre de Dijon ; elle suffit pour le rattacher à Jean de Hesdin, en se fondant sur le manuscrit orné par celui-ci et existant à la Bibliothèque de Bruxelles ; les costumes bleus et rouges, la tête de sainte Anne et le faire magistral pour l'époque assignent à Meleior une place spéciale dans l'art flamand ; d'un autre côté, les anges et les chérubins du retable de Jean de la Baerse, à Dijon, l'ange du tableau de Broederlam, sont manifestement de l'école de Sluter, avec moins de caractère. Les figurines de ce retable et d'une sorte de reliquaire en ivoire coloré (n° 1462) du même musée rappellent le Moïse et le prophète chauve de Sluter. Les figures en grisaille de Broederlam sont du

même style, et ses anges voltigeant n'ont encore aucun rapport avec le type adopté par Van der Weyden.

L'opinion émise par MM. Crowe et Cavalcaselle, en attribuant à Broederlam un tableau du musée de Valence, nous a engagé à visiter la ville de ce nom en France; nous n'y avons trouvé qu'un Couronnement de la Vierge de Memmi, avec des anges rouges ou bleus, une facture dans les chairs et une expression qui nous fortifient dans la conviction acquise des relations de Broederlam avec Avignon plutôt qu'avec l'école rhénane. Quant au tableau décrit par ces auteurs, il doit être à Valence, en Espagne, et nous n'avons pu contrôler leur assertion.

*Van der Weyden.* — Deux volets du musée de Dijon attribués à ce maître (n° 115) nous paraissent dus à Van der Goes, tandis que les n°s 81 et 150 se rapprochent du style de Roger. Il en est de même d'un tableau à deux faces du musée Calvet (n° 459) représentant saint Michel et au revers une Annonciation.

Le musée de Dôle renferme, outre de petits portraits de princes de la maison de Bourgogne, une Vierge embrassant le Christ mort (n° 28), qui doit être attribuée à Van der Weyden, dans son style le plus voisin de Memling: petite œuvre très remarquable.

*Martin Schöngauer.* — Le retable du maître-autel de saint Pierre, au musée archéologique de Genève, tableau médiocre de style flamand, paraît être d'un élève de Martin qui a travaillé à Genève: il se rattache en même temps à l'école de Nüremberg.

*Wohlgemuth.* — Son fameux triptyque de Bourg-en-

Bresse, donné à l'église de cette ville par Marguerite d'Autriche, tableau admirablement conservé ou plutôt très habilement restauré, montre plus que tout autre l'impression de l'école flamande, sauf dans les tigres et animaux peints de mémoire et qui manquent complètement de caractère.

*Simon Marmion.* — Le tableau peint des deux côtés, très probablement par cet artiste, et qui représente Jean Molinet, revêtu de la robe rouge de cardinal, protégé par saint Jean-Baptiste tenant l'Agneau sur une Bible, rattache clairement Marmion à l'école qui a produit Bouts, Memline, Metsys, Gérard David, de Bles, Gossart, etc. La tête de saint Jean semble faite par l'auteur du Baptême de Jésus, à l'Académie de Bruges.

Une haie, placée au fond, ressemble aussi aux œuvres de Gérard David. Un revers de manteau chatoyant rappelle encore le tableau du Baptême : cependant il est peu douteux que ce panneau, qui représente au revers le cadavre du même Molinet, dans le style dur de Van der Weyden, ne soit bien la seule œuvre connue de Marmion : des détails trouvés dans les archives de Notre-Dame, la découverte du tableau derrière un confessionnal de l'église où l'on avait transporté les œuvres d'art de l'ancienne cathédrale, l'architecture du prieuré qu'on voit dans le fond, sont des preuves très puissantes. Mais, en ce cas, il est de toute évidence que Marmion, tout à fait inféodé à ce style flamand de la fin du xv<sup>e</sup> siècle, était un des condisciples et des collaborateurs des artistes que nous venons de nommer, et qui dérivent à la fois de Van der Weyden et de Bouts.

Un sceau gravé sur bois, représentant les armes de Valen-

ciennes, avec la Toison d'or et deux anges, nous paraît mériter d'être rapporté au même artiste.

*Maître inconnu, du Musée de Bruxelles.* — Un petit tableau, n° 113, et signé M, présente des caractères spéciaux de couleur et de facture que nous n'avons rencontrés encore que dans la galerie de Nîmes (petit Mariage mystique montrant l'enfant Jésus sur les genoux de sa mère, dans une sorte de bocage rempli d'oiseaux chanteurs); ensuite dans celle de Lyon (Vierge glorieuse, avec des statuette d'amours en grisaille, des colonnes jaspées et des anges musiciens (n° 215) un type de Vierge et un coloris éteint qui forment bien les caractères de l'artiste, très intéressant, qui fut l'auteur de ces œuvres.

---

# LA CHAPELLE

DE

la Bienheureuse Marguerite dite Marguerite la Fièrè

A LOUVAIN

par Ed. VAN EVEN



A Louvain, près de la Grand'Place, devant le point de départ de la rue de Tirlemont, entre deux contreforts de l'abside de la collégiale de Saint-Pierre, s'élève un édicule d'un aspect charmant, bâti en pierre de taille dans le style ogival de la première moitié du xv<sup>e</sup> siècle. C'est la chapelle de la bienheureuse Marguerite de Louvain, plus connue sous le nom de *Marguerite la fièrè*, l'une des figures les plus suaves, les plus poétiques et les plus populaires de l'histoire de la ci-devant première chef-ville du duché de Brabant.

En fouillant les protocoles de l'ancien échevinage de Louvain, cette mine féconde en renseignements sur le passé de cette ville, nous avons eu la bonne fortune de retrouver le texte des contrats pour la construction de la chapelle de la bienheureuse Marguerite. L'intérêt que présente cet oratoire au point de vue de l'histoire de l'architecture, nous a engagé à faire connaître ces documents. A notre sens, les



pièces concernant nos constructions anciennes, que renferment nos archives, méritent d'être recueillies avec le plus grand soin. Elles sont comme l'âme et la vie de ces édifices ; par elles les pierres deviennent pour ainsi dire parlantes.

Mais avant de nous occuper des documents que nos recherches nous ont fait découvrir, nous croyons utile, pour l'intelligence de ces pièces, de reproduire la légende de la bienheureuse Marguerite et de fournir quelques détails sur le culte que lui rend la population louvaniste.

### I. — La légende.

Marguerite la Fièrè, qui appartient à Louvain par sa naissance, par sa vie, par sa mort, a toujours été considérée comme la plus pure, la plus gracieuse, la plus parfaite personnification de la jeune fille du peuple. Semblable à une fleur odoriférante, elle répand dans l'histoire de la vieille cité brabançonne le parfum des plus aimables vertus : la modestie, l'amour du prochain, la fidélité jusque dans la mort à la promesse faite librement.

La légende de Marguerite la Fièrè a été recueillie par son contemporain Césaire, moine de l'abbaye d'Heisterbach, sur le Rhin, mort en 1250 (1). La narration de ce cénobite a été

---

(1) CÆSARII HEISTERBACHENSIS, *Illustrium miraculorum et historiarum memorabilium lib. XII*. Coloniae Agrippinæ, 1591, in-12, p. 489.

Césaire naquit, selon toute probabilité, à Cologne et y fréquenta l'école de l'église de Saint-André. Il était encore enfant lorsqu'il assista, en 1188, à l'église de Saint-Pierre, de Cologne, au sermon du cardinal d'Albe, que Clément III avait envoyé en Allemagne pour y prêcher une croisade contre les Sarrasins. Il entra, en 1199, à l'abbaye de Saint-Pierre d'Heisterbach, de l'ordre de Cîteaux, où il rédigea ses dialogues et où il mourut en 1250.

complétée, au xvi<sup>e</sup> siècle, par notre concitoyen Johannes Molanus, savant distingué, fureteur infatigable, écrivain d'un grand mérite. De même que l'abeille butine de fleur en fleur, il fouilla dans tous les dépôts d'archives que la ville possédait alors en si grand nombre, et concentra dans ses travaux, comme dans une ruche féconde, le miel de la science historique. Docteur en théologie, chanoine de Saint-Pierre, professeur à l'Université, il eut, on le comprend facilement, accès aux sources qu'il voulait consulter (1). C'est d'après le récit de Césaire d'Heisterbach, complété par Molanus, que nous allons faire connaître la légende de la bienheureuse Marguerite de Louvain.

Césaire l'appelle *Margareta* ; Molanus et les auteurs qui en ont parlé postérieurement la nomment généralement *Margaretula* (*petite Marguerite*). Dans les documents de nos archives, on la rencontre le plus souvent sous la naïve et tendre appellation de *petite Marguerite la fière* ou *fier Margrietken*.

Marguerite naquit à Louvain, vers 1207, de parents appartenant à la classe ouvrière. Dès son enfance, elle fit paraître une admirable douceur de caractère et une modestie rare. Sa mère, femme vertueuse, l'éleva dans l'amour du Seigneur. Le xiii<sup>e</sup> siècle, on le sait, était l'époque de la vie intérieure, de la vie de l'âme, des croyances fortes. Éprise des choses de Dieu, l'enfant, qui devait cueillir la palme du martyre, croissait, à l'ombre du sanctuaire, comme un lis

---

(1) JON. MOLANI, *Natales Sanctorum Belgii*. Duaci, 1616, p. 185. Molanus puisa ses renseignements « ex Cæsarii dialogis, monumentis tumbar et aliunde. » Il mourut, à Louvain, en 1585.

auquel la terre et le ciel prodiguent à l'envi le suc et la rosée. Simple et innocente, autant que douce et gracieuse, elle était la joie et le bonheur de ses parents.

C'était alors l'époque des pèlerinages. On allait à pied à Rome ou à Jérusalem; on visitait avidement les lieux où reposaient les reliques des saints. Beaucoup de personnes ne croyaient pas leur vie complète avant d'avoir vu la Terre-Sainte.

Marguerite avait à Louvain un parent qui tenait, avec sa femme, une auberge plus spécialement destinée à l'usage des pèlerins. C'était l'*Auberge de Saint-Georges*, rue de Tirlemont, coin de la rue du Chêne. L'hôtelier n'était connu que sous le prénom d'AMAND; on sait qu'à cette époque les noms de famille étaient encore fort rares. C'était un homme qui, ayant attaché toute son âme aux seules choses de Dieu, ne s'occupait que d'œuvres de charité. Il éprouvait toujours un très grand bonheur à pouvoir héberger gratuitement les pèlerins indigents, croyant recevoir en eux le Christ lui-même. Amand avait une digne femme, qui partageait de tous points ses charitables sentiments. Ces braves gens n'avaient point d'enfants. Quand Marguerite fut en âge de rendre des services dans le ménage, sa mère la plaça chez son parent Amand, pour y faire l'office de servante. La jeune fille, on le conçoit, s'estimait heureuse de vivre dans un milieu où elle trouvait les plus beaux exemples de piété et de charité. Bientôt ce ménage n'avait plus qu'un cœur et qu'une âme. Marguerite s'acquittait avec la plus entière soumission et la plus scrupuleuse exactitude de ses devoirs. Pour ainsi dire étrangère au monde, elle menait une vie toute consacrée à Dieu. Les

pauvres et les souffrants étaient l'objet de sa plus tendre sollicitude. Elle édifiait chacun par la pureté de ses mœurs et par l'exemple des plus rares vertus.

Marguerite allait atteindre sa dix-huitième année. Elle enchantait tous les regards par sa beauté et par sa grâce. Plus d'un jeune concitoyen essaya de toucher son cœur. Mais l'admirable jeune fille, qui ne voulait appartenir qu'à Dieu, resta sourde à leurs instances. Bien plus : lorsqu'un jeune homme se permettait de l'approcher, elle prenait soudain un air hautain, afin de le voir s'éloigner instantanément. C'est en agissant ainsi qu'elle obtint la qualification de **MARGUERITE LA FIÈRE**, qui lui est restée à travers les siècles.

Un jour, de concert avec son épouse, Amand arrêta le projet de se retirer du monde et de consacrer le reste de sa vie au Seigneur. A cette époque, il y avait à nos grands établissements monastiques place pour tout le monde. Dans la plupart de nos abbayes d'hommes, on acceptait des personnes du sexe qu'on plaçait dans des colonies agricoles, qui existaient à proximité de ces asiles religieux. Ces sœurs converses partageaient leur temps entre la prière et les travaux des champs. Amand fit les démarches nécessaires pour se faire admettre, avec sa femme, à l'abbaye de Villers. Marguerite, qui aspirait aussi à la retraite du cloître, prit la résolution d'accompagner ses parents et de prendre le voile de l'ordre de Cîteaux. Les époux vendirent leurs biens et se préparèrent à partir pour Villers. Huit ouvriers bouchers, ayant appris que l'aubergiste était en possession du produit de la vente de ses propriétés, se travestirent en pèlerins, se présentèrent à l'hôtellerie de Saint-Georges et y demandèrent l'hospitalité pour une nuit seulement. Bien

que l'aubergiste eût fixé son départ au lendemain, il ne voulut point renvoyer ceux qui venaient lui demander un gîte au nom du Seigneur. Il admit donc les faux pèlerins, et comme il n'avait plus de la boisson à leur offrir, il envoya Marguerite au pressoir de la rue des Chevaliers (1), pour prendre du vin. La jeune fille prit un vase et partit immédiatement. Mais à peine était-elle sortie, que les malfaiteurs assassinèrent l'aubergiste et sa femme et volèrent tout l'argent qui se trouvait dans la maison. En revenant avec son vase rempli de vin, la pauvre Marguerite fut empoignée à son tour. Les assassins lui mirent un baillon dans la bouche pour l'empêcher de crier et l'entraînèrent hors ville dans une maison qui leur servait de repaire et qui était située sur les bords de la Dyle. Après avoir partagé leur butin, ils délibérèrent sur ce qui leur restait à faire de leur captive. On comprend que mille morts auraient paru à Marguerite plus supportables que la situation terrible où elle se trouvait. Cependant elle ne perdit point courage, se confiant en la bonté divine qu'elle implorait en versant des torrents de larmes. Voyant que les sanglots la suffoquaient, les habitants de la maison crurent, mais à tort, qu'elle avait subi les derniers outrages. Frappé de la beauté de la jeune fille, l'un des scélérats, moins inhumain que ses compagnons, voulut la sauver en proposant de la prendre pour femme. Mais supplications et menaces, tout fut inutile. Marguerite, qui vivait comme une rose immaculée dans les jardins du paradis, déclara qu'elle préférerait perdre la vie que sa virginité.

---

(1) Ce pressoir se trouvait au milieu du vignoble domanial, appelé *'s Hertogen Wyngaerd*, qui existait alors sur les hauteurs longeant la rue des Chevaliers.

D'ailleurs, les malfaiteurs n'y auraient point consenti, de crainte d'être dénoncés. Alors l'un d'entre eux proposa d'ajouter 10 mares à la part de celui qui serait disposé à tuer Marguerite. La soif de l'argent arma le bras de l'un de ces misérables. Il saisit la jeune fille, lui donna un coup de couteau à la gorge et lui enfouça ensuite son poignard dans la poitrine. La nuit étant arrivée, les assassins jetèrent le corps de la vierge dans la Dyle (1). C'était le 2 septembre 1225.

Les poissons, dit la légende, tinrent le corps de Marguerite sur les flots et le transportèrent à Louvain.

A cette époque, Henri I<sup>er</sup>, duc de Brabant, occupait, avec son épouse Marie, fille de Philippe-Auguste, roi de France, le château qui s'élevait sur la montagne située près la ci-devant porte de Malines et à laquelle on donne actuellement le nom de *Mont César*. Il éprouvait une vive prédilection pour cette demeure, parce qu'on y jouissait d'une vue admirable sur la ville et les environs. Des fenêtres du château, on observait, dans la plaine, la cité de Louvain, nouvellement entourée de murs en pierres de taille, percés de onze portes monumentales. A droite, on remarquait les beaux et profonds ombrages de la forêt d'Heverlé; à gauche, les collines boisées de la Loo, ainsi que des coteaux plantés de vignes ou couverts de verdure. Un bras de la Dyle cou-

---

(1) Le récit de Césaire d'Heisterbach diffère avec la tradition. D'après cet écrivain, le corps de Marguerite, abandonné par les assassins, sur la rive de la Dyle, fut trouvé par quelques pêcheurs, qui s'empressèrent de procéder à son inhumation, craignant d'être accusés du crime. Il ajoute que le tombeau ayant été indiqué par une lumière céleste, le corps fut exhumé et transporté à Louvain. D'après Césaire, les assassins furent recherchés mais non découverts.

lait au pied de la montagne, sur laquelle s'élevait le manoir ducal.

Dans la soirée du crime, le duc s'était mis à l'une des fenêtres de son château, sans doute pour respirer la fraîcheur de l'air. Dirigeant ses regards dans la direction de la Dyle, il fut frappé, dit la légende, par une clarté qui entourait un objet surnageant dans la rivière, tandis qu'il crut entendre, dans les nuages, des voix d'anges. Ayant fait prendre des informations sur cette étrange apparition, il apprit que c'était le corps d'une jeune fille que les flots transportaient, contre le courant, vers Louvain. Le duc ordonna de retirer le corps de l'eau et de le déposer sur le bord de la rivière. Il est de tradition que cela eut lieu près du marché au poisson, à l'endroit où existe actuellement la rue Cranendonck, alors la jetée de débarcation. Toujours d'après la tradition, le corps exhalait un doux parfum. On vit là un miracle. Le chapitre de Saint-Pierre vint prendre le corps de la belle morte et le transporta, d'une manière solennelle, à la collégiale. Dans le cortège, on remarquait le duc, la duchesse, les autorités communales et les patriciens. Le corps ne fut pas inhumé. On le plaça, à la vénération des fidèles, dans une petite chapelle en bois, établie contre les murs du chœur de la collégiale.

Légendaire dans ses détails, cette histoire n'est pas moins d'une incontestable authenticité pour le fond. L'existence de Marguerite ne saurait être révoquée en doute (1). Son assas-

---

(1) « In 't selve jaer (1225) worden T'ir Magrietken vercracht ende vermoort, te Loven, ende dit deden die vleeschouwers. » *Oud kronijkje van Leuven, voortgezet, in 1575, door Pauwel Vanden Bossche, Prior van Sint-Martien*. Voy. G. BOONEN, *Geschiedenis van Leuven*, p. 594.

sinat est non seulement mentionné dans l'ouvrage de Césaire d'Heisterbach, mais aussi dans le martyrologe de l'ordre de Cîteaux ainsi que dans une chronique du Brabant, écrite en 1571, publiée par M. G.-A. Rethaan-Macaré, notre confrère à l'Institut historique d'Utrecht (1).

Dans le martyrologe de Cîteaux, à la date du 2 septembre, on lit ce qui suit : « A Louvain, la souffrance de la bienheureuse Marguerite, qui, ayant résolu de prendre l'habit de l'ordre de Saint-Bernard et de se consacrer à Dieu parmi les vierges de notre institution, a été cruellement assassinée et obtenu la palme du martyr. Les cantiques des anges, la lumière divine et les nombreux miracles arrivés à son tombeau en ont constaté la sainteté (2). »

Ainsi que l'affirme Molanus, l'abbaye de Villers possédait encore, au xvi<sup>e</sup> siècle, quelques biens provenant d'Amand, le parent de Marguerite. Du temps de cet auteur, qui consulta non seulement les manuscrits, mais qui interrogea également les traditions populaires, il y avait encore à l'*Auberge de Saint-Georges* une petite place qui portait la qualification de *Chambre de Marguerite la Fièvre* (3).

---

(1) « Tempore ducis Henrici, anno M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> XXV<sup>o</sup> quedam Virgo mire pulchritudinis, nomine vulgariter *Fier Margrietkeu*, Lovanii propter ejus castitatem interfecta est, et in Dyeliam Ilvium projecta ab iis, qui eam stuprare et flore vigintatis privare studebant, ex ejus morte diversa signa et miracula Lovanii accidere narrantur. » *Chronique de Brabant*, écrite vers 1571, publiée dans le *Code diplomatique neerlandais*, de l'Institut historique d'Utrecht, 1855, 2<sup>e</sup> série, 5<sup>e</sup> vol., p. 64.

(2) « Lovanii possessio Beate Margarete, que cum habitum Cisterciensem assumere decrevisset, seque inter nostri instituti virgines Deo offerre jam dudum cogitasset inhumaniter trucidata martyrii palmam promeruit. Cujus sanetitatem Angelorum concentus, divinus splendor et crebra ad ejus tumulum patrata miracula comprobarunt. » *Ex Martyrologio seu menologio Cisterciensi ad 4uonas sept.*

(3) « Domus quam inhabitabat, dicebatur *hospitium Sancti Georgii*, in qua *cubiculum parvum ab ea nomen retinet.* » Molanus, p. 186.



Il ne nous reste pas d'effigie contemporaine de Marguerite. La chapelle renfermait autrefois une statue ancienne de la Bienheureuse. Malheureusement, cette statue a été détruite à l'époque de la Révolution française.

Il existe une planche gravée sur cuivre représentant le corps de la bienheureuse Marguerite surnageant dans la Dyle. Le costume est celui d'une servante du xvii<sup>e</sup> siècle. Sur les bords de la rivière s'élève le château de Louvain, devant lequel se tient un militaire, casque en tête, hallebarde en main. Le duc et la duchesse de Brabant se tiennent à l'une des fenêtres de leur manoir. Dans les nuages, trois anges entonnent des cantiques. La perspective offre une vue de Louvain, avec la collégiale de Saint-Pierre et l'hôtel de ville. Nous croyons reconnaître dans cette planche le burin de l'orfèvre Philippe Calaber, qui travaillait à Louvain entre les années 1690 et 1710. Elle porte l'inscription suivante : *Is geraeckt aen haere reliquien. — Saliger Margareta van Loven, Maeght en Martelaresse, bidt voor ons, 2 september 1225.*

Nous connaissons une autre planche sur cuivre, représentant la Bienheureuse, vue jusqu'aux genoux, entourée d'un ovale en style rococo, orné de fleurs de lis. Elle porte un petit bonnet non agrémenté, une robe à manches courtes et lacée sur la poitrine, ainsi qu'un tablier à plastron. Sa main droite repose sur sa poitrine ; par la main gauche elle tient le petit vase traditionnel. Dans un ovale se trouvant au bas de cette effigie, on remarque le corps mort de la Bienheureuse flottant sur les eaux de la Dyle. La planche porte l'inscription suivante : *Salige Margareta van Loven, 2 september 1225. — Is geraeckt aen hare reliquien.* Cette planche existe en deux dimensions différentes.

Le peintre Verhaghen, qui a encore connu l'ancienne image de Marguerite, donna à la Bienheureuse, dans les tableaux dont nous parlerons plus loin, le vêtement d'une jeune fille du peuple au xviii<sup>e</sup> siècle : robe rouge à manches courtes et lacée sur la poitrine, tablier blanc avec plastron, bonnet blanc, bas bleus et souliers de cuir.

On a publié, à Louvain, en 1699, une *Histoire abrégée de la Bienheureuse Marguerite de Louvain, dite communément Fièvre Marguerite*. Cet opuscule a eu onze éditions. Il en existe une traduction en flamand, qui a eu également plusieurs éditions.

Feu M Prudent van Duyse, que nous avons eu le bonheur de compter au nombre de nos bons amis, avait fait ses études à Louvain. Il aimait notre ville, son histoire et ses souvenirs. La légende de la douce et charitable Marguerite lui inspira un poème qu'il est permis de considérer comme l'une des perles de l'œuvre de ce grand poète belge du xix<sup>e</sup> siècle.

## II. — Le culte.

Nous avons vu que le corps de Marguerite la Fièvre fut transféré, d'une manière solennelle, de la rive de la Dyle, rue Cranendonek, à l'endroit contre le chœur de la collégiale de Saint-Pierre, où, plus tard, on lui éleva un oratoire. A partir de ce moment, les Louvanistes considéraient comme bienheureuse leur jeune concitoyenne qui venait de tomber sous le poignard d'un lâche assassin. Bientôt elle eut son culte. Devant ses restes, on allait réciter des prières, allumer des cierges et déposer des offrandes. On invoquait

son intercession pour la guérison de plusieurs maladies. Marguerite devint la patronne des jeunes filles, des jeunes servantes surtout. Pleins de confiance dans son intercession, les ophthalmiques allaient se laver les yeux dans les eaux de la Dyle, à l'endroit où son corps avait été retiré des flots. On comprend que la construction, en 1540, d'une chapelle en l'honneur de Marguerite contribua puissamment à augmenter la dévotion envers la Bienheureuse. Ce culte devint tellement vivace qu'il excita la colère des réformés. En 1548, on publia, à Anvers, dans un recueil de poésies protestantes, une chanson sur Marguerite la Fièrè, digne, c'est Molanus qui l'affirme, d'être jetée au feu. Cette chanson n'arrêta point la dévotion dont il vient d'être parlé. Marguerite continua à occuper une place dans la vénération des Louvanistes. Dans sa ville natale, son nom est encore aussi vivant, aussi populaire qu'au XIII<sup>e</sup> siècle.

A la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, un docteur en théologie de l'Université de Louvain, Pierre Marcelis, de Tongres, mort en 1707, « contribua beaucoup, dit Paquot, à relever le culte que le peuple rend, depuis quelques siècles, à la vénérable Marguerite de Louvain (1). »

En 1725, le chapitre de Saint-Pierre résolut de célébrer le 500<sup>e</sup> anniversaire de la mort de Marguerite la Fièrè et d'entourer cette cérémonie de tout le lustre dont elle était susceptible. On fixa la fête au premier dimanche de septembre, jour de la Kermesse communale. Par lettre du 12 août 1725, le chapitre invita l'administration communale

---

(1) J.-N. PAQUOT, *Mémoires*, t. VIII, p. 175.

à vouloir contribuer à rehausser l'éclat du jubilé (1). La

---

(1) « Op den 20 augusti 1725, de heeren van het Magistraet der hoofdstadt Loven vergadert synde present Jo<sup>r</sup> Petrus de Herckenrode, S<sup>r</sup> Van Areubergh, Borgemeesteren.

» Jo<sup>r</sup> Van Grave, Jo<sup>r</sup> Simon de Herckenrode, Jo<sup>r</sup> van Spoelbergh, Jo<sup>r</sup> Petrus van Bommel, H<sup>r</sup> en M<sup>r</sup> Herthals, S<sup>r</sup> Claes, S<sup>r</sup> Colbrant, Schepenen.

» Jo<sup>r</sup> van Winghe, d'heer van Dieve, M'heer baron van Schore, Jo<sup>r</sup> van Cauwenhoven, d'heer van Roost, Jo<sup>r</sup> de Coenen, Jo<sup>r</sup> van Cruyninghen, Raeden; S<sup>r</sup> De Broower, S<sup>r</sup> Berthyns, S<sup>r</sup> Berges, S<sup>r</sup> De Waerseggere, S<sup>r</sup> De Hertogh, S<sup>r</sup> Vander Buecken, S<sup>r</sup> Sterckmans, S<sup>r</sup> Wirix, S<sup>r</sup> Schellekens, Overdekens.

» Is aen den Raede deser stadt voorgelesen die requeste aen hun gepresenteert wegens den Deken ende het Cappitel binnen Loven, daerby te kennen gevende hoe dat, op den tweeden september naestcomende, wesende nu den sondagh van de kermisse van Loven, t'scamen valt het vyfhonderste jaar als wanneer de salige Margareta, geboortigh van Loven, om te bewaren hare maeghdelycke snyderhey, die sy aen haeren hemelschen bruydegom hadde beloofd, wreedelyck vermoort synde, heeft verdient de kroone van martelie, gelyck blyckt vyt Caesarius ende Molanus, waerom oock hare weerdighe beenderen ende reliquien als eenen seer kostelycken schat, van dien tyt af als sy is gemarteriseert, tot nu toe rusten in de hoofdstadt van Brabant, met menighvuldige weldaeden, die syne goddelyke majesteyt gedurighlyck vergunt door de voorspraecke ende verdiensten van die salige Margareta aan de gene die devotelyck hunnen toevlucht tot haer nemen. Daerom soo is het oock weerdigh dat Loven op den aenstaenden jubilee van vyfhondert jaer hier over Godt besonderlyck bedanke ende love in de salige Margareta van Loven, ende aengesien de goddelycke voorsichtighey UEd. heeft vercosen en gestelt tot opperste regeerders en magistraet der stadt Loven ten tyde van desen jubilee op dat den selven door UEd. overal bekende ende vermaerde godsdienstighey met eene besondere devotie ende solemniteyt soude worden geviert, des te meer om dat hier is een jubilee van eene salige Lovenersse, die, gelyk sy in haer leven hier op de aerde haere stadt Loven en namentlyck de opperste regeerders derselve, altyt heeft bemint, nu veelmeer hun bemint hier boven regnerende in den hemel: hierom ist dat den Deken ende Capittel van S<sup>te</sup> Peeters, binnen Loven, UEd. seer eerbiedelyck bidden, dat UEd. gelieve gedient te syn, om volgens UEd. bekenle ende ingeboren iever en godtsdienstighey te stellen op desen jubilee met eene besondere en behoorelycke solemniteyt magh worden geviert; alzoo hierom betrouwende, dat Godt door die krachtige voorspraecke ende verdiensten van die salige Margareta van Loven sal over de stadt Loven ende bysonderlyk over UEd. als opperste regeerders syne goddelyke gratien, benedictien en weldaden overvloedelyck verlenen, vermeerderen ende volherden. Onderteekent: **HERMANNUS DAMEN**, Deken van Sinte Peeters binnen Loven. Desen 12 Augusti 1725.

» Waerop Myne Heeren hebben geresolveert de processie by te wonen in corpore gelyck op onse Lieve Vrouwe belegeringe. »

*Résolutions du magistrat de Louvain de 1725, f° 219.*

missive fut communiquée au conseil, qui décida : 1° d'accompagner en corps la procession; 2° de faire restaurer quatre chars et plusieurs autres objets de l'ancien *Omgang*, qui se trouvaient alors encore à la Loge de la place Saint-Antoine, pour figurer dans la cavalcade qu'on avait décidé d'organiser (1). Les figures en osier du géant, de

(1) Nous trouvons dans le compte de la ville de Louvain de 1725 les postes suivants :

F° 197. « Item, betaelt aen den beeldtsnyder M<sup>r</sup> *Josephus Van Schipdael*, de som van 2 guldens, 16 stuyvers, voor ghesneden te hebben 2 ooren voor deser stadts Reusinne; item, eenen steerlt ende 2 pooten voor den valck sitende op haer handt, ende 2 vingeren voor den Reus, welcke 2 posturen syn omgedragen in den triomph die men alhier gehouden heeft, in septembri 1725, over het 500 jarigh jubilé van de salighe fire Margareta van Loven. . . . . 2-16. »

F° 598. « Item, betaelt aen den schilder ofte stoffeerder *Van Deycke*, etc. »

F° 599. « Item, betaelt, by resolutie magistrael van 25 augusti 1725, de somme van 8 pistolen aen S<sup>r</sup> *Guilielmus Vranckx* voor het cleeden ofte versieren van den Reus en de Reusinne, omgedraghen, beneffens het omvoeren van andere opgepronckte triumphwagens, in de solenniteyt alhier gehouden ende gheviert, op den 9 september 1725, over ende ter saecke van het 500 jarich jubilé van de salige fire Margarine van Loven . . . . . 84-0. »

F° 400. « Item, betaelt de somme van twelf guldens voor het luyden, ter saeke van de solemele ende magnifique processie alhier ghehouden in date voorsc. den 9 september 1725 . . . . . 12-0. »

« Item, betaelt aen den stadtsbode *Leonardus Vanden Plas* 4 schellinghen voor vermaent ofte gheroepen te hebben, door orde van de heeren, de vier biddende ordens, beneffens d'Eerw. Paters Capucienen alhier, om te convoyeren de voors. processie . . . . . 4-8. »

« Item, alnogh betaelt aen den voors. *L. Vanden Plas*, beneffens den stadsbode *Petrus Colibrant*, aen ieder 4 schellinghen, voor vermaent te hebben, van wegens de Heeren van het Magistraet, de 4 coninckstabels van de 4 hooft Gilden deser stadt Loven, ten eynde dat ider soude doen roepen syne Gildebreeders, om te convoyeren de voors. processie, in deselve forme ende maniere gelyck sy moesten comparereren ter processie van Loven kermisse. Item, voor geadvertteert te hebben, in de huysen voorby de welke de voors. processie moete gaen, dat ieder een moeste intreucken syne uytstekende uythanghordens, op dat liber souden connen passeren soo de voorgemelde Reus ende Reusinne als eenighe opghepronckte Triumphwagens, ter saeke van den voorghemelden jubilé van 500 jaren van de salige fire Margarine van Loven . . . . . 2-16. »

« Item, betaelt aen *Gile Beckx*, in de 5 *Haringen*, op de Vischmerkt, alhier,

sa femme et de ses enfants furent renouvelées aux frais des fermiers des droits établis sur la bière (1).

Huit jours avant la fête, il régnait à Louvain une animation extraordinaire. Les Louvanistes n'avaient plus d'autre préoccupation que le jubilé de Marguerite la Fièrè. Tout le monde s'en occupait avec un égal intérêt.

Le dimanche 9 septembre, jour de la solennité, la ville présentait l'aspect le plus charmant. De maison en maison couraient des guirlandes de verdure et de fleurs. Partout on observait des mâts vénitiens ou des monuments éphémères garnis de draperies et de verdure, couronnés de drapeaux. Plusieurs maisons se faisaient remarquer par le goût et la richesse avec lesquelles elles étaient ornées.

---

de som van 4 gulden ende 10 stuyvers, voor geleverd te hebben in date voorse., den 9 september 1723, de quantiteyt van 6 pondt liesvet, à 5 stuyvers het pondt, om te smeren de voorgemelde Triumphwaghens . . . . . 1-10. »

F<sup>o</sup> 422 « Betaelt aen den seeldrayer M<sup>r</sup> *Arnoldus Van Weverenbergh*, etc., voor eenige stringen ende tengels voor de stadtspeirden. Item, voor eenige stringen voor de Triumphwaghens, omghevoert op den 9 september 1723, etc. »

F<sup>o</sup> 454 v<sup>o</sup>. « Item, betaelt aen S<sup>r</sup> *der Boven*, etc., voor, op den 9 september 1723, te vorens verhuert te hebben, ten dienste deser stad, 2 tenreksche cleeden voor de stadtsknechten omvoerende eenen triumphwagen, in de solemniteyt alsdan alhier ghehouden ende gheviert over ende ter saecke van den 500 jarighen jubilé van de salighe fire Margereta van Loven, etc. »

F<sup>o</sup> 468 v<sup>o</sup>. « Betaelt aen den schilder ofte stoffeerder S<sup>r</sup> *Philippus Van Dyck*, etc. »

F<sup>o</sup> 172. « Betaelt aen de weduwe van wylen deser stadtsdrucker S<sup>r</sup> *Jacobus Sassenus*, etc., voor het drucken van eenighe billetten ofte ordonnantie over ende ter saecke van het 500 jarigh jubilé van de salighe fiere Margarita van Loven, alhier geviert te Lovenkermisse 1723, etc. »

F<sup>o</sup> 175 v<sup>o</sup>. « Betaelt aen den specier S<sup>r</sup> *Philippus Vander Haert*, etc., voor geleverd te hebben 44 geelwassehe flambeenwen, wegende te samen 169 5/4 pondt. à 12 stuyvers, dienende eenige daer van tot het celebreren van den voorgemelden 500 jarighen jubilé van de salige fire Margarita van Loven. »

(1) W. BOONEN, *Geschiedenis van Leuven*, p. 409.

La magnifique façade de l'Hôtel de ville était décorée d'une manière splendide. On y lisait le chronogramme suivant :

MARGARETÆ  
CIVI SŪÆ  
ILLÆSA VIRGINITATE CONSPICUÆ  
ABHINC ANNIS QUINGENTIS  
FŪSO SANGUINE  
GLORIOSÆ  
SENATUS POPULUSQUE LOVANIENSIS.

C'est-à-dire :

*Le Magistrat et le peuple de Louvain honorent Marguerite, leur concitoyenne, qui, brillant, il y a 500 ans, par l'éclat de son auréole virginale, a glorieusement versé son sang.*

L'église de Saint-Pierre se faisait remarquer par sa belle décoration. Partout on voyait des guirlandes de verdure et de fleurs; des drapeaux et des oriflammes, ainsi que des cartels portant des chronogrammes latins et flamands.

Devant le chœur figurait une peinture ancienne représentant Marguerite la Fièrè. Sous cette image, qui n'existe malheureusement plus, on lisait le chronogramme suivant :

MARGARETA PERTETUUS  
CIVITATIS LOVANIENSIS  
SPLENDOR.

C'est-à-dire : *Marguerite est la gloire éternelle de la ville de Louvain.*

Le chœur de la collégiale était tendu de magnifiques tapisseries à personnages qui produisaient l'effet le plus imposant.

A droite du maître-autel se trouvait un tableau représentant les assassins conduisant Marguerite hors ville. Du côté opposé, on remarquait un second tableau figurant les malfaiteurs décidant la mort de la bienheureuse.

La chapelle de Marguerite était également ornée avec goût. On y remarquait une peinture représentant le corps de la bienheureuse flottant sur les eaux de la Dyle, entouré d'anges chantant des cantiques (1).

Le dimanche 9 septembre 1725, une messe solennelle fut célébrée, à dix heures du matin, par le docteur en théologie Herman Damen, doyen du chapitre de Saint-Pierre et conservateur des privilèges de l'Université. Non seulement les habitants, mais aussi les nombreux étrangers venus pour voir passer la cavalcade se pressaient dans l'église. Les étrangers étaient en si grand nombre que, le soir, on ne trouvait plus de logement dans les auberges que la ville renfermait alors en grand nombre.

Après la messe sortit la procession, qui était accompagnée par le magistrat, par l'Université, par les ordres religieux, ainsi que par les quatre grands serments et les deux chambres de rhétorique. Elle était suivie d'une splendide cavalcade. Devant les trompettes et les timbaliers, on portait le riche étendard de la ville, orné des armoiries de la commune et de la devise : *Altyd God loven*. Le premier char représentait la Pucelle de Louvain, entourée des sept familles patriciennes; le deuxième, le triomphe de Margue-

---

(1) *Solemnuelen jubel-dag van het ryfhonderste jaer van de gloriouse dood van de salige Margareta van Loven, maegd ende martelersse, ghonden tot Loven, op den 9 september 1725. Tot Loven by de weduwe van Jacobus Sassenus, stadsdrukker, over de Halle.* in-4°, de 12 pages.



rite sur le démon; le troisième, sa mort tragique. Après ce dernier char arrivait un groupe de cavaliers, représentant Henri I<sup>er</sup>, duc de Brabant, et les dignitaires de sa cour. Un quatrième char figurait Marguerite recevant au ciel la palme du martyr et le lis de la virginité. Un cinquième char offrait la glorification de Marguerite. Ce char était suivi d'un immense éléphant, portant une Renommée annonçant aux quatre parties de l'univers la gloire de la bienheureuse.

Après l'éléphant venaient le géant Hercule, sa femme et ses enfants, ainsi que des chameaux, des cerfs et d'autres quadrupèdes.

Ce cortège eut un immense succès.

Cinquante ans plus tard, le chapitre de Saint-Pierre résolut de faire des démarches pour obtenir la canonisation de la bienheureuse Marguerite. La demande en fut faite à Rome, au nom du clergé, du magistrat et de la population (*nomine cleri, senatus ac populi Lovaniensis*). A la requête étaient joints un acte du chapitre, un rapport du comte de Franckenberg, archevêque de Malines, et un rapport du chapitre portant les signatures de tous les chanoines et de tous les curés de Louvain. L'autorité communale reçut communication de ces pièces dans sa réunion du 19 mai 1775. Elle décida de faire enregistrer ces documents et ordonna à son conseiller-pensionnaire d'inscrire au bas de l'acte du chapitre ce qui suit : « Nos consules, scabini cæterique de consilio oppidi Lovaniensis Brabantiae Metropolis, habita lectura præcedentis actæ capitularis in comitiis nostris, de data hujus, attestamur ac fidem facimus, cultum Beatæ Margaratæ Lovaniensi delatum sine interruptione esse antiquis-

simum eundemque sommopere auctum ac augeri quotidie. In quorum fidem hæc sigillo nostro muniri et per syndicum nostrum signari curavimus. Lovanii hæc 19 maii 1775 et erat signatum : J.-B. MARCHANT. »

Ces pièces furent envoyées à Rome. Mais cela ne suffisait pas. Il résulte d'une lettre d'Aloïs Gardellini, datée de Rome, le 19 mars 1776, qu'une somme de 800 à 1,000 écus, monnaie romaine, était indispensable pour entamer la procédure de la canonisation. Cette somme devait servir à payer les frais de copies, de traductions, d'impressions, ainsi que les honoraires des avocats, des promoteurs et des sous-promoteurs. Comme on ne parvint pas à réunir cet argent, l'affaire resta sans suite. Toutes les pièces concernant ce projet, expédiées dans la forme authentique, par le protonotaire apostolique Ignace Damas, se trouvent dans le registre des résolutions du Magistrat de Louvain de 1775, f<sup>o</sup> 18.

En 1846, il fut de nouveau question de la canonisation de la bienheureuse Marguerite de Louvain. La mort du dignitaire ecclésiastique qui s'était chargé de l'affaire, empêcha une seconde fois la réalisation de ce projet.

### III. — La chapelle.

Nous sommes sans renseignements sur le premier oratoire érigé en l'honneur de la bienheureuse Marguerite de Louvain. En 1425, un grand architecte, auquel les documents de l'époque ne donnent que la modeste qualification de *maître des maçonneries*, Sulpice Van Vorst, entreprit la reconstruction du chœur de la collégiale de Saint-Pierre.

Poussé avec activité, ce travail fut terminé en 1454 (1). Peu de temps après, on éleva contre le chevet du nouveau chœur un édicule pour y déposer les ossements de notre bienheureuse. Cet oratoire est mentionné dans un acte des échevins de Louvain, du 18 juillet 1455 (2). Il est également renseigné dans le compte communal de 1479 (3), ainsi que dans un acte échevinal du 5 juillet 1491 (4). Cet édicule devait être d'un aspect très modeste; Molanus nous apprend qu'il était construit en bois (5).

Dans la première moitié du xvi<sup>e</sup> siècle vivait à Anvers un Louvaniste qui éprouvait une haute vénération pour la bienheureuse Marguerite. Il portait le nom de MARTIN DE BOCK et

---

(1) *Louvain monumental*, p. 177.

(2) « Item, Radulphus Corsbout, filius quondam Rudolphi, et Bertholomeus Hont, in presentia, recognoverunt se legitime vendidisse Johanni de Erenbodeghem, pronunc villico de Libbeke, tercium partem census et trecense subscriptorum, primo videlicet unius cum dimidio solidi antiqui census ad et supra domum et curtem cum suis pertinentiis Henrici de Halen, sita in opposito *Capelle dicte TFIER MARGRIETKEN*, inter bona Godefridi Boschman et olim Johannis Barbier, nunc Mathie Vander Dile, etc. » *Acte des Échevins de Louvain, du 18 juillet 1455*, in-1<sup>a</sup>.

(3) « Item, Joanne Oeghe, ticheldeckkere, van eenen huysse der stad toebehoorende dwelck toe te hoeren plach Hendrick van Halen, tegen TFIER MAGRIETKEN over, l'ontdekken en de tiechelen in der stadhuys te settene, overgebracht, hem selve daer aen gewracht ij daghen, enz. » *Compte de la ville de Louvain de 1479*, f<sup>o</sup> 29 v<sup>o</sup>. « Cappelleken van FIER MARGRIETKEN. » *Chynsboek van Loven*, 1571, f<sup>o</sup> 98 v<sup>o</sup>. « Op de Meret, ointrent der FIER MARGRIETKEN (1545). » *Mémoires de F. de Enzinas*, 2<sup>e</sup> partie, p. 388.

(4) « .... « Ad domum dictam *Sint Jorys*, oppidi Lovaniensis, sitam in opposito *Capelle dicte TFIER MARGRIETKEN*, supra eorum vici dicti *Hoelstrate*, inter eundem eorum ab una et domum dictam *Spaegnien*, ejusdem oppidi, etc. » *Acte des Échevins de Louvain du 5 juillet 1491*, in 3<sup>a</sup>. »

La maison mentionnée dans cet acte sous la dénomination de *Saint-Georges*, faisait partie du local *la Table-Ronde* et formait le coin de la Grand'Place et de la rue de Tirlemont.

(5) « .... « Ad murum ecclesie sancti Petri ubi adhuc conspicitur in domnenta que solet esse ligna, nunc verso est lapidea. » *MOLANUS*, p. 186.

exerçait la modeste profession de marchand de poisson. Cet homme, qui s'était acquis par son négoce un certain avoir, mourut le 8 octobre 1355. Par une disposition de son testament, il laissa les fonds nécessaires à la reconstruction de l'oratoire de la bienheureuse Marguerite de Louvain. Avant de commencer ce travail, il fallait obtenir l'autorisation du conseil de fabrique de Saint-Pierre, propriétaire de l'ancienne chapelle. Il va de soi qu'on se mit facilement d'accord. Martin de Boek avait chargé un ami Guillaume Wels, également marchand de poisson, à Anvers, de faire édifier la chapelle. Ce négociant, qui avait probablement repris les affaires du vieux Louvaniste, fit d'abord dresser un plan qu'il soumit à l'appréciation du conseil de fabrique de Saint-Pierre. Après l'approbation de ce plan, Wels en confia l'exécution à un sculpteur louvaniste, qui porte, dans le contrat, le nom de JEAN BORRE. Cet artiste n'est autre, selon toute probabilité, que JEAN VANDEN BORNE dit BEYAERT. Né à Louvain en 1499, il était fils d'un autre sculpteur également appelé Jean Vanden Borne et de Catherine Van Belle. L'artiste mentionné en dernier lieu était fils de Pierre Vanden Borne et de Marguerite Beyaert, sœur de Josse Beyaert, qui exécuta plusieurs bas-reliefs en bois pour l'intérieur de l'hôtel de ville de Louvain, et qui mourut en 1482. Pour marquer sa parenté avec le dernier artiste, Jean Vanden Borne, époux de Catherine Van Belle, ajouta à son nom patronymique celui de Beyaert. Dans les actes publics, il est qualifié de *Joannes Vanden Borne alias Beyaert*. Son fils, le constructeur probable de la chapelle de la bienheureuse Marguerite, est qualifié de la même manière.

Jean Vanden Borne jeune fut élève de son père, qui avait

travaillé à l'atelier de son oncle Josse Beyaert. Il épousa une femme qui avait dix ans de plus que lui. Cette femme portait le nom de Catherine Metsys et était fille de Josse Metsys et de Christine Van Pullar. Josse Metsys était le propre frère de Quentin Metsys, l'illustre peintre. Il était à la fois architecte, sculpteur, maréchal et horloger.

Jean Vanden Borue travailla le bois et la pierre. Il aida, en 1525, son beau-père Josse Metsys dans l'exécution de l'admirable modèle en pierre d'Avesnes de la tour de l'église de Saint-Pierre, conservé au musée communal de Louvain. En 1551, il tailla les sculptures qui décoraient la ci-devant porte de Diest, dans la dernière ville, savoir : deux niches, deux groupes, deux griffons et deux lions. L'un de ces groupes représentait la Sainte Trinité. Il travailla également aux sculptures des jubés des églises de Tervueren, Oplinter, Neerlinter et Wackerseel, ainsi qu'à celles du petit cloître du couvent des chartreux de Louvain. En 1524, il exécuta les meneaux de la grande fenêtre de la façade de l'église des Augustins de la dernière ville, travail qui lui valut la somme assez considérable, pour l'époque, de 80 florins *Carolus*.

Malheureusement, le sculpteur était d'une conduite détestable : il était ivrogne, querelleur et ne respectait pas toujours le bien d'autrui. Chargé d'une nombreuse famille, il se trouvait souvent dans la gêne. Catherine Metsys paraît avoir été une femme de peu d'ordre. Au lieu de s'occuper des soins de son ménage, elle passait son temps à courir les réunions des réformés. Elle avait embrassé la réforme avec ardeur et y entraîna son mari. Accusé d'hérésie, Jean Vanden Borne fut arrêté et incarcéré à la *Steenporte*. Mis à la question par l'épreuve de l'eau, confor-

mément aux sévères placards de Charles-Quint, il devint le véritable dénonciateur de ses coreligionnaires. Ses aveux ne le sauvèrent point du dernier supplice. Il fut décapité à Louvain le 15 juin 1545.

Tel fut l'artiste auquel Guillaume Wels confia la construction de la chapelle de la bienheureuse Marguerite de Louvain.

Le contrat pour la construction de la chapelle qui nous occupe, fut reçu par les échevins de Louvain, le 22 avril 1540.

Nous en publions le texte en note (1).

---

(1) « Condt zy allen luden dat M. JAN BORRE, meester *cleynsteker*, te Loevenen, ter eenre, en Willem Wels, vischeoper, en syne huysvrouwe, ter andere zyden, syn met malcanderen overcomen dat de selve M. Jan zal maken op de plaetse geheelen *Tfirmargrietken*, eenen steenen gevel inde Gøbberdenssche steenen, sonder putten oft ellen, niet arger mair beter, den welken ghevel moet zyn, metten welsel ende ogyven vuyt den muere gewraht, met capeteelen, en moet hoøge zyn tusschen de xxiiij oft xxv voeten en tusschen de xiiij of xv voeten breed, en de lyste van den voirse, ghevele vuytspringende vier duymen en de lyste van den avenuele zal vut springen drie duymen, en dat selve werck moet zyn gewracht nae den patrone dat dair aff es, werckelyck tot meesterspryse. Ende de werckman sal seuldich zyn syn fondeersele, calcck, steenen en lgene dat alsulken werck vuyt eyscht, te leveren op zynen costen. Desen gevele moet zyn onderhalven steene dick, ende eest byindien dat desen gevele niet werckelyck gemaect en es, soe sal menten doen visiteren en cortten den werckman aen zyn deniers dat hy arger es. Oick moet de werckman leveren haken, ghyerden, dweerse gheerden en allet yserwerck dat totten gevel toebehoirt. Oickt de gelasen vynstere inden voirse, ghevele begrepen, met ronden, al te leveren op zynen cost. Item, es condicie dat de meester werckman seuldig sal zyn onder de tabernaule, inde tessure van steenen, te maken een beelt van de Firmagrietken, onder dwelek men sal maken de wapenen van Merten Bock en den daet van den wercke en lgescryfte des men den meester daerof geven sal. Ende allet gene dat hier vergheten mocht syn te scrijven van lgene dat dit werck vuyteysschende es oft nootsakelyck tot alsulken werck behoirt te wesen, sal de selve meester Jan Borre volmaken op zynen cost. Dit werck voirse, moet zyn volmaect te halff oegst oft te Loevenkermesse ombegrepen, int selve jaer, int welck dit werck aenveert es, te welen int jair ons Heeren duysent xxv en veertigh, op de verbuerte van thien karolus gulden eens, te cortten aen de principale penningen tot profyte van den voirse. Willem Wels. Dese comerschap es gemaect op vyf ende tsestich karolus gulden, op welke

Par cette pièce, le sculpteur louvaniste, qui y porte le nom de JEAN BORRE, s'engagea envers Guillaume Wels et l'épouse de celui-ci, Marie Poorters, à bâtir l'oratoire dont il vient d'être parlé. Le contrat ne mentionne qu'une façade en pierre (*eenen steenen gevel*), et cela s'explique : la chapelle devait être établie entre deux contreforts du chevet de notre collégiale. Or, en établissant la construction entre ces deux contreforts, il ne fallait qu'une façade et un toit pour créer l'édicule.

Selon le contrat, la façade devait être construite en pierre de Gobertange, d'après un plan approuvé. Les pierres à employer devaient être sans défauts. La façade devait avoir une élévation de 24 ou 25 pieds et une largeur de 15 pieds ; l'épaisseur de la maçonnerie devait être de 1 1/2 brique. Les moulures de la façade proprement dite devaient avoir 4 pouces de saillie et celle du pignon 5 pouces. L'entrepreneur était tenu de fournir tout ce qui était nécessaire à la construction : les pierres, les ferrures ainsi que des verrières décorées de médaillons. Dans la niche, qui devait orner la

---

vyf ende tsestich karolus gulden eens de voirsc. M. Jan Borre heeft bekent, in gereden penningen, ontfangen te hebben van den voirsc. Willemme Wels de somme van vier en twintich karolus guldens eens, ende tsurplus van den selven vyf en tsestich karolus guldens sal den voirs. M. Janne betaelt worden als tvoirs. werck inder vuegen voirsc. en navolgende den patroen daer aff zynde, volmaect en vollevert sal worden. Ende alle dese conditien ende vorwerden voirsc. en elck bezondere hebben de voirse partien geloest malcanderen onverbrekelyck tonderhouden en achtervolgen als vereyste schout. Ende hier voer zyn borge bleven voer den voirsc. M. Janne onbezundert, onverseeyden en elck een voere als principael Jan Troch ende Joes Blommaerts, dewelcke hen oick voer des voirsc. es, verbonden hebben, ende hieraff heeft de selve M. Jan geloest den voirsc. zynen borgen costeloes en scadeloes tontheffen. Obligans et submittens. Coram Lynden, Rombouts, aprilis xxij. »

*Acte du 22 avril 1539, in-1<sup>a</sup>.*

façade, le sculpteur devait placer une statue représentant Marguerite la Fièrè. Sur le cul-de-lampe de la niche il devait tailler les armoiries de Martin de Boek. Il devait également placer dans la façade une pierre portant une inscription commémorative. L'artiste entreprit le travail à raison de 65 florins *Carolus*, environ 715 francs, monnaie de notre époque. Le jour de la passation du contrat, Wels avança à l'artiste une somme de 25 florins *Carolus*.

Selon le contrat, la bâtisse devait être entièrement achevée à la Kermesse de Louvain de la même année, sous peine de 10 florins *Carolus*, à retenir de la somme principale. Jean Troch et Josse Blommaert, tailleurs de pierres, se portèrent caution pour l'entrepreneur.

Le même jour, c'est-à-dire le 22 avril 1540, Guillaume Wels contracta avec Jacques Meermans, charpentier à Louvain, pour l'exécution des travaux en bois nécessaires à la chapelle, tels que la porte, les châssis et volets. D'après ce contrat, l'entrepreneur devait également fournir la charpente du toit et la faire couvrir en ardoises. Il devait aussi faire établir une gouttière en plomb autour du toit et fournir la serrure de la porte d'entrée. Les charnières et les clous à employer à l'extérieur devaient être étamés (1).

---

(1) « Condt zy allen luden dat Jacop Mermans, timmerman, woenende te Loevenen, en presentia, heeft aenveert het nae bescreven werck dwelck hy sal maken tot Loven, op de plaetse genoempt Thirmagrietenken, alsoe hy es vereenicht met Willem Wels, vischcoeper, en Marie Poirters, zyn huysvrouwe, innegeseten van Antwerpen, welck werck Jacop Mermans aenveert heeft te maken ende te leveren allent hout werck en yseren en anderen nagelen die dair toe behoiren, scaellen ende bert om scaellien op te leggen, dwelck hy oick sal seuldich zyn te doen decken, oick dwageschol en een loole goete rontomme, dueren, vynsteren, ramen, bladers en alle de leeden die dair toe behoiren, ende een slot totter dueren



La chapelle fut achevée à l'époque fixée dans le contrat.

Le 9 septembre 1540, Guillaume Wels déclara, devant les échevins de Louvain, que Jean Borre avait satisfait à son engagement; l'artiste, de son côté, déclara être entièrement payé de son travail (1).

La chapelle fut ouverte au public la veille de la Kermesse de Louvain 1540. Ce jour-là, Ruard Tapper, docteur en théologie, doyen de Saint-Pierre, assisté du chapitre et de tout le clergé de la ville, alla prendre à la collégiale les reliques de la bienheureuse Marguerite et les transporta au nouvel oratoire. Empreint du charme élégant et léger de l'art ogival, le nouvel édifice ne pouvait manquer d'offrir un aspect agréable. Les fenêtres étaient garnies de petites vitres blanches à bordures en feuillages déchiquetés. Chaque

---

behoerende en alle het yserwerk dat achterwerfts behoort van den ghevel voirts, en dit al tsamen op zyn selfs cost, dies sal de selve meester Jacob te baten hebben alle dat daer es van houte, ysere, scaellen en loot die hem metter selven stoffen sal moegen behelpen, alsoe verre alst passeren mach, tot meestersvisitatie; de nagelen en leeden sulen van buyten vertint zyn. Dese meester moet altyt gereet zyn soe dat de metsere daer doere gheen gebreeken geeryghe int setten van zynen werck. Ende sal de selve Jacop hebben voer t' voirse. werck de somme van een en dertich carolus gulden te xx stuyvers stuck eens, op welcke somme van xxxi karolus gulden hy Jacop bekende ontfangen te hebben de somme van twelf karolus gulden. Ende sal hem tsurplus volbetaelt zyn als tvoirse. werck van zynen wegghen volmaect en vollevert zal zyn. Ende alle dese conditien en vorwerden hebben de voirse. partien ter eenre en ter andere zyden malcanderen geloeft tonderhouden ende te volbrengen sonder fraude en argelist. Obligans submittens. Coram Lynden, Heyden, aprilis xxij. »

*Acte du 22 avril 1539, in-1<sup>o</sup>.*

(1) « Willem Wels, en zyn huysvrouwe hierinne begrepen, heeft hem bekent van Janne Borre wel, nairvolgende deser comerscap, voldoen en zyn werck wel gewracht te zyne, ter eunre, ende Jan Borre ter andere, heeft hem van den selven wercke wel en volcomen'ych bekint betaelt en vernucht te zyne. Actum ix septembris a<sup>o</sup> xv<sup>e</sup> veertich, en hebben alzoo geconsenteert dit contract vuytgedaen te worden et sic vacat. Presentibus Hugone de Lespierre en Franco Slaes. »

*Cette pièce se trouve en marge de l'acte du 22 avril 1539, 1<sup>a</sup>.*

panneau était orné d'un médaillon à personnages. L'intérieur de la chapelle était décoré de peintures figurant des scènes de la vie de la bienheureuse. Des phylactères portaient des légendes ou inscriptions explicatives des sujets représentés (1).

Jusqu'en 1721, la chapelle demeura dans son état primitif. « On y entrait par une porte qui était hors de l'église, faisant face au côté du Marché, vers la rue de Tirlemont, ce qui fut cause de plusieurs abus arrivés par la négligence de la tenir fermée... L'an 1722, on fit boucher cette porte et percer la muraille de la chapelle de l'ancienne Sainte-Marguerite, où l'on mit une porte de treillis de fer doré, de sorte que l'entrée de la chapelle de Fièr Marguerite est à présent par dedans l'église derrière le chœur (2). »

A partir de 1722, l'oratoire s'ouvre à l'intérieur de la collégiale, à droite de la chapelle primitivement consacrée à la Sainte-Vierge, par une porte à ornements à jour, en style Louis XV, d'un travail convenable.

Guillaume van Kerehoven, chapelain et maître des cérémonies du chapitre de Saint-Pierre, mort en 1772 (3), était un grand zéléteur du culte de la bienheureuse Marguerite de Louvain. Appartenant à une famille aisée de notre ville, il résolut de faire embellir à ses frais la chapelle de notre

---

(1) « .... Nonnihil picturae et scripturae adicula in qua corpusculum asservatur. » MOLANUS, p. 186.

(2) *Histoire abrégée de la Bien-Heureuse Marguerite de Louvain*. Louvain, 1726, p. 10.

(3) Voici son acte d'inhumation :

« 1772, 17 augusti, R. D. Guilielmus van Kerehoven, hujus ecclesiae sacellanus et ceremoniaris, in Templo. »

collégiale donnant accès à l'oratoire de la bienheureuse. Cette chapelle était primitivement consacrée non à Sainte Marguerite, vierge et martyre, mais à la Sainte Vierge, et portait par ce motif la dénomination de chapelle de Sainte-Marie au petit chœur ou *capella Sanctæ Mariæ in parvo choro*. Donnant suite à son projet, le chapelain van Kerkhoven commença par faire élever dans cette chapelle un magnifique autel en marbre de différents tons; cet autel se trouvait en place en 1764. Il fit ensuite donner aux murs un revêtement de marbre blanc semé de caissons en marbre de couleurs, tout encadré de marbres noirs. Dans ce revêtement, on avait ménagé des espaces pour placer des tableaux. Pierre-Joseph Verhaghen donnait alors, à Louvain, des preuves de talent. Le chapelain van Kerkhoven chargea cet artiste de l'exécution de cinq toiles : une grande composition pour être placée dans l'autel et quatre petites pour être posées dans du revêtement en marbre. Dominé par le charme de la légende de Marguerite la Fièvre, le futur peintre de la cour d'Autriche l'interpréta avec une vraie prédilection. Il éleva, pour ainsi dire, sur la tombe de la bienheureuse un monument où il résuma son martyre et sa gloire. Ces toiles sont traitées avec cette facilité d'invention et cette puissance de brosse qui caractérisent les œuvres du maître. La couleur en est claire, chaude, solide et transparente à la fois. La plus grande de ces cinq compositions est une œuvre remarquable. Il y a là comme un reflet du suave de Crayer. La candide jeune fille est aux mains des malfaiteurs qui vont l'assassiner. Déjà, elle a reçu un coup de couteau à la gorge. Cependant elle ne détourne pas ses yeux du ciel, où elle semble entrevoir la joie et la gloire du paradis. Au

dessus d'elle, les anges sont dans l'allégresse et lui apportent la palme et la couronne. La toile qui représente la translation du corps de la bienheureuse est une composition charmante, peinte dans cette manière aimable et vivante qui rappelle les meilleures productions de l'artiste.

Les cinq peintures de Verhaghen existent encore. Elles représentent :

1° *L'assassinat de la bienheureuse Marguerite* (tableau d'autel) ;

2° *Le corps de la bienheureuse Marguerite surnageant dans les eaux de la Dyle* ;

3° *Le corps de la bienheureuse Marguerite retire de la Dyle* ;

4° *Le corps de la bienheureuse Marguerite transporté à la collégiale de Saint-Pierre* ;

5° *Les fidèles priant devant le tombeau de la bienheureuse Marguerite.*

Lorsque les travaux entrepris aux frais du chapelain van Kerckhoven furent achevés, la chapelle donnant accès à l'oratoire de la bienheureuse Marguerite était devenue l'une des plus belles de notre collégiale. Malheureusement elle ne conserva pas longtemps l'ornementation qu'elle venait de recevoir.

Sous la République, c'est-à-dire le 8 août 1798, on procéda à l'église de Saint-Pierre à la vente de tous les objets que renfermait ce temple, alors un vaste musée d'œuvres d'art. Le superbe autel et le beau revêtement en marbre de la chapelle donnant accès à l'oratoire de la bienheureuse Marguerite, furent mis en vente comme les autres objets d'ameublement. Le conseil de fabrique chargea le sacristain

Anselme van Cauwenberg de racheter ces lots. Il eut pour compétiteur un nommé Baron, caporal des veilleurs de nuit, qui voulait démolir pour vendre en détail le marbre décorant la chapelle. S'apercevant que van Cauwenberg enchérissait, Baron s'approcha de lui et lui affirma qu'il était décidé à laisser ces objets à l'église. Le sacristain le crut. Baron paya l'autel 174 livres et le revêtement 70 livres, ensemble 244 francs. Le caporal avait tout bonnement trompé la bonne foi de van Cauwenbergh. Après l'adjudication, il consentit cependant à céder ces deux marchés moyennant un bénéfice de trois louis d'or. Le sacristain lui demanda un délai de deux jours afin d'avoir le temps d'en conférer avec les membres du conseil de fabrique. Mais Baron, qui n'y voyait qu'une affaire d'argent, n'accorda aucun délai. Il se mit immédiatement à démolir l'autel et à enlever le revêtement, qu'il parvint à vendre avantageusement (1).

---

(1) « Den authaer en de boiserie alle van marber van de Salige Margareta van Loven, genaemt gemeynelyk *Fiere Margrietjen*, zyn alle weg; ziet hier den voorval: sekeren persoon, met naeme Keybergh, coster der sacristeye van Onze Lieve Vrouwe, die van wegens het Capittel belast was verscheyde saeken in te coopen, hooghde, in de oproepinghe, op dezen anthaer; sekeren ondeugenden persoon, met naeme Baron, den welken nu corporael der nachtwaeckers is, hooghde elcke reyse Keyberg af, en komt by hem en zegt hem: en hooght niet meer, want het is voor n dat ik hooghe. Hy geloofft den bedrieger, en dan afgeslaegen zynde, doet Baron zig als cooper te boeck stellen. Keyberg zegt hem: het is immers voor my dat gy hem gekoght hebt; hy antwoordt hem, wanneer gy my dry *Louis d'or* winst geeft, zal het uwen zyn; verzoekt hem eenen dagh ofte twee tyd om hem daer antwoordt op te geven, om aen zyne commettanten daer paert van te geven; maer den geheelen coopdagh was nauwelyks gedaen of dien goddeloosen beeldstormer is al aen 't afbreken van dien schoonen en zedert wynige jaeren daergestelden antaer eenighsins uyt den offer, maer ten meesten deele bekostight door den Eerw. Heere Van Kerckhoven, gebortigh dezer stad, capellaen dezer kercke, den welken ook het anthaer stuck en vier langwerpige schilderyen, alle de histoire van de Salige Margareta verbeldende, door den schilder Verhaegen geschildert, daer gestell hadde; maer zyn alle vyf ten tyde dat de kercke gesloten was, vliegen gegaen. »

PELCKMANS, *Lovensche Chronyke*, t. 11, p. 255. (18 juli 1802.)

Avant la vente du mobilier de l'église de Saint-Pierre, M. Bosschaert, directeur du musée du département de la Dyle, à Bruxelles, avait fait enlever les meilleurs tableaux décorant ce temple. Les toiles de Verhaghen représentant la légende de la bienheureuse Marguerite furent placées provisoirement à l'Hôtel de ville. Plus tard, elles furent transportées à l'Académie des Beaux-Arts.

La collégiale de Saint-Pierre fut rendue au culte le 28 janvier 1800. Déjà, en 1802, l'on prit des mesures pour y rétablir le culte de la bienheureuse Marguerite. Les reliques de la bienheureuse, qui avaient été cachées pendant la révolution, furent rendues au temple et exposées à la vénération des fidèles.

Au mois de mars 1804, on plaça dans la chapelle donnant accès à l'oratoire de la bienheureuse, le maître-autel de la chapelle de Sainte-Barbe, au Wiering, qui avait été fermée en 1798 (1). Cet autel s'y trouve encore actuellement. A la demande de M. Antoine-Joseph Lamal, curé-doyen de Saint-Pierre, M. Plasschaert, maire de Louvain, accorda, en 1812, au conseil de fabrique l'autorisation de disposer des cinq tableaux de Verhaghen, à l'effet de les placer de nouveau dans la chapelle pour laquelle ils avaient été exécutés. La toile représentant le Martyre de la bienheureuse fut de nouveau posée dans l'autel; les quatre autres compositions

---

(1) Mei 1804. — « Den hoogen antaer (van Sinte Barbara kapel) is men bezig met te stellen in de capelle van de H. Margareta van Loven, in Sint Peeters kerke, alwaer dien schoonen marberen antaer gestaen heeft, den welken, wanneer die goddeloose vercopinge door onse lovensche Jacobins aldaer godaen is, alsdan ingekoeld is en aenstonts afgebroken door sekere[n] met name Baron, alsnu coperael der Nachtwakers deser stad. »

PELCKMANS, *Lovensche Chronike*, t. 12, p. 152.

furent appendues contre les murs, où elles se trouvent encore en ce moment.

Au commencement de ce siècle, l'oratoire de la bienheureuse Marguerite, bâti en 1540, était complètement abandonné. Les murs en étaient nus, sales et presque en ruines. De même que beaucoup d'autres parties de notre collégiale, cette chapelle se ressentait de l'état de dévastation dans lequel les Républicains l'avaient laissée. En 1812, le doyen Lamal la fit nettoyer et restaurer. A la suite de la vente de 1798, on avait démoli à Saint-Pierre plusieurs autels du xvi<sup>e</sup> siècle, ornés de triptyques, peints par des artistes louvanistes de cette époque. On eut l'heureuse idée d'en employer des panneaux à la décoration de la chapelle de la bienheureuse Marguerite. La boiserie qui s'élève contre les murailles, renferme quatre panneaux exécutés par Jean van Rillaert, peintre en titre de la ville de Louvain, mort en 1568. Ces panneaux trahissent une grande force d'invention. Certaines réminiscences gothiques y règnent encore ; mais les personnages sont rendus avec une puissance d'expression et de couleur digne des meilleurs maîtres de l'époque. Ils sont habillés à la mode du temps où peignait l'artiste. Jean van Rillaert, qu'on s'étonne de ne pas voir plus connu, mérite une place respectable dans l'histoire de l'art (1).

Le premier tableau représente *la Décollation de saint Jean-Baptiste* ; le second, *saint Michel terrassant le démon* ; le troisième, *une scène de la vie de sainte Catherine*, et le quatrième, *une seconde scène de la vie de la même martyre*.

---

(1) Voy. sur cet artiste notre ouvrage intitulé : *L'ancienne école de peinture de Louvain*, p. 424.

Ces compositions animent agréablement la chapelle et lui donnent l'aspect du xv<sup>e</sup> siècle. La boiserie qui se trouve à droite de l'édicule renferme une copie, exécutée par Antoine Clevenbergh, de la belle composition *Jésus appelant à lui les petits enfants*, que Verhaghen exécuta pour le chœur de l'abbaye de Pare.

Au-dessus des boiseries, les murailles de la chapelle sont ornés de rocailles en plâtre. Ici, ces fantaisies et ces contournements du rococo ne sont pas à leur place. Cependant il importe de le conserver en souvenir de la grande fête célébrée à l'occasion du 500<sup>e</sup> anniversaire de la mort de la Bienheureuse Marguerite.

Contre la partie supérieure de la muraille droite se trouvent, entourés d'encadrements en plâtre à gros ornements, deux portraits *ex voto*, peints par Martin Blendeff, élève de Barthélemy Flémalle, mort à Louvain en 1725. Ce sont les portraits de deux enfants dont les parents attribuaient la guérison à l'intercession de la Bienheureuse Marguerite. Le premier portrait représente une fillette de 11 ans, dans le costume du commencement du xviii<sup>e</sup> siècle. Elle est agenouillée sur un coussin et fait une prière. La toile porte l'inscription suivante :

*Anna Mommal, out elfjaren, van alle doctooeren verlaeten,  
yaeneesen door 't goet betrouwen en de voorsprack van Feire  
Magrieta van Loeven (1).*

La seconde toile offre un agréable portrait de fillette

---

(1) Marten Blendeff était wallon, ce qui explique les fautes d'orthographe qui se trouvent dans cette inscription flamande.



portant le costume pittoresque de son temps (1). On y lit l'inscription suivante :

*Isabella de Bruyn bid u ó Heere,  
Ter liefde van Margriete van Loven  
Geest my gesontheyt l'uwer eere,  
Ik sal u inder eeuwheyt loven.*

ÆTATIS SUÆ 10.

Anno 1703 den 22 aug.

Une voûte en briques cache la charpente du toit. Cette voûte reçut, en 1722, un plafonnage en plâtre à ornements en style Louis XIV.

La chapelle est de petite dimension ; mais son intérieur présente un ensemble digne d'exciter la curiosité des archéologues et des artistes.

On conserve à la chapelle le crâne et la mâchoire inférieure de la bienheureuse Marguerite. On y garde aussi la plus grande partie de ses ossements. La caisse contenant ces reliques est du xviii<sup>e</sup> siècle ; mais elle n'offre aucun intérêt au point de vue de l'art.

L'auteur de la *Cronycke van Brabant*, éditée à Anvers, en 1497, par Roland van den Dorpe, affirme qu'à cette époque le corps de la Bienheureuse se trouvait encore en entier, vêtu et chaussé, tel qu'il avait été retiré de la Dyle. Cet auteur ajoute que ce corps gisait dans un coffre vitré et qu'il était journellement visité par les fidèles (2).

---

(1) C'était primitivement un portrait en pied. La partie inférieure en a été enlevée en 1722, pour en faire le pendant du portrait d'Anne Mommaels.

(2) *Het XXXV capittel, van Margrietken van Loven, ahechten Eyere Margrietken.*

A la chapelle, on conserve également le vase dans lequel Marguerite était allé prendre du vin au pressoir de la rue des Chevaliers, le jour de son assassinat. C'est une buire en forme de potiche d'un profil assez élégant. Le vase est en bois, cerclé en cuivre; le couvercle est également en bois. Du temps de Molanus (1580), cet objet était religieusement conservé dans la famille patricienne Absoloens, qui résidait à cette époque à Bruxelles. Alors il était garni en argent. Les Absoloens, qui prétendaient que Marguerite avait été servante chez leurs ancêtres, avaient coutume d'envoyer le vase, tous les sept ans, à Louvain, pour être exposé avec les autres reliques que possédait alors notre collégiale. Après avoir appartenu à la famille van Dielbeek, issue des Absoloens, le vase était devenu la propriété de la douairière de Massiet (1726). Aujourd'hui il appartient à l'église de Saint-Pierre.

L'intéressante façade de la chapelle de la bienheureuse Marguerite avait subi les ravages des intempéries. Des crevasses et lézardes existaient en plusieurs endroits. Les pinacles des contreforts avaient disparu; le baldaquin de la niche était fortement compromis; toutes les autres sculptures étaient rongées et détériorées. Une restauration était devenue urgente.

Lorsqu'on résolut, il y a quinze ans, de dégager le chevet de notre collégiale en démolissant les maisonnettes qu'on y avaient autrefois adossées, il fut un instant question de faire disparaître également la chapelle qui nous occupe. Ce projet fut heureusement abandonné.

La restauration de l'édicule fut confiée à M. l'ingénieur Eugène Frische, architecte de la ville de Louvain. Nous

venons de voir que la façade se trouvait en fort mauvais état. Au lieu de pouvoir se borner à restaurer les parties dégradées, il fallut recourir à une reconstruction totale. Après avoir fait lever le plan et exécuter le dessin architectural de la chapelle, l'artiste fit mouler tous les vestiges de sculpture que le temps avait épargnés, afin de les faire servir de modèles dans la restauration.

La façade fut démolie au mois de novembre 1878. Pendant la démolition, on constata que vanden Borne n'avait pas honnêtement rempli les stipulations du contrat de la construction de la chapelle. Au lieu de n'employer que de la pierre de Gobertange, comme il s'y était engagé, il se servit de pierres mélangées, c'est-à-dire de pierres de carrières différentes. C'est ainsi que toutes les sculptures étaient exécutées dans la tendre pierre d'Avesnes. On constata, en outre, qu'il avait employé du mortier de mauvaise qualité, se désagrégeant de lui-même.

Nous avons vu que, bien qu'adossée à la collégiale de Saint-Pierre, la chapelle forma dans le principe un oratoire à part. Ainsi qu'il a été dit, cet état de choses cessa en 1721, lorsqu'on annexa à l'édicule la chapelle de Notre-Dame du petit chœur. A cette occasion, la façade subit certaines modifications. La porte donnant sur la voie publique fut bouchée, les meneaux des fenêtres furent enlevés et remplacés par des barreaux en fer forgé. La fenêtre à droite du spectateur descendait plus bas que celle du côté opposé, où cette partie de la construction était occupée par la porte. On mura la partie inférieure de cette fenêtre pour donner à celle-ci les mêmes proportions que celles de la seconde.

A notre avis, il importait de ramener la façade à son plan

primitif; en d'autres mots, de faire disparaître les modifications qui y avaient été apportées au xviii<sup>e</sup> siècle. Nous avons demandé le rétablissement de la porte extérieure et de la partie inférieure de la fenêtre droite (1). Dans le but de diminuer les frais, on décida de renouveler la façade en maintenant les modifications qu'elle avait subies en 1721, mais en remettant des meneaux dans les fenêtres.

La reconstruction de l'oratoire fut confiée à M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> J.-B. van Weverenbergh, de Louvain. L'appareillage des pierres fut effectué, en grande partie, par son chef ouvrier, M. Antoine Goes; les sculptures furent exécutées par M. Victor Petré, de Louvain. Le travail du tailleur de pierres témoigne d'une véritable adresse; le sculpteur a fait preuve d'une remarquable habileté.

La façade de la chapelle de la bienheureuse Marguerite a été rebâtie en pierre de Gobertange, à l'exception de la niche, qui est en pierre de Rochefort. Cette construction appartient au style flamboyant, tempéré un peu dans ses emportements par l'approche de la Renaissance. Elle a, sous tous les rapports, le caractère et le cachet de l'époque. La façade est à fronton triangulaire et s'élève entre deux contreforts à faces prismatiques. Elle est percée de deux fenêtres en ogive, divisées en trois compartiments par des meneaux perpendiculaires à tiges prismatiques. Dans la partie supérieure des fenêtres, lesquelles seront garnies de verrières, les meneaux se ramifient en suivant des courbes et des contre-courbes. Les moulures des archivolttes reposent sur

---

(1) Voy. notre Rapport à la Commission royale des monuments du 21 janvier 1882.

des culs-de-lampe ornés de sculptures. Ceux de la première fenêtre portent chacun une tête de chérubin ; ceux de la seconde fenêtre, chacun un écusson soutenu par deux poissons. C'est une allusion au commerce qu'exerça Martin de Bock.

Deux ouvertures à plein-cintre occupent le centre du fronton de la façade. Ces ouvertures se ferment par des volets en chêne garnis de charnières en fer et de clous à têtes carrées.

Les arêtes du pignon sont ornés de crochets à feuillages touffus. Un grand fleuron à quatre parties de feuillages, avec bouton supérieur, surmonte la partie centrale du pignon et y produit le meilleur effet.

Au milieu de la façade s'élève une niche couronnée d'un dais d'une conception élégante. Ce dais repose sur des colonnettes circulaires, avec chapiteaux à décoration végétale. Le socle en est orné d'un blason. Ces armoiries ont pour cimier un casque taré de trois quarts, avec lambrequins. L'écusson est divisé en deux parties par une verticale. Le canton dextre est l'écu de Louvain, dans lequel on a introduit une pâquerette (*Marguerite*), allusion au nom de la bienheureuse ; le canton senestre est divisé en trois parties. La partie de milieu est échiquetée, c'est-à-dire composée de deux rangs de carreaux. Dans la partie supérieure l'on observe l'effigie d'un bouc, allusion au nom de Martin de Bock. Ce sont des armes parlantes exprimant les noms de Louvain, de la bienheureuse et du fondateur de la chapelle.

Les culs-de-lampe des colonnettes de la niche portent chacun un animal hybride, mi-partie oiseau et poisson.

La niche dont il vient d'être parlé est destinée à rece-

voir une statue représentant la bienheureuse Marguerite de Louvain.

Au dessus du cordon qui divise horizontalement la façade et entre les fenêtres, est encastrée une table en pierre avec encadrement à feuillages (1), qui porte, en caractères gothiques, l'inscription suivante :

ter . ere . van . fiere . Magrietke  
heeft . Merte . de . bock . dit . werck  
doe make . ee . viscopen . van .  
Antwerpc . en . ee . gheboere  
poerter . va . loeven . sterf  
a° 1535 . 8 octob .

C'est à dire :

*Martin de Bock, poissonnier d'Anvers et bourgeois natif de Louvain, a fait exécuter ce travail en l'honneur de la petite Marguerite la Fièrre. Il mourut l'an 1535, le 8 octobre.*

La chapelle de la bienheureuse Marguerite de Louvain, qui, ainsi qu'il a été observé plus haut, offre un incontestable intérêt, tant au point de vue de l'art qu'en raison des souvenirs historiques qui s'y rattachent, devait être sauvée. Nous aimons à croire que sa restauration obtiendra l'approbation de tous ceux qui aiment et apprécient nos anciens monuments.

Louvain, mars 1886.

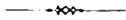
---

(1) L'encadrement de cette pierre a tout à fait le caractère du style rococo. Cependant il a été soigneusement copié d'après celui de la pierre primitive. L'encadrement de la dernière pierre a-t-il été modernisé en 1722? Cela n'est pas impossible.

# DÉCOUVERTE DE DEUX TABLEAUX

DU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE

de **LAMBERT LOMBARD**



L'histoire de la peinture nous apprend qu'il y a eu en Belgique quatre périodes bien distinctes : l'époque des Van Eyck et de Hans Memling, xiv<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup> siècles ; l'époque des Van Orley, des Coxcie, des Lombard, xvi<sup>e</sup> siècle ; l'époque des Rubens, Van Dyck, Jordaens, Teniers, xvii<sup>e</sup> siècle ; enfin, la décadence.

C'est à la petite cité d'Eyck (Maeseyck) que revient l'honneur d'avoir vu naître, en l'an 1363, Hubert et Jean Van Eyck, les inventeurs de la couleur à l'huile et qui ont exercé plus tard leur art à la cour du duc de Bourgogne, à Bruges. Pendant quatre siècles, la célèbre école brugeoise n'a cessé de jouir en Europe d'une glorieuse renommée. Mais, au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle, la renommée de l'école italienne attire à Rome plusieurs peintres, entre autres Lambert Lombard, né à Liège en 1506, qui, à la suite du cardinal Polus, va étudier sous la direction de l'immortel Sanzio Urbino (Raphaël). Il abandonne bientôt sa première manière de peindre en s'inspirant des œuvres de son maître, et quand l'homme du Nord se croit assez

capable, il retourne dans son pays natal. Dès ce moment, il établit à Liège le bon goût dans la peinture et l'architecture, et forme des élèves qui firent de grands progrès dans cet art.

Hubert Goltzius publia la vie de Lombard, par Dominique Lampson, sous le titre : *Lamberti Lombardi apud Eburones pictoris celeberrimi vita*. Bruges, 1565, in-8°. Goltzius y donne un témoignage éclatant de sa reconnaissance pour les leçons qu'il avait reçues de Lombard.

Si aujourd'hui nous ne pouvons ajouter beaucoup de renseignements biographiques sur Lambert Lombard, au moins sommes-nous à même d'augmenter la liste par deux de ses belles œuvres restées ignorées jusqu'à ces jours des amateurs, et dont nous donnons plus loin la description. Le premier de ces tableaux, que nous avons acquis lors de la vente publique de M. Schaepkens, à Maestricht, représente le portrait de l'historien Chapeauville, dont nous reproduisons en regard le fin fac-simile dessiné par M. Cittadini. Il porte un large vêtement noir à manches bouffantes, garni d'un col blanc légèrement rabattu en pointe et un curieux bonnet en forme triangulaire connu généralement sous le nom de bonnet de lecteur. La tête de notre personnage semble être peinte d'après nature, avec une vérité frappante et avec la ferme idée de n'omettre aucun des nombreux poils de sa barbe touffue.

À juger d'après l'exécution magistrale, le coloris riche et puissant de ce petit chef-d'œuvre peint sur bois, qui mesure 16 centimètres de hauteur sur 10 centimètres de largeur, l'œil d'un amateur reconnaît facilement qu'il a été peint sous l'influence de l'école italienne, par l'artiste liégeois Lambert Lombard.







Au bas du tableau, on lit l'inscription suivante à moitié effacée :

« *Cronographicus publicus.....*  
*Hic Chapeauvilleus vivit.....*  
... VV ... VI ..... scripta VII. Varius..... »

Une autre note inscrite sur la partie postérieure du panneau dit qu'il provient de la collection du baron de Crassier, formée à Liège au xvii<sup>e</sup> siècle.

Le Dictionnaire historique de Feller, qu'on consulte rarement en vain lorsqu'il s'agit de nos historiens, nous a fourni les données suivantes sur la vie de ce grand homme :

« Chapeauville (Jean), né en 1551, fut examinateur synodal en 1578, curé de Saint-Michel, inquisiteur de la foi en 1582, chanoine de la cathédrale, grand pénitencier et l'année d'après grand vicaire, archidiaque et enfin prévôt de Saint-Pierre. Il se dévoua, étant curé, au service des pestiférés, non seulement de sa paroisse, mais encore des pestiférés abandonnés dans les autres paroisses.

» C'est en grande partie à ses soins que l'on doit l'érection du séminaire épiscopal de Liège. Il mourut, usé de travaux, l'an 1607, ayant consacré sans relâche presque quarante ans de sa vie au service de ce vaste diocèse. »

Nous avons de lui : I. *De casibus reservatis*, 1614, in-8°; II. *Elucidatis catechismi Romani*, 1605; III. *De administrandis Sacramentis tempore pestis*. Louvain, 1637; IV. *Vita S. Perpetui*, 1602. 4 vol. in-4°.

C'est une ample collection d'historiens originaux de Liège, avec notes et critiques, ouvrage estimé des savants.

V. *De primavera origine festivitatis corporis Christi*, etc.

Il nous reste à mentionner la découverte du second tableau (1) peint sur bois par maître Lombard, représentant *les Sept Péchés capitaux*; il mesure 52 centimètres de hauteur sur 51 centimètres de largeur. Il provient de feu M. Vlecken, doyen de la cathédrale, à Liège. Malheureusement, cette belle peinture a été sciée en deux morceaux par un propriétaire vandale, il y a quarante ans, à cause que la partie inférieure ne représentait qu'un simple portique peint en *grisaille*, dans lequel figurait une inscription latine finissant, d'après ce qu'on nous a assuré, par le monogramme *L... Fecit*. En avant, au premier plan, on voit une jeune dame aux regards souriants, accostée de deux petits anges nus, qui lui tendent leurs bras. Elle est revêtue d'une robe en brocart vert foncé à fond d'or; au-dessus de cette robe, elle porte un manteau à longues draperies rouges; c'est probablement la fondatrice de l'hospice de charité pour lequel elle a commandé au peintre d'exécuter le tableau? On ne se lasse pas d'admirer la pose de la noble fondatrice, qui se tient majestueusement debout sur un petit tertre, avec les mains pieusement pliées, pendant qu'elle lève ses regards miséricordieux vers le ciel, qu'elle semble implorer en faveur d'un ignoble groupe de malheureux personnages étendus nonchalamment à ses pieds, et sur lesquels deux gracieux petits anges, symbolisant la charité, qui tiennent un cœur enflammé à la main, s'apprentent à jeter un large voile.

Ces personnages, représentant sans doute une allégorie de cinq péchés capitaux, sont placés dans l'ordre suivant :

Un peu à gauche du groupe est placée une jeune et élé-

---

(1) Collection Gielen.

gante femme, qui représente l'orgueil. Elle porte une riche robe bleue, sur laquelle s'étale une double rangée de chaînes en or et des pierreries qui jettent leurs lumières en rayons et en étoiles; sa coiffure blonde est parée par des plumes de paon.

Un peu plus haut se trouve la haine, représentée par un homme hideux aux cheveux hérissés, dont la bouche grande ouverte laisse, entre une rangée de longues dents, sortir des étincelles de feu.

Un peu au-dessus de ce personnage se montre l'impudicité sous les dehors d'une femme dévergondée.

Vers le milieu du groupe s'étale nonchalamment un homme affublé d'une ample huppelande brune, représentant l'avarice. Il tient précieusement serrée entre ses mains une longue bourse liée par des cordes.

A la droite de ce personnage se montre l'intempérance sous la forme d'un homme ivre, qui tient une large coupe à la main.

Les motifs allégoriques de ces différentes passions humaines sont loin d'être des sujets agréables à contempler, mais, par contre, on ne peut assez admirer cette peinture d'un caractère si profond et d'une morale si touchante.

Ah! les honnêtes gens que ces peintres du xvi<sup>e</sup> siècle! Comme ils pratiquaient leur art avec conscience, afin d'inspirer à l'espèce humaine de rien commettre contre le devoir ou la bienséance, ou le déshonneur que produisent les actions malhonnêtes.

JOS. GIELEN.

Maeseyck, 21 février 1886.



# ANCIENS CHEMINS ET MONUMENTS

## DANS LES HAUTES FAGNES (1)

2<sup>e</sup> ARTICLE (*suite et fin*).

### CHAPITRE IV.

#### MONUMENTS ET SOUVENIRS HISTORIQUES.

Deleau-Seraing, dans ses mémoires manuscrits sur Spa (2), présente une « Esquisse des environs de Spa, en ce qu'ils peuvent offrir d'intéressant pour l'étranger. » Mais il parle seulement de Theux et de Franchimont; c'est à peine s'il glisse dans son travail un mot relatif aux Fagnes.

Et cependant que de détails intéressants il eût pu fournir comme but aux excursions des « Bobelins ! »

Ne dépassons pas le rayon de ces excursions; ne parlons pas de la croix de pierre qui fut plantée à Bernister, près de Malmédy, avec son inscription de l'an 1600, relative à des victimes d'un combat dans les Hautes Fagnes (5), ni de la

(1) Voir *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXIV, pp. 259, 515 et 599.

(2) Bibl. de Liège, fonds CAPITAINE, n<sup>o</sup> 154.

(5) VILLERS, *Histoire chronologique des abbayes de Stavelot et Malmédy* (publiée par la Société des Bibliophiles liégeois), I, p. 285.

Le MS. est à la bibliothèque de Liège, et M<sup>lle</sup> LIBERT en possédait une copie.

Pierre légendaire du Neur Lowè (Noir Louis), de Xhoffray, ni du campement romain (?), des Trois Hesses (1), ni des continuations de la *via Mansuerisca* ou de la Vecquée qui auraient passé à proximité (2), au même Xhoffray; ces matières sont du domaine des savants de Malmédy, et il y a là pour eux des sujets intéressants.

Laissons aussi de côté les innombrables croix de bois, à longue tige, placées pour l'« adresse des passants, » qui ont existé dans ces régions (une vingtaine entre Malmédy et Jalhay, d'après les cartes allemandes); ne nous abandonnons pas à la tentation de voir dans les croix de ce genre entre Malmédy et *Sicco-campo* (point de départ de la délimitation de 667), des remplaçantes de celles que saint Remacle lui-même y aurait érigées en prenant possession de cette contrée, *protensione signo sanctae crucis*: ces expressions se rapportent plutôt à des processions précédées de la croix.

Les croix de bois tendent à disparaître; elles ont perdu leurs bras pour la plupart, et les poteaux manchots, montants des anciennes croix, tombent eux-mêmes l'un après l'autre, sans qu'aucune âme pieuse songe à rétablir ces signes de dévotion.

Laissons en arrière les 22 premières bornes, placées par suite du traité de 1753, entre les pays de Limbourg et de Stavelot, et parcourons successivement la *via Mansuerisca* à partir de Sourbrodt, par la *Vecquée* et enfin la route par la *Porallée*.

---

(1) *Jahrbücher*, etc., de Bonn, LXIX, p. 121; LXXII, p. 142.

(2) Voir différents articles du D<sup>r</sup> ESSER, dans le *Kreisblatt für den Kreis Malmédy*, septembre 1855 à février 1886.



I. — LE LONG DE LA VIA MANSUERISCA.

Encore un mot sur la *via Mansuerisca* en elle-même.

M. J.-S. Renier (1) parle d'un endroit des Hautes Fagnes où les pluies mirent au jour, en un terrain marécageux, un reste de chaussée faite d'énormes troncs de sapin. C'était la *via Mansuerisca*.

Consulté, voici ce qu'il écrivit à ce sujet : « Il y a une vingtaine d'années, un affaissement de terrain s'était produit à la Baraque Michel ; je m'y rendis aussitôt. A quelque distance de ce point, au sud-est, un certain espace de sol était défilé comme par une inondation. Dans l'excavation produite, paraissaient de gros troncs de sapin, sortant d'une couche de terre de plus d'un mètre. Il y en avait deux rangs superposés, ceux du bas posés transversalement comme les billes des rails ; ceux du dessus placés à distance régulière d'environ 0<sup>m</sup>70, et dans la direction du sud au nord. La partie de ceux-ci qui touchait au sol les recouvrant, était encore solide, mais les extrémités mises au jour laissaient détacher leurs fibres par lamelles et les bouts étaient on peut dire « effilochés ». Leur teinte était brun jaunâtre, à peu près comme la terre très détrempée et suintante qui les portait et de même valeur que celle des herbes des tertres environnants.

» Au moment où j'arrivais, un homme était là, considérant l'apparition de ces restes des vieux âges ; il me parut être de Sourbrodt et était vêtu comme les habitants des Fagnes. Lui ayant demandé s'il connaissait l'existence d'une route ainsi faite sur la Fagne, je reçus la réponse : « Certainement !

---

(1) *Histoire du Ban de Jallay, comprenant sa commune avec sa seigneurie et celle de Surister*, p. 12.

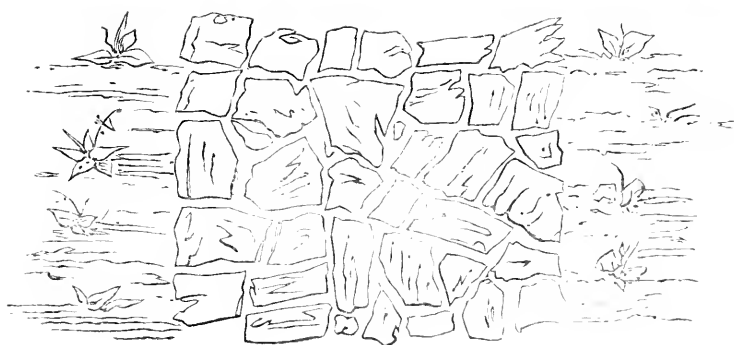
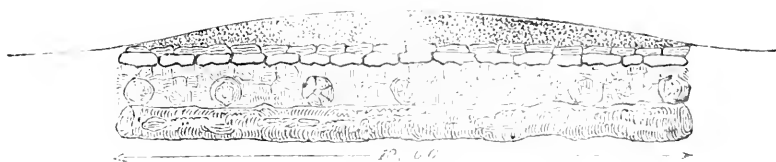
celle que vous voyez là, est le chemin de Charlemagne. » M'étant ensuite rendu à Sourbrodt, chez feu M. Koch, encore un amoureux de cette contrée étrange, il me dit y avoir vu déterrer des tronçons d'arbres et même des arbres entiers de grande dimension. Il ajouta que ces restes étaient des sapins d'une essence qui n'existe plus dans ces localités, mais dont l'Allemagne est très fournie, et que les habitants de nos bruyères appellent *Austerlik*, sans doute des *Oesterreich*, ainsi qu'ils disent *Kaiserlik* pour Autrichien. »

M. J.-S. Renier a bien voulu dessiner l'aspect de ce qu'il a vu.



Cette description, mise en regard de celles de Van der Rit et du colonel von Cohausen (1), permettra d'étudier de plus

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, X, pp. 574 et 575. Les gravures en regard reproduisent la construction de la route, d'après MM. VAN DER RIT et VON COHAUSEN.



près la constitution de cette route, si différente de celle des Romains, que ci-dessus on en a même tiré argument pour attribuer la construction à d'autres qu'eux.

C'est aussi l'impression du savant Ernst (1) : « On doit croire, dit-il, que le temps a détruit les couches supérieures, si cette route a, en effet, été construite par les Romains. »

Victor Collard-Bovy a fait quelques fouilles à la *via Mansuerisca* ; dans les endroits qu'il a explorés, il n'a pas trouvé de troncs d'arbre ; elle était constituée de pierres et de gravier reposant directement sur la terre de tourbe ; mais il admet que les troncs ont pu être employés dans les endroits très marécageux.

Quant aux fossés latéraux que Balant dit avoir reconnus en 1768, et que le colonel von Colhausen dessine encore en ses planches, Victor Collard-Bovy a trouvé la route recouverte d'un mètre et demi de tourbe et déclare qu'il est impossible aujourd'hui de faire pareille constatation (2).

Il a jalonné la route ; elle vient directement de Sourbrodt vers les Wés, qu'elle traverse à 200 mètres de la Fontaine Périgny, puis elle fait, au N. de la croix Moekel, en un endroit qu'on nomme les Biolettes (les petits bouleaux), un coude à droite pour atteindre Droissart dans la forêt. Ce coude n'est pas indiqué sur la carte de Balant (voir pl. I).

Quant à la carte du département de la guerre, elle a raccordé à cette route celle « des trois ponts, » à laquelle elle étend le nom de *via Mansuerisca*. La « verfallene

---

(1) *Histoire du Limbourg*, I, p. 220.

(2) Pour favoriser les études de ce vaillant pionnier, un léger subside pour fouilles a été sollicité ; mais, quoique rappelée, la demande est jusqu'aujourd'hui restée sans réponse.

römische Strasse » des cartes allemandes commet la même faute.

De Thier (1), pour expliquer le nom de la *via*, adopte la variante *Transverisca*, et hasarde l'étymologie *trans werisca-*(pia) : à travers les *werixhas*, ou terrains incultes.

C'est encore de Thier qui, comme on peut le voir sur la pl. III, fait concorder à peu près la limite entre le wallon et le tudesque avec la *via Mansuerisca*. Il dit que cette ligne de démarcation des idiomes passe par ces hauteurs, en zig-zaguant un peu du nord au midi, depuis les Hautes Fagnes jusqu'aux Alpes (2) : on sait que M. Ars de Noüe a fixé cette ligne aux frontières de l'abbaye de Malmédy, et, en effet, dans les Fagnes, ces frontières sont précisément la *via*.

— Un dernier mot à propos des contrées traversées par la *via Mansuerisca* : on y voit les maisons entourées d'arbres, dont les branches sont entrelacées pour protéger les habitations contre les vents, surtout ceux d'ouest ; le charme et le hêtre sont principalement employés à ces haies, qui ont plus de quinze à vingt pieds de hauteur. M. J.-S. Renier a vu, à Ovisat, de ces murailles à jour qui avaient plusieurs siècles d'existence.

Les plus belles d'Ovisat, entre autres celle qui entourait la maison Koch, et qui était percée d'arcades, ont disparu ; mais il en existe encore quelques-unes à Xhoffray, qui donnent un caractère très pittoresque aux habitations.

Pour M. J.-S. Renier, ce seraient surtout ces haies qui

---

(1) MS. de M<sup>lle</sup> LIBERT.

(2) *Coup d'œil sur les anciens volcans*, etc., p. 22.

auraient attiré l'attention de César : « teneris arboribus incisus atque inflexis, crebris in latitudinem ramis et rubis sentibusque interjectis, ut instar muri hae sepes munimenta praebent, quo non modo intrari sed ne perspicui quidem posset (1). »

Mais il s'agit là de haies dans les champs et se succédant l'une à l'autre : « his rebus quum iter agminis nostri impediretur. » Quant aux haies entourant les habitations isolées, elles pouvaient être facilement évitées par une armée en marche qui n'avait qu'à les contourner.

Toujours est-il que la description de César convient parfaitement aux haies des Fagnes, quant à leur confection.

#### A (2). *Croix Verners.*

Bodrange (Bodringen, même Bodering, en un document de 1745) est un lieu dit de la commune de Weismes, entre Sourbrodt et la Baraque Michel.

Là, à côté d'une pierre de séparation, n° 25 du procès-verbal de délimitation de 1755, portant les indications LVX à l'est, STAVELOT à l'ouest, se trouve encore sur place une pierre cubique, base d'une ancienne croix ou colonne dont les débris ne gisent pas à côté, comme pour la Croix Panhaus.

En 1723, d'après un témoin, la vieille croix de pierre du côté de Sourbrodt était signalée comme « à présent tombée » ; on va le voir d'ailleurs : en 1749, on ne parle plus que du piédestal d'une « croix ou colonne. »

---

(1) B. G., II, 17.

(2) Voir pl. V en regard aux lettres correspondantes.







H. Longfays, ancien vicaire à Robertville, avait bâti l'église de Sourbrodt dont il était devenu chapelain, et s'étant attaché aux anciens souvenirs de la contrée, il avait pris copie des inscriptions de pierres qui se trouvent encore aujourd'hui sur les Hautes Fagnes.

Dans une sienne note (1), intitulée « Inscriptions des colonnes et pierres sur le chemin de Sourbrodt à Jalhay, » il débute par ces mots :

« Pro memoria : entre Jalhait et Sourbrodt, furent posées en 1566 trois croix ou colonnes de pierres de taille, pour le bien public et enseignement du chemin de Limbourg à Sourbrodt; les débris et colonnes avec les pieds d'estalle se voient encore aisément aujourd'hui 1749, comme l'a remarqué et copié au juste le soussigné. »

Ces trois colonnes ou pierres sont la Croix Verners, à Bodrange, plus le Boultay (E.) et la Croix Panhaus (N.) qu'on retrouvera plus loin.

La copie du chapelain Longfays n'est pas si *juste* cependant qu'il ne faille la rectifier : pour la Croix Verners comme pour la Croix Panhaus, il a traduit en latin les versets allemands de la bible, et il a en outre commis plusieurs fautes de transcription pour les textes qu'il copiait. Aussi substituera-t-on à sa lecture celle qui a été patiemment reconstituée par Victor Collard-Bovy.

Voici, avec ces corrections, la partie de la note qui concerne la Pierre de Bodrange :

« A environ une petite lieue de Sourbrodt, en montant

---

(1) Copie au dossier 1501 du Conseil des finances à Bruxelles; une autre copie dans un des manuscrits de M<sup>me</sup> LIBERT.

la Fagne vers Jalhait, dans le chemin se voit le pied d'estal d'une croix ou colonne de pierre de taille, sur lequel est écrit en bosse :

« Côté de Limbourg : LIMBORGH | BIENHEUREUX QVI | CRAINT  
LE SEIGNEVR | ET QVI CHEMINE | EN SES | VOIES (En outre : *psal.*  
428, d'après la note du chapelain).

» Côté de Longfays : AV NOM DE DIEV | POVR LE COMV  
BIEN | DES PASSANS ME FIT | (*ici*) METTRE BARTELEMY | (...*ome*)  
VERNERS D'EPEN (complément aujourd'hui effacé; d'après la  
note du chapelain : DE NEAV FILS D'ARNOLDS ECHEVIN DE  
TREVES).

» Côté de Sourbrodt : SOVBBROT SEHLICH EST WER | DEN  
HERN FVRCHT VNND GEHT AVF | SINE WEGEN. PS. 22.

» Côté la Fagne (Est) : IN GODES NAME | ZVM GMEINEN  
NVT<sup>z</sup> | VND WECH WYZVNG | DEDE MICH MACHEN | BARTHOLOMEHSI |  
VERNERS VON EPDEN | ARNOLTS SVN SCH | EFFEN ZV TRIER ANNO  
... (blason au 4 dit énigmatique, accosté d'un F et planté  
dans un monogramme (MH)) :



» Plus bas vers Sourbrodt, se voit auprès d'une petite source, une pierre ciselée en artichot qui, comme on a dit, a été roulée jusques à là par un berger et qui sans doute étoit autrefois au sommet de la colonne ou croix ci-dessus.

» On dit aussi que les pierres de taille qui bordent le pont, entre Robertville et Walque, étoient celles dans les-

quelles étoit enclavée la susdite colonne ou croix, ce qui est assez vraisemblable, puisque le pied d'estal git sur terre ou sur quelques pierres brutes. »

Le chapelain de Sourbrodt hésite entre la forme de croix ou de colonne. Si elle étoit surmontée d'un « artichot » (sans doute une pomme de pin), ce devoit être plutôt une colonne ; mais il est possible que la « pigne » ait surmonté le Boultaÿ (voir ci-après).

La carte (pl. II) place la « croix de Bodrange », comme elle l'appelle, au bord du chemin de Sourbrodt à Jalhay : aujourd'hui la route est plus vers l'est.

C'est aussi sous le nom de « croix de Bodrenge (ou Beaumranche) » qu'elle figure sur d'anciennes cartes (1).

Non loin de la Croix de Verners, à l'est, sont les sources de la Roer, dont l'une pourroit bien être la Fontaine verte, *Grünenborn* (pl. II, litt. F.). Le dictionnaire de Larousse qui place avec raison l'origine de la Roer aux environs de Malmédy, se trompe en faisant faire à la rivière un détour par cette ville.

### B. *Pyramide de Tranchot.*

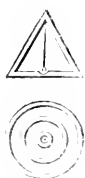
Un peu plus au nord, au point le plus élevé des Hautes Fagnes, à 55 mètres d'altitude, au-dessus de la borne de triangulation élevée par le génie belge près de la Baraque Michel, se trouve, dans un bosquet de sapins, sur un monticule, une petite pyramide avec l'inscription (rectifiée) :  
BOTRANCHE | A | TRANCHOT.

Elle a été érigée par le colonel Tranchot à l'un des

---

(1) CAPITAINE et CHANLAIRE, FERRARIS, etc. Voy. aussi JEAN D'ARLENNE, p. 266.

points de la triangulation de premier ordre, opérée sous le gouvernement français (1), ce qu'indiquent les signes :



C'est le point le plus élevé de la Haute Fagne ; il est fixé à 2,200 pieds de Paris au-dessus du niveau de la mer, par Hecking (2). Une seule montagne de l'Eyfel le dépasse, c'est le sommet du Hohe Acht, qui est à 2,540 pieds.

### C. *Pierre à trois coins* (3).

Encore un peu plus au nord, en reprenant la route de Sourbrodt à la Baraque Michel, on rencontre sur la droite, à l'angle d'un chemin vers les Fagnes, une petite borne prismatique, dont les trois faces indiquent les pays qui s'y touchent : STAVELOT au sud, LIMB(ourg) au nord-ouest, LVX(embourg) à l'est.

Ferraris avait entendu les gens du pays appeler cette borne la *piere à trois coenes* ; or *coene*, c'est en wallon *corne*, aussi bien que *coin*. De là sa dénomination de *Pierre*

---

(1) Voy. *Bull. Acad. roy. de Belg.*, XIV (1867), 2<sup>o</sup>, p. 14. Voy. aussi Jean D'ARDEENNE, *l. cit.*

(2) *Geschichte der Stadt und ehemaliger Herrschaft St-Vith*, préface, dernière page.

(3) Voy. *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, X, p. 399.

à trois cornes : les savants de l'Académie de Berlin en ont fait un « rocher surélevé, » dont la présence, en ces parages, explique tout naturellement, à leurs yeux, la nature marécageuse des Fagnes....

Le prétendu « rocher surélevé » a été planté de main d'homme et n'a pas deux pieds de haut hors terre.

Quand le prince abbé Alexandre, de Stavelot, céda la route de Sourbrodt et la Fagne Rasquin à Marie-Thérèse, à titre de Duchesse de Luxembourg pour la première, et de Limbourg pour la deuxième, il fallut déterminer la frontière nouvelle ; à cet effet, on confectionna, en 1756 et 1758, des bornes de cinq pieds chacune (dont trois pieds plantés dans le sol) :

- 1<sup>o</sup> Vingt marquées : LVX et MALME ;
- 2<sup>o</sup> Une à trois faces : LVX, LIMB et MALME ;
- 3<sup>o</sup> Enfin quatre : LIMB, MALME.

Le prince Alexandre fit remarquer que MALME(dy) ne rendait pas son titre officiel d'abbé de Stavelot, et ce dernier nom fut substitué à MALME sur les bornes.

Les vingt premières pierres (il y en eut même vingt-trois) furent plantées depuis Nidrum jusqu'à Bodrange, pour fixer la limite entre Luxembourg et Stavelot.

On arrivait là à la Fagne Rasquin, formant un triangle attribué au Limbourg ; le n<sup>o</sup> 24 fut la Pierre à trois coins.

De là partaient deux lignes formant deux des côtés du triangle ; le troisième côté était une ligne tracée depuis la Pierre carrée aux Potalles jusqu'à la Helle.

Victor Collard-Bovy a fait là un travail très minutieux de vérification.

Suivons d'abord la ligne à l'est de la première, entre Luxembourg et Limbourg :

Sur un grand espace, aucune borne LUX | LIMB n'a été retrouvée.

Mais à l'endroit où la ligne frontière atteint la Helle, cet intelligent explorateur a encore constaté l'existence d'une borne LUX | LIMB. C'est le n° 50 de la délimitation opérée par suite de la cession de 1755.

Deux bornes sont perdues dans l'intervalle :

La 28<sup>e</sup> était à 120 verges (1) de la pierre triangulaire, n° 24 ; elle était placée « tenant après la Helle et allant près du sentier de Néau, plus bas que l'endroit dit Grosses pierres » (Proche pierre de la pl. I).

La 29<sup>e</sup> était 168 verges plus bas, à 12 verges de la fontaine du Stockay (Stockeie-brönen de la pl. I).

La 50<sup>e</sup> pierre est ainsi décrite : « 147 verges plus bas, traversant l'endroit dit Grandes fosses, laquelle borne se trouve plantée près du commencement du ruisseau, source de la petite rivière de la Helle qui sépare ensuite le Limbourg du Luxembourg. » La fontaine Périgny est à gauche de cette borne.

Quant à l'autre côté du triangle, voici le procès-verbal de délimitation, avec les annotations de Victor Collard-Bovy :

« De la borne triangulaire, le grand chemin se trouve aller après une grosse vieille hestre qui est entourée d'un assez grand mont de pierres et de terre, qui paraît avoir été posé d'ancienneté en cet endroit, qui est une hauteur, afin

---

(1) La verge de St-Lambert, de 16 pieds (de 0<sup>m</sup>292), équivalait donc à 4<sup>m</sup>672.

que pendant les neiges on pût s'y reconnaître, et laquelle hestre est sur le pays de Limbourg, dans le grand chemin qui est après Jalhay, icelle grosse hestre étant distante de la pierre triangulaire de 67 verges. » (Victor C.-B. : Le hêtre dit Petite Hesse a disparu et le souvenir en est perdu chez les habitants de Sourbrodt; il n'y a plus trace du monticule.)

» De laquelle hestre descendant 76 verges, se trouve la 25<sup>e</sup> pierre LIM | STAVELOT, plantée pour borne. » (Victor C.-B. : la pierre existe encore : c'est entre cette borne et la suivante qu'a été bâtie un peu sur la gauche la maison Hoen, « au Mont-Rigi »).

» A 270 verges plus loin, 26<sup>e</sup> pierre : LIM | STAVELOT. » (Victor C.-B. croit l'avoir retrouvée, renversée sous l'aqueduc du chemin entre la maison Hoen et la Baraque Michel.)

» D'icelle pierre, à 158 verges après l'endroit dit aux Potalles et pierre carrée, 27<sup>e</sup> borne : LIM | STAVELOT, à ladite pierre carrée, après quoi commence le terrain de Liège, le grand chemin qui s'y trouve allant descendre après Jalhay, ancien pays de Liège. » (Victor C.-B. : à la Baraque Michel.)

Les bornes 50 et 27, toutes deux sur la ligne tracée depuis la Helle jusqu'à la Vecquée, sont les dernières que les commissaires aient plantées. Ils ajoutent qu'entre les bornes 24, 28, 29 et 50, et 24, 25, 26, 27 (et même un peu avant la borne 24) ils ont « fait tirer de distance à autre et le plus en droiture qu'on a pu, entre chaque desdites pierres ou bornes, des fossés et y fait élever des monts de terre où l'on pourrait à la suite planter des hestres pour se reconnaître autant mieux pour l'entre-deux des juridictions. »

(Victor C.-B. a reconnu par intervalles certains de ces fossés et monticules).

La « Petite Hesse » (pl. II, litt. K), point important où bifurquaient et même se croisaient les chemins de Sourbrodt à Jalhay, et de Malmédy à Eupen (ou Néau) est un point désormais déterminé avec précision, à 67 verges, c'est-à-dire à 515 mètres de la Pierre à trois coins (la borne triangulaire n° 24), non loin de l'endroit où, vers la maison Hoen, la route venant de Sourbrodt se ramifie à celle qui a Malmédy pour point de départ, pour se diriger ensuite sur Eupen.

La Petite Hesse (pl. II, K,) figure sur un grand nombre de cartes du siècle dernier (1), et est souvent mentionnée dans les documents et les enquêtes. Ceux qui l'ont fait disparaître ne se doutaient pas qu'ils effaçaient des cartes un des points de repère les plus marquants.

#### D. *Fontaine Périgny.*

Par l'embranchement à l'est de la bifurcation qui part de la Pierre à trois coins, on atteint la Helle, dont la source, un peu à gauche, porte le nom de Fontaine Périgny.

Là se trouve la borne n° 156 (et non 155) entre la Prusse et la Belgique. La Fontaine Périgny est le point où se réunissent trois communes : Weismes (Allemagne), Membach et Jalhay (Belgique).

A partir de ce point, la Helle forme limite entre la Prusse

---

(1) CAPITAINE et CHANLAIRE, FERRARIS, etc. Ce dernier place la Petite-Hesse sur l'autre branche de la bifurcation.



et la Belgique, jusqu'à peu de distance d'Eupen, où elle se jette dans la Vesdre.

C'est là que le sous-préfet de Malmédy, M. de Périgny, conduisit à la source de la Helle le savant Monge, comte de Péluse, sénateur de Liège, pour y étudier la nature du terrain, lui montrer la *via Mansuerisca* qu'il avait continué à débarrasser de ses tourbes. Le déjeuner qu'il y offrit à Monge est sans doute l'occasion du nom donné à la Fontaine.

D'après des renseignements reçus de M. Albin Body, le sous-préfet de Périgny, parent des Tascher de la Pagerie et de l'impératrice Joséphine, avait été ruiné par la perte de ses habitations à Saint-Domingue; il était, à Malmédy, harcelé par ses créanciers, et avait une position fort gênée : cela résulte d'une supplique qu'il envoya au fameux naturaliste Lacépède. Cette pièce, dont la date n'est pas connue, est sans doute postérieure au divorce impérial de 1809 (1), depuis lequel de Périgny ne pouvait plus compter sur la protection de sa parente.

Un « légendeur » dont il sera reparlé, rapporte une anecdote de vengeance wallonne, dont le sous-préfet de Périgny aurait été la victime. Rien de semblable n'existe dans la mémoire des habitants de Malmédy, qui ont conservé la meilleure impression du temps où il les administrait (2).

### E. *Le Boultaÿ.*

A très peu de distance de la frontière belge, entre la maison Hoen et la Baraque Michel, on voit, à droite de la

---

(1) LACÉPÈDE fut précisément, au Sénat, rapporteur sur ce divorce.

(2) RENS. DE M. AFS. DE NOUË.

route de Malmédy à Eupen, deux tronçons de colonne sur les bords du fossé. C'est le *Boultay*.

En 1871, le Boultay était encore debout sur sa base cubique; la seconde partie du fût gisait de l'autre côté de la route; mais depuis environ six ans, cet état de choses s'est modifié : Henri-Michel Schmitz, le propriétaire actuel de la Baraque Michel, acquit vers 1878 le terrain longeant ladite route à gauche. Le bourgmestre de Weismes, Némery, réserva les droits de la commune sur la colonne, et celle-ci fut roulée jusqu'à son ancien support; en même temps, ledit bourgmestre fit renverser le Boultay, peut-être pour qu'on ne le confondit pas avec la borne-frontière : l'ouvrier Joseph Nélis, d'Ovifat, fut employé à ce travail de démolition.

Quatre pierres de taille qui accostaient la base cubique furent en même temps extraites de terre et transportées plus loin pour être réduites en pierrailles destinées à l'entretien des chemins du côté de Sourbrodt.

En remontant au siècle dernier, on rencontre la description que voici du Boultay, par le chapelain de Sourbrodt, Longfays :

« Au milieu des Fagnes, dans le chemin, non loin de la Croix-le-Prieur, se trouve une colonne en deux morceaux, dont un planté entre des pierres de taille est un peu courbé avec son pied d'estal, sur lequel on ne voit rien de ciselé; mais sur le morceau qui est à terre il y a un écusson sur lequel on voit cette forme (ici un dessin très indécis, griffonné par le copiste). »

« La colonne ronde qui était dressée au milieu du grand chemin, se trouve encore en place, mais renversée » (c'est-à-dire penchée, hors d'aplomb, disaient les enquêtes de 1755).

S'il est vrai que le Boultay portait un écusson sculpté — M. Ars. de Noüe a un vague souvenir d'y avoir vu les armes de Panhaus (voir plus loin) — cette colonne est en relation directe avec la croix de Verners à Bodrange et la croix de Panhaus à Jallhay, et, en effet, la note Longfays parle de la plantation en 1566, pour l'enseignement des chemins, de trois « colonnes ou croix de pierre de taille. » Les deux autres sont les croix ; celle-ci est la colonne.

Le Boultay était bien en place à l'endroit où il a été démoli récemment, comme le prouvent les fondations qui y ont été extirpées du sol.

Un témoin entendu le 1<sup>er</sup> juillet 1755, dit qu'en deçà, c'est-à-dire au sud de l'endroit dit Les Potalles, il y avait une « ronde pierre » à cinq ou six pas de la « pierre carrée. » C'est la position relative du Boultay et de la Pierre carrée de 1605. (Voir ci-après.)

Lors de la visitation de 1744, du comte de Valvasoni, on avait même confondu la « ronde Pierre » avec la Pierre carrée, en donnant à celle-ci, qui était à la limite, le nom de Boultay : c'est ce que révèle la minute de cette visitation (aux archives de Liège), où l'on avait ajouté à la mention de la pierre carrée, celle-ci « nommée Boultay, » qui fut biffée et ne fut pas transcrite dans le registre aux œuvres de Jallhay.

Cette colonne était assez élevée quand elle était entière : les tronçons superposés atteignent près de 2<sup>m</sup>50 ; elle était sans doute surmontée d'une pigne (*l'artichot* dont parle le chapelain Longfays : l'artichaut a en effet une certaine ressemblance avec une pomme de pin).

Le monument avait de quoi attirer l'attention et surexciter l'imagination.

De Thier (1) y voyait une colonne milliaire, le 19 mai 1820, le baron de Negri, conseiller provincial, demandait à M<sup>lle</sup> Libert, de Malmédy, des renseignements sur une « ancienne colonne en pierre, avec une inscription latine, » placée non loin de la cabane dite maison Michel (depuis la baraque de ce nom); et M<sup>lle</sup> Libert répondait : « Quant à la colonne de pierre, qu'on dit avoir une inscription latine, et qu'on a peut-être prise pour une colonne milliaire, je la considère comme point limite et faisant borne entre les duchés de Limbourg et de Luxembourg, le marquisat de Franchimont et le pays de Stavelot. »

M. Marcette, de Spa, qui avait sans doute entendu parler de cette discussion, a inscrit sur un dessin de cette colonne, les lettres S. P. Q. R. qui attesteraient en effet — si elles existaient — une origine romaine.

Jean d'Ardenne parle, lui aussi, de borne milliaire (2).

Malheureusement rien de tout cela ne tient. Le Boultay n'a jamais formé limite : cette destination était remplie par la Pierre carrée à quelques pas plus loin. Le Boultay n'a jamais été qu'un des trois indices placés en 1566, pour l'enseignement des chemins, et il n'a jamais porté d'inscription latine; on n'y voit plus de traces quelconques d'un blason.

Quelle est l'origine de ce nom de Boultay ou Bourtay?

Il existe encore dans les registres de Jalhay (3) la mention

---

(1) MS. LIBERT et *Guide des curieux*, etc., publié sous le nom de WOLFF, p. 50, v<sup>o</sup> Hautes Fagnes.

(2) *L'Ardenne belge, française, grand-ducale, Guide des touristes*, etc., p. 245.

(3) OEUVRÉS, A. 41, pp. 73 et 102.

d'une *boultée* ou *bouxtée*; mais cela est relatif à un lieu dit, à Charneux.

*Boultay* ou *Bourtay*, d'après les dialectes (1), signifie au sens propre : baratte à beurre, et par extension tout ce qui est plus ou moins cylindrique; même les wallons disent irrévérencieusement d'une femme courtaude et boulotte : « c'esst on boultay » (2). Ils ont pu d'autant mieux appeler la colonne de 1566 : le Boultay, qu'elle avait, quand elle était debout, la forme d'une baratte avec la tige de son piston.

#### F. *La Pierre carrée aux Potalles.*

A quelques pas du Boultay et sur le même côté droit de la route actuelle de Malmédy à Eupen, il y avait encore, il y a quelques années (H. M. Schmitz en a conservé un souvenir très précis), une pierre bien taillée, en forme de parallépipède rectangle à base carrée, d'environ un mètre de hauteur sur 0<sup>m</sup>70 à 0<sup>m</sup>80 de largeur; Valvasoni dit que la pierre avait deux pieds de haut seulement, ce qui devait lui donner bien mieux l'apparence carrée; mais comme Schmitz l'a vue inclinée, il est possible qu'elle ait été déchaussée, et qu'aux 0<sup>m</sup>70 ou 0<sup>m</sup>80 apparents, du temps de Valvasoni, se soit ajoutée une partie, d'abord enterrée pour plus de solidité.

Elle était placée contre la borne 154, et a sans doute été enlevée, tout comme le Boultay a été renversé, parce qu'il y avait double emploi avec cette borne.

---

(1) Rens. de M. Alb. Body.

(2) M. Alb. Body a surpris une autre expression synonyme, avec la même signification : « C'esst on bat-lé-bour » (machine à battre le beurre, baratte).

Nous sommes là, à l'endroit dit « Les Potalles, » où tous les témoins des enquêtes de 1724 et 1755, placent la Pierre carrée dont il s'agit ici : certains d'entre eux, on l'a vu, ajoutent qu'elle était à quelques pas d'une colonne ronde (le Boultay).

Les Potalles sont bien en cet endroit ; car lorsque Valvasoni, en 1744, veut aller de la Pierre carrée vers Hockay, il prend « derrière les Potalles. »

*Potal*, en wallon, indique une de ces niches dans lesquelles on place les vierges et les saints dans les carrefours : y aurait-il eu là, où la chapelle Fischbach a été érigée depuis, des monuments anciens de dévotion ?

*Potay* ou *Potaïe* (son mouillé, mais sans *ll*) signifie aussi ces flaques d'eau que les grandes pluies laissent après elles ; serait-ce une allusion aux marais du voisinage, et notamment aux Trous-Brouly, derrière la Baraque Michel.

Les Potalles, d'après Victor Collard-Bovy, sont plutôt tout simplement de petits trous : on dit, à Jalhay, d'un terrain qu'il est rempli de Potalles, comme on dit d'une personne grêlée qu'elle a « l'visedge à pottalles. »

Quant à l'emplacement des Potalles, d'après le même, elles forment aujourd'hui la région au nord de la Baraque Michel ; mais il admet qu'elles ont pu s'étendre jusqu'à celle-ci : il y a là seulement, sans doute, une tendance du nom ancien à céder le pas aux dénominations modernes affectant spécialement certains points des anciennes Potalles ; ainsi, depuis le nom de Baraque Michel, on ne prononce plus celui des communes « Saint-Michel », qui étaient tout près.

L'auteur n'a rencontré qu'une seule fois le nom dans les registres de Jalhay : « au tournant du chemin qui

tend de Herbiester vers la Fagne communément dite *la Potalle* (1). »

M. J.-S. Renier, l'historiographe de Jalhay, a été plus heureux : il a découvert, en 1575, les indications : « Sur les Potalles ; la digue des Potalles. » Il a aussi retrouvé la mention d'une « voye des Potalles, vers la maison de Pietro à Fagne. »

La pierre carrée et la Croix-le-Prieur en face (pl. II, L et M) ont leur histoire certaine, appuyée de documents authentiques (2) :

« Cette même année (1608), il se fit un accord touchant la limite séparative entre le Ban de Jalheau, au marquisat de Franchimont, et les terres de la principauté de Stavelot. M. le chevalier Robert de Lynden, seigneur de Froidecourt et gouverneur dudit marquisat, ne pouvant se trouver sur les lieux, députa en sa place le sieur Bertholet Deschamps, greffier de Jalheau, pour, conjointement avec quelques hommes les plus expérimentés et les mieux instruits, vaquer à la désignation qui en serait faite, au jour à limiter par le R<sup>d</sup> Dom Louis de Visez (3), prieur de Malmédy. On se rendit ensuite sur les lieux, où l'on entendit bon nombre de témoins, et ensuite de leurs dépositions, on trouva que les deux pays étaient séparés à l'endroit où il y avait anciennement une croix plantée, et ainsi on résolut qu'on replanterait une croix dans le même lieu, et qu'on y mettrait une grosse

---

(1) Œuvres, A. 59, p. 154.

(2) VILLERS, *Histoire chronologique*, I, p. 295.

(3) Ernest de Bavière, prince évêque de Liège et abbé de Stavelot, fit expédier, en décembre 1581, à dom Louis de Visez, prieur de Malmédy, des lettres patentes où il trouvait bon de lui conférer l'administration du spiruel, comportant à un abbé. Louis de Visez mourut l'année même de la plantation de la Croix-le-Prieur.

Pierre carrée pour limitrophe, ce qui fut exécuté sur la fin d'octobre de la même année. Cette croix existe encore aujourd'hui et est connue sous le nom de Croix-du-Prieur. Elle est située entre les « communes » de Jalheau et les terres de l'abbaye, sur le chemin de Sourbrodt, au-dessus de Herbofays »

Les ordonnances de Louis de Visé et de Robert de Lynden, pour le placement de la pierre carrée et de la Croix-le-Prieur, ont été recueillies dans les registres de Jalhay, et de plus imprimées (1).

Les mémoires en faveur de Stavelot, dans les discussions de 1723 et 1753 sur les limites, font avec raison cette remarque : « L'objet de la Pierre carrée aux Potalles est connu. Est-il raisonnable de lui donner une destination différente? »

Il sera reparlé de la Pierre carrée aux Potalles à propos de la Table des quatre seigneurs (voir ci-après : Broche-pierre).

### G. *La Croix-le-Prieur.*

Par une singulière confusion, les cartes modernes placent la Croix-le-Prieur à 8 à 900 mètres de la frontière : il est possible que les cartographes ne retrouvant plus la croix susdite, se soient figuré qu'elle était la croix de Panhaus.

C'est une erreur complète : la Croix de Panhaus est de 1566 et la Croix-le-Prieur seulement de 1603.

---

(1) Oeuvres de Jalhay, A. 56, 1717 à 1726, p. 209. POLAIN, *Ordonnance de Stavelot*, p. 422; *Codex stabuloto-mahmudarius* (donné par M. DE NOÛE au gouvernement belge, pour la Commission des ordonnances, p. 87.



Les cartes allemandes placent exactement la Croix-le-Prieur entre la Baraque Michel et la source de la Helle.

La limite belgo-prussienne est contre Herbofays, et c'est au-dessus de Herbofays que la Croix-le-Prieur a été plantée : il n'y a donc pas eu là, depuis trois siècles, la moindre variation dans la ligne frontière.

Déjà, il y a plus de douze cents ans, en 667, la frontière correspondait à l'emplacement de la Croix-le-Prieur, à *Siccocampo*; on se souvient que Roderique, ne sachant pas cependant que ce lieu s'appelait Setchamps (1), avait fixé là la limite du domaine de Malmédy, et que la supposition de cet auteur s'est vérifiée par la découverte ultérieure de la *via Mansuerisca*.

Roderique avait, disait-il, de nombreuses raisons de croire que la Croix-le-Prieur était à la limite de Stavelot et Franchimont : « Locus est hic qui hodie *Croix-le-Prieur* appellatur, eum ego, variis de causis, quas recensere longum esset, circuli descripti initium et finem esse arbitrator ». Si cet auteur judicieux avait pris la peine de parler, il eût épargné au lecteur la peine de suivre les présentes recherches : cela prouve qu'il est utile de ne pas se taire quand on a des choses intéressantes à faire connaître.

D'après le traité de 1605, la Croix-le-Prieur était à proximité de la « pierre carrée limitrophe ; » elle était donc elle-même aux limites.

Les témoins de 1724 et 1755 confirment le fait de ce voisinage; plusieurs disent que le grand chemin de Sour-

---

(1) Amende honorable au Wallon : *Setchamps* n'est pas une « altération », c'est en wallon le nom même de *Setche-champs* (contracté).

brodt à Jalhay laissait la Pierre carrée aux Potalles, à gauche, et la Croix-le-Prieur, à droite; c'est la disposition qu'indique la pl. II, L et M.

Le chemin moderne est donc reporté un peu sur la gauche, puisqu'il laisse à sa droite l'emplacement où était, il y a quelques années encore, la Pierre carrée aux Potalles.

Ou bien la Pierre carrée a été déplacée, ce que peut expliquer sa position inclinée: si Schmitz l'a vue plus longue que large, c'est peut-être qu'elle avait été transportée ailleurs et qu'on n'avait pas pris la peine de rehausser sa base.

D'après certains témoins, la distance qui séparait ces deux indices de limite entre Stavelot et Liège, était plus grande que la largeur du chemin qui les séparait; il en est qui parlent de 200 pas.

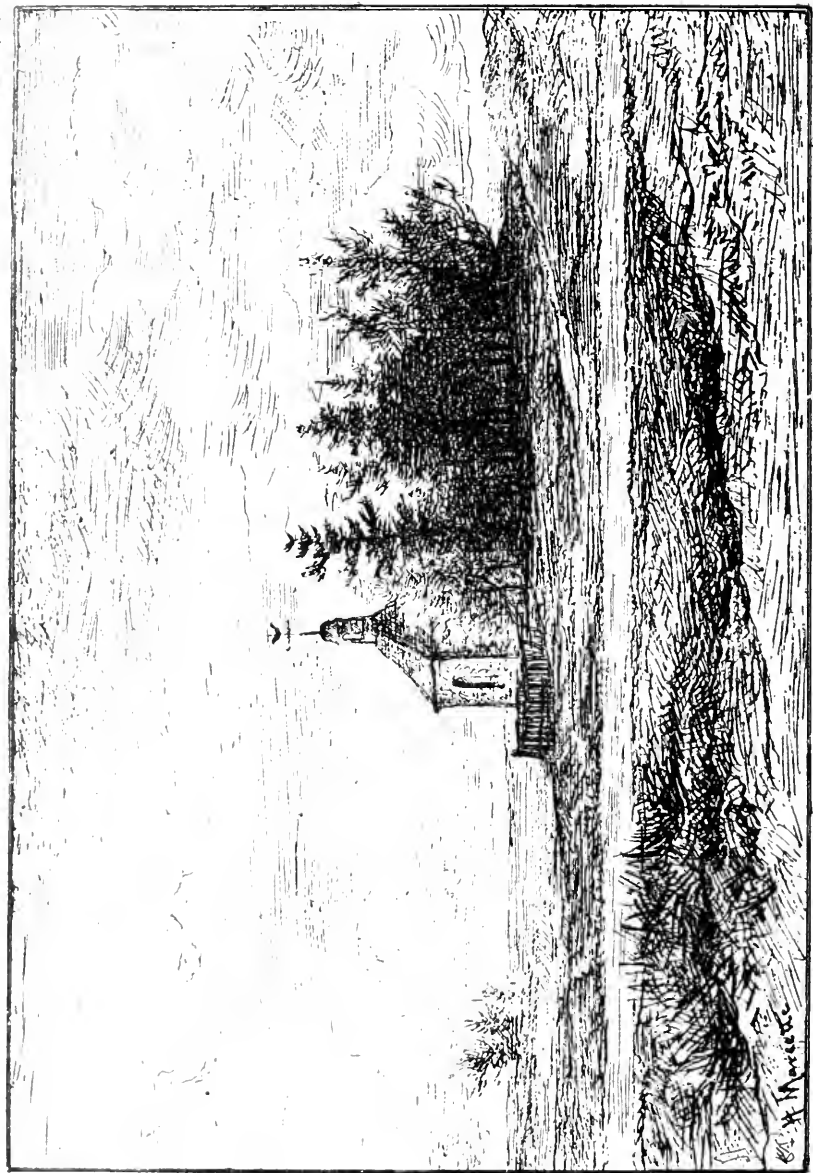
Le traité de 1605 ordonnait aux habitants des villages voisins (du pays de Malmédy) de charrier sur Herbofays, une croix en bois, plus une croix en fer qui aura servi peut-être d'armature à la première, plus aussi du bois, sans doute pour établir quatre montants.

C'est dans cet état que la décrivent les témoins du siècle passé: une croix soutenue par quatre supports. Seulement, déjà alors, elle avait perdu ses bras, et est décrite comme un dressant ou poteau.

Cela n'a pas empêché les délimitateurs du cadastre — la tradition aidant — de l'appeler croix; ils disent formellement que c'est une croix en bois, et la Croix-le-Prieur, décrite par eux, est un des jalons de la délimitation de 1816, époque où elle existait donc encore.

Sur ces indications, Victor Collard-Bovy a fait des recher-





M. VAN DER STREEP

**CHAPELLE FISCHBACH**

Ch. H. Maréchal

ches; il a fini par retrouver enterré dans le sol, à 140 mètres de la Pierre carrée et de la borne n° 154, un grand poteau de croix équarri et menuisé, avec mortaise pour adapter les bras.

En allant directement par la ligne frontière de la Baraque Michel à la Fontaine Périgny, on laisse, sur la gauche à 50 mètres, l'emplacement où la Croix-le-Prieur a été retrouvée. Le montant a encore 4<sup>m</sup>80 et il porte des traces de rupture qui coïncident probablement avec l'attache des « boutisses. »

Si l'on trace une ligne droite de la source de la Helle sur la borne 154 et sur Hoekay, on ne quitte pas un instant la frontière actuelle entre la Prusse et la Belgique, et l'on passe successivement sur l'emplacement où s'élevait la Croix-le-Prieur, la Pierre carrée aux Potalles, pour atteindre, après les Trous-Brouly, ce qui reste de la Vecquée (voir plus loin).

## II. *La Chapelle Fischbach.*

La chapelle Fischbach est sur territoire allemand, à une cinquantaine de mètres de la Baraque-Michel au sud; elle est de forme octogone, et son clocheton coupe la monotonie des Fagnes.

Elle a été élevée en l'honneur de N.-D. de Bon-Secours (*Auxilium christianorum*), par M. Henri Fischbach, de Stavelot, en 1827, à l'occasion de l'heureux retour de son beau-père, M. de Ronchéne de Malmédy, égaré à la chasse dans les Hautes-Fagnes (voy. pl. VI en regard, dessin de M. Marcette, l'artiste si connu de Spa, à qui est dû aussi le dessin du Hêtre Vinbiette, ci-après).

La chapelle, que fréquentent individuellement un grand nombre de personnes pieuses à toutes les époques de l'année, est le but de pèlerinages organisés, qui s'y rendent régulièrement :

1<sup>o</sup> Le 15 août, fête de l'Assomption, pèlerins de Jalhay ;

2<sup>o</sup> Le 8 septembre, fête de la Nativité de N.-D., pèlerins de Sart et de Membach.

Ceux de Goé ne sont pas restés fidèles à l'habitude qu'ils avaient prise de se rendre à l'une de ces dates à la chapelle Fischbach.

Un auteur (1) parle de pèlerinages qui, non seulement le 15 août, mais aussi à la Pentecôte, se rendraient à la chapelle Fischbach, de Malmédy et d'Eupen ; ce renseignement n'est pas confirmé par le témoignage des gens de l'endroit.

Il y a à la Baraque Michel un registre placé par le chevalier Fischbach et destiné à inscrire les noms des voyageurs égarés dans les Fagnes, et sauvés par la lumière de la lanterne qui était à la chapelle et par la cloche qui est encore à la Baraque Michel (2).

Ce registre est dans une enveloppe de fer-blanc ; il contient 68 inscriptions de personnes sauvées, la dernière à la date du 22 décembre 1860. 29 de ces inscriptions sont accompagnées de narrations naïves, dont V. Collard-Bovy a copié textuellement la suivante :

« Jean Henri Drèze à Sourbroudt, laboureur, 21 février 1856.

» Égaré vers les 9 heures du soir, après m'avoir fatigué

---

(1) GILON, *Le barrage de la Gileppe*, p. 222

(2) Renseignements de M. SCHMITZ

la gorge par des grands cris, j'étais obligé de rester là où j'étais, mais après avoir tout marché, étant contre le vent de la cloche, impossible de l'entendre, j'ai heureusement vu la lanterne que Dieu a inspiré un bon moment à celui qui a fait mettre cette lumière et la cloche; car il m'ont sauvé la vie. »

### I. *La Baraque Michel.*

La Baraque Michel, à l'extrême limite belge, ne doit pas son nom aux « communes de Saint-Michel » qui étaient à proximité (1), mais au prénom d'un personnage qui alla s'y établir au commencement de ce siècle.

Michel Schmitz — on l'appellera 1<sup>er</sup> du nom, pour le distinguer de son fils et de son petit-fils, — était de Sinzig, sur le Rhin, et s'était établi comme tailleur à Herbiester.

Or, ce Michel Schmitz, égaré dans les neiges, avait été sauvé; il en avait la ferme croyance, par une « illumination » du ciel (2); réalisant le vœu de finir ses jours à l'endroit où il avait retrouvé son chemin, il y avait construit une baraque, d'abord de simples gazons, puis peu à peu la baraque s'était transformée en une construction (aujourd'hui le hangar, qui figure seul au cadastre de 1826, au côté droit de la route de Malmédy à Eupen).

Au côté opposé, fut érigée depuis une construction en pierres, recouverte de chaume, n'ayant qu'un étage; c'est celle qui existait en 1871.

---

(1) Jalhay, OEuvres, A. 56, p. 5 v°, et farde séparée, relative au procès entre Manguette et Parotte, au sujet des Troux-Brouiy.

(2) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, X, p. 402.

En 1884, lors d'une visite du Club alpin (1), la Baraque Michel était devenue « une vraie maison composée de quelques chambres et d'une écurie au toit lourdement couvert par de grandes dalles de schiste, abritée par des arbres rabougris, formant autour, à distance, une haie protectrice, semblable à toutes celles des habitations des Hautes Fagnes ».

En 1885, la Baraque Michel s'est élevée d'un étage, avec plusieurs chambres de logement; le chaume a été remplacé par une toiture en zinc et la façade a été peinte.

On cherche là des indications relatives à ces lieux naguère encore si sauvages, relatives au moins aux traditions locales. Rien du nom : Baraque Michel (2); mais bien ces inscriptions peintes sur les carreaux : CAFÉ | SAISON | VINS | LIQUEURS.....

C'est que les habitants de la Baraque ont prospéré; chez eux, il y a eu longtemps un relai de la poste prussienne : c'est là que passait deux fois par jour la malle de Malmédy à Eupen — l'hiver, en traineau, — sous la conduite d'un postillon en costume prussien : la route, on l'a vu ci-dessus, tout en étant complètement sur territoire belge, depuis la Baraque jusqu'à la maison Hestreux, est absolument libre en vertu du traité du 26 juin 1816.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1855, la malle-poste prussienne a été supprimée par suite de nouveaux accès qui s'ouvrent de toutes parts : en effet, un chemin de fer achevé et mis en exploitation pendant l'hiver de 1885-1886, relie Malmédy à Aix-la-Chapelle par Sourbrodt, Montjoie, Raeren.

---

(1) *Bulletin du Club alpin belge*, n<sup>o</sup> 5 (1885), p. 224.

(2) H.-M. Schmitz fera prochainement inscrire BARAQUE MICHEL sur son habitation.



D'autre part, la construction de la route de Jalhay vers les Hautés Fagnes a amené, à la ramification, la construction, depuis environ trois ans, de l'auberge de la *Belle-Croix* entre la Baraque Michel et la forêt.

Ces lieux déserts se peuplent peu à peu ; bientôt on verra, sur les habitations, les affiches sur tôle des deux dentistes rivaux qui déjà sont placardées à Hockay, sur deux maisons isolées, les dernières du côté des Fagnes...

La contrée gagnera-t-elle à sortir de l'isolement? Oui, certes, au point de vue pratique, qui est celui des habitants. L'auberge de la Baraque Michel est fréquentée par les rouliers, jour et nuit, dans toute la force du terme : quand l'auteur y a logé, le 8 septembre 1885, une demi-douzaine de chariots, remplis de chaux pour l'amendement des terres, y stationnaient, venant de Goé en destination de Xhoffray ; le soir, jusqu'à une heure avancée de la nuit, comme dans le cabaret de village le mieux achalandé, la salle commune retentissait de cris et de chants, et, à peine les lampes éteintes, un charretier réveillait, à deux heures du matin, les gens de l'auberge — et leurs hôtes — en frappant à grands coups pour avoir à boire et pour faire relayer ses chevaux.

Au point de vue archéologique et pittoresque, on regrettera sans doute la vaste solitude, le silence, le mystère qui se dissipent de plus en plus. C'était là la dernière contrée où l'on pouvait retrouver intact le vieux sol belge, tel qu'il était il y a des siècles, avec ses routes antiques, son aspect sauvage, ses souvenirs historiques.

La Baraque Michel, le point culminant de cette contrée, est devenue une oasis relative de pâturages verdoyants,

gagnés sur la lande, où Henri-Michel Schmitz, III<sup>e</sup> du nom, cantonnier de la route, a cinq vaches qui fournissent d'excellent beurre ; il arrondit son bien, d'année en année, et d'ici à peu, l'ancienne hutte de gazon sera devenue une très bonne ferme, doublée d'un hôtel (1).

Déjà une salle de la Baraque, peinte à sujets de chasse, par un artiste local, est ce que l'on peut appeler le « Salon du Roi. » C'est là, à ce qu'on raconte, et Schmitz n'y contredit pas, que, du temps de Michel Schmitz, II<sup>e</sup> du nom, le roi Léopold I<sup>er</sup> s'est fait servir la goutte de « péquet, » un jour de chasse dans la forêt de Hertogenwald, où il avait suivi le chevreuil jusque dans les Fagnes.

L'aide de camp qui accompagnait le roi avait refusé la monnaie de la pièce donnée en paiement, en ajoutant : « Pas un mot ; c'est le roi ! » Schmitz n'en avait rien voulu croire : « Roi ! un personnage si crotté ! » comme si la grandeur affranchissait de la boue, surtout dans les Fagnes...

Cependant Schmitz avait voulu en avoir le cœur net : à quelque temps de là, un jour de grande chasse d'apparat dans la forêt, donnée par le roi en l'honneur de princes étrangers, on vit l'homme de la Baraque s'avancer sans façon vers Léopold I<sup>er</sup>, qui, l'ayant reconnu, fit écarter son entourage : « Maintenant je vois bien que vous êtes le roi ; mais vous êtes tout de même plus propre que l'autre jour !... »

Il est inexact de dire (2) que la Baraque Michel ait été

---

(1) La maison Hoen (prononcer Heune) porte déjà ce nom : « Hôtel de mont Rigi. »

(2) PIMPURNAUX, *Guide du voyageur en Ardenne*, I, p. 12. Le même auteur, p. 15, confond la Baraque Michel et la chapelle Fischbach avec l'hôpital du Sarf, dont parle DETROOZ, en disant que celui-ci a été agrandi par une riche famille de Stavelot.

prise comme point frontière en 1816; elle existait à peine et ne figurait pas dans les anciens procès-verbaux de délimitation que les commissaires prirent pour base de leur travail.

### J. *Le signal géodésique.*

Il y avait encore en 1871, à quelques pas de la Baraque Michel, un pavillon en planches ayant servi aux officiers du génie belge, chargés de la triangulation du royaume.

Cette construction, alors déjà très ébranlée et hors d'aplomb, a disparu depuis deux ans, sous l'effort de la tempête : il ne reste plus aujourd'hui, au point le plus élevé de la Belgique (680 mètres au-dessus du niveau de la mer) qu'un tertre, formé par la maçonnerie qui supportait la charpente : ce tertre est surmonté d'une toute petite stèle quadrilatérale, taillée en pyramide.

### K. *Croix Mockel et Fontaine au Pa.*

La Croix Mockel est indiquée sur plusieurs cartes au sommet des Hautes Fagnes, à proximité de Piette en Fagne : elle est aussi mentionnée dans plusieurs publications, comme étant au milieu des tourbières, et déterminant avec la Croix Verners, à Bodrange, le point le plus élevé de la contrée où prennent naissance la Roer, la Helle et la Hoigne (1).

Cette dernière rivière a, en effet, outre une source à Bolinpont, deux autres sources dans les Hautes Fagnes, l'une

---

(1) COURTOIS, I, p. 126, *Almanach du département de l'Ourte*, pour l'année 1815, pp. 165 et 164; ERNST, *Histoire du Limbourg*, I, pp. 61 et 219. THOMASSIN, *Tableau statistique du département de l'Ourte*, p. 15; Cfr. HECKING, *l. cit.*

entre la Baraque Michel et Hockay, sous les Trous-Brouly, où elle porte le nom de Sawe, pour prendre plus loin celui de ruisseau de Magueter; mais l'autre ne correspond pas à la Fontaine au Pâ, qui, comme la Croix Mockel (1), est un des points qui séparent les communes de Jalhay et Membach, depuis 1755 jusqu'à la fin du siècle précédent, les territoires de Franchimont et Limbourg: cette fontaine au Pâ alimente un affluent de la Soor.

La Croix Mockel était complètement oubliée, tant des habitants de la Baraque Michel que des agents forestiers; de là une grande difficulté pour la retrouver.

Enfin une petite croix de pierre fut découverte près de Piette en Fagne, parmi des buissons qui annoncent le voisinage de la forêt.

On parvint à y lire péniblement l'inscription suivante, complétée par Victor Collard-Bovy :

JACOB MOCKEL f(or)ST  
(er) ALHEIR JAMERLICH  
SCHLAGEN  
1626.

D'après le rapport présenté en 1768, par Balant, c'est là que fut tué Mockel, un des forestiers de S. M. pour le Limbourg.

On se demandait si la Fontaine au Pâ n'est pas la Fontaine al Saut, indiquée par d'anciens documents (2); mais, ren-

---

(1) La Fontaine au Pâ est dénommée comme limite dans la visitation de Valvasoni; elle figure, ainsi que la Croix Mockel, dans les procès-verbaux du cadastre de 1806 (« Croix de pierre entre la Fagne Piette et la Fontaine au Pâ. »)

(2) Jalhay, OEuvres, A. 44, p. 95.

seignements fournis par V. Collard-Bovy, la Fontaine al Saut, au-dessus des Fagnes Esset, à 15 minutes de la Fontaine au Pâ, du côté de la forêt, alimente la Gileppe.

### L. *Petershaus*.

Il s'agit, comme on va le voir, de l'endroit appelé Courtil-Piette, Mont-Piette, Piette en Fagne, sur les cartes modernes (1), endroit dont la position est déterminée, au sud par la Fontaine-Périgny, ou source de la Helle, et au nord par la source de la Gileppe, qui est dans une fagne domaniale, contre la forêt de Hertogenwald.

C'était là qu'était l'habitation dite *Petershuys* ou *Petershaus* des anciennes cartes; cette expression est la traduction du wallon *Mohôn-Piette* (maison de Pierre), par contraction *Mon-Piette* (2), d'où l'on a fait Mont-Piette: il n'y a là aucune élévation, aucun renflement de sol qui justifierait cette dernière expression. L'orthographe *Mon-Piette* se rencontre d'ailleurs dans les documents de Jalhay (5).

Aujourd'hui il n'y a plus là de trace d'habitation; rien que quelques pierres éparses qui, d'après les familiers des Hautes Fagnes, cachent encore des entrées de caves.

Les noms qui ont prévalu sur les cartes modernes: Courtil-Piette, Piette en Fagne, indiquent plutôt le pourpris, les alentours de l'ancienne habitation.

---

(1) Notamment au cadastre. Limites de *Membach* avec Jalhay.

(2) GRANDGAGNAGE, *Dictionnaire wallon*, I, p. 21: *Amon* (chez) de *mon*, qui paraît être contracté de *mohon*, maison (Cf. *Dict. de FORIN*); BOVY, *Bull. de la Société de litt. wallonne*, 2<sup>e</sup> S., IV, pp. 170 et 225: *Piette*=*Pierre*.

(3) OEUVRÉS, A. 44, p. 157. Certaines cartes allemandes, trompées par le nom, y dessinent un monticule.

Petershaus, d'après les géographes du xvii<sup>e</sup> siècle, était à la limite de trois pays qui s'y réunissent : Frauehimont, Stavelot, Limbourg. Le point exact doit avoir été vers Brochepierre (voir ci-après).

Petershaus, à en croire Detrootz, qui a entraîné après lui plusieurs auteurs, à en croire aussi la carte de de Thier (pl. III), aurait été un hôpital analogue à celui du Sart (voir ci-après *Hospitale*), où l'on sonnait une cloche pour avertir les voyageurs égarés.

La même tradition rapporte que, dans la suite des temps, on y détroussait les passants.

On raconte à ce propos que le directeur de l'établissement, un cabaret et non un hôpital, faisait l'office de barbier ; il égorgeait les voyageurs au lieu de se contenter de les « raser » ; un cavalier entra chez lui, laissant sa monture à la porte ; à un moment où le rasoir s'apprêtait à faire une nouvelle victime, un enfant « terrible » du terrible barbier s'écria : « Fré-v' co fé on si laid visedge à civolà qu'à l'autre ? »

Cet autre n'eut pas de successeur : le nouveau venu, bon entendeur, trouva son salut en prétextant des coliques de son cheval, et en laissant à l'intérieur, pour ne pas éveiller les soupçons, cravache et chapeau. Il promena son cheval en tous sens, pendant que les gens de la maison l'examinaient du seuil ; soudain sautant en selle, il descendit la Fagne...

Des coups de fusil tirés sur lui ne l'atteignirent pas et il alla dénoncer le fait aux autorités de Jallhay qui trouvèrent l'enfant révélateur à moitié carbonisé dans un four, ainsi que des cadavres et des ossements.

L'autorité fit le procès aux habitants et les condamna à être pendus (1).

La tradition est confirmée par de très anciens documents, quant au fait même, abstraction des détails.

En 1724, c'est-à-dire il y a plus de cent soixante ans, il s'agissait de déterminer les limites du marquisat de Franchimont (pays de Liège). Quand on fut arrivé à un « endroit, où il y a eu une maison appelée *Petershuys*, reconnue limitrophe, ceux de Jalhay ont dit que les possesseurs de la dite maison ont été suppliciés à Jalhay, comme voleurs, ce que la Cour de Jalhay recorde estre véritable, et qu'ainsi la dite maison serait seituée entièrement en la juridiction de Jalhay (2). »

Valvasoni, dans sa visitation de 1744, passe près des « *vieilles mesures* de Piette en Faigne, ou autrement nommé Peterhouse. »

De plus, en 1768, c'est-à-dire toujours il y a plus d'un siècle, le rapport de Balant et autres, cité ci-dessus, disait, en parlant du chemin passant à *Petershaus* : « Ce chemin était devenu dangereux par les vols et les meurtres qui se commettaient dans cette route, comme il conste dans les archives de Jalhay, où trois frères et une seur qui ont tenu cabaret audit Peterhuys, ont été justiciés et *Peterhuys démolî*. »

Malheureusement les archives de Jalhay, aujourd'hui

---

(1) Renseign. de Victor COLLARD-BOVY, qui avait bien voulu se charger de recueillir les moindres détails de la légende, telle qu'on la raconte, à Jalhay, dans les vallées d'hiver.

(2) Jalhay, OEuvres, A. 56, p. 207 v<sup>o</sup>.

incomplètes (1), n'ont pas permis d'éclaircir le fait par les détails qu'on aurait pu y trouver sur la qualification de *cabaret* donnée à l'établissement.

Et cela a de l'importance, on l'a vu plus haut : si *Petershaus* a été un *hospice*, il serait tout naturel d'y placer *Hospitale*, où est tracée la limite du domaine de Theux, lorsqu'elle quitte la Gileppe, d'autant plus que c'est, en effet, de la Gileppe à Petershuys, que se dirigeait la frontière du marquisat de Franchimont (2) et qu'est encore aujourd'hui celle entre Jallhay et Membach.

Cela serait tout à fait conforme aux règles ci-dessus proposées au sujet de la concordance des limites antiques et modernes, et du tracé spécial de ces limites, selon les routes antiques — ici la *via Mansuerisca* qui passe à côté de *Petershaus*.

Pour qu'il y ait eu exception à ces règles, il faut qu'on prouve que *Petershaus* n'a jamais été un *hospice*.

Or cette preuve, semble-t-il, résulte de ceci :

Si *Peterhaus* était un *hospice*, il était nécessairement de main-morte, à titre de bien pieux, de bien appartenant aux pauvres, et il n'était pas dès lors dans le commerce.

Or, on trouve des actes de transmission de la propriété de *Petershaus*, d'un particulier à un autre.

---

(1) Il y a aussi des lacunes dans les Registres des Échevins de Liège, au tribunal desquels les cours basses du marquisat de Franchimont venaient en recharge, comme cela a dû avoir lieu pour une condamnation aussi grave.

(2) Voir les cartes de SARTON : 1<sup>o</sup> Partie du diocèse de Liège ; partie du diocèse de Luxembourg. 2<sup>o</sup> Partie septentrionale du diocèse et évêché de Liège. *Petershaus* y est indiqué, au milieu des marécages, comme formant le point où aboutissent les limites de trois pays.



Il suffirait à cet égard de citer une vente opérée le 3 octobre 1625 (1), par Pasquette, veuve de Deschamps, échevin et greffier du Sart, à Michel Fabri, commissaire de la cité de Liège, de « la maison, staubleries, pourpris, assieze, appendances et appartenances qu'on dyt *Piette en Fagne*, confinant devant au pays de Limbourg, derrière aux aize-mences. »

Et il s'agissait bien d'une maison encore debout, comme le dit aussi une ordonnance du 11 août 1654, par laquelle Ferdinand de Bavière fixe à « la maison de Piette en Fagne » la limite du territoire de Jalhay qu'il réservait au domaine.

Or, à cette époque même, il existait un hospice ou hôpital à Jalhay, et il était devenu si peu nécessaire que, démoli dans les guerres de l'époque, on ne jugea pas à propos de le rétablir; le terrain fut vendu avec autorisation de l'archidiacre du Condroz, le 1<sup>er</sup> décembre 1626; cet hôpital était au centre du village, « entre les maisons Le Bèche et Ernotte, » dit l'acte (2). Comment y aurait-il eu un second hôpital dans la même commune?

Ce n'est pas tout; on peut retrouver jusqu'au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle le bien de Piette en Fagne, comme propriété privée (3). A cette date, il y avait déjà une maison dans la Fagne de Jupin, Joulpin ou Gulpin, près de la Fagne de Barasechinne (noms anciens de la Fagne Piette). Cette maison, avec partie de la fagne environnante, fut vendue

---

(1) Sart, OEuvres A. 5, p. 226.

(2) Jalhay, OEuvres, A. 25; voy. aussi A. 2, p. 42. Voy. aussi J.-S. RENIER, *Histoire du Ban de Jalhay*, pp. 21, 22.

(3) Registres de Jalhay, *passim*, pour tout ce qui suit.

le 2 octobre 1525, à Piette ou Peter (1) Pirard dit Clawet, de Charneux (hameau de Jalhay). Celui-ci fit sans doute de grandes dépenses pour améliorer son bien; car ce bien acquit de l'importance et reçut dès lors le nom de Cortil-Piette, comme le propriétaire ne fut plus connu que sous le nom de Piette, Pieter (2) ou Peter de Fagne, et d'un autre côté, de nombreux créanciers firent, dès 1566, des saisies sur le Courtil-Piette et d'autres biens de Piette Pirard.

Collard Cloesken de Wandre, un des successeurs de ce dernier, dut à différentes reprises demander terme à ses créanciers, et un beau jour il abandonna la propriété, qui, en 1612, tombait en décadence, « signamment les couvertures en diversités de lieux rompues, comme apparait, par les grands vents et autrement, en grande quantité, allant le reste en pourriture? »

En 1615, les créanciers se firent autoriser à vendre à leur profit les herbages croissants que Cloesken, alors établi à Malmédy, n'avait pas récoltés.

C'est alors que le greffier de Sart, Deschamps, allié des Piette, se fit subroger, en 1614, aux droits des créanciers et adjuger le bien.

La famille du commissaire Fabri, à qui la veuve de Deschamps avait transmis le bien de Piette en Fagne, le posséda pendant tout le xvii<sup>e</sup> siècle; au moins, en 1684, Servais Arion était-il locataire des Fabri, et Michel et Gielet Arion (ses fils?) furent-ils assignés, en 1714 et 1715, pour le paiement des tailles, qui était de 5 pattars annuellement.

---

(1) Jalhay, Plaids de 1605 à 1610, à la date du 16 novembre 1609.

(2) Ibid., à la date du 5 octobre 1606; Jalhay, Oeuvres, A. 2, p. 187 et v<sup>o</sup>, où le personnage est appelé tantôt Piet, tantôt Pieter; A. 5, acte du 4 février 1566.

Y aurait-il lieu de placer le crime entre 1713 et 1724 et les coupables seraient-ils des membres de cette famille Arion?

Toujours est-il que l'assertion de certains auteurs (1) que l'établissement de Piette en Fagne était un hôpital, est incompatible avec le droit de propriété de la famille Fabri : ce n'était pas celle-ci qui avait commis le crime, et c'est elle qu'on aurait punie, en démolissant ses constructions ; assez puissante à Liège, puisqu'un de ses membres y fut commissaire de la Cité, elle n'aurait évidemment pas permis cette injustice.

Il faut donc croire que la maison Piette, déjà délabrée alors qu'elle était la propriété de Cloesken, puis réparée sans doute par les Fabri, sera de nouveau tombée en ruines tout naturellement, à cause de la réprobation, qui suffisait bien certainement pour écarter les locataires d'un lieu souillé par le crime.

En 1784, les propriétaires d'alors, des membres de la famille de Haye (2), vendirent « le Cortil appelé Piette en Fagne avec les vieux débris de bâtiments croulés, » et depuis ceux-ci ne furent plus relevés.

Voilà la légende d'un hôpital à Piette en Fagne, ou d'un établissement quelconque détruit à cause des crimes de ses habitants, réduite à sa juste valeur. On peut même se demander si les détails dont on accompagne le récit à Jalhay, ne sont pas un assaisonnement emprunté à l'histoire de criminels plus récents de l'Ardenne : les Carême, les Massart

---

(1) ERNST, I, p. 216; DETROOZ, I, p. 61.

(2) Jalhay, OEUVRÉS, A 42, p. 58.

dit des Baraquis, les La Marmite (1), dont précisément tel ou tel était en même temps barbier.

D'après M. J.-S. Renier, ç'aurait été Peter de Fagne lui-même qui fut assassiné en 1568 ou 1569, date où ses enfants abandonnèrent le bien et où l'un d'eux alla s'établir à Kettenis; mais cette opinion ne concorde pas avec la première décadence de Peterhaus, qui survint seulement cinquante ans après, alors que ce lieu avait continué à être habité dans l'intervalle.

M. Ars. de Noüe (2) avait placé *Hospitale* aux mesures qui existent encore sur les Hautes Fagnes, entre Jalhay et Montjoie (ce qui correspond à Mon-Piette). Il renonce aujourd'hui à cette idée et accepte Coquaifagne comme correspondant à ce point de la limite de 915 (voir ci-après).

#### M. Brochepierre (*Table des quatre seigneurs*).

Brochepierre est indiqué de la manière suivante dans les documents : à droite de la *via Mansuerisca*, proche de la Robinette, où le chemin de Malmédy, après avoir passé par la Fagne Rasquin, entre dans le grand chemin qui mène du pays de Luxembourg à Néau (d'après la planche II, et d'autres documents : sur le chemin de Malmédy à Néau), à la hauteur de Mon-Piette, et à une portée de fusil d'un montan ou dressant d'ancienne croix.

La *via Mansuerisca* passe à Brochepierre (Rens. Victor Collard-Bovy), et il y a, du côté de Brochepierre, des chemins creux ou xhavées, indiqués dans les documents.

---

(1) DETROOZ, II, p. 457; NAUTET, *Notice sur le pays de Liège*, III, p. 62, Rens. de M. le capitaine ÉCHYER DE GROULARD.

(2) *Bull. Inst. archéol. liég.*, VIII, p. 458.

Un témoin de l'enquête de 1754 semble déclarer que Brochepierre était à l'endroit où la « route des trois ponts » débouchait et s'arrêtait sur territoire du Limbourg, après avoir traversé la Fagne Rasquin.

C'est donc au nord, et non au sud de la Helle, qu'était Brochepierre sur le territoire belge actuel, commune de Membach.

Là, avant le traité de 1755, se touchaient les trois territoires de Franchimont, Limbourg et Stavelot; les anciennes cartes concordent avec cette donnée en prenant la maison de Piette en Fagne (Peterhaus), à proximité, comme point de réunion des trois angles.

Cependant, en 1755, les commissaires de Stavelot-Malmédy déclaraient n'avoir aucune prétention à exercer au nord de la Helle; ils se bornaient à réclamer la Fagne Rasquin, au sud de celle-ci.

On était déjà loin alors, on le voit, de la limite du diplôme de 667.

On peut supposer que, comme le constate le traité de 1755, il y avait au nord de la Helle des pâturages défructués par ceux de Stavelot, et « entremêlés » dans les terres des Pays-Bas; Brochepierre indiquait peut-être la limite jusqu'où les bestiaux de Stavelot pouvaient aller: cette hypothèse est d'autant plus vraisemblable que la commune de Weismes et son hameau d'Ovifat sont encore aujourd'hui inscrits au cadastre belge de ce côté-ci de la Helle, comme propriétaires de pâturages sur Membach et Jalhay, autour de la Fontaine Périgny.

L'hypothèse est confirmée par la déclaration d'un témoin, que Brochepierre était sur la Franche Fagne.

Territorialement, Brochepierre était pays de Limbourg, constamment dénommé, depuis le xvi<sup>e</sup> siècle, comme joignant à Peterhaus.

Il est donc difficile d'admettre même que le pays de Franchimont se soit étendu jusqu'à Brochepierre : ce pays ne touchait plus à la *via Mansuerisca*, et de ce côté, s'il a usurpé sur le domaine de l'abbaye, il n'a pas atteint la limite jusqu'où le territoire de celle-ci s'étendait (1).

Quoi qu'il en soit, c'est à Brochepierre qu'était, et là seulement qu'a pu être la « Table carrée des quatre seigneurs, » c'est-à-dire une table de pierre où les seigneurs des contrées voisines pouvaient manger ensemble, chacun assis sur son territoire, selon une légende souvent répétée.

Les documents permettent de faire l'« histoire » de la « légende. »

Un signe caractéristique de la Pierre carrée dite des quatre seigneurs, est que les très rares témoins qui l'avaient vue, y signalaient des anneaux, sans doute pour attacher des chevaux ou d'autres animaux.

Lors de l'enquête de 1724, à Jallhay, on demandait aux témoins si, après la Croix-le-Prieur (du côté d'Eupen), « il n'existait pas du côté de l'orient un endroit nommé les Xhavées ou Brochepierre, où il y avait eu, dans le passé, une pierre avec trois anneaux qu'on disait avoir été placée pour la séparation des trois pays de Stavelot, Limbourg et Liège, et si tel d'entre ces témoins n'avait pas mangé, sur cette pierre, une omelette ou votte, avec un forestier qui, pour mémoire, lui avait fait toucher les trois anneaux. »

---

(1) Il y a lieu de rectifier dans ce sens ce qui a été dit ci-dessus de Stavelot-Malmédy, comme joignant, en cet endroit, le pays de Franchimont.

Les témoins répondent affirmativement par oui dire sur l'existence de la pierre carrée à trois anneaux, qui avait disparu; un septuagénaire déclare l'avoir vue quand il était enfant. Un cultivateur d'Hesbiester, presque octogénaire, ajoute que pendant sa jeunesse, alors qu'il gardait la « herde » de Jalhay, un certain Drèze, « herdier », l'a conduit à une pierre carrée qui avait des anneaux de fer, tirant sur Brochepierre, où ils ont mangé ensemble.

Voilà les proportions de la légende bien réduites : les seigneurs ou potentats qui prennent place à la table, ne sont pas des rois, des princes, pas même des forestiers; il s'agit de deux pâtres.

Mais voilà tout à coup qu'un nouvel élément s'interpose. En cette même année 1724, les commissaires Schockaert, de Cartier et Louvrex procèdent à la reconnaissance des limites entre les Pays-Bas et le pays de Liège.

Ils recherchent un endroit où, d'après ce qu'on leur a dit, les angles de quatre pays se touchent; eux-mêmes vont fournir un aliment (et même des « aliments ») à la légende.

Sur les sommets, il n'y avait alors ni la maison Hoen, ni la Baraque Michel, ni l'auberge de la Belle-Croix; les commissaires avaient l'appétit aiguisé, et, gens à précaution, ils étaient accompagnés de victuailles. Ils se firent servir un repas, non plus à Brochepierre, mais sur la pierre carrée près de la Croix-le-Prieur.

C'était le 18 août 1724; les commissaires avaient rencontré l'inspecteur du monastère de Stavelot, avec lequel ils conférèrent; il était tout naturel qu'ils le fissent asseoir à leur table improvisée et l'engageassent à déjeuner avec

eux — les voilà au moins quatre, et voilà enfin la Pierre des Potalles qui, pour un jour, a servi de Table carrée.

« Les Commissaires, dit le 16<sup>e</sup> témoin de l'enquête luxembourgeoise de 1753, furent ensemble manger à la Pierre carrée (aux Potalles), où il y avait toutes sortes de viandes et du vin abondamment, le déposant y ayant mangé après eux, et s'y étant encore trouvé des restes. »

En 1724, la pierre de Brochepierre n'existait plus ; mais un repas copieux avait eu lieu à la Pierre carrée aux Potalles : il n'en fallait pas davantage pour transformer la légende et faire de cette dernière pierre la Table carrée dont parle le D<sup>r</sup> de Limbourg dans ses « Nouveaux amusements de Spa »

A cela était ajoutée la circonstance que de Reiffenberg, l'agent des princes d'Isenghien, avait affirmé que la juridiction du Luxembourg s'étendait jusqu'à la « Pierre carrée aux Potalles, » et il était peut-être très sincère dans sa déclaration, puisque la maison d'Orange (1) exerçait des droits sur cette partie des Fagnes.

De là les anecdotes suivantes : de Reiffenberg, placé à la Pierre carrée aux Potalles, aurait dit que la limite du Luxembourg, à cet endroit, allait droit comme une balle, d'un côté sur Sourbrodt, de l'autre sur Jalhay.

Un jour, dit un témoin de 1754, de Reiffenberg était

---

1) HECKING, p. 72, nous apprend que les princes d'Orange-Nassau, dont le fameux Guillaume le Taciturne, étaient comtes de St-Vith, et c'est d'eux que relevaient les seigneurs de Bulgenbach. Quant aux princes d'Isenghien, une engagère pour une avance de 600,000 florins les investit temporairement du comté de St-Vith. (Voir au surplus les *Études*, p. 165, de M. DE NOUL, à qui communication est due de l'ouvrage de HECKING).



assis auprès de ladite Pierre carrée aux Potalles et était « vêtu assez peu convenable ». Il n'y a pas que les rois qui donnent lieu à des méprises, quand ils ne sont pas en costume : un homme de Néau, très bien vêtu et galonné, le croyant un paysan, lui demanda, en passant, ce qu'il faisait là. A quoi ledit de Reiffenberg répondit : « Qu'est-ce que cela vous regarde ? Je suis sur mon pays ; allez sur le vôtre. » L'autre, s'étant apparemment aperçu qu'il s'était trompé, lui fit une révérence ; ils se parlèrent et burent ensemble, auprès de ladite Pierre carrée. »

La prétention du Luxembourg de s'étendre jusqu'à la Pierre carrée aux Potalles, favorisait naturellement l'application à cette dernière de la légende de la Table carrée aux quatre seigneurs.

Il y a donc lieu de croire que cette légende n'est qu'un amalgame de petites circonstances, ayant pour origine la pierre carrée à trois anneaux de Brochepierre, où un repas a eu lieu entre deux pâtres qui y auraient mangé une omelette, et encore celle-ci figure-t-elle dans les questions posées et non dans les réponses.

L'imagination des paysans, surexcitée par les questions qui leur avaient été faites, transforma l'hypothèse en un fait précis qu'ils accompagnèrent de détails.

Déjà, en 1744, la légende avait pris corps, et voici ce que porte la visitation du comte de Valvasoni : « au coin de la juridiction de Jalhay, il doit y avoir une pierre quarée, là où le pays de Liège, celui de Limbourg, celui de Luxembourg et celui de Stavelot, doivent aboutir, dont on a appris, par tradition, que quatre potentaux, princes ou seigneurs ont du tems passé beu et mangé ensemble sur ladite pierre. »

Le docteur de Limbourg, qui, en 1765, rapporte cette tradition, ajoute que la Table n'existait plus : que seulement des personnes récemment mortes se souvenaient de l'avoir vue.

Depuis, la légende a fait du chemin : de Thier, Detrootz et autres (1) parlent d'une Table carrée qu'on voit sur ces hauteurs.

Un « légendeur » va mieux encore ; il décrit de nos jours, *de visu*, la « Table carrée » ... qui n'existait plus il y a près de deux cents ans :

« Après bien des marches et contremarches, je découvris enfin le curieux objet qui m'était signalé. La Table des quatre souverains, aujourd'hui bien réduite, offre un vaste carré, supporté par trois blocs de quartz, — exactement comme un dolmen. La manière dont elle était placée faisait toucher ses quatre coins aux pays de Liège, de Luxembourg, de Limbourg et de Stavelot. On explique aussi sa destination : les souverains de ces pays s'y réunissaient sous une tente, dans certaines circonstances, et y dinaient fraternellement, chacun assis sur son territoire. On ajoute que les mets se composaient toujours du gibier qu'ils avaient tué de leur main.

Il place la Table carrée à Piette en Fagne.

---

(1) DETROOTZ, I, 62 ; DE THIER, MS. de M<sup>lle</sup> LIBERT, et *Corp d'œil sur les volcans*, p. 51. Voir aussi JEAN D'ARDENSE, p. 246 ; J.-S. REMIER, pp. 11 et 12.

Quant à DETROOTZ qui ressuscite la Table carrée en 1806, STEPAANI, *Mémoires pour servir à l'histoire monastique du pays de Liège* (publiés par le D<sup>r</sup> ALEXANDRE), I, 151, le qualifiait : écrivain sans jugement et sans critique, dont tout le mérite est de dire des impertinences propres à servir d'entretien à un *staniuct de porte-faits (sic)*.

Ces blocs de quartz, ce dolmen, cette tente, font rêver : on se demande seulement si l'on mangeait le gibier tout cru...

La Table carrée n'a jamais existé, comme on le faisait déjà fort bien remarquer dans un mémoire de 1755, présenté par ceux de Stavelot; ce mémoire indiquait déjà la véritable solution : on a confondu la Pierre carrée aux Pottalles avec celle de Brochepierre.

Il règne, du reste, dans ces contrées où tant de pays se touchaient (à peu de distance est celui de Juliers d'où dépendait Montjoie), des traditions de seigneurs co-intéressés : un bois du côté de Schleiden (1), non loin du sommet des Hautes Fagnes, porte le nom de Bois des trois seigneurs (Drey Herren Wald).

Ce n'est pas là un fait isolé :

A Monceau-sur-Sambre (Hainaut), il existe une « Vieille borne des quatre seigneurs, » où l'on place les limites des cités de Tongres et de Bavay (2).

Une autre « Pierre des quatre seigneurs (3) » servait de point de démarcation aux territoires des seigneurs d'Hesperange, Weiler-la-Tour et Esch-sur-l'Alzette (Luxembourg).

Enfin, il existe à Malvoisin (Namur) une « fontaine des quatre seigneurs » (4).

Il est inutile d'ajouter que la Pierre à trois coins de

---

(1) Croquis de la carte du canton de Cronembourg, citée ci-dessus; Carte de FERRARIS; HECKING, *l. cit.*, p. 18.

(2) *Documents, etc., de la Société archéologique de Charleroi*, III, pp. 48 et 51.

(3) « Vierherrenstein »; *Publications de la Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le Grand-Duché de Luxembourg*, III (1847), p. 54.

(4) Dossier d'un procès correctionnel relatif à cette commune.

Sourbrodt n'ayant été établie qu'à la suite du traité de 1755, n'a pu être confondue avec Brochepierre, qui était, du reste, une pierre cubique et qui avait disparu avant 1700

Il ne reste à justifier qu'un point, à savoir qu'aucune des autres pierres cubiques, assez nombreuses dans ces parages, n'a pu être la Table carrée.

Une d'entre elles possède non trois anneaux, mais un seul, c'est la « Pierre carrée » au delà de Sourbrodt (pl. II, A); comme elle ne formait limite qu'entre Luxembourg et Stavelot, elle ne peut être la Table des quatre seigneurs.

La « Pierre carrée aux Potalles » n'avait pas d'anneaux et marquait la frontière de deux pays seulement : Stavelot et Franchimont.

La « Pierre carrée » dessinée par des points sur la pl. I, à l'est de la Fagne Rasquin, était peut-être à la limite de trois pays : Luxembourg, Limbourg et Stavelot, en tant que la prétention de ce dernier pays fût bien prouvée; mais cette pierre que l'on prétendait perdue dans les Fagnes, personne ne l'avait jamais vue. Peut-être a-t-on voulu indiquer là la pierre de Brochepierre.

Enfin les « Pierres carrées » des Croix Verners et Panhaus étaient surmontées d'une croix et ne pouvaient servir de table de festin. (Il en était de même que pour la pierre cubique de Bernister, avec ses quatre inscriptions, qui était également surmontée d'une croix.)

#### N. *Croix Panhaus.*

La troisième « colonne ou croix », établie en 1566, est celle de Pierre Panhaus, de Limbourg, marchand à Anvers,

qui joua un certain rôle au xv<sup>e</sup> siècle : on trouve son nom ou son blason sur des médailles et des pots de grès ; il fut en relations avec les parents de Rubens (1). D'après la tradition rapportée à M. J.-S. Renier par des vieillards de Jalhay, le personnage qui fit ériger ce monument s'était égaré dans les Fagnes et avait fini par retrouver son chemin : il est intéressant de rapprocher cette légende de l'histoire véritable de la fondation moderne de la chapelle Fischbach ; on la retrouvera d'ailleurs à l'hôpital de Coquaifagne.

Située à la gauche de la route de Malmédy à Eupen, la Croix Panhaus est à 680 mètres de la frontière et à 150 mètres avant l'ancien chemin qui des Hautes Fagnes descend vers Bolinpont (Jalhay).

Elle était déjà en 1755 dans le même état qu'aujourd'hui. Des témoins la décrivent : une pierre cubique avec inscriptions, ayant à la partie supérieure un creux circulaire pour y insérer un fût cylindrique, et à côté de ce creux quatre entailles pour supporter des « boutisses, » ou montants qui étaient sans doute en fer. A côté de la pierre cubique git sur le sol une colonne de pierre qui a dû être une croix à en juger par les traces de l'attache d'un des bras ; on y distingue aussi l'endroit où s'adaptait l'un des montants.

Cette croix est-elle encore à la place où Panhaus l'a érigée ?

L'inscription LIMBORGH est du côté de Sourbrodt, et par conséquent l'inscription opposée SOVREROT marque Limbourg ;

---

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, X, p. 410 ; *Catalogue du Musée de Cluny* (dernière édition), n° 5990 (daté de 1597) ; *Journal des Beaux-Arts*, du 13 novembre 1875 (article de M. GÉNARD).

cela à l'inverse de la Croix Verners à Bodrange, où les deux noms correspondent à la direction.

De plus, certain témoin des enquêtes du xvii<sup>e</sup> siècle, s'il n'a pas confondu la base de la Croix Panhaus avec une autre des pierres carrées, parle de déplacement; enfin la note Longfays, malgré ses inexactitudes, a pu être dans le vrai en disant que les inscriptions au nom des localités citées étaient du côté de celles-ci.

Victor Collard-Bovy penche aussi pour l'hypothèse d'un changement de place.

On ne comprendrait pas cependant l'intérêt d'un déplacement, puisque la Croix Panhaus n'est pas limitrophe et n'est même jamais mentionnée dans les documents relatifs aux frontières. En outre, si l'on a transporté la base où elle est aujourd'hui, n'aurait-on pas laissé sur le lieu les tronçons de la croix : or, l'attirail est complet.

De là plutôt l'avis qu'il n'y a pas eu de déplacement; cependant Victor Collard-Bovy, en sondant à la bêche, en dessous de la base, n'a pas trouvé de pierres ayant servi de fondations.

A la place actuelle, la Croix Panhaus est d'ailleurs très normalement le troisième jalon d'une ligne de direction passant par la Croix Verners et par le Boultay.

Le chapelain Longfays n'a pas été un interprète plus fidèle dans sa copie des inscriptions de la Croix Panhaus que pour celles de la Croix Verners, et l'on peut s'abstenir de recourir à sa note pour y chercher soit rectification, soit complément.

De même, les épigraphes ont été incomplètement lues par le greffier de la Cour de Goé, qui, le 5 août 1699, a transcrit

l'une d'elles : AV NOM DE DIEV POVR LE COMMVN BIEN DES PASSANTS LE FIT METTRE ICI PIERRE PANHAVS (1).

Il était d'autant plus intéressant de retrouver l'inscription en entier, que certains mots étaient sans doute, déjà en 1749, et même en 1699, illisibles pour les hommes instruits : un prêtre et un greffier. Les campagnards y ont mis plus de perspicacité ; la pierre fut débarrassée en 1835 des mousses séculaires qui couvraient les lettres, et à force de revenir à la pierre, Victor Collard-Boyy, par des frottis sur les aspérités, par des empreintes à l'encre, est parvenu à retrouver l'inscription complète, surtout certains mots de la première face : ET ADRES' DES PASSAS, qu'un autre campagnard, un des témoins de l'enquête de Kallerherberg en 1725, confirme d'une manière péremptoire, en disant que la pierre avait été placée « non comme limitrophe, mais à l'effet de servir *aux passants* pour l'adresse des chemins, par les écritures qu'il a entendu et vu lire. »

Voici donc aujourd'hui l'inscription restituée :

Côté de la forêt de Hertogswald (N.E) : AV NOM DE DIEV |  
POVR LE COMMVN BIEN | ET ADRES' DES PASSAS | ME FIT METTRE |  
PIERRE PANHAVS (2) NATIF DE LIMBORGH | MARCHANT D'ANVERS |  
ANNO 1566.

Côté de Bolinpont et Limbourg (N.O) : SOVRBROT | HER  
ZEIGE MIR | DINE WEGEN | VND LEHR MIR | DINE FVSPFADEN |  
PS 24.

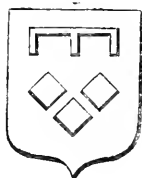
Côté de Hockay (S.O) : IX GODES NAME | SVM GEMEINE NVT5 |  
VN WECH WYSVNG | DED MICH MACHEN PETER PANHAVS VON |  
LIMBOVRGH KAUFMAN | SV ANTORF WONHAFT | ANNO 1566.

(1) Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol., X, p. 410.

(2) Un z, comme plus loin, ressemblant à un 5.

Côté de la Baraque Michel et de Sourbrodt (S.-E) : LIM-  
BORGH | SEIGNEVR MON | TRE MOI TES VOIES | ET M(1)ENSEIGNE |  
TES SENTIERS | PS 24.

Des écussons aux armes de Panhaus sont au bas des quatre inscriptions (De... aux 2—1 losanges de... surmontés d'un lambel de...)



Les lettres sont en relief, comme à la Croix Verners, et la forme du monument, le style, la disposition des inscriptions comme leur date, indiquent que Verners et Panhaus ont agi de commun accord et se sont réparti la tâche d'établir ces monuments « pour l'adresse des passants. »

Bien que la Croix Panhaus ne soit pas mentionnée dans les actes de Jalhay, il est à remarquer que les feuillets de garde des registres du xviii<sup>e</sup> siècle (2) prouvent que l'attention était attirée par le monument; car ils portent des devises religieuses rappelant les inscriptions des deux Croix Verners et Panhaus : *Heureux est l'homme qui craint le Seigneur et chemine en ses voyes. — Heureux celui qui chemine dans les voyes de Dieu.*

Dans les enquêtes du xviii<sup>e</sup> siècle, on avait essayé un instant de faire passer la Croix Panhaus comme une pierre

---

(1) Un éclat qui existe en cet endroit a peut être enlevé l'apostrophe.

(2) OEuvres de Jalhay, A. 55 et 56.



limitrophe jusqu'où se serait étendu le Luxembourg. Le Mémoire pour ceux de Stavelot, présenté en 1755, fait allusion à cette prétention : « La disette de preuves réduit les Luxembourgeois à des extrémités bien fâcheuses; ils voient les débris de quelques colonnes de pierre *destinées à montrer le chemin aux voyageurs*. Ce sont des croix, disent-ils, qu'on a plantées pour borner les pays de Luxembourg et de Stavelot, et ils trouvent des gens assez peu sincères pour attester de l'avoir oui dire. C'est faire un bien mauvais usage de la charité de ceux qui les ont fait planter : *qu'on interroge les pierres, elles apprendront quelle a été leur destination.* »

Cette allusion directe aux inscriptions est confirmée par la lecture de celles-ci, aujourd'hui complète : il s'y agit bien de monuments pour l'enseignement des chemins.

D'ailleurs en 1566, époque de l'érection des Croix Verners et Panhaus, et du Boultay entre les deux, il ne s'était encore produit aucune difficulté sur les limites : celles-ci étaient déterminées, à quelques pas du Boultay, par la Pierre carrée de 1605.

### O. *L'abbaye de Raussart.*

C'est sous le nom de Raussart qu'apparaît sur la carte, pl. I, à l'extrémité du bois de Waronneux, une ancienne construction qui a donné son nom à la maison forestière dite *Droissart* (sans doute *de Raussart*).

On y voit au point A « Ruine de l'abbaye de Raussart de Pieres; » mais aucune indication ne donne le sens de ces deux derniers mots.

Ernst (1) en dit : « Les ruines d'une maison de Templiers se voient à trois heures de Limbourg, dans la forêt du duc ou Hertogenwald, à côté de l'ancienne route (*via Mansuerisca*) et à proximité de la fagne. Elles ne présentent plus qu'un tas de pierres de la hauteur de cinq à six pieds, couvert de broussailles. Il reste seulement un petit bout de muraille de la hauteur de quatre pieds au-dessus des terres. On estime généralement que ce sont les débris d'un monastère de Templiers ; aussi les habitants du village ne le connaissent-ils que sous le nom de l'abbaye de *Roussaet* ou sous celui de couvent de *Rogges mônes*, moines rouges (2), à raison sans doute de la croix rouge que les Templiers portaient sur leur habit. »

Les agents des forêts et des douanes Otto, Felden et Balant, qui découvrirent, en 1768, la *via Mansuerisca*, se souciaient bien plus de rouvrir une voie de communication par la forêt que de conserver des monuments d'antiquité. C'est ainsi qu'ils conseillèrent d'employer les débris du « Bâtiment des Templiers » comme matériaux pour la réfection de la route.

On n'y manqua pas, ni alors, ni depuis : on va le voir.

Un document concernant ce couvent des moines rouges a été publié (3) : c'est un rapport de M. Dechesne, inspecteur

---

(1) *Histoire du Limbourg*, V, p. 26.

(2) WOLFF (DE THIER), *le Guide des curieux*, p. 50, parle également du « couvent des Moines-Rouges ». Il s'agissait probablement non de Templiers, mais de Croisiers qui ont eu des couvents à Huy, à Raeren, etc., et qui ont pu avoir la une résidence de second ordre.

(3) Voir *la Politique* du 21 novembre 1857.

des eaux et forêts (déjà cité au chapitre II, à propos de la *via Mansuerisca*).

Ce rapport parle des ruines du « Monastère des Templiers » établi au pied de la Haute Fagne, dans la partie la plus sauvage de la forêt, comme d'un « monument historique, également respectable par sa nature et par sa situation. »

On extrait ici de ce rapport ce qui intéresse la matière du présent paragraphe.

L'inspecteur forestier Dechesne dit n'avoir pu se procurer, à aucune époque de sa gestion, aucun document positif sur la réalité de l'existence d'un monastère aux ruines de Waronneux (c'est ainsi que l'endroit s'appelle); il faut donc, dit-il, s'en rapporter à la tradition et il reproduit cette tradition à peu près dans les mêmes termes qu'Ernst.

« Les Templiers, ajoute-t-il, étaient devenus redoutables dans la contrée par les exactions qu'ils y exerçaient; mais ce ne fut pas toujours impunément; car ils devaient user de certains stratagèmes pour tromper ceux qui auraient pu se défendre contre leurs attaques, ou les poursuivre dans leur retraite. On cite entre autres leur manière de ferrer leurs chevaux à rebours, de telle façon qu'en suivant leurs traces, on aurait pu croire qu'ils étaient rentrés quand ils étaient sortis et *vice versa* (1).

» Quoi qu'il en soit, ce qu'on en dit est absolument conforme à ce qu'on raconte également dans la contrée, des

---

(1) Il est à remarquer que cette tradition, en ce qui concerne les Templiers, se rencontre encore en d'autres lieux; voy. notamment *Annales de l'Institut archéologique d'Arden.* V p. 279, IX, 250; *Bull. Acad. roy. de Belg.*, III, p. 14, etc.

ruines d'un autre monastère des Templiers situé entre Sourbrodt et Kalterherberg, près de la source de la Roer, en Prusse, à 5 1 2 lieues de Waronneux. Là aussi, on appelait les Templiers les *Moines rouges* (rothe Monche). Là aussi, on les accusait d'incroyables vexations, et là aussi on dit de même que leur fin tragique a été le massacre de tous en une seule nuit.

» Les historiens, ajoute M. Dechesne, sauront apprécier ces allégations à leur juste valeur ; on se dispense donc de toutes réflexions à cet égard, pour s'attacher plus particulièrement aux circonstances locales. Or, il n'existait autour de ces décombres aucune trace de l'enceinte des bâtiments dont se compose ordinairement un monastère. Il ne restait sur la place qu'un très petit fragment visible de mur, construit en pierres plates liées par un ciment aussi dur que la pierre même, cause pour laquelle, sans doute, il n'a pas été démoli ; car on sait que tout ce qui se trouvait là de pierres de construction proprement dites a été enlevé, tant sous le gouvernement autrichien que sous le gouvernement français, à mesure que les habitants du pays et notamment ceux de Jalhay en ont eu besoin. Du reste, ce petit mur, à en juger par le peu de largeur de sa fondation, n'a pu appartenir qu'à une petite construction, accessoire à d'autres bâtiments. Le reste de ces ruines ne consistait donc qu'en des tas de pierres mises au jour. Ces pierres, ainsi amoncelées, ne pouvaient qu'empêcher les historiens de se livrer à des investigations pour reconnaître l'étendue de l'assise des bâtiments, la nature de leur construction, et enfin l'époque à laquelle ils appartenaient.

» D'un autre côté, la reconstruction de la chaussée

romaine depuis le dessous du grand fossé de Waronneux, au pied de la Haute Fagne, jusque près de la maison forestière de Hestreux, exigeait une quantité considérable de pierres, tant pour élever de nouvelles bordures que pour y effectuer un rechargement d'après les exigences du nivellement; il n'existait ni dans la base de la chaussée, comme excédant la largeur de quatre mètres de la nouvelle route, ni dans les environs, que fort peu de pierres qui fussent propres à l'un et à l'autre usage; ainsi, il aurait fallu renoncer à cette réparation essentielle, s'il n'eût été permis d'utiliser, dans la partie supérieure, les pierres de ces ruines.

» Il faut le dire encore : l'administration se proposait de faire bâtir dans cette partie de la forêt une seconde maison de garde; nul autre emplacement n'était plus favorable que celui-là pour profiter d'une partie au moins des fondations, ainsi que des caves et caveaux qu'on présumait devoir y exister.

» D'après ces considérations, les agents forestiers n'ont pu se dispenser de faire enlever les pierres de ces décombres; mais ce fut sous un ordre exprès de réserver scrupuleusement tout ce qui portait quelques caractères particuliers, propres à reconnaître l'époque ou l'antiquité de cette construction. Cet ordre fut très ponctuellement exécuté sous les yeux du sous-inspecteur et plus spécialement encore du surveillant forestier qui y était préposé.

» L'enlèvement de ces pierres a mis au jour les fondations de deux bâtiments dont le plan fut déposé à la maison forestière. Le premier, au sud-est, est à 520 mètres du sommet de la chaussée romaine, et présente quatre compartiments,

sous la forme d'un carré long. Ils contiennent ensemble 90 mètres carrés. Le second n'est éloigné du premier que de 40 mètres, dont il n'est séparé que par un espace de 260 mètres; il a également la forme d'un carré long, avec deux petites saillies, l'une au sud, l'autre au nord. La surface de cet emplacement contient 260 mètres carrés.

» L'exiguïté de ces locaux ne répond assurément pas à l'idée de l'établissement d'un monastère, et comme jusqu'à présent il n'a été trouvé aucunes autres fondations, à proximité de celles-ci, il faudrait en conclure ou que ces monastères étaient extrêmement petits, ou que celui de Waronneux n'était qu'une dépendance de celui d'entre Kalterherberg et Sourbrodt, dont les ruines sont, dit-on, plus étendues. »

Après ces considérations générales, M. Dechesne ajoute la description détaillée que voici, avec un appel à l'attention des savants sur les objets découverts :

« Il est intéressant pour l'histoire de faire connaître ici quels sont les différents objets d'antiquité qui ont été trouvés parmi les matériaux gisant sur la place. Ils sont consignés dans un inventaire déposé à la maison forestière, et indiquant :

1<sup>o</sup> Sept morceaux de verre à vitres, peu clair et rempli de bulles d'air;

2<sup>o</sup> Plusieurs morceaux de pavés en terre cuite, sans vernis;

3<sup>o</sup> Une grande quantité de tuiles brisées, sans vernis;

4<sup>o</sup> Plusieurs blocs d'une composition de chaux et de sable;

5<sup>o</sup> Douze morceaux de pierres blanchâtres sablonneuses;

6° Plusieurs fragments d'une pierre ronde, que l'on suppose avoir servi à un moulin à bras ;

7° Un couteau sans manche ;

8° Une boucle de soulier en cuivre ;

9° Une quantité d'ossements, dont plusieurs paraissent appartenir à l'espèce humaine.

» Ces différents objets seront livrés à l'examen de tous les amateurs d'histoire qui se présenteront d'ici au 1<sup>er</sup> avril au plus tard, pour que l'administration puisse en disposer ensuite ainsi qu'elle le jugera convenir. »

L'inspecteur forestier Dechesne ajoutait à cela un appel pressant à toutes les personnes en état de donner des renseignements sur les antiquités découvertes ; un registre destiné à consigner les noms des curieux était même déposé à la maison Hestreux.

Hélas ! le registre spécial resta complètement blanc : personne, ni avant ni depuis le 1<sup>er</sup> avril 1858, ne s'intéressa en Belgique à ces découvertes, et ne se donna même la peine d'y aller voir.

Mais à l'étranger, il n'y avait pas la même indifférence : M. le colonel von Cohausen, directeur du musée d'antiquités de Wiesbaden, qui, bien probablement, n'eut pas même connaissance de l'invitation de M. Dechesne, alla visiter ces ruines du « Monastère des Moines rouges », comme il les appelle ; il dut même y faire des fouilles : en effet, les *Annales des Antiquaires du Rhin* (1), rapportent qu'il y a

---

(1) *Jahrbücher*, etc., de Bonn, XXXI, p. 58 : « Hier findet sich 50 Schritt östlich dem Haus des Waldhuters (la maison Droisart) gegenüber *römische* Baureste, Dach und Mauerziegel, Estrich, Mortel, Scherben, welche als *le Monastère des Moines-Rouges ou des Templiers bezeichnet*, und zur *Römerzeit* wohl auch Station in dieser unwirthlichen Gegend diente ».

trouvé des restes de constructions romaines, des tuiles, des briques, des carreaux de pavements, du mortier, des débris, dénotant la présence, en cet établissement, des Romains qui y ont eu une station.

Des constructions romaines le long d'une route ancienne a travers la forêt de Hertogenwald, c'est là un fait de grande portée pour démontrer l'origine au moins romaine de la voie, et dès lors la *via Mansuerisca* du document de l'an 667, qui va des Fagnes à la forêt, avait son existence et sa direction vers le nord, établies d'une manière définitive et incontestable.

Lors de son séjour à la maison Hestreux en 1872, l'auteur du présent travail, accompagné de M. Albin Body, ne pouvait donc manquer d'examiner de près les débris recueillis dans les ruines du Couvent des moines rouges ou des Templiers, qui étaient encore à la maison forestière ; mais les carreaux de vitre ou en terre cuite prouvaient un établissement datant au plus du moyen âge, et quant aux autres débris, tout comme ceux de la chaussée, ils ne donnaient pas le moindre indice d'une origine romaine. *A priori*, il devait en être ainsi, puisque l'établissement, d'après la tradition, avait été habité au moyen âge.

Il s'agissait seulement de vérifier si cette construction n'avait pas été érigée à la place d'un ancien établissement romain, et malgré les apparences peu favorables, sur la foi des renseignements très précis du colonel von Colhausen, les explorateurs ne se découragèrent pas. Aidés d'agents de la forêt, et notamment du brigadier Defgnée, ils attaquèrent résolument les derniers débris, et la pioche ne tarda pas à mettre au jour un fragment de tuile romaine à rebord.



Pareil indice, en cet endroit, avait une importance toute particulière et démontrait à lui seul que là même avait existé une habitation romaine, remplacée depuis par une construction monastique ou autre du moyen âge.

Ce tesson confirme tout à fait les renseignements du colonel von Cohausen, et à titre de document historique, il a été déposé au musée archéologique de Liège, comme intéressant plus particulièrement la contrée liégeoise.

Le brigadier Defgnée a en outre signalé aux explorateurs, de l'autre côté de la route, près la maison Droissard, un puits plus ancien que celle-ci, et qui paraissait construit, sinon par les Romains, au moins à l'aide de matériaux antiques datant des Romains.

L'itinéraire de saint Remacle, le document de 667 qui fut confirmé en 814 et 950, montrent la *via Mansuerisca* placée entre la Warche, la Haute Fagne et la forêt de Hertogewald ; le fragment de tuile de la maison Droissard démontre que cette route existait déjà sous les Romains ; les savants allemands, on le sait, déclarent que César a passé par là en revenant du deuxième passage du Rhin : peu de routes antiques ont une histoire aussi complète.

### P. *Croix Grisard.*

Un auteur (1) cite dans ces régions les « nombreuses croix funéraires, tristes souvenirs de malheureux voyageurs égarés, morts de froid et de faim, indiquant au touriste qu'il

---

(1) GILON, *le Barrage de la Gileppe*, p. 218.

ne doit s'aventurer dans ces contrées désertes et dangereuses qu'avec les plus grandes précautions. »

Il faut rabattre de cela beaucoup, sinon même tout.

Les grandes croix de bois, de trois à quatre mètres de haut, étaient des croix « pour l'adresse des passants », méthodiquement placées de distance à distance, afin que de l'une d'elles on pût apercevoir la suivante.

Quant aux croix commémoratives de morts accidentelles, et qui sont beaucoup moins nombreuses, ce sont de très petites croix, de deux pieds de hauteur tout au plus ; elles sont le plus souvent en pierre, et aucune, que l'on sache, ne rappelle la mort d'un voyageur égaré ; celles des Fagnes qui sont connues rappellent des meurtres ou des morts violentes et non accidentelles : la Croix de Bernister, la Croix Moekel, etc.

De même dans la forêt : il y existe un certain nombre de cette dernière catégorie placées dans les carrefours ou aux bords des chemins et se rattachant à des souvenirs ou traditions de crimes : la croix noire (d'une femme nommée Marguerite Crau), la Croix d'Eupen (nom du défunt, et pas celui de la localité), la croix Schomacher, à propos de laquelle on raconte une histoire au sujet d'un certain Holzmayr, enfin la Croix Grisard.

Comme la Croix Moekel, celle-ci est mentionnée sur les cartes ; elles sont toutes les deux établies en mémoire d'agents forestiers assassinés dans l'exercice de leurs fonctions.

La Croix Grisard est placée à gauche de la route de Malmédy à Eupen, sur le parcours de la bifurcation vers Limbourg par Goë, entre le Chêne du Rendez-Vous et Hestieux,

à 90 mètres de la borne n° 4; elle porte l'inscription :

IHS

ICI

AT ESTE OCCIS M<sup>r</sup> THÉO

DOR GRISARD EN SON VIVAN

FORESTIER DES FORETS DE

SA . M . I . ET R . LE 27 JANV<sup>r</sup>

1750 . R I P . AMEN.

Le forestier Grisard est souvent mentionné dans les documents de l'époque (1).

#### Q. *Barrage de la Gileppe.*

Cet ouvrage moderne mérite d'être mentionné dans le présent travail : les nombreux étrangers qui vont le visiter ignorent que cette immense muraille a été construite pour corriger l'amélioration des Fagnes par la main de l'homme.

Le traité international du 26 juin 1816 consacre, par son art. 14, le droit des fabricants d'Eupen à exiger le maintien et le curage des fossés et rigoles de la forêt, pour augmenter le débit des eaux de la Vesdre et de ses affluents, la Soor et la Helle, qui desservent leurs usines. On ne se doutait pas que, loin de rendre cet office, les saignées des Fagnes appauvrissaient les sources.

D'un autre côté, pour favoriser l'exploitation de la forêt de Hertogenwald, il était utile de la rendre moins marécageuse et d'y ouvrir des accès pour le transport des bois, accès placés eux-mêmes à l'abri de l'humidité.

---

(1) Carton des finances 1501, Lettre du Waut-maitre de Reul de 1724; Jalhay, OEuvres, A. 57, pp. 226, 264.

La nature contrariée se vengea en alimentant très irrégulièrement la Vesdre : un torrent par les temps d'orage ou de fonte des neiges; un ruisseau lors des sécheresses.

Il fallait remédier à cet état de choses; on avait commencé par établir dans la forêt des enceintes formées de levées de terre, plus tard l'on crut reconnaître des camps anciens : ce sont, paraît-il, des viviers étagés sur la Fagne pour recueillir le trop-plein des eaux, sortes de réserves destinées à les accumuler pour ralentir leur écoulement (1). Les anciennes cartes du cadastre montrent ainsi quatre bassins carrés successifs qui existaient, en 1826, aux sources de la Borchène.

En 1869, fut posée la première pierre du barrage de la Gileppe, qui avait été conçu par l'ingénieur Bidaut; en 1878, lors de l'inauguration, le bourgmestre de Verviers fit l'histoire de ce travail :

Le régime de la Vesdre avait été profondément altéré par les travaux d'assèchement des Hautes Fagnes; ces travaux, entrepris dès 1854, avaient eu pour résultat sans doute d'augmenter notablement la valeur du domaine national; mais, en même temps, ils supprimaient les réserves naturelles qui régularisaient le débit de la Vesdre, et ils soumettaient cette rivière à tous les caprices de la nature.

A des crues subites, portant la dévastation sur ses rives, succédaient de longues périodes de sécheresse, pendant lesquelles l'industrie n'avait à sa disposition qu'un mince filet d'eau.

Il fallait rendre à la Vesdre ce que l'assèchement de la

---

(1) J.-S. RENIER, *Histoire du Ban de Jalluy*, pp. 8 et 9.

forêt domaniale lui avait enlevé : la régularité de son débit.

Le conseil provincial, en 1857, fut saisi d'une proposition qui fut le point de départ des études pour l'établissement du barrage ; les plaintes que les industriels de la vallée de la Vesdre faisaient entendre reçurent un accueil sympathique et le conseil provincial émit le vœu de voir le Gouvernement s'occuper sans retard de l'amélioration du régime de la Vesdre.

L'ingénieur Bidaut, inspecteur général de l'agriculture et des chemins vicinaux, choisit, parmi plusieurs systèmes, celui qui consistait à établir des barrages dans les vallées de la Vesdre qui traversent ou contournent la forêt domaniale de Hertogenwald.

Ce travail important devait être établi au-dessus d'Eupen ; mais le concours de l'administration prussienne, d'abord promis, fut retiré.

M. Lehardy de Beaulieu présentait en même temps, en 1858, un projet de distribution d'eau ; d'autres projets se rattachant à cet ordre d'idées avaient été ébauchés et présentés à l'administration.

Le 15 juillet 1860, la ville de Verviers demanda la concession du bassin de la Gileppe pour y établir un réservoir.

On comprit le parti qu'on pouvait tirer d'une aussi vaste entreprise.

Le conseil communal, le 16 octobre 1865, vota un crédit de 20,000 francs, pour faire procéder aux études préliminaires qui furent confiées à MM. Bidaut et Donekier, en ce qui concerne le réservoir : MM. Cariez et Moulan étaient chargés de l'étude du projet de distribution.

Un premier crédit de 5,250,000 francs fut voté en 1865

par la législature, pour la construction du barrage dans la vallée de la Gileppe. Le 8 mai 1866, M. Bidaut déposait son projet, qui fut admis.

Le 1<sup>er</sup> février 1866, un arrêté royal octroya à la ville le droit de pratiquer une prise d'eau dans le réservoir à construire, et dès le mois d'avril, les plans de MM. Cariez et Moulan recevaient un commencement d'exécution.

Les travaux furent poussés avec vigueur et le 9 octobre 1869 la première pierre fut posée solennellement.

Le crédit de 3,250,000 francs était insuffisant pour donner au barrage les dimensions qu'avait prévues M. Bidaut ; par prudence, on avait restreint la hauteur à 57<sup>m</sup>20.

Mais Verviers était complètement rassurée sur la résistance de cet immense barrage aux proportions cyclopéennes, et s'endormait tranquille en aval de la Gileppe captive.

La confiance de Verviers gagna de proche en proche, et le Gouvernement accorda, le 22 mai 1874, un nouveau subside de 1,700,000 francs pour l'achèvement de la digue, qu'il fit en outre couronner par un lion colossal dû au ciseau de M. le sculpteur Bourré.

La ville de Verviers avait contracté un premier emprunt de 5 millions, qui fut absorbé par la canalisation tubulaire et une partie de l'aqueduc.

Malheureusement les travaux de la ville et de l'État n'avançaient pas avec la célérité prévue : on avait compté sur trois ou quatre ans ; il fallut un travail opiniâtre de près de dix années pour amener à bonne fin cette grande entreprise.

La prise d'eau, à elle seule, absorba plus de 1,600,000 francs. Des modifications importantes furent conseillées.

Verviers ne recula pas : aujourd'hui la prise d'eau qui sert tout à la fois à alimenter Verviers et à rendre à la Vesdre son étiage normal, se compose d'une quadruple conduite dont chaque organe peut être mis en service, séparément ou cumulativement.

Le total de ces dépenses considérables s'élève à plus de cinq millions.

Dix millions de francs, dont cinq pour l'État, cinq pour la ville de Verviers, voilà donc ce qu'a coûté ce travail...

Plus du quadruple du capital que représente le revenu annuel d'une centaine de mille francs, qu'on a fait produire à la forêt, par des saignées dans les Fagnes.....

« Faire et défaire, c'est toujours travailler, » disait Pénélope, et redit après elle un proverbe liégeois.....

Le bassin de la Gileppe occupe une surface de 87 hectares et contient 12 millions de mètres cubes d'eau, quand les déversoirs fonctionnent.

Le poids du barrage est de près de 571,500,000 kilog. ; il cube 248,470 mètres cubes de pierre ; enfin la hauteur du barrage est de 47,70 ; la hauteur du lion est de 15<sup>m</sup>50 ; le nez du lion a 2<sup>m</sup>50 de long, une griffe 1<sup>m</sup>62 (1).

Le lac retenu au-dessus de la vallée a, à différentes reprises, servi de théâtre à des régates, pour lesquelles un service de chemin de fer, plus qu'extraordinaire, était organisé à la station de Dolhain.

## II. LE LONG DE LA VECQUÉE.

La *Vecquée*, dont le point de raccordement à la *via Mansuerisca* est perdu, est supposée partir de cette dernière vers

---

(1) Voir pour ces derniers détails, GILON, *l. cit.*, pp. 95, 112, 113.

la Fontaine Périgny et avoir suivi la ligne aujourd'hui formée par la frontière prussienne-belge à la « Pierre carrée aux Potalles, » plantée en 1605.

La limite ancienne entre les pays de Stavelot-Malmédy et Franchimont et la limite moderne entre Allemagne et Belgique suivent ce tracé hypothétique de la Vecquée, le long de plusieurs lieux dits, dont il est difficile parfois de déterminer la position exacte, vu la désuétude de la plupart des dénominations.

Il y a d'abord les Trous-Brouly, encore aujourd'hui désignés sous ce nom, que J.-S. Renier a retrouvé dès 1559 : Trou Brolier. Il suppose qu'une famille Brouly, encore existante à Jalhay, se sera livrée à l'extraction des tourbes en cet endroit, de même qu'on rencontre à Jalhay, des Troz Moxhet, un Tro Thomson, un Tro Harek.

Les Trous-Brouly étaient sans doute ce qu'il y avait de plus mauvais dans les terrains de cette région : certains actes de partage stipulaient, en effet, que s'il se trouvait parmi les biens, « des Trobrolys ou Fagne Piette », les cohéritiers devaient « s'en accomoder et les répartir entre eux de manière à en avoir autant l'un que l'autre à la bonne foi (1). »

Les Trous-Brouly aboutissaient à un petit « eroupet (tiermay ou terra), vers la pourrie fontaine, » ainsi que cela est mentionné dans un procès de 1767, entre Parotte et la famille Manguette, de Jalhay, qui possède encore ce bien aujourd'hui.

Ce monticule est sans doute le « eroupet » où était une

---

(1) Jalhay, Œuvres, A. 51, p. 251.



Pierre plantée, entre les Fagnes d'Ardenne, pays de Stavelot, près du point où la juridiction de Sart commence, aux sources de la Sawa : ledit monticule est mentionné comme point limite dans la visitation de Valvasoni, en 1744.

A côté des Trous-Brouly étaient les « communes Saint-Michel, » dont la dénomination, aujourd'hui perdue, a peut-être contribué à populariser celle de Baraque Michel, qui a servi de dérivatif à l'ancienne. Les communes Saint-Michel étaient à la rive droite de la Sawa.

Là aussi, M. J.-S. Renier a rencontré, dans un acte de 1665, l'indication : « proche de la Prangelaxhe, est la voie delle Vesquez, » et ce nom de Pranglahe, Prengelage de routy (sans doute des routiers), retrouvé là en 1580 et 1590, par le même, indiquerait qu'à ces dates la Vecquée était encore fréquentée dans ces parages ; aujourd'hui, ajoute M. Renier, Praielaie (prairie) est un vaste espace inculte, mais gazonné, entre Jalhay et la Baraque Michel : si la Praielaie s'étend vers la Baraque Michel, et est en même temps près de la Vecquée, l'hypothèse que celle-ci passait par les Trous-Brouly se confirme.

D'après l'expression Trou Brolier retrouvée par M. Renier au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle, la Vecquée, qui existait encore à cette époque dans la Prangelaxhe, était déjà interceptée, du côté du point culminant, par l'exploitation des tourbières.

### R. *Le Hêtre Vimbiette* (1).

Le traité de délimitation de 1816 remonte la ligne fron-

---

(1) Tel est bien le nom dans les actes officiels ; on l'a parfois estropié : Limbiette, Zimbiette.

tière au lieu de la descendre comme on le fait ici ; il dit que les principaux points reconnus limitrophes sont : *Chêne*, *Vinbiette*, *Croix-le-Prieur*, *Fontaine Périgny*.

Une ponctuation sépare les mots *Chêne* et *Vinbiette* ; il n'y a pas lieu, par conséquent, de se poser la question de savoir si l'arbre de *Vinbiette* n'était pas un chêne : les délimitateurs du cadastre disent d'ailleurs formellement que la limite est à un « hêtre, appelé vulgairement le Hêtre *Vinbiette*. »

Il faut donc croire que *Chêne* est le *Chaineux* qui est précisément placé plus bas dans la visitation des limites de Sart faite par Valvasoni en 1744 ; un acte de la Cour de Theux du 22 août 1562 (1) nous parle d'ailleurs du « Chaineux de Hocquea. »

Le Hêtre *Vinbiette* était à la borne 150, à 2,200 mètres de la Baraque Michel.

Ce hêtre a été abattu par la foudre ; mais dans son vieux tronc, on avait planté un sapin : il était si pittoresque qu'il a tenté le crayon de M. Marcette, l'artiste spadois (voir pl. VII, en regard) ; malheureusement cette plantation originale, à ce qu'écrivit M. Gouders, secrétaire communal de Sart, est devenue récemment l'objet d'un acte de vandalisme, le sapin était à moitié mort en mai 1886 (Rens. V. Collard-Bovy), et le dessin pris en 1872 est tout ce qui reste de ce point limite ancien, encore mentionné dans le traité de 1816.

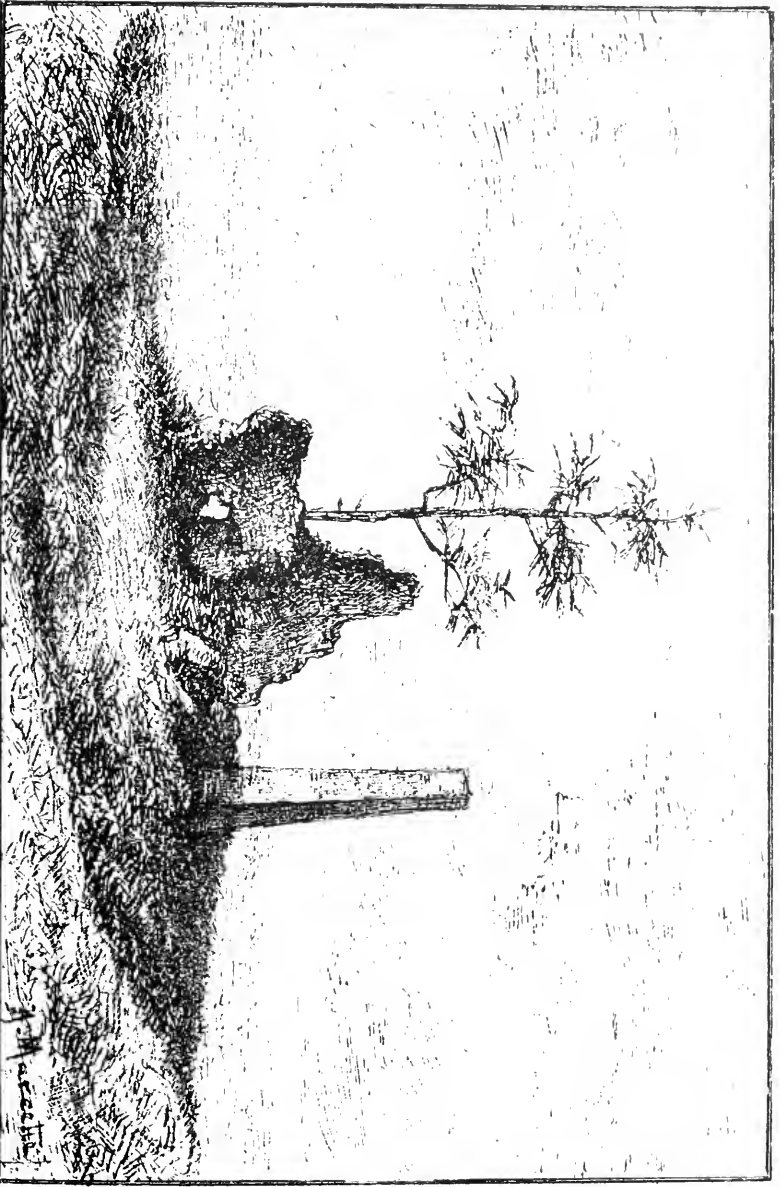
### S. *Les Fagnes noires.*

M. Albin Body (2) écrivait : « Les Fagnes avoisinant Hockay et la Baraque Michel s'appelaient autrefois, paraît-il,

---

(1) Grand greffe, A. 521, p. 19.

(2) Lettre du 19 mars 1885.



**VINBIETTE**

1871 J. M. G. S. VINBIETTE



les *Fagnes noires*; au moins les désignait-on ainsi à Spa. Une carte manuscrite de Wolff, que je possède, sur laquelle il a fait figurer « l'ancienne voie romaine, » et qui a été dessinée au commencement de ce siècle, porte cette indication. Dans les registres aux correspondances de l'administration, il est parlé des Fagnes noires situées à une perpendiculaire orientale de 1,200 pieds. »

Par cette perpendiculaire, on a sans doute voulu indiquer l'altitude au-dessus du niveau de la mer. Or le même Wolff, sur la carte n° 8 de *l'Itinéraire curieux*, parle de l'altitude de 1,200 pieds, à propos de la Veequée, tandis que celle de la Baraque Michel est de plus de 1,800 pieds.

Il faut en conclure que les Fagnes noires doivent être placées plutôt vers Hoekay, à la Veequée. Or ce nom, sous la forme : les *Noires fanges*, figure sur les cartes du cadastre, un peu plus haut que l'agglomération de Francorchamps (1) dans la direction de Hoekay.

#### T. *Arbre de Charlemagne et Pavé du diable.*

Il a existé à Baronheid, à la limite des territoires des pays de Stavelot et de Francorchamps, un hêtre légendaire appelé l'*Arbre de Charlemagne*.

Ernst, Del Vaux, etc., ont déclaré que ce hêtre n'existait plus de leur temps. En effet, les procès-verbaux du cadastre du commencement de ce siècle omettent toute mention d'arbre à ce point où les villages de Francorchamps et La Gleize confinent; et cependant ces procès-verbaux, toujours

---

(1) Carte B. 5.

très soigneusement faits, ne négligent pas le moindre point de repère, ne fût-il qu'un buisson d'épines (1).

L'arbre qui est à la place du hêtre de Charlemagne est donc, comme sa taille l'indique du reste, de plantation relativement récente.

Ce qui a été dit ci-dessus du *Pavé du diable*, qui conduit de l'Arbre de Charlemagne à Coquaifagne, dispense d'y revenir ici ; mais Coquaifagne, à un kilomètre au nord, qu'on peut atteindre par le Pavé du diable, mérite qu'on s'y arrête un instant.

#### U. *Hospitale.*

Après avoir franchi la tranchée du chemin de fer à Hockay, on ne tarde pas à arriver, par la Veequée, à un coude de celle-ci, le Pavé du diable, au sud duquel était le Hêtre de Charlemagne.

Au lieu de suivre ce pavé du diable, on remonte en sens inverse et l'on est à Coquaifagne.

« A une certaine distance du village (de Sart), au milieu des landes, dit Detrootz (2), se trouvait un hôpital pour le soulagement des voyageurs qui avaient le malheur de s'égarer et d'être surpris par la nuit dans cette partie si nébuleuse et si sauvage, et où tant de personnes avaient péri en hiver, faute de secours. On y sonnait tous les jours, vers le soir, une cloche, afin que ceux qui se trouvaient à portée de l'entendre, pussent s'adresser au moyen du son vers ce refuge de la charité. Là, on avait soin de leur fournir le

---

(1) Cadastre de Francorchamps, B. 5.

(2) *Histoire du marquisat de Franchimont*, t. p. 56.

nécessaire. On sonnait aussi cette cloche pendant le jour, de temps en temps, lorsque l'air se trouvait obscurci, soit par les flots de neige, soit par les brouillards qui sont très fréquents dans ces parages »

M. Albin Body cite dans le même sens, pour Spa, la note de Wolff en 1809 : « Le 50 janvier 1794, un décret du magistrat de Spa ordonna de sonner la cloche de retraite de 9 heures du soir pendant au moins un quart-d'heure, afin que les personnes perdues dans nos Fagnes pussent s'orienter du côté d'où venait le vent (*sic*). Cette cloche, qu'on sonnait déjà en 1664, s'appelle *la dime*, parce que les décimateurs devaient fournir une cloche assez grosse pour qu'on pût l'entendre dans toute l'étendue de la paroisse. »

Detrooz attribue la fondation de l'hôpital de Sart à un riche marchand de Sart qui, s'étant égaré par un temps affreux dans ces endroits sauvages, prétendit avoir échappé par miracle et accomplit son vœu d'y bâtir un hospice secourable.

La tradition et des circonstances analogues à celles que rapportait Detrooz en 1806, ont amené depuis, on le sait, la fondation de la Baraque Michel et de la chapelle Fischbach.

De fait, il y a eu, à Sart, dans les Fagnes, vers la Vecquée, un ancien hôpital, à en croire les dénominations qui ont survécu, de Fagnes dites « de l'Hôpital » et « des malades ; » le cadastre les place à Coquaifagne.

Coquaifagne répond, en effet, à la description de Detrooz : cet endroit est bien au milieu des landes, à une certaine distance de l'agglomération de Sart.

Voici ce qui encourageait encore à rechercher là cet

hôpital : d'abord la mention d'un « ancien hôpital » que de Thier (voy. pl. III) place à Coquaiagne ; ensuite un passage du D<sup>r</sup> Lezaack (1), qui, tout en paraphrasant ce que dit Detrooz, donne des détails précis : il parle de l'hôpital où l'on sonnait la cloche tous les soirs pour rappeler les voyageurs égarés ; il ajoute que tous ceux qui se présentaient étaient reçus et nourris gratuitement. Enfin il dit que des vestiges et débris du « grand et fameux hôpital » qui existait « très anciennement, » se voient encore à *Coquaiagne*.

Il y a certes de l'exagération dans ces détails ; mais l'indication de l'emplacement valait la peine qu'on la vérifiât dans les registres de Sart.

On n'y a rien découvert au sujet de la fondation même de l'hôpital ; seulement M. J.-S. Renier a relevé une trace de l'existence de cet Hôpital en Fagne, en 1528 ; c'était déjà quelque chose, mais voici mieux :

En 1581, l'établissement tombait en ruines et ne pouvait plus du tout servir à l'usage auquel il était destiné, ce qui suppose déjà qu'il faut remonter bien loin en arrière pour la date de la fondation.

Le curé Collette Badon (2), muni de l'autorisation de l'archidiacre du Condroz, fit alors mettre en vente, pour la Table des pauvres, l'hôpital qu'on dit « l'Hospital en Fagne, desseur les Flaxhis, à la voie de Malmendy. »

---

(1) *Traité des eaux minérales de Spa* (1857), p. 251.

(2) Voir notamment sur les faits qui suivent : Sart, Œuvres, A. 1, pp. 54 145, 157 v<sup>o</sup> ; A. 5, pp. 7 et 51 ; A. 4, pp. 166 et 577 ; A. 15 (12 novembre 1722) Grand greffe des échevins de Liège, A. 522, p. 99.



Le 17 novembre de la même année, le bien fut adjugé pour huit-dallers de six florins (1) à Jean-Quirin Pardique, parent d'Étienne et Quirin Pardique, de Sart, qui étaient à la même époque, à Liège, marchands de pots et de verres du prince évêque Ernest de Bavière (2).

Une contestation s'éleva sur le point de savoir si l'ancienne propriété de mainmorte restait affranchie des contributions dites du « compte avoine ; » elle fut tranchée, le 29 décembre 1585, en faveur de l'acquéreur, surnommé Jehan Pinaz, ou plutôt en faveur de la Table des pauvres, à laquelle la redevance fut transportée.

Un acte du 9 décembre 1595 ajoute que l'hôpital supprimé était au vocable de S.-Nicolas-en-Fagne; il y avait, par conséquent, une chapelle de ce saint annexée à l'hôpital, et c'est sans doute jusque-là que les bestiaux du Limbourg pouvaient aller pâturer d'après le record de 1588 : « à une chapelle quy stat en lieu par dessus le Sart, sur les chemins de Malmendi » Cela permettrait de supposer qu'à cette date l'Hôpital en Fagne existait déjà.

Un autre acte du 27 mai 1592 dit que le bien de l'ex-hôpital est voisin de la croix de la Fagne de l'hôpital et de la « vieille xhavée. » Or, on sait qu'un ancien chemin creux (ou xhavée, *cavea*) est souvent un indice d'antiquité.

De plus, un acte du 4 décembre 1582 dit que l'Hôpital en

---

(1) En 1625, l'hôpital de Jalhay fut vendu pour 54 1/4 dallers de 6 1/2 florins de Liège; il est qualifié cependant de « petit hospital ». Cette notable différence de prix tient sans doute à l'isolement de l'hôpital de Coquaifagne, tandis que l'hôpital de Jalhay était au milieu du village.

(2) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XVIII, pp. 265 et 580.

Fagne était « de toute antiquité » un bien pieux : cette assertion a sans doute engagé Lorent, l'auteur de la carte déjà citée, à en faire un « ancien hôpital romain. »

Ne remontons pas précisément aussi haut, et contentons-nous — ce qui est déjà très beau — d'assigner à l'Hôpital des Fagnes une antiquité de 6 à 700 ans, à l'époque où il disparut; cela nous permet de joindre les deux dates : l'an 1581, où il disparut, et l'an 915, où il figure sous le nom de *Hospitale* dans la délimitation du domaine de Theux, donné à l'église de S'-Lambert.

De Thier (1) considère l'ancienne chaussée de Malmédy à Sart qui passait à l'hôpital en Fagne, comme un tronçon de la route de Trèves à Tongres par Polleur, ou par la Vecquée, Fraipont et Pepinster, à Jupille et Herstal : cela devrait être justifié de plus près.

Des mains des Pardicque, les biens de l'Hôpital en Fagne étaient passés, au siècle dernier, dans celles de Matthieu des Poulions.

Le nom de Coquafagne n'apparaît qu'assez tard. M. Albin Body a recueilli à ce propos le renseignement que voici : « Coquafagne s'appelait anciennement *Cloche ès Fagne*, ce qui démontrerait la vérité de la tradition rapportée par Detrootz, qu'on sonnait anciennement à cet endroit une cloche pour rappeler les voyageurs égarés. »

Mais M. Body trouve cette étymologie quelque peu forcée et, en vérité, elle n'est pas justifiée par les documents.

Le « légendeur » déjà cité a écrit quelque chose au sujet

---

(1) MANUSCRITS DE M<sup>lle</sup> LIBERT.

de la « Cloche des égarés, » qu'on sonnait au Sart ; seulement il ne profite pas des éléments que les documents fournissent. Il rapporte la fondation de l'Hôpital de Sart à l'année 1610 et l'on vient de voir qu'à cette date cet hôpital n'existait plus depuis déjà trente ans. Il y place une chapelle de S<sup>t</sup>-Julien le Pauvre, au détriment de S<sup>t</sup>-Nicolas, le véritable patron. Enfin il indique une tout autre direction pour retrouver l'hôpital : étant au Jonkeux, il remonte le cours de la Hoigne qu'il abandonne au moment où, venant du nord, elle forme un grand coude vers le nord-ouest ; puis il fait encore une demi-lieue dans la Fagne et arrive à une vieille croix de pierre entourée de décombres. « C'est ici, dit-il, que sonnait la Cloche des égarés. »

Si ces tours et détours ne sont pas de pure imagination, il est possible que le « légendeur » se soit laissé conduire à Peterhaus, où la croix Moekel a été, en effet, entourée des décombres de Mon-Piette ; mais il est permis de ne pas tenir compte des renseignements d'un auteur moderne qui a *vu* la Table carrée, — elle n'existait plus il y a deux siècles, — établie comme un dolmen sur trois blocs de quartz...

« Certes, dit M. Demarteau (1), c'est chose déplaisante de perdre une illusion, de devoir douter de quelque récit poétique, accepté jusque-là sans contrôle avec une aimable et patriotique crédulité. Mais les voyages à la recherche du vrai, dans le domaine de l'histoire, ne comprennent malheureusement pas que la fréquentation des chemins battus ou l'agréable découverte de pays nouveaux ; ils exigent souvent qu'on déblaye le chemin des obstacles qu'y semèrent l'ima-

---

(1) *Bull. Inst. archéol. liég.*, XVIII, p. 145.

gination populaire et les traditions erronées. Le lecteur curieux de suivre ce chemin appréciera si l'on a bien fait de lui signaler, de ci de là, quelques-unes de ces pierres. »

Cela, à plus forte raison, quand il s'agit de légendes créées tout d'une pièce sur des faits historiques qu'on a omis de vérifier dans les documents : *l'histoire* d'un hôpital existant déjà en 915, dont la chapelle a été mentionnée en 1588, et qui a été supprimé en 1584, est bien plus intéressante que la *légende* de ce même hôpital fondé vers 1610 et anéanti cinquante ans après, vers 1660

#### V. *Les Baraques.*

M. Albin Body écrivait à l'auteur en 1885 : « Il fut, paraît-il, question, tout à la fin du siècle dernier, de placer une barrière au chemin de la *Vecquée*, pour percevoir les droits sur les marchandises venant dans l'arrondissement de Spa. L'emplacement de cette nouvelle barrière fut discuté, et à la date du 26 thermidor an viii (14 août 1800), un arrêté établit cette barrière à la *voie del Vecquée ou Luxon* (sic). » Qu'est-ce que ce lieu dit qui désigne évidemment Malchamps? Je l'ignore et je ne suis parvenu à le deviner. Je n'ai même vu figurer ce nom de *Luxon* que cette seule fois. Dans ces mêmes registres aux correspondances de l'administration, je trouve, peu après, une demande de renseignements sur ce que c'est que le hameau des Baraques. Voici la réponse : « Le hameau des Baraques est le même que celui désigné sous le nom de Malchamps, connu indifféremment sous l'un et l'autre de ces noms. »

Le *Luxon* n'a pas été retrouvé; mais le lieu dit *les Baraques* figure également à la situation indiquée dans l'ou-

vrage de Despa (1), et le cadastre nous donne une indication plus précise.

Il y avait contestation entre Spa et Sart, pour leurs limites du côté de la Gleize, et les prétentions des deux communes contendantes commençaient au chemin de Spa à la Neuville (commune de la Gleize, au sujet « des bruyères appelées *devant les Baraques* appartenant à la commune de Francorchamps » (2).

La situation exacte du hameau des Baraques est donc entre Francorchamps et Malchamps; à l'ouest de ce dernier lieu se trouve en effet le chemin de Spa à la Neuville, et *les Baraques*, sur la carte à l'appui, sont indiquées au nord de la Vecquée.

Le chevalier Fischbach, en 1857, dit que Malchamps, d'abord une maison isolée, était devenu de son temps un groupe de huit à dix maisons : c'est là le hameau des Baraques, où il y avait un commencement de culture, cité comme exemple du parti à tirer des Fagnes.

En d'anciens actes, Malchamps (ou Machamps) porte aussi le nom de Bridu (3).

### W. Berinsenne.

Une croix de pierre est aux bords de la Vecquée, entre Malchamps et la pyramide de La Gleize, pour marquer

---

(1) *Nomenclature alphabétique de villes, bourgs, villages, hameaux et maisons isolées de la province de Liège* (Liège, 1853), p. 95.

(2) Cadastre, Dossier de *La Gleize*, limites avec Spa, de *Francorchamps*, id. avec la Gleize.

(3) Sart, Œuvres, A. 4, acte du 2 août 1650.

l'endroit où « a été mardri Monsieur Jaque de Berinsenne, fils du s<sup>t</sup> collonel, le 25 août 1696 (1). »

Il s'agit là sans doute d'un meurtre et non, comme on l'a rapporté à M. J.-S. Renier, d'une mort accidentelle par les morsures d'un chien enragé, qui auraient occasionné là plusieurs accidents, entre autres la mort d'un jeune garçon de Jalhay.

Le colonel de Berinsenne était fixé à Spa en 1678 (2) et c'est lui sans doute qui donna son nom à la ferme de Berinsenne, dans les Fagnes, non loin de la Vecquée; elle est désignée sous le nom de Brenzenne sur certaines cartes.

À Andrimont (3), il y avait au xvii<sup>e</sup> siècle un Antoin de Beringhen, mayeur; un autre mayeur d'Andrimont y eut un procès contre Marin de Beringhen, également qualifié mayeur, mais sans désignation de localité: à cette époque vivaient à Liège un Antoine et un Marin Clerx de Beringen, dont les armoiries figurent sur les pots de grès de Bouffioux fabriqués pour Liège (4). Il est possible qu'il s'agisse de ces personnages, et qu'ils soient parents du colonel de Berinsenne: celui-ci avait un frère chanoine à Cambray (5).

La ferme de Berinsenne est au nord de la Vecquée, entre celle-ci et la fontaine de la Géronstère: c'est non loin de là qu'en Tahanfagne ou Fagne Jehin s'alluma un incendie de tourbières, à propos duquel, le 11 thermidor an viii, le

---

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, X, p. 413.

(2) J.-S. RENIER, Jalhay, p. 101; Jalhay, Oeuvres, A. 5, p. 249 v<sup>o</sup> (année 1689), A. 55, p. 250. Un J. de Berinsenne était échevin de Spa, vers 1700.

(3) Rens. de M. RENIER.

(4) *Bull. Inst. archéol. liég.*, IX (1886), sous presse.

(5) Stavelot, Cour féodale, A. 98, p. 95.

maire de Spa invita tous ses concitoyens à se porter en masse pour sauver le Thier des Raxhons ou Railhons (1).

La ferme de Berinsenne est une sorte de blockhaus, susceptible de soutenir une attaque; ses murs sont percés de meurtrières : le colonel de Berinsenne était armé contre des agresseurs éventuels.

### X. *Camp romain?*

Enfin M. Albin Body renseigne ce que voici : « M. Lezaack, bourgmestre de Spa, m'affirme qu'il y a eu et qu'il y a encore, à proximité de la Vecquée, un camp retranché attribué aux Romains, un peu au-dessus du hameau de Montouyet, non loin de Stoumont; on le lui a montré autrefois, et les paysans pourraient encore l'indiquer. »

Il s'agit d'un hameau de la commune de Stoumont, à proximité de la pyramide dite de La Gleize; le nom de ce hameau est estropié de la plus belle façon : Monthoux, Monthoux, Monthoet, Monthonet, Mont Tuay, Monthouet, Mont-Houet, Amon-Thouyet (2)....

On ne doit pas prendre pour des indices de retranchements une douzaine de tertres qui ont été placés du sud au nord, pour reconnaître la limite entre La Gleize et Stoumont, jusqu'à la Vecquée, où est le dernier de ces monticules (3).

---

(1) Rens. de M. Alb. Body.

(2) Carte de la guerre; id. de la province de Liège (voirie vicinale); DESPA; Cadastre, cartes allemandes; VAN DER MAELEN, *Dictionnaire géographique de la province de Liège*; *Almanach de la province de Liège*, dont la version Amon-Thouyet (al mohôn Thouyet, chez Thouyet), est la plus vraisemblable. Il y a encore des personnes nommées Thouyet dans cette localité.

(3) Dossier des délimitations du cadastre, Stoumont, art. 7.

Mais la situation (le *Merigis fraphum*, placé hypothétiquement au coude de la Vecquée vers la Porallée) est assez importante pour que les Romains aient pu songer à la défendre : de là on domine la contrée et l'on commande notamment le détour de l'Amblève depuis la Gleize jusqu'à Quareux.

Il serait même étonnant que les Romains eussent négligé de fortifier pareil point, qui est une *specula* de premier ordre, à une altitude de 582-91, choisie précisément aujourd'hui comme l'un des sommets les plus importants de la triangulation du royaume.

Les Romains ont d'ailleurs fréquenté ces régions : « ce n'est plus déjà, écrit M. Albin Body, une seule monnaie romaine qu'on a trouvée sur le trajet de la Vecquée ; on en a apporté une au curé de Becco, trouvée dans la Fagne de Deigné, derrière Becco. Elle a été envoyée par cet ecclésiastique à M. le greffier provincial Angenot, qui l'a déposée au musée de l'Institut archéologique liégeois. »

Le retranchement romain de Monthouyet est donc à explorer.

### III. LE LONG DE LA PORALLÉE.

De la pyramide dite de la Gleize, qui est sur territoire de Stoumont, à l'angle où cette commune touche à Spa et à la Gleize, par le coude que forme la Vecquée pour remonter au N.-O. vers le Vertbuisson, part la Pierreuse voie, qui sur les cartes du cadastre porte encore le nom de Vecquée jusqu'à Vertbuisson.

Le long de cette route et parallèlement à celle-ci courent



des limites tracées entre Franchimont et Luxembourg, en 1617 (1) et en 1784, depuis la Croix Watie ou Wathieu (à environ 600 mètres du Chefna, ruisseau qui se jette dans l'Amblève à Quareux) jusqu'aux limites des « communes Saint-Remacle. »

Cette limite longe Vertbuisson, le Champ ou Camp Gailhard, devant Hautnaret, enfin Hautregard.

Une particularité que nous révèlent les registres de Theux (2) est la suivante :

Le forestier héréditaire de la Porallée était le meunier du moulin banal de Spixhe, sur le Targnon.

Il poursuivait les délits dans toute la partie du territoire actuel de la Reid, qui s'étend vers la limite indiquée et même au delà (3). On peut tirer de cela un argument pour l'une des hypothèses présentées ci-dessus, celle qui placerait l'*Astanetum* de Louis le Débonnaire entre le Targnon (de Spixhe) et le Dulnosus de la délimitation de 667 (le ru d'Oneux, de Sedoz, voire même le Chefna ou le Nabon-ru) :

Le Staneux, aujourd'hui borné à l'ouest par la Hoigne, aurait compris le bois de Rohaimont, sur la rive gauche de cette rivière, et cette partie du Staneux aurait été disputée entre l'abbaye de Stavelot-Malmédy et la villa de Theux, par suite d'une incertitude de limites qui se serait produite depuis 667 jusqu'en 827, époque où Louis le Débonnaire fit cesser le différend en établissant l'indivision.

---

(1) Délimitation du 7 novembre, communiquée par M. Phil. DE LIMBOURG, et nommant (en sens inverse) notamment la Croix Wathieu, Noirfontaine, Vertbuisson, Champ Gailhard, etc.

(2) Theux, Registre dit de la Porallée, A. 548, pp. 77 et 158 v°.

(3) Record du 6 mai 1625 et autres documents communiqués par M. Phil. DE LIMBOURG.

Le bois d'*Astanetum*, entre Targnon et Dulnosus, se confondrait ainsi avec la Porallée, et l'indivision établie en 827 serait la source des difficultés terminées seulement plus de mille ans après, en 1856.

Mais alors, adieu la légende d'Emprardus, qui est cependant un personnage ayant existé, à en croire certaines mentions antiques des registres des églises de Sougnez et Dieupart.....

De Tbier (1) a émis l'idée que l'ancienne forêt d'*Astanetum* de 827 ne serait autre chose que les « communes » de Remouchamps, et même, ajoute-t-il, les « communes Saint-Remacle. »

#### Y. *Vertbuisson, Hautmaret, Hautregard.*

Le moulinier héréditaire de Spixhe qui était, en cette qualité, disent les actes, forestier de la Porallée (2), dressa des procès-verbaux qui nous font connaître précisément deux des domaines situés sur l'ancien chemin à travers la Porallée : Hautmaret et Hautregard.

Bizarre rapprochement, mais dont il n'y a rien à induire ; on a déjà vu à Berinsenne le colonel de ce nom ; on trouvera encore deux colonels à Hautmaret et Hautregard.

Le 25 mai 1643, le moulinier-forestier constate que le colonel Ernest des Marets a « emprîs des cantons d'aisances et communes en dehors et tout le long de ses héritages de Hautmaret, savoir entre les haies et fossés de ces héritages et le grand chemin qui monte de la commune Saint-Remacle

---

(1) MS. de M<sup>lle</sup> LIBERT.

(2) Theux, Œuvres, A. 548, pp. 77 et 258.

vers la Croix Wathieu ; y a fait élever et dressé fossés, et y planté plusieurs et diverses planchons de saulx, lesquelles emprises il a labouré et charrué depuis quelques ans et iceux fossés élevé, par quels élèvements le chemin est rebouté plus en avant qu'il ne souloit être sur la Porallée. »

Le 27 février 1658, le même moulinier-forestier déclare avoir trouvé les chevaux et la charrue du colonel Hautregard, « charuant dans la Porallée, par delà le grand chemin qui monte vers le Vertbuisson, à l'opposite des maisons dudit Hautregard, du costé du soleil couchant. »

On retrouve dans ces deux poursuites le grand chemin descendant de la pyramide de La Gleize, par Vertbuisson, Hautmaret, Hautregard. Ces empiétements des voisins saisissent sur le fait les empiétements des riverains, qui ne sont pas une des moindres causes pour lesquelles les chemins sont devenus incertains, et par suite les limites.

Mais si nos deux colonels étaient d'accord pour étendre leurs domaines au détriment de la chose publique, l'harmonie ne régnait pas entre eux. Ernest des Marets, qui fut un personnage et qui a son article dans les « hommes illustres de la nation liégeoise » d'Abry, se battit en duel avec son voisin et le blessa. Celui-ci appartenait à la famille de Presseux, qui avait bâti le château de Hautregard, dont elle ajouta le nom au sien.

Wolff (de Thier) distingue (1) Hautregard et Hauroire (qui n'est en somme qu'une répétition : Hauteward — Hautregard ; il place le lieu dit Sauvage entre les deux.

---

(1) *Itinéraire curieux*, Cartes III et VII.

Ce n'est pas pourtant une confusion. M. Albin Body, saisi de la question, répond comme voici : « Hautregard et Hauroire sont évidemment le même nom ; mais il a été appliqué à deux maisons ou fermes, l'une appartenant à la famille Neuville de Liège, l'autre à la famille Massange de Stavelot. Elles sont distantes de 1,000 à 2,000 mètres. La seconde correspond au nom ancien ; mais ce nom a été étendu à l'autre, parce qu'elle a appartenu à la famille Hautregard. Le vrai nom de celle-ci était Johoster et la chapelle qui s'y trouve est la chapelle de Bon-Air. Nos paysans ne disent jamais Hautregard, ils ne connaissent que Haurewâr, et quand ils ont à désigner la propriété Neuville, ils disent : *Amon l' juge*, parce que M. Hautregard, qui était juge de paix sous l'Empire, avait établi son prétoire à sa maison de campagne, qu'il habitait toute l'année. Les gens français ont distingué en quelque sorte Hautregard et Haureward = Hauroire. »

Le colonel von Cohausen nomme, sur la partie de la Vecquée qui traverse la Porallée, les localités suivantes : Heure Gilson, Vertbuisson, Sauvage, Hautregard, Houp-le-Loup. La dernière et l'anté-pénultième de ces dénominations locales ont disparu de la carte du département de la guerre ; mais elles existent encore sur les cartes allemandes ; ce serait de Houp-le-Loup que la route antique aurait pris direction sur Deigné, Cornemont, etc., d'après l'opinion qui rattache la Vecquée au Tige de César, de Poulseur vers Dinant. (Voir Chap. II.)

### *Z. Roche menhir.*

Puisque nous sommes dans les parages de la Porallée,

disons quelques mots d'un monument druidique que le président Grandgagnage croit avoir découvert dans ces régions.

Dans une de ses promenades, il était descendu de Louveigné vers l'Amblève; arrivé au hameau de Sécheval, au nord de Remouchamps, il s'arrête à l'endroit où le ruisseau de Sécheval s'engouffre sous terre (1) pour alimenter le « Rubicon » de la grotte. Remontant ce ruisseau, il a son attention soudain attirée par une pointe de rocher entourée de blocs éboulés.

Il demande ce qu'est cette pierre; un brave paysan prononce le nom de Mainir; les Menhirs étaient alors à la mode. Un Menhir à Remouchamps! vite une note à l'Académie (2)....

Le savant académicien a-t-il été trompé par le nom du ruisseau qui, près de minières abandonnées (carte de la guerre), est en effet le *Ri des minières* ou *du fond des minières* (sur les cartes cadastrales : ruisseau des Mainires ou de Mainnir; des lieux dits de la Reid portent les noms minir, vieille minir)?

Ou bien lui a-t-on parlé de roche minir?

Il se serait épargné un mécompte en lisant dans les mémoires mêmes de l'Académie (3), un passage d'un travail de M. le Dr R. de Limbourg : « On voit près de Chevaumont et d'Oneux, au milieu de la campagne, des pierres qui ont

---

(1) Ne comprenant pas cet engouffrement, le dessinateur (pl. V) a fait de la route de Louveigné à Remouchamps une rivière.

(2) *Bull. Acad. roy. de Belgique*, XVIII, 2<sup>e</sup>, p. 115 « note sur quelques vestiges de monuments druidiques dans la province de Liège ». Voir aussi *Bull. Inst. archéol. Liég.*, I, pp. 128 et 165.

(3) *Mémoires de l'ancienne Académie de Bruxelles*, I, p. 591.

jusqu'à six ou huit pieds d'épaisseur : on les appelle *roches de minières*. »

Ces *roches de minières* ont joué un rôle dans les contestations entre deux sociétés, à propos d'une demande de concession de mines (1). Les roches *Piton* et *Petit Piton* (roches de minières) ne sont autres que les points culminants d'une éjaculation d'argile ferrugineuse avec roches quartzenses qui se sont soulevées et ont percé la croûte de la surface.

Mais ce qui doit faire renoncer à ce genre de déductions étymologiques, c'est le défaut de base de la majeure du syllogisme : « Les monuments de l'âge de la pierre portaient dans l'ancien temps le nom de *menhirs*. »

Il n'en est absolument rien : le nom de menhir est breton, et breton moderne; c'est un terme conventionnel proposé par Legrand d'Aussy (2) pour désigner les pierres debout et les distinguer des *dolmens*, *cromlechs*, etc., dénominations également bretonnes, appliquées à d'autres genres de monuments en pierres brutes.

Or, le breton n'ayant jamais été parlé à Remouchamps, devrait être laissé de côté, même si la dénomination bretonne de menhir était antique.

L'explication est moins compliquée que cela; il s'agit simplement de minière, de roche de minière, à moins peut-être qu'on ne préfère l'explication de Borgnet (3), d'après lequel on doit lire tout simplement *rouge minière* : il a en

---

(1) *Mémoire* adressé au conseil provincial, en 1854 (Liège, Desoer, par la société du Rocheux contre celle d'Onoux, demanderesse en concurrence).

(2) *Néologismes archéologiques* (*Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, 2<sup>e</sup> série, V, 1869), p. 529.

(3) PIMPERTIAUX. *Guide du voyageur en Ardenne*, I, pp. 78, 79, 81.

effet trouvé, mais à My-Ville et non à Remouchamps, un ruisseau des *rouges minières*, *rotge minir* en wallon, dont on aurait plus aisément encore pu faire *roche menhir*.

Vérification faite, il y a aux environs de Séeheval des pointes de rocher assez bizarres; mais il s'agit de pierres non détachées du sol, non maniées par l'homme, et les menhirs de la Bretagne ne sont pas de cette catégorie.

La fontaine de menière et le Rieu de menière qui y prend sa source, figurent dans la délimitation de la Porallée, faite en 1617 entre Luxembourg et Franchimont (Aywaille et Theux).

## CONCLUSION.

### L'AVENIR DES FAGNES.

On a formé bien des utopies, dressé bien des plans pour la culture des Fagnes.

Dès 1774, de Lassaulx, le Waut-maitre du Limbourg, présentait au gouvernement des Pays-Bas un mémoire où il proposait d'établir dans cette région un village dont les habitants, moyennant des encouragements et des exemptions pour un temps considérable, tenteraient de donner une culture aux terrains qui ne s'y opposaient pas absolument. Ce projet, s'il eût été adopté, dit Ernst (1), était propre à faire espérer quelque résultat avantageux, d'autant plus que des expériences faites depuis peu d'années ont prouvé qu'il y a quelques parties de ces fagnes auxquelles on peut parvenir à donner un certain degré de culture.

---

(1) *Histoire du Limbourg*, 1, p. 84.

Le rétablissement de la « levée des Romains, » comme on appelait la *via Mansuerisca*, joua un rôle, en 1779, dans l'étude de la question au sujet de laquelle le conseiller et maître de la Chambre des comptes de Tiège fut chargé de faire un rapport.

Le 27 juin 1780, le Waut-maitre de Lassaulx présenta un nouveau mémoire relatif à l'établissement d'une colonie dans les Fagnes; d'après certains résultats obtenus dans des essartages de la forêt, il calculait les bénéfices à réaliser.

L'empereur Joseph II faisait, le 18 juillet 1781, une apparition à Limbourg; tout à coup voilà de Lassaulx en crainte qu'on ne lui ait volé son idée...

Il raconte la petite mésaventure qui lui est arrivée à cette occasion et rend en même temps compte au Conseil des finances d'un projet concurrent: « Sa Majesté l'Empereur ayant arrivé ici le soir du 18, j'appris qu'il avait fait part à MM. de la Haute Cour de l'établissement d'une colonie dans les Hautes Fagnes, et de la route d'Eupen sur Luxembourg. S. M. I. ne m'ayant rien dit là dessus, lorsque j'ay eu l'honneur de luy rendre mes hommages, j'ay cru devoir me représenter de nouveau le lendemain avec la carte; mais l'Auguste visiteur était parti subitement. Si l'on me dit vrai, un nommé Comte de Ries doit s'être entretenu avec S. M. dans la vue de parvenir à l'acquisition de ces (terrains) vagues. Mais je ne puis croire qu'il se détermine à faire des propositions acceptables, puisqu'il a été public ici que la ville d'Aix avait refusé celles que ce même Comte lui avait faites pour la concession de terrains incultes, où il butait à établir une vraie indépendance à tous égards et à s'ériger en quelque manière en souverain. »



Au commencement du présent siècle, un certain Constans, admirateur enthousiaste de l'exploitation des tourbes, disait qu'elle embellit le pays où elle a lieu ; détruit la cause des brouillards nuisibles à l'agriculture et à la santé ; convertit les marais en bons pâturages, en donnant de l'écoulement aux eaux stagnantes ; vivifie le commerce et multiplie les produits agricoles, etc., etc. Aussi concluait-il de la façon suivante (1) :

« Tout le voisinage de Malmédy, Stavelot, Spa, Basse-Bodeux, etc , gagnerait, à l'extraction des tourbes qui infestent leur terrain, de superbes prairies à la place des vieux herbages ; les débris de tourbes qui resteraient sur les lieux serviraient à brûler la superficie des vieux prés et à les renouveler. Toutes ces contrées, assises sur des terrains tourbiers, fertilisées par ces extractions, acquerraient une nouvelle vie, au lieu de végéter tristement au fond d'un marais. »

Beau système, en vérité, que de transformer toute la Fagne en Trous-Brouly. C'était aller un peu vite en besogne, comme le faisait remarquer Ernst.

Le préfet Desmousseaux crut devoir recommander les plantations de pins d'Écosse, comme les plus favorables au climat des Fagnes.

Depuis la révolution de 1850, le chevalier Fischbach, le fondateur de la chapelle de ce nom, présenta, en mars 1857,

---

(1) Ouvrage publié sans nom d'auteur, sous le titre de *Tableau politique du département de l'Ourte* (Moose, an IX), p. 40.

un mémoire pour la culture des Hautes Fagnes entre Malmédy, Verviers, Eupen et Montjoye (1).

Il y est dit que les Hautes Fagnes proprement dites forment un ovale de près de 7 lieues carrées, dont 5  $\frac{7}{10}$  appartiennent à la Belgique, le surplus à la Prusse.

Il présente à l'appui la carte ci-jointe, dressée d'après celles de Tranchot (pl. VIII, en regard).

Il accuse les Romains d'avoir dévasté les bois qui croissaient dans les Hautes Fagnes, pour y construire des routes ; il cite à l'appui les chênes, les bouleaux, les bois bitumineux qu'on rencontre dans les tourbes et les trouvailles de plusieurs antiquités romaines dans les Fagnes : on a vu plus haut à quoi il faut réduire cette prétendue preuve.

Ce déboisement est à ses yeux la cause de l'état inculte : les neiges s'accumulent ; même en été, les nuits sont souvent glaciales ; les feuilles des pommes de terre se noircissent par des gelées nocturnes ; les arbres fruitiers n'y résistent pas.

Le chevalier Fischbach rapporte que, en 1808, lors de l'introduction des moutons-mérinos en France, une société d'actionnaires s'adressa au gouvernement pour saigner les Fagnes et y établir des bergeries : le préfet Micoud-Dumont soutint la demande ; mais le conseil du département, après de longues discussions, refusa de l'appuyer.

Le motif principal du refus était l'intérêt de l'industrie d'Eupen et de Verviers, qui craignait d'être privée d'eau par suite de l'assèchement des fagnes.

---

(1) Communication de ce mémoire est due à l'obligeance de M. Alb. Body.

Ce mémoire mentionne des notes en marge par H. STEPHEN, notes non transcrites, et il est accompagné d'observations signées P. F., avec une mention d'envoi de ces notes au gouvernement.

« Il aurait été facile cependant, dit M. Fischbach, de réfuter ces vaines objections, et de prouver, au contraire, que par l'établissement des canaux de décharge projetés, l'on eût assuré à ces villes manufacturières une affluence d'eau bien plus abondante et bien moins précaire qu'en laissant subsister des mares et des marécages engloutissant l'humidité dans leur sein, et rendant impraticables et dangereux même pour les voyageurs les chemins et sentiers qui traversent ces déserts. »

En cela (voir ci-dessus), le chevalier Fischbach se trompait : on a saigné et asséché les Fagnes comme il le proposait, et par là on a supprimé les réserves d'eau qui alimentent uniformément les ruisseaux et les rivières, et celles-ci, torrents en hiver, minces filets d'eau en été, n'ont plus qu'un débit capricieux qu'il a fallu régulariser en emmagasinant les eaux dans le lac de la Gileppe.

En 1810, continue l'exposant, il fut question d'établir une grand'route de cinq lieues d'Eupen à Malmédy en traversant les Hautes Fagnes, pour éviter le détour du double par Spa, Verviers et Dolhain, et de près du quadruple par Montjoie et Aix-la-Chapelle.

La ville d'Eupen, qui antérieurement était favorable, s'opposa formellement au projet, qui n'eut pas de suite.

Fischbach énumère les avantages qu'aurait l'exécution de son plan :

« La culture des Hautes Fagnes est de la plus grande importance, tant pour la Belgique que pour la Prusse; elle augmentera considérablement les moyens de consommation des villes manufacturières des environs; elle occuperait quantité de bras, aujourd'hui désœuvrés par suite de l'intro-

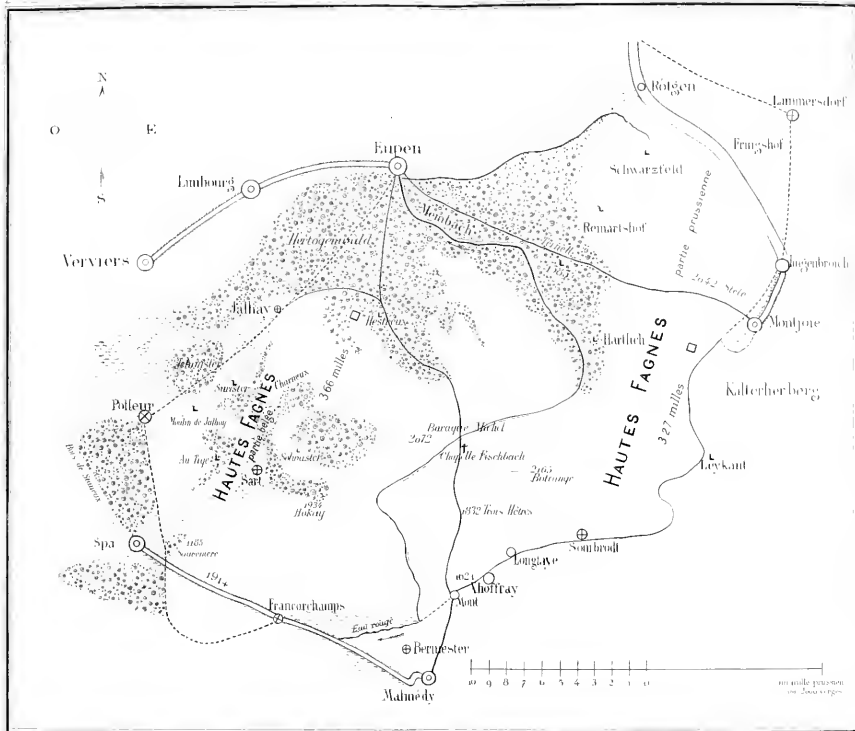
duction des mécaniques dans les usines; elle ouvrirait des communications importantes entre les différents points de l'Eifel, du pays de Trèves et de la Belgique; elle assainirait et améliorerait le climat de tous les districts rapprochés des Hautes Fagnes; elle formerait un rempart formidable contre la fraude qui s'exerce aujourd'hui ouvertement sur les limites des deux pays et qui finira par démoraliser entièrement les populations limitrophes des fagnes, qui, à défaut d'autres ressources, s'abandonnent à ce honteux et déplorable métier; elle rendrait accessible aux voyageurs un district qu'ils n'osent parcourir aujourd'hui qu'au risque de leur vie; elle finirait enfin par rendre productive une grande superficie de terrain aujourd'hui aride et presque sans rapport pour les deux gouvernements comme pour les habitants. »

Pour combattre le préjugé que ces landes ne sont pas susceptibles de culture, le chevalier Fischbach cite, sur un des points les plus élevés et les plus incultes des Fagnes, la Baraque Michel et la chapelle de N.-D. de Bon-secours, « aujourd'hui entourées de terres labourables, de prairies, de champs de pommes de terre, et même d'un petit jardin légumier. »

Il cite encore la hauteur de Spa, entre la Sauvenière et Francorchamps: la création de la grand'route de Spa à Malmédy qui longe ce district a puissamment contribué à le rendre à la culture. L'unique maison de la douane est aujourd'hui entourée d'un hameau de huit à dix maisons, auquel il prophétise un avenir prospère.

Il ajoute comme exemple les établissements de la comtesse de Pinto, à Maison-bois, entre Verviers et Theux, l'extension





TRACÉ DES HAUTES FAGNES

PAR LE CHEVALIER FISCHBACH, D'APRÈS LE COLONEL FRANCHOT

continue de la culture à Jallhay, à Membach et à Sourbrodt (qui comptait déjà 86 maisons d'habitation et une population de 540 âmes; avec église, presbytère et maison d'école) (1).

Comme moyen, le chevalier Fischbach proposa, non l'établissement de colonies comme en Silésie et à Friedrichsort en Hollande, mais la création d'une communication facile de Malmédy à Eupen, par Bèversé, Mont, la Baraque Michel et Hestreux, avec embranchement sur Verviers ou Limbourg : le tracé de cette route est indiqué sur le plan joint (pl. VIII) et coïncide parfaitement dans toutes ses parties avec celui qui a été exécuté depuis.

Il proposait, en outre, d'établir de distance en distance, à peu près à tous les quarts de lieue, des habitations rurales le long de la route, qu'on abriterait par des plantations de hêtres ou de résineux. Ces habitations seraient louées à des particuliers ou à des sociétés avec un terrain à défricher d'après un plan adopté par l'autorité.

Pour encourager ces cultures, il demandait aux deux gouvernements d'établir des fermes modèles et expérimentales, et de louer les terrains aux particuliers pour une période de quinze à vingt ans, sans contributions ni autres charges.

La route projetée devait servir au transport des fers ouvrés de l'Eifel, de la houille et de la chaux de Belgique.

Il rappelle qu'en Belgique on travaillait déjà depuis plusieurs années à des routes de communication et surtout à des chemins de vidange pour l'exploitation forestière, et

---

(1) En 1709, date de la fondation de la chapelle de Sourbrodt, dédiée à S. Wendelen, par le chapelain Longfays, Sourbrodt ne comptait que vingt maisons. (MS. de M<sup>lle</sup> LIBERT.)

qu'en Prusse on commençait à réparer le chemin de Béversé à Mont et de là sur les Fagnes, ainsi que le chemin de Montjoie à Eupen par Mützenich, etc

Les Fagnes, disait le chevalier Fischbach, exigent une grande route entretenue d'après les règles de l'art et plantée de pins sauvages ou de mélèzes (*pinus larix*), espèce d'arbre qui convient le mieux au sol des Fagnes.

« En général, ajoute-t-il, la culture des conifères mérite la préférence dans les Hautes Fagnes, parce que ces arbres n'ont pas tant à souffrir des gelées, ni du poids des neiges qui couvrent ces régions pendant une partie de l'année. Les hêtres conviennent seulement pour l'abri des maisons contre la bise ; mais pour qu'ils prospèrent dans ce sol, il est absolument nécessaire d'entourer ces plantations de fossés et de transporter des mottes de bonne terre meuble sur les points où on veut les planter ; sans cette mesure, ils deviennent rabougris ou périssent. »

Il cite comme exemple plusieurs plantations effectuées par lui, notamment à l'entour de la Chapelle sur les Fagnes et depuis le village de Mont jusqu'à la Baraque Michel, plantations faites pour la sécurité des voyageurs ; celles-ci cependant ont été détruites par le bétail des villages qui se trouvent sur la lisière des Fagnes ; pour préserver des plantations nouvelles, il conseille de les entourer de fossés. Malheureusement les paysans aiment de détruire les bois qui existent, mieux que d'en cultiver de nouveaux...

Voilà, dit en terminant le chevalier Fischbach, les idées qu'ont fait naître en moi mes fréquentes excursions sur les Hautes Fagnes. Jamais je n'ai parcouru ces cantons arides sans être vraiment affecté de l'abandon d'une immense



superficie de terre qui ne fournit que des tourbes, de la litière et de mauvais foin, tandis qu'elle pourrait devenir une source de prospérité pour tous les endroits qui entourent les Fagnes.

Les observations datées du mois de mars 1858, qui accompagnent ce mémoire, reprochent à l'auteur de rester dans le vague des généralités, et surtout d'exiger la construction d'une route de cinq lieues à travers un vrai désert, sans tenir compte des difficultés politiques et financières.

L'annotateur suggère comme le moyen le plus sûr et le moins dispendieux, d'opérer sur certaines lisières, en avançant graduellement dans l'intérieur, au lieu d'agir de prime abord au centre même des Fagnes et dans tous les sens.

Ces lisières seraient de préférence celles de Spa, de Polleur, de Sart et de Jalhay ; au lieu de vente définitive, qui exigerait une mise de fonds considérable, l'auteur propose le système de concession d'une certaine durée, et vante surtout la culture forestière, qui exige un défrichement moins approfondi, moins d'engrais, un simple entretien et qui souffre moins des intempéries de l'air.

Les plantations seraient divisées en triages, ayant chacun une habitation de garde, et chaque garde aurait un droit d'usage sur une certaine portion de terrain attenant à leur demeure, pour la cultiver selon leurs besoins.

Depuis 1858, on émit bien des propositions de mettre les Hautes Fagnes en culture : une remarquable étude faite à ce sujet est signée par le baron J. de Waha de Wanne (1):

---

(1) Voir notamment *l'Indépendance belge* de janvier à avril 1853 (communiqué encore par M. Alb. Body)

il attribue l'infériorité de la culture des Fagnes aux circonstances physiques, à l'éloignement des centres de population, au défaut de relations suivies et régulières, au dédain avec lequel on a négligé une contrée que l'on ne supposait pas capable de faire fructifier les avances qui y seraient consacrées, enfin à la pauvreté même et à l'absence des capitaux. Par suite de la réunion de tant d'éléments contraires, les habitants sont demeurés sous l'empire de théories et de pratiques agricoles arriérées, ce qui les a empêchés de profiter mieux du peu de ressources qu'ils possédaient et des difficultés à vaincre pour regagner le temps perdu. Il faut cependant admirer ce qu'ils ont déjà fait, et leur obstination à lutter, là où d'autres se seraient rebutés à leur place...

Enfin, dans la crise actuelle, quelqu'un proposait récemment l'idée que voici, comme remède :

« Je connais à Jalhay de magnifiques pâturages, là où il y a dix ans il n'y avait que bruyères et marécages. Des troupeaux de vaches laitières y sont parqués et le beurre, qui est de toute première qualité, est vendu à Verviers comme beurre de Herve.

» Seulement, pour en arriver à ce résultat, le propriétaire a dû faire de grands sacrifices en frais de défrichage et d'engrais. Ce n'est donc pas un placement recommandable pour un particulier, mais tout au plus une bonne action, dont seul un riche propriétaire peut se payer le plaisir. Le défrichage de la bruyère par les particuliers ne se fera jamais, tant qu'on obtiendra 4 p. c. de son argent, on n'ira pas le placer à 1 p. c. ou même à 2 p. c.

» Mais le Gouvernement va devoir chercher de l'ouvrage pour des milliers de malheureux ; il le doit. Que va-t-il faire?

Abattre ou reconstruire des forteresses? Changer le cours des rivières? Édifier de beaux monuments? Tous travaux improductifs, alors que l'expérience prouve qu'il y a moyen d'arracher à la terre de nouvelles richesses. La même raison qui empêche les particuliers de mettre mon projet à exécution dans les circonstances présentes, y pousse le Gouvernement. Il vaut mieux placer son argent à 4 ou 4 1/2 p. e. que de le jeter par la fenêtre (1). »

Ce moyen réussirait-il mieux que les autres?

Aujourd'hui que le programme du chevalier Fischbach s'est réalisé en ce qui concerne les routes, et qu'une excellente voie de communication bien entretenue joint Malmédy et Eupen, avec ramification sur Jalhay et sur Limbourg, c'est à peine si, sur tout le parcours de ces routes, on aperçoit une demi-douzaine d'habitations : une auberge au chemin vers Xhoffray, la maison Hoen à la bifurcation des chemins de Malmédy et Sourbrodt vers Eupen, la baraque Michel, l'auberge de la Belle-Croix, les maisons forestières de Droissart et Hestreux, dans le Hertogenwald. Autour de ces habitations, il y a quelque culture qui a assez bien réussi ; mais la contrée, sauf dans ces oasis bien clairsemées, est restée déserte et inculte.

Quant aux hameaux des Baraques et de Malchamps, ils n'existent plus ou sont considérablement réduits...

Verra-t-on jamais réaliser le rêve d'un poète?

En tous cas — et l'on ne peut mieux terminer cette étude de la contrée — voici comment un vrai poète, M. Albert

---

(1) *La Chronique* du 15 avril 1886.

Bonjean, de Verviers, décrit les Fagnes d'aujourd'hui et les Fagnes de l'avenir :

## LA CHANSON DE LA FAGNE.

—  
C H Œ U R .

(Dédié à l'auteur du présent travail.)  
—

### LA FAGNE, L'ÉTÉ.

*Tutti.*

Les touffes de genêts cachent de petits mondes  
Qu'éclairaient, dans les soirs de juin, les mouches d'or.  
Une chouette suit, de ses prunelles rondes,  
Autour des ajones verts, ces lueurs vagabondes,  
Pendant que tout là bas la Fagne noire dort...  
L'alouette, au matin, tirelire sans trêve;  
L'air bleu s'emplit de chants, de rayons, de senteurs.  
Debout, l'œil sur ses bœufs épars, le herdier rêve...  
Et vers le ciel ardent, comme un hymne, s'élève  
L'immense alleluia de la bruyère en fleurs.

\*  
\* \*

### LA FAGNE, L'HIVER.

*Tutti.*

Mais décembre avec ses rafales,  
Pleure dans les sapins glacés.  
On entend des voix sépulerales :  
C'est la ronde des trépassés.  
La neige tombe, tombe, tombe.  
Les horizons sont confondus.  
La Fagne est une immense tombe,  
Malheur aux voyageurs perdus !

Soudain une clochette tinte  
Dans la tempête aux sanglots sourds.  
Sa note claire ou bien éteinte  
Sonne, sonne, sonne toujours.  
Le voyageur qui prie, écoute  
Les longs appels inespérés.  
Dans la neige, il revoit sa route...  
Sonnez! cloche des égarés.

\*  
\* \*

### LA FAGNE DANS L'AVENIR.

*Solo.*

Frères, je vois marcher les peuples de la terre  
Par les mêmes chemins,  
Ils vont dans l'ouragan; ils vont dans la lumière,  
En se tenant les mains.  
L'espérance et l'amour règnent d'un pôle à l'autre,  
Les océans s'en vont saluer les déserts.  
L'avenir ébloui n'attend plus son apôtre;  
Car le soleil de paix emplit tout l'univers.

*Tutti.*

O Fagne! tu n'es plus la Fagne  
Au sol stérile et spongieux.  
Le blé fleurit dans la campagne  
Et le chant des blés accompagne  
Le chant lointain des amoureux...

Où sont-elles les linaïgrettes  
Avec leurs panaches de lait ?  
Où sont les tourbières muettes ?  
Un merle sille des ariettes  
Où grandissait le serpolet.

Les bruyères roses ou blanches  
Ont fait place aux épis dorés.  
Des sentiers courent sous les branches  
Et les enfants blonds, les dimanches,  
Dansent des rondes dans les prés.

Salut, ô nature éternelle !  
Le progrès féconde ton flanc.  
Salut, ô mère universelle !  
Salut, ta puissance étincelle  
De la plaine au désert, des monts à l'océan.

FIN.

Liège, le 1<sup>er</sup> mars 1886.

H. SCHUERMANS.

---

# NOTICE ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

RELATIVE

à Thy-le-Baud'huin, à Castillon, à Vodelée et à Jamiolle

PAR

A. CELS et L. DE PAUW

## PRÉFACE

COLLECTION VAN HOLLEBEKE.

L'importance de la collection d'antiquités faite par M. Léopold van Hollebeke, en son vivant sous-chef de division aux archives générales du royaume de Belgique, était assez considérable pour qu'il importe d'en fixer le souvenir. Non seulement il est utile de le faire, à cause de la valeur de cette collection, au point de vue de l'archéologie belge, mais, l'équité l'exige, comme hommage dû à la mémoire de celui qui a rendu un grand service à la science, en sauvant de l'oubli et peut-être même de la destruction, tant d'objets précieux et rares.

M. van Hollebeke était un archéologue distingué, possédant les connaissances du savant et les qualités du véritable amateur. L'ardeur qu'il mettait à la recherche des antiquités

que notre sol recèle, était devenue la passion maîtresse de sa vie. Ses connaissances spéciales le mettant à l'abri des supercheres des marchands et des fabricants d'antiquités, dont les trucs vraiment diaboliques donnent le change aux novices, il était parvenu à former une collection dans laquelle figuraient des pièces faisant défaut dans les principaux musées archéologiques du pays et même de l'étranger. Qu'il nous suffise de citer le magnifique mors de l'époque romaine, complet et bien conservé, ainsi que le lion en bronze provenant de la villa belgo-romaine de Thy-le-Baud'huiin. Les remarquables bijoux gaulois, ornés d'émaux non cloisonnés, trouvés dans le cimetière belgo-romain de Castillon et dont la fabrication était une industrie particulière à la partie de la Gaule, qui est la Belgique actuelle (1). Citons aussi la perle de notre collection, le plus bel hanap franc connu, en verre de couleur vert bouteille, émaillé à l'intérieur et à l'extérieur, absolument intact, ayant figuré à l'Exposition nationale belge de 1880, IV<sup>e</sup> Section, Industries d'art en Belgique. Classe E, Céramique; 2, verres, n<sup>o</sup> 142.

Son flair de chercheur et les nombreuses relations qu'il avait parmi les adeptes de l'archéologie, spécialement dans la province de Namur, cette riche mine d'antiquités, avaient aidé M. van Hollebeke à découvrir des cimetières belgo-romains et francs, ainsi qu'une villa belgo-romaine, dont les fouilles lui donnèrent une ample moisson d'objets précieux et rares.

Dans les recherches qu'il ne cessait de faire, M. van

---

(1) Voir *l'Art ancien à l'Exposition nationale belge*. Orfèvrerie et émaillerie, par M. le chanoine REUSESS, p. 9. Bruxelles, 1882.



Hollebeke était parfaitement secondé par Ferdinand Quertin, qu'il avait dressé à la délicate besogne de fouilleur.

Le but des recherches auxquelles se livrait M. van Hollebeke n'était pas seulement de rassembler des antiquités pour en faire une collection; en lui, la science de l'archéologue dominait l'envie de posséder qui anime exclusivement les amateurs vulgaires. Tandis que ceux-ci ne recherchent les antiquités qu'au point de vue de l'art ou même de la simple curiosité, les archéologues, par contre, ont fait de tout ce que le passé nous a légué, une science qui est le complément indispensable de l'histoire, spécialement de l'histoire de l'art, de l'industrie, des mœurs, des usages, en un mot, de la vie privée des peuples. L'archéologie est non moins indispensable à l'ethnologie, en ce que la connaissance des monuments, des armes, des monnaies, des bijoux, des poteries et en général de tous les produits de l'industrie humaine, permet de caractériser les différents éléments ethniques qui ont successivement participé à la formation des peuples modernes; de plus, l'étude des documents archéologiques que l'on découvre soit à la surface, soit enfouis dans le sol, étude complétée par celle des documents humains, dont les crânes que l'on retire des sépultures sont les principaux, permet de suivre en quelque sorte à la piste, les grandes voies des migrations des peuples, ainsi que de reconnaître les influences mutuelles qu'ils ont exercées les uns sur les autres, aux différentes époques de l'histoire. Rappelons à ce sujet, les brillants résultats obtenus par l'archéologie préhistorique, qui a révélé un monde nouveau, dont il y a quelques années à peine, l'existence n'était même pas soupçonnée.

L'intention de M. van Hollebeke était de publier les résultats de ses recherches; les annotations recueillies par Querlin pendant les fouilles, au sujet du mobilier des tombes, annotations soigneusement conservées par M<sup>me</sup> veuve van Hollebeke, en font foi. Ces carnets de notes nous ont été remis par M<sup>me</sup> van Hollebeke; nous lui en présentons nos remerciements bien sincères.

Quant aux fouilles exécutées dans la villa belgo-romaine de Thy-le-Baud'huin, aucune note relative aux résultats qu'elles avaient produits ne nous est parvenue; mais, fort heureusement, tous les objets qui proviennent de cette villa avaient été conservés dans des caisses spéciales. Une excursion faite à Thy-le-Baud'huin nous a permis de réunir tous les renseignements relatifs à cette fouille, grâce à l'extrême obligeance et aux connaissances archéologiques de M. l'abbé Marneffe, qui a participé à toutes les recherches opérées dans les ruines de la villa et chez qui toutes les trouvailles avaient été déposées.

Nous ne décrivons que les antiquités gauloises, gallo-romaines et franques, provenant des fouilles faites par M. van Hollebeke en Belgique, dans la province de Namur, notamment à Thy-le-Baud'huin, à Castillon, à Vodelée et à Jamiolle.

Signalons cependant les antiquités égyptiennes provenant de Minieh, Egypte moyenne, de la collection van Hollebeke; celles-ci ont été acquises, avec quelques belles pièces provenant du cimetière belgo-romain de Castillon, par M. de Meester de Ravestein, l'éminent archéologue, dont la superbe collection d'antiquités, devenue propriété de l'État belge, grâce à la grande générosité de M. de Meester de Ravestein,

est actuellement la plus belle et la plus importante section du Musée royal d'antiquités de Belgique.

Nous saisissons avec empressement l'occasion qui nous est offerte de présenter nos plus chaleureux remerciements à M. de Meester de Ravestein, qui non seulement a bien voulu nous guider dans la tâche que nous avons entreprise, en nous éclairant de ses précieux conseils, mais qui a complété notre collection, en nous offrant gracieusement un grand nombre d'objets provenant des cimetières de Castillon, de Vodelée et de Jamiolle, ainsi que toutes les pièces de monnaie qui y avaient été recueillies par M. van Hollebeke. Ces objets faisaient partie du lot acquis pour compte de M. de Meester de Ravestein à la vente van Hollebeke, qui a eu lieu en mars 1885.

Notre notice est divisée en trois parties. La première est consacrée à la description de Thy-le-Baud'huin et des objets provenant de la villa belgo-romaine qui y a été fouillée; dans la deuxième partie, nous nous occuperons du résultat des fouilles faites sous la direction de M. van Hollebeke, dans les cimetières belgo-romains de Castillon et de Vodelée; enfin, dans la troisième partie, nous décrirons les antiquités recueillies par M. van Hollebeke dans le cimetière franc de Jamiolle.

---

## PREMIÈRE PARTIE.

### THY-LE-BAUD'HUIN ET SA VILLA BELGO-ROMAINE.

Thy-le-Baud'huin est un beau village de cinq cents habitants, bâti dans un site accidenté, traversé par la Thyria, affluent de l'Heure (1).

Perdue loin de toute communication, dans la province de Namur, cette localité, si calme et si paisible de nos jours, était déjà, bien avant l'arrivée de Jules-César en Belgique, une importante place de guerre. En effet, le *Cheslé* (2) est une ancienne forteresse celtique ou gauloise; il est même possible qu'elle date de l'époque préhistorique.

Le Cheslé est un bien communal; il fut jadis recouvert d'arbres; on le désigne encore sous le nom de *Bois de la ville*. D'après les traditions locales, que nous avons lieu de croire exactes, Thy-le-Baud'huin a été une ville importante.

Actuellement le Cheslé est une montagne dénudée, qui s'avance comme un promontoire escarpé dans la vallée de la Thyria, en se détachant du haut plateau, traversé de Laneflé à Morialmé, par la route romaine de Bavay à Dinant; sur ce plateau se trouvent les bois dits *de Morialmé et de*

---

(1) Voir la carte jointe à la notice, planche I.

(2) Voir *Annales de la Société archéologique de Namur*. Route romaine de Bavay à la Meuse, par E. DEL MARMOI, t. XIII, p. 18. Namur, 1873, et *Messager des sciences historiques*. Une excursion à Thy-le-Baud'huin, par le Comte DE GLYMES. Année 1878, p. 157. Gand, 1878.

*Somzée*. Celui-ci est appelé par erreur *bois les Maux*, sur les cartes du Dépôt de la guerre.

Le Cheslé porte encore d'une façon incontestable, tant sur ses flancs que sur sa crête, les traces de la main de l'homme. Les constructeurs de cette forteresse ont adroitement tiré parti d'un accident de terrain, se prêtant parfaitement à l'édification d'une place forte. Située au S.-S.-E. du village de Thy-le-Baud'hain, elle en domine tous les environs, à plusieurs lieues à la ronde, vers l'est, le nord et l'ouest ; du côté du sud, comme nous l'avons remarqué, le Cheslé se rattache au plateau, qui anciennement devait être couvert d'une immense forêt, dont les bois de Morialmé et de Somzée sont les vestiges.

Eu égard à la situation de cette citadelle, n'est-il pas permis de supposer qu'elle se trouvait à la frontière, soit du pays des Atrébates, soit de celui des Gorduni, afin d'en défendre l'accès?

Le Cheslé comprend un système de travaux de défense, très ingénieusement combinés et établis sur ses flancs et sur sa crête. Celle-ci, en se séparant du plateau, se réduit pour ainsi dire brusquement en une arête de 150 mètres de longueur et d'une largeur de 5 à 4 mètres. Elle est garnie de deux mamelons qui étaient probablement des fortins palissadés, établis au moyen de terrassements ; l'un occupe à peu près le milieu de la crête, en *A* ; l'autre est situé près du plateau, en *B*. La crête s'élargit à son extrémité, où existe une plate-forme circulaire, en *C*. Du côté du plateau était la partie faible de la position ; mais les approches en avaient été particulièrement renforcées au moyen de trois tranchées, en *D*, ayant 20 mètres de longueur et dont les parapets sont

disposés en gradins. Ils sont dominés par le plus important des deux mamelons, qui se trouve du côté du plateau ; il est désigné à Thy-le-Baud'huin sous le nom de *Grand Huriat*. Ses flanes sont taillés à pic ; il est terminé par un plateau régulier ayant 50 mètres carrés de superficie, soit un développement de 9 mètres environ, du côté du plateau, sur une largeur de 5 mètres environ.

Le Grand Huriat se trouve à plus de 55 mètres au-dessus du niveau de la Thyria ; il commande toute la position. C'est à partir du Grand Huriat que la crête du Cheslé, qui se trouve à 6 mètres sous ce point culminant, a été réduite à une arête régulière de 5 à 4 mètres seulement de largeur.

A cinquante mètres du Grand Huriat se dresse le second mamelon ; il se trouve à une dizaine de mètres sous le niveau du Grand Huriat, par suite de la pente de la crête. A partir du second mamelon, qui, du côté du plateau, a 70 centimètres de hauteur au-dessus de la crête et 1<sup>m</sup>70, de l'autre côté, celle-ci se continue en pente et se termine en s'élargissant, comme nous l'avons déjà constaté, pour former une espèce de plate-forme circulaire, qui se trouve à 15 mètres sous le niveau du second mamelon.

Les flanes du Cheslé ont été coupés par trois lignes de défense, partant, la première de la base du Grand Huriat, en *E*, au niveau de la crête, pour se terminer brusquement à l'extrémité de celle-ci, à environ 4 mètres au dessous de la plate-forme, en *F*. La largeur de cette ligne de défense est de 5 mètres.

La deuxième ligne de défense part de l'autre côté de la base du Grand Huriat, en *G*, à 5 mètres plus bas que la première ligne. Elle se termine brusquement aussi, sous la

plate-forme, en *H*, à quelques mètres plus bas que la première. Comme celle-ci, elle a une largeur de 5 mètres; mais elle en diffère notablement, en ce qu'elle est à peu près horizontale, tandis que la première ligne de défense a une pente assez considérable.

Entre le second mamelon et l'extrémité de la crête du Cheslé, il y a dans la deuxième ligne de défense deux renforcements, creusés dans le flanc de la montagne; l'un de ces renforcements, en *I*, a environ dix mètres dans sa plus grande largeur; l'autre, en *J*, en a huit. Les constructeurs de la citadelle y avaient probablement établi, à l'abri des bourrasques et des pluies, venant généralement de l'ouest, dans nos contrées, les habitations destinées à la garnison.

La troisième ligne de défense n'a que deux mètres de largeur; elle se trouve, sur presque toute sa longueur, à environ dix mètres plus bas que la deuxième ligne. Elle se termine d'un côté, en *K*, dans la tranchée du milieu, devant le Grand Huriat, et de l'autre côté, en *L*, sous la plate-forme, où se terminent les autres lignes de défense; il n'y a pas de communication entre elles. L'axe de la première ligne de défense est à environ quatre mètres de celle de la crête; l'axe de la deuxième en est à environ dix mètres, et celle de la troisième, à quatorze mètres environ.

Les fortins, les tranchées et les lignes de défense du Cheslé ont été construits avec un art admirable; l'écoulement des eaux se fait sans qu'il y ait le moindre déplacement de terre, puisque cette citadelle résiste depuis plus de vingt siècles, aux efforts des ouragans et même aux injures des hommes.

Près du Cheslé, du côté du Levant, jaillit la source *del Bonette*, dont l'eau assez abondante, est reçue par un ruisseau venant du bois de Somzée et qui longe ce côté de la citadelle, aux pieds de laquelle il se jette dans la Thyria. Au moyen d'une digue établie en cet endroit, les eaux de ce ruisseau étaient retenues et formaient un étang d'une centaine de mètres de longueur. Il avait le double avantage d'être un excellent vivier et de mettre de ce côté les défenseurs du Cheslé à l'abri d'une attaque. Le barrage de l'étang, de *M* à *N*, a trente-cinq mètres de longueur, six mètres d'épaisseur à la base, un mètre dix centimètres de hauteur du côté de l'étang et une chute de trois mètres de l'autre côté. La décharge des eaux, établie au moyen de gros blocs de calcaire maçonnés, existe encore dans le barrage; celui-ci a été construit au moyen de morceaux de calcaire, mêlés de terre, de chaux et de briques concassées, qui nous ont paru être de l'époque romaine, ce qui nous a porté à croire que l'étang date du commencement de notre ère; il est cependant possible, que le barrage ait été restauré à cette époque. Nous avons appris qu'un paysan de Thy-le-Baud'huin avait, il y a environ vingt-cinq ans, rétabli cet étang pour y mettre du poisson; malheureusement *ceux* de Somzée venaient le lui chiper.

Aux pieds du Cheslé passe une ancienne voie romaine, longeant la Thyria et se dirigeant d'un côté vers Thy-le-Baud'huin, qu'elle traverse pour se continuer vers Gerpinnes; de l'autre côté, elle se continue le long de la Thyria, jusqu'à Lanefle, où elle se rattache à la chaussée Brunehaut. A peu de distance de la citadelle, à l'endroit dit *le Merdour*, la voie romaine en question est croisée par un autre chemin qui pa-



rait très ancien, se dirigeant d'un côté vers Somzée, en traversant la Thyria sur le pont dit *le Merdoux*, en *P*; de l'autre côté, vers la ferme Mahy.

A l'ancienne voie empierrée qui passe aux pieds du Cheslé, s'en rattache une autre, dépourvue de raison d'être aujourd'hui, qui débouche sur le plateau, au delà des trois tranchées, qui défendent les approches du Grand Huriat, sous lequel elle passe par conséquent. Cette voie longe à environ quatre cents mètres plus avant sur le plateau, contre la route qui, de la voie romaine de Bavay à Dinant, conduit pour ainsi dire en ligne droite à Thy-le-Baud'huin, une ancienne construction dont les débris couvrent actuellement une grande étendue. Cette construction, à en juger par la disposition des décombres qui jonchent le sol, formait probablement un vaste parallélogramme très allongée. Nous y reviendrons.

Nous avons dit que nous supposons que le Cheslé est une ancienne forteresse celtique ou gauloise, mais qu'il est possible que son origine, comme place de guerre, soit plus ancienne encore. En effet, plusieurs haches en silex poli, ainsi que d'autres instruments préhistoriques, y ont déjà été trouvés. Nous nous occuperons ultérieurement de la solution de ce problème d'archéologie nationale, parce que certains documents indispensables nous font encore défaut.

Mais, dès à présent, il est incontestable que Thy-le-Baud'huin était une localité importante à l'âge des dolmens et des menhirs.

A l'endroit dit *la Pierre du Diable*, en *R*, existait un *menhir*, désigné par les gens du pays sous le nom de

*Pierre du Diable* (1). La pierre formant ce monument primitif était à moitié renversée. Elle a malheureusement été enlevée vers 1843, au moyen d'un attelage de dix à douze chevaux, pour être employée à la construction d'un haut-fourneau à Couillet (?).

Plusieurs pierres de même nature ont été enlevées au même endroit; l'une d'elles, en grès landenien, est posée contre la porte de la grange Guyaux, située près de la Thyria, à l'entrée du village; d'autres pierres ont été brisées pour en faire des pavés. Il y avait peut-être un *Cromlech*, à l'endroit dit la Pierre du Diable, monument dont la pierre principale, celle du milieu, après avoir résisté aux injures des Barbares de l'antiquité et du moyen âge, aura succombé la dernière, sous les coups des hommes civilisés du XIX<sup>e</sup> siècle.

Signalons aussi le *Gibet Huart*, éminence qui existait, en S; c'était probablement un tumulus où se firent des exécutions capitales pendant le moyen âge.

Comme nous l'avons déjà fait remarquer, la forteresse de Thy-le-Baud'hain aura été occupée à l'époque préhistorique par la tribu dont les hommes ont façonné les armes et les instruments en silex qui y ont été trouvés. A cette tribu aura succédé une peuplade de l'époque des dolmens (?), qui était

---

(1) Voir *Annales de la Société archéologique de Namur*. Notice sur quelques pierres légendaires, par Z., tome IX, pp. 426 et 427. Namur, 1867.

Id., la notice de M. le comte DE GLYMES dans le *Messager des sciences historiques*.

Note. Dans le volume de M. G. VAN DESSEL, intitulé *Topographie des voies romaines de la Belgique*, la Pierre du Diable de Thy-le-Baud'hain est signalée deux fois: p. 106, à Hanzième, comme étant un *dolmen* (?), et page 204, à Thy-le-Baud'hain, comme étant un *menhir* (?). Cette confusion s'est produite parce que le monument en question, qui se trouvait en réalité à Thy-le-Baud'hain, était situé sur le territoire actuel de la commune d'Hanzième.

peut-être de race celtique, puis seront venus successivement les Gaulois, les Romains et les Francs.

Le séjour successif de ces différents peuples en Belgique et particulièrement à Thy-le-Baud'huis, n'implique évidemment pas l'émigration en masse d'une nation et son remplacement par une nation nouvelle ou la destruction complète d'un peuple par un autre; il est certain, au contraire, que les populations primitives de la Belgique sont restées attachées au sol et que sur celles-ci sont venu se greffer, au fur et à mesure de leur arrivée, les éléments ethniques dont faisaient respectivement partie les différents peuples dont il vient d'être question. L'arrivée des Francs, par exemple, a été précédée du départ du monde romain, en quelque sorte dominant et officiel, lors de la défaite définitive des armées romaines de la Gaule; cependant, beaucoup de Belgo-Romains sont restés en Belgique et ont même continué à y pratiquer librement leur culte, ainsi que le prouvent les cimetières mixtes, où se trouvent des tombes belgo-romaines, à *incinération*, contenant leur mobilier funéraire composé d'urnes, de vases et de bijoux, à côté de tombes franques à *inhumation*, contenant un squelette, près duquel se retrouvent généralement les armes du défunt, ainsi que des vases et des bijoux francs. L'opinion du savant abbé Cochet fait autorité en pareille matière; voici comment il s'exprime à ce sujet: « La période la plus obscure et la plus difficile à définir dans les sépultures de nos contrées, est celle du iv<sup>e</sup> et du v<sup>e</sup> siècles, que j'appellerai de transition, c'est-à-dire de passage entre les Romains et les Francs, entre l'urne et le cercueil... Le passage ne s'est fait ni subitement, ni complètement. Entre les deux phases de l'inhumation romaine

et de l'inbumation franque, il y a des nuances imperceptibles et insaisissables » (1).

Généralement, quand une nation en subjugue une autre, elle ne la détruit pas, mais elle se l'assimile en quelque sorte. Après s'être emparé du territoire, le vainqueur non seulement modifie le vaincu, en ce sens qu'il lui impose parfois ses usages, ses mœurs, son degré de civilisation, mais l'envahisseur adopte aussi certaines coutumes du peuple qu'il asservit ; de cet échange de caractères ethniques, comprenant ceux de la race, de l'industrie, de l'art et de la religion, sort parfois une nationalité nouvelle, produite par la fusion de deux peuples, qui précédemment n'avaient eu aucun lien entre eux.

Ces mélanges de peuples et de races expliquent les difficultés des recherches ethnologiques et archéologiques ; les caractères purs et les différences absolument tranchées ne se retrouvent presque nulle part, parce que les fusions des différentes civilisations ou des barbaries, comme on voudra l'entendre, les ont partout effacées. En archéologie, il faut nécessairement que l'on puisse se baser sur un ensemble de faits, résultant de la découverte d'objets se rapportant à toutes les faces différentes de la vie humaine, si l'on veut arriver par une interprétation logique, à émettre une opinion sérieuse, au sujet du séjour d'un peuple ou seulement d'une colonie dans une localité déterminée. Tel est, par exemple, le cas des bronzes étrusques découverts à Eygenbilsen (2).

---

(1) L'abbé COCHET, *La Normandie souterraine*, p. 55. Paris, 1855.

(2) Voir *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, 11<sup>e</sup> année, Objets étrusques découverts en Belgique, par H. SCHERMANS. Bruxelles, 1872, et *Musée de Ravestein*. Notice par E. DE MEESTER DE RAVESTEIN, p. 241. Bruxelles, 1881, 2<sup>e</sup> édition.

La population actuelle de la Belgique est, sauf bien entendu les altérations subséquentes qu'elle a subies, la résultante des croisements successifs des Celtes, des Gaulois, des Romains et des Francs, avec les occupants primitifs de notre sol, à l'âge de la pierre polie. Ceux-ci, à chaque nouvelle invasion, ont vu les caractères de leur race, ainsi que leur industrie, leur commerce, leur art, en un mot leur état de civilisation, profondément modifié par chacun des peuples envahisseurs dont il vient d'être question.

Le Cheslé était peut-être l'un des oppidums détruits par Jules-César en Belgique; l'on y a découvert des armes en fer, qui malheureusement n'ont pas pu être déterminées (1). D'autre part, ce qui permet de le supposer, est que des pièces de monnaies gauloises, en nombre assez considérable, entre autres au type des Atrébates et des Gorduni, ont été trouvées dans les environs (2).

Thy-le-Baud'huin a été l'un des centres d'exploitation de l'industrie du fer que les Celtes et les Gaulois avaient en Belgique. Ce fait a déjà été signalé par M. le comte de Glymes, dans son intéressant rapport sur les fouilles opérées dans la villa de Gerpinnes (3).

Le savant M. Schuermans signale également les anciennes exploitations minières de Thy-le-Baud'huin, dans le *Dictionnaire archéologique de la Gaule*, tome II, 1<sup>er</sup> fascicule, p. 4. Paris, 1878. Voici comment il s'exprime à ce sujet :

---

(1) Voir la notice de M. le comte DE GLYMES.

(2) Voir *Annales de la Société archéologique de Namur*. Tome XIII, p. 522, et tome XIV, pp. 495 et suiv.

(3) Voir *Documents et rapports de la Société archéologique de Charleroi*, tome VII, p. xciv. Mons, 1875.

« Dans cette commune » Hanzinne, tandis que, étant donnée la configuration du sol, ces exploitations devraient faire partie du territoire de la commune de Thy-le-Baud'huin) « on a signalé d'anciennes exploitations minières, pouvant se rattacher à l'époque gauloise; dans les résidus on a trouvé des fibules, des épingles à cheveux, des outils, des lampes et des monnaies qui indiquent que l'exploitation a continué pendant l'époque romaine. »

Ajoutons que l'histoire confirme les données de l'archéologie; en effet, Pline rapporte que les Celtes exportaient leur fer jusqu'à Rome; la sidérurgie celtique était donc loin d'être rudimentaire. Resterait à savoir s'il s'agit des Celtes ayant occupé notre pays à l'époque dont parle Pline.

Les Gaulois avaient des armes de fer; leurs longues épées étaient parfaitement connues des soldats romains; Diodore désigne celles-ci sous le nom de *spatha*. César rapporte dans ses *Commentaires* que les navires des Ménapiens étaient pourvus d'aneres de fer, attachées au moyen de chaînes du même métal.

Du premier au troisième siècle de notre ère, c'est-à-dire pendant l'époque du complet asservissement de la Gaule à l'Empire romain, Thy-le-Baud'huin était un centre industriel important. Les antiquités belgo-romaines qui y ont été découvertes, les nombreuses et anciennes voies de communication qui de ce village rayonnent vers les localités voisines et l'importance des minières depuis longtemps abandonnées qui s'y trouvent, le prouvent surabondamment.

Thy-le-Baud'huin était directement relié à la grande voie romaine de Bavay à Dinant, connue sous le nom de chaussée Brunchault, au moyen d'un *diverticulum*, à l'endroit où

cette voie est coupée par la route moderne de Fraire à Rouillon. Ce *diverticulum* se prolonge jusqu'à Fraire, où il se bifurque; l'un embranchement se dirigeant par Fairoul vers Walcourt, l'autre, vers Chastrès. D'autres anciens chemins, qui paraissent être des *diverticulum*, se dirigent respectivement de Thy-le-Baud'huin, rive gauche de la Thyria, vers Hanzinelle, Morialmé, ferme Mahy, Laneffe et Somzée. A ce sujet, il est important de noter que des antiquités belgo-romaines et franques ont été découvertes dans les diverses localités que nous venons d'énumérer, comme, du reste, dans presque toutes celles des environs; de plus, une grande quantité de morceaux de minerai et de scories de fer se retrouvent le long des anciennes routes qui de Thy-le-Baud'huin rayonnent dans toutes les directions; d'autre part, les sondages que la savante Société archéologique de Namur a fait exécuter afin de retrouver le tracé exact et de savoir quels matériaux avaient été employés à la construction de la voie romaine de Bavay à Dinant, ont donné, entre la route moderne de Fraire à Rouillon et Morialmé, les résultats suivants :

« Première couche inférieure en silex, 20 centimètres;  
» Deuxième couche de silex, moins gros, 15 centimètres;  
» Troisième couche de silex concassé, 7 centimètres;  
» Quatrième couche, détruite presque complètement, composée de scories de fer.

« Épaisseur totale, 42 centimètres environ.

« Quant aux matériaux, ils diffèrent suivant les localités (1). »

---

(1) *Annales de la Société archéologique de Namur*, tome XIII, p. 15.

Nous avons pu nous convaincre, après un examen minutieux de cette route, que la quatrième couche dont il vient d'être question est accidentelle; comme nous l'avons déjà fait remarquer, des scories de fer et des morceaux de minerai du même métal, se retrouvent sur tous les anciens chemins des environs de Thy-le-Baud'huin. Quant au soi-disant *silex* nous avons constaté que c'était du *claviat*.

De l'autre côté de Thy-le-Baud'huin, près du pont de la Thyria, la rive droite de la vallée se relève et forme un vaste plateau. Immédiatement au delà de ce pont, se trouve un carrefour où aboutissent les chemins qui de Somzée, de Tarcienne, d'Ahérée et de Gerpennes conduisent à Thy-le-Baud'huin. A cette dernière voie de communication se rattache le *diverticulum* qui mène à Hanzinne; il débouche au delà du vallon de Bonne Révaux, qui du carrefour où il se termine à la vallée de la Thyria se prolonge dans la direction d'Hanzinne, parallèlement au chemin qui conduit à cette localité. La vallée de la Thyria, par contre, se prolonge en amont au delà de Morialmé et en aval jusqu'à la vallée de l'Heure. La vallée de la Thyria est séparée du vallon de Bonne Révaux par le Berthaumont, mamelon qui se termine à pentes raides à 50 mètres environ du carrefour situé près du pont de la Thyria; sa hauteur est d'une trentaine de mètres.

Au Berthaumont on a découvert, il y a quelques années, en élargissant le sentier d'Hanzinne, un grand cimetière, qui date probablement de la fin de l'époque franque.

Dans l'angle des *diverticulum* de Gerpennes et d'Hanzinne, à l'endroit dit *Terre au Tillia*, située au midi, sur le penchant du vallon de Bonne Révaux, se trouvait, en T, la



villa belgo-romaine qui a été fouillée par M. van Hollebeke, à qui son existence avait été signalée par M. Cousin, curé à Hanzinne, et par M. l'abbé Marnette, curé à Thy-le-Baud'huin. Nous présentons nos remerciements et nous rendons hommage au dévouement de ces hommes vénérables, spécialement à M. l'abbé Marnette, à qui nous devons tant de précieux renseignements. Nous devons également des remerciements à M. Mélot, propriétaire à Thy-le-Baud'huin, ainsi qu'à ses fils, du concours dévoué qu'ils ont bien voulu nous prêter.

La villa se trouvait à mi-côte, à 100 mètres environ au-dessus des minières. Il est probable qu'elle était la demeure du fonctionnaire romain qui avait la direction des travaux d'extraction du minerai de fer. Ce qui nous porte à le croire est d'abord la situation de la villa, qui se trouvait près des minières, au centre de l'exploitation, et, en second lieu, la découverte d'un lion en bronze qui y a été faite et dont il sera question plus loin.

La construction de la villa est postérieure à l'exploitation des minières, puisque des scories de fer ont été retirées des fondations lorsque la villa fut fouillée. Cette découverte confirme l'opinion de M. Schuermans, que nous avons rapportée d'après le *Dictionnaire archéologique de la Gaule*.

Les minières de Thy-le-Baud'huin (1) sont encore très apparentes aux bouleversements du sol; elles ont une étendue de plus d'un kilomètre. On les désigne sous le nom de minières de Bonne-Révaux, comme le vallon dans lequel elles sont situées. Nous y avons trouvé outre des crayats de

---

(1) Voir la carte jointe à la notice, pl. I.

sarrasins et des morceaux de minerai de fer, un morceau de creuset de dix à douze centimètres carrés ayant servi à réduire le minerai. Nous l'avons attribué à l'époque romaine. Le fragment en question provient du bord d'un creuset, qui devait avoir environ 60 centimètres de diamètre; ce bord, qui est régulièrement arrondi, a 3 centimètres d'épaisseur. La pâte du creuset qui est dure, légère et très poreuse, a une teinte grise violacée; elle ne renferme aucun ciment, ni aucune substance de nature quartzreuse ou siliceuse, d'après l'examen qu'a bien voulu en faire M. van Bastelaere. La face interne du creuset est fortement corrodée par la fusion; il s'y trouve de petits éclats de quartz, ce qui autorise à admettre que les industriels belgo-romains employaient le quartz concassé comme fondant, en le mêlant au minerai de fer.

Sauf les bains, dont aucune trace n'a pu être trouvée lors des fouilles, on présume que la villa de Thy-le-Baud l'huin était semblable, quoique de dimensions plus modestes, à celle d'Augette près de Gerpinnes, fouillée il y a une douzaine d'années, sous les auspices de la savante Société d'archéologie de Charleroi (1).

L'état des ruines, dont la plupart des pierres avaient été enlevées en vue de consolider la route d'Hanzinne, était tellement délabré qu'il n'a plus été possible de dresser le plan de la villa.

On a cependant pu y constater l'existence d'un *columbarium* à cinq niches, comme celui de la villa d'Aiseau,

---

(1) Voir *Documents et rapports de la Société archéologique de Charleroi. Rapport sur la fouille de la villa belgo-romaine de Gerpinnes*, par MM. le comte DE GLYMES, L. HENSEVAL et J. KAISIN, tome VII, p. xciii, Mons, 1875.

soigneusement décrite par M. J. Kaisin (1). L'emplacement du columbarium est indiqué sur la carte, en *T*, par le petit carré.

Nous disons *columbarium*, parce que nous ne pensons pas que ces caveaux, dont l'existence a été signalée dans toutes les villas belgo-romaines qui ont été fouillées à ce jour en Belgique, étaient les temples des dieux lares, les *lararium*, mais bien les chambres sépulcrales destinées exclusivement à recevoir les urnes cinéraires contenant les cendres des membres de la famille propriétaire de la villa. Ajoutons qu'il n'est pas étonnant qu'aucune urne cinéraire n'ait pas encore été trouvée dans les *columbarium*; les belgo-romains honoraient beaucoup les cendres de leurs ancêtres et se seraient bien gardés d'abandonner les urnes qui les contenaient, en fuyant les francs victorieux qui venaient prendre possession de leurs foyers.

Dans les villas, le *columbarium* ne communiquait pas avec l'habitation proprement dite. On y avait accès au moyen d'un escalier donnant dans la cour intérieure, autour de laquelle se trouvaient les diverses constructions composant la villa. N'est-il pas permis de supposer que cette disposition avait pour but de permettre d'introduire solennellement dans le *columbarium*, sans qu'il fût nécessaire de sortir de la villa, l'urne contenant les cendres du mort, dont le cadavre venait d'être incinéré au moyen d'un bûcher établi dans la cour intérieure de la villa. Grâce à cette disposition,

---

(1) Voir *Documents et rapports de la Société archéologique de Charleroi*. La villa belgo-romaine d'Aiseau. Rapport sur la fouille, par J. KAISIN, tome VII, p. 171.

le *columbarium* était suffisamment mis à l'abri de toute profanation pouvant provenir du dehors.

Nous avons dit qu'il n'avait plus été possible de dresser le plan de la villa ; néanmoins, on a pu constater qu'elle avait occupé un vaste emplacement, et d'après le résultat général des fouilles, M. le curé Marneffe, de même que M. van Hollebeke, pensaient que la villa de Thy-le-Baud'huin était construite comme la plupart des autres villas belgo-romaines, c'est-à-dire que sa base seule, qui dépassait fort peu le niveau du sol, était construite en pierres, tandis que sa partie supérieure, qui ne se composait que d'un rez-de-chaussée, était en torchis. En effet, une grande quantité de morceaux de plâtras très épais, peints en rouge, brun et vert, ornés d'encadrements blancs ou jaunes et de fleurs, plusieurs kilogrammes de clous du même type, ainsi que plusieurs armatures de fer, en forme de *té*, ayant probablement servies à consolider les traverses en bois, destinées à soutenir les murailles en torchis, ont été trouvés lors des fouilles.

La villa a été dévastée et incendiée. L'une des pièces de monnaie qui en ont été retirées a été entièrement corrodée et tordue par le feu. Plusieurs tessons de poteries portent également des traces de feu et des débris de vases en verre, en partie fondus, y ont aussi été trouvés.

Essayons de déterminer approximativement la date de la destruction de notre villa.

La plus ancienne des pièces de monnaie qui y ont été découvertes est un moyen bronze de Domitien, mort en l'an 96 ; la dernière en date est un moyen bronze de Postume, qui régna en Gaule de 258 à 267.

Les Germains étant toujours à l'affût des occasions de pénétrer dans la Gaule, depuis que la décadence de l'Empire romain avait commencé, il est probable que la villa a été détruite, soit à la fin du règne de Postume, alors que cet empereur de la Gaule avait dû dégarnir les frontières du côté de la Germanie, pour marcher, en 264, contre l'empereur Gallien, ou, pendant qu'il luttait, après le départ de Gallien, contre Laelianus, un compétiteur qui voulait s'emparer de la Gaule; soit peu de temps après la mort d'Aurélien, assassiné au commencement de l'année 275.

Nous pensons que la destruction des villas belgo-romaines doit avoir eu lieu simultanément. Probus, à la tête des légions, avait complètement refoulé les Germains en l'an 277, puisqu'en cette année il releva le retranchement qui couvrait les *terres décumates* de Ratisbonne à Mayence, tandis que ses généraux rejetaient les Franes dans les marécages de la Batavie.

Il est généralement admis que les habitations luxueuses qui existaient en Belgique à la fin de la période romaine, ont reçu la visite de MM. les Franes, qui les ont pillées et incendiées. Cependant est-il logique d'admettre, en thèse générale, que ces conquérants de la Gaule se sont plu à détruire toutes les villas belgo-romaines qu'ils y trouvèrent? Nous ne le pensons pas. N'est-il pas plus rationnel de croire, en égard à certains objets trouvés dans les ruines de la villa de Thy-le-Baud'huin, tels que le magnifique mors, les outils et les monnaies par exemple, que celle-ci a été dévastée et incendiée par les occupants belgo-romains, afin de laisser le moins possible à la disposition de leurs ennemis.

A ce sujet, remarquons que les résultats des fouilles faites

en Belgique, dans les cimetières francs, ont fait voir combien ces Germains appréciaient les belles poteries samiennes, puisque les tombes de plusieurs chefs francs et de leurs femmes en contiennent.

Il nous semble qu'il y a lieu d'admettre, contrairement à l'opinion généralement admise par les archéologues belges, que les Francs ne sont pas les auteurs de la destruction de toutes les villas belgo-romaines qui ont été dévastées et incendiées lors de leur arrivée dans nos contrées; ils se seraient bien gardés, pensons-nous, de détruire de belles demeures, de briser de précieux vases et d'abandonner les instruments utiles qui s'y trouvaient en grand nombre.

Nous sommes convaincu que dans le plus grand nombre de cas les belgo-romains, avant d'abandonner à jamais leurs demeures pour se soustraire aux envahisseurs, les incendièrent eux-mêmes après les avoir dévastées.

*(A continuer).*

Novembre 1885.

---

*Catologue descriptif des objets trouvés dans les ruines  
de la villa.*

---

I. — OBJETS EN FER.

A) *Outils.*

1. Grand ciseau à douille, pour manche en bois, voir pl. II, fig. 2.
2. Grande gouge n'ayant pas été emmanchée ; l'extrémité en a été refoulée par les choes du marteau.
3. Petite gouge ayant été emmanchée.
4. Couteau à rogner, avec entaille à l'extrémité de la lame, près du manche, voir pl. II, fig. 3.
5. Un idem.
6. Évidoir, voir pl. V, fig. 8.
7. Un idem.
8. Petit ciseau à froid, voir pl. II, fig. 6.
9. Poinçon, voir pl. II, fig. 5.
10. Ciseau à froid, avec ornement et nom du fabricant, voir pl. II, fig. 1.  
Le nom nous paraît être ADIVTOR, F(fecit).
11. Petite truelle à boucher les joints des pierres (?).
12. Une idem et fragment de grande truelle.
13. Couperet, voir pl. II, fig. 4.
14. Plusieurs outils indéterminés, dont un figuré pl. II, fig. 7.

B) *Clefs.*

1. Grande clef à trois dents, dite *laconica*, « destinée à ouvrir les *pessuli*, genre de fermeture qu'on ne connaît pas bien » (1).

C) *Armatures de portes.*

1. Deux pènes de grande serrure.
2. Deux loquets.
3. Morceau de grande charnière.

D) *Clous.*

1. Plusieurs grands clous, dont trois très intéressants; l'un, très fort, a 22 centimètres de longueur; le deuxième, à large tête carrée, a une longueur de 16 centimètres; le troisième, d'un travail très soigné, est d'un type extraordinaire, il est figuré pl. II, fig. 8.

2. Plusieurs clous à très large tête, semblables à ceux trouvés à Furfooz et qui servaient aux Francs ayant occupé cette forteresse à fixer la francisque au manche (2).

3. Grande quantité de clous, tels que ceux employés de nos jours par les plafonneurs.

4. Un clou à patte.

E) *Armes.*

1. Pointe de pique, dont la douille contient un fragment du manche.

2. Trois douilles de piques ou de lance, dont une avec fragment du manche.

3. Poignée de bouclier franc (?).

---

(1) Voir *Documents et rapports de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi*, tome VII, p. cxxxvi. Mons, 1875.

(2) Voir *Annales de la Société archéologique de Namur*, tome XIV, p. 408.



F) 1. Fer à cheval, contenant huit clous.

2. Boucle et plusieurs armatures de fer, provenant probablement de harnais et de véhicules.

3. Mors.

Les mors de l'époque romaine sont excessivement rares; nous avons lieu de croire que celui de notre collection est le seul qui existe en Belgique.

Comme on peut s'en rendre compte par l'examen de la pl. IV, la pièce en question se compose des parties essentielles des mors actuels.

Les branches, terminées par un anneau destiné à recevoir la bride, sont légèrement tournées et ornées.

L'embouchure se compose de deux canons, séparés par la pièce dite *liberté de la langue*, qui est de forme cintrée. Au milieu de cette pièce se trouvent deux anneaux mobiles, dont l'un est armé d'une pointe.

La gourmette se compose de six doubles mailles et d'un crochet.

#### G) *Divers.*

1. Plusieurs petites ancras ayant probablement servi à consolider les traverses de bois des murailles en torchis du rez-de-chaussée de la villa.

2. Deux pièces en forme de té.

3. Plusieurs pièces en forme d'*u*.

4. Deux crochets de porte.

5. Deux œillets de seau destinés à maintenir l'anse.

6. Un briquet.

7. Chaîne avec crochet.

8. Grande dent de fourche (?).
9. Anse de petit seau.
10. Grande quantité de pièces et objets indéterminés.

## II. — OBJETS EN BRONZE.

1. Sujet en bronze ciselé, de 66 millimètres de longueur, représentant un lion léopardé à mi-corps, terminé par un ornement en forme de chapiteau. Ce bronze est fixé à une tige de fer de 20 centimètres de longueur, à laquelle adhèrent des fragments de bois, voir pl. III, fig. 1, 2, 3 et 4.

Le lion est représenté à mi-corps, accroupi sur les pattes de devant, prêt à s'élançer. La tête, garnie d'une forte crinière qui retombe en touffes épaisses sur la poitrine et les épaules, est légèrement baissée et portée en avant. L'expression de la face est menaçante; les lèvres sont bridées et la gueule béante est garnie de crocs formidables. La pose et l'expression que l'artiste a su donner à son œuvre en font un lion à physionomie superbe, dont l'aspect terrible fait qu'il représente parfaitement le symbole de la vigilance et de la force.

Le lion étant aussi le symbole de la puissance souveraine, n'est-il pas permis de supposer que la villa de Thy-le-Baud'huin était occupée par un important fonctionnaire romain et que le lion de bronze qui y a été trouvé était l'insigne officiel de ce représentant de l'Empereur romain, préposé à la direction des travaux d'exploitation des minières de Thy-le-Baud'huin et des environs.

Parmi les antiquités romaines trouvées au Camp de Dalheim, en 1851, se trouve un sujet en bronze offrant beau-

coup d'analogie avec le nôtre. Il est décrit de la manière suivante : « Une pommette représentant un buste de lion en bronze moulé, soudé à un morceau de fer brisé, pl. 9, fig. 44 » (1).

Un lion de bronze du même genre que les précédents a été trouvé en 1861, à Willemeau, près de Tournai. Il figure, avec d'autres objets provenant de la même fouille, au musée royal d'antiquités de Belgique; cet objet porte l'indication FF 256.

Ce lion est représenté assis, les quatre pattes sont visibles; la queue est repliée sur le dos; la langue sort de la gueule; la crinière, au lieu d'être en touffes épaisses, a été assez finement fouillée au burin. L'expression de l'animal est calme et paisible, son aspect n'offre rien de remarquable.

Ce bronze était scellé au plomb à une tige de fer, destinée probablement à le fixer solidement à une canne.

Nous avons été étonné en même temps que peinés en constatant que la tige de fer avait été récemment brisée à ras du bronze et que celui-ci avait été percé d'un trou, dans lequel est soudée une tige de cuivre, servant à fixer le lion à une pièce de bois faisant office de support.

2. Morceau de miroir en bronze.

3. Cuiller dépourvue de manche.

4. Débris de plaques provenant probablement d'un seau de bronze.

5. Deux fragments de fibules et un morceau de bracelet (torque).

---

(1) Voir *Publications de la Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le Grand-Duché de Luxembourg*, année 1851, tome VII, chapitre VIII. *Le Camp romain de Dalheim*, p. 155. Luxembourg, 1852.

6. Dix-neuf boutons ronds, à rivet.
7. Deux boutons à pointe allongée et à rivet.
8. Pièce indéterminée, ciselée et percée d'un trou à l'une de ses extrémités.

### III. — MONNAIES (1).

1. Un grand bronze et un moyen bronze de Domitien (né en 51, mort en 96) . . . . .	2 pièces.
2. Un grand bronze et six moyens bronzes de Trajan (né en 65, mort en 117) . . . . .	7 pièces.
3. Trois grands bronzes d'Hadrien (né en 76, mort en 138) . . . . .	5 pièces.
4. Un grand bronze et un moyen bronze d'Antoine le Pieux (né en 86, mort en 161). . . . .	2 pièces.
5. Un moyen bronze de Faustine II, femme de Marc-Aurèle (celui-ci né en 121, mort en 180) . . . . .	1 pièce.
6. Un moyen bronze de Postumus régnant de 258 à 267; le revers porte la légende : Victoria Aug. (Augustorum) . . . . .	1 pièce.
7. Deux billons, mal conservés, du même. . . . .	2 pièces.
Total. . . . .	18 pièces.

L'usure de toutes ces pièces prouve que les monnaies romaines anciennes continuaient à circuler activement dans les Gaules concurremment avec le numéraire de l'Empereur régnant (2).

---

(1) M. G. CUMONT, secrétaire de la Société belge de numismatique, a bien voulu se charger de la détermination des monnaies trouvées dans la villa.

(2) Note de M. CUMONT.

IV. — PIERRES A AIGUISER.

1. Cinq pierres (grès) à aiguiser les outils.
2. Trois pierres (psammite) à aiguiser les faucilles.
3. Moreceau de marbre blanc ayant servi de pierre à aiguiser.

V. — POTERIES.

A) *Poterie dite Samienne.*

1. Plat à ornements en relief, portant le sigle Minutus.
2. Coupe (pl. V, fig. 9).
3. Fragment de vase (sujet érotique).
4. Plusieurs tessons de vases à ornements en relief, tels que : oiseaux, ours, amours, tigres, bustes, feuilles, fleurs, etc.
5. Tessons portant les sigles :  
Miaini — Boudlus — Cassuise — Paterelini — ... vro-  
niso — Ofvit — ... ruim — Mart...  
Ainsi que onze tessons dont nous ne sommes pas par-  
venus à déchiffrer les sigles.
6. Quantité de tessons sans importance.

B) *Poterie noire.*

1. Partie d'un beau vase à ornements en relief et ligne blanche.
2. Tessons divers.

c) *Poterie grise.*

1. Tesson de grande tèle, portant le sigle : DIVTORF (pl. V, fig. 1).

2. Tesson de grande tèle, portant le sigle : IMARHALISF (pl. V, fig. 2).

3. Cinq tessons de grandes tèles dépourvus de sigles.

4. Plusieurs cols de grandes amphores.

5. Moitié de tèle, dont le fond est garni de grains de quartz.

6. Tesson idem.

7. Tesson de grands vases avec ornements faits à l'ongle.

8. Grand vase à large ouverture et à rebords plats (pl. V, fig. 5).

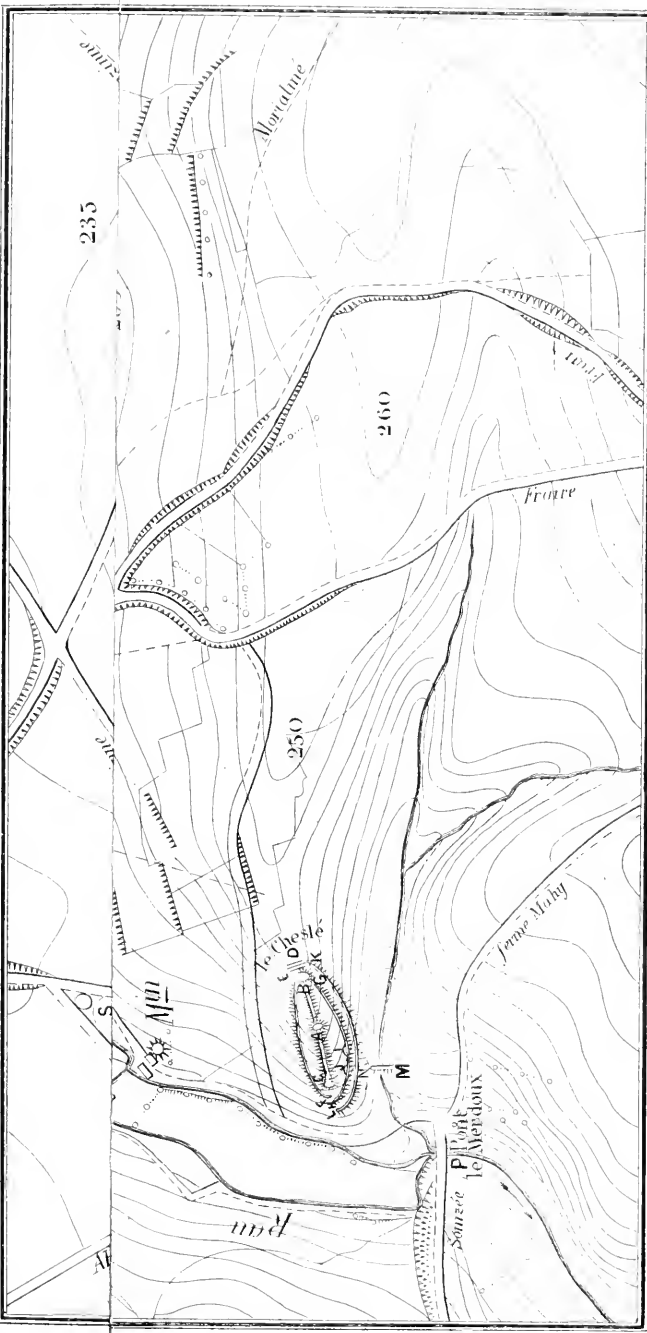
9. Fragment de mortier.

10. Parmi les tuiles trouvées à la villa, il en est une remarquable en ce qu'elle porte l'empreinte d'une chaussure, la sandale du pied gauche. Cette empreinte a environ 28 centimètres de longueur sur 7 centimètres de largeur au talon et 9 centimètres à la plante du pied. La semelle était garnie de plus de cent clous. (Voir pl. V, fig. 5)

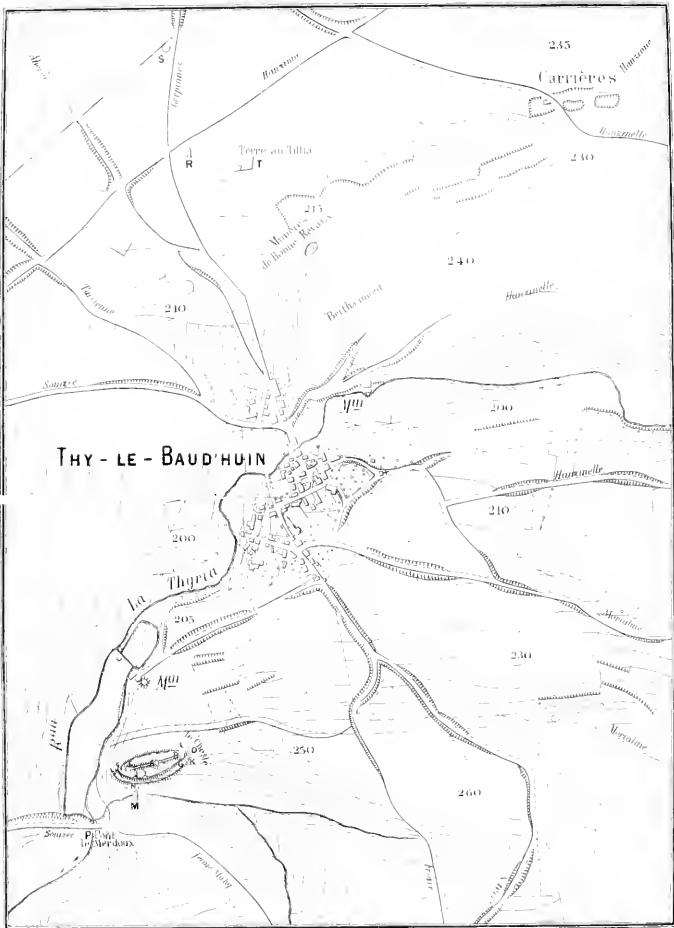
11. Signalons aussi un carreau de 21 centimètres de côté sur 45 millimètres d'épaisseur; une brique de 24.5 centimètres de longueur, sur 10.5 centimètres de largeur et 45 millimètres d'épaisseur, des fragments de carreaux à ornements, composés de plusieurs lignes parallèles, diversement recourbées et faites au peigne; plusieurs tuyaux d'hypocauste; un tuyau de conduite d'eau (voir pl. V, fig. 4); une brique ronde, de colonne, ainsi que plusieurs morceaux de platras, colorés en rouge-brun, avec lignes blanches et jaunes, d'autres ornés de dessins d'une teinte verdâtre

## VI. -- VERRE.

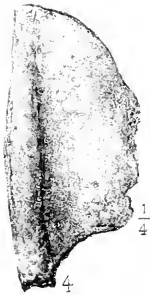
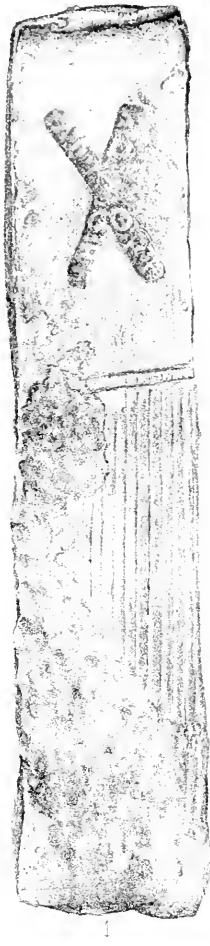
Quantité de tessons de vases, avec ornements en relief,



Échelle au 10000  
 D'après la carte dressée au Dép. de la Seine.



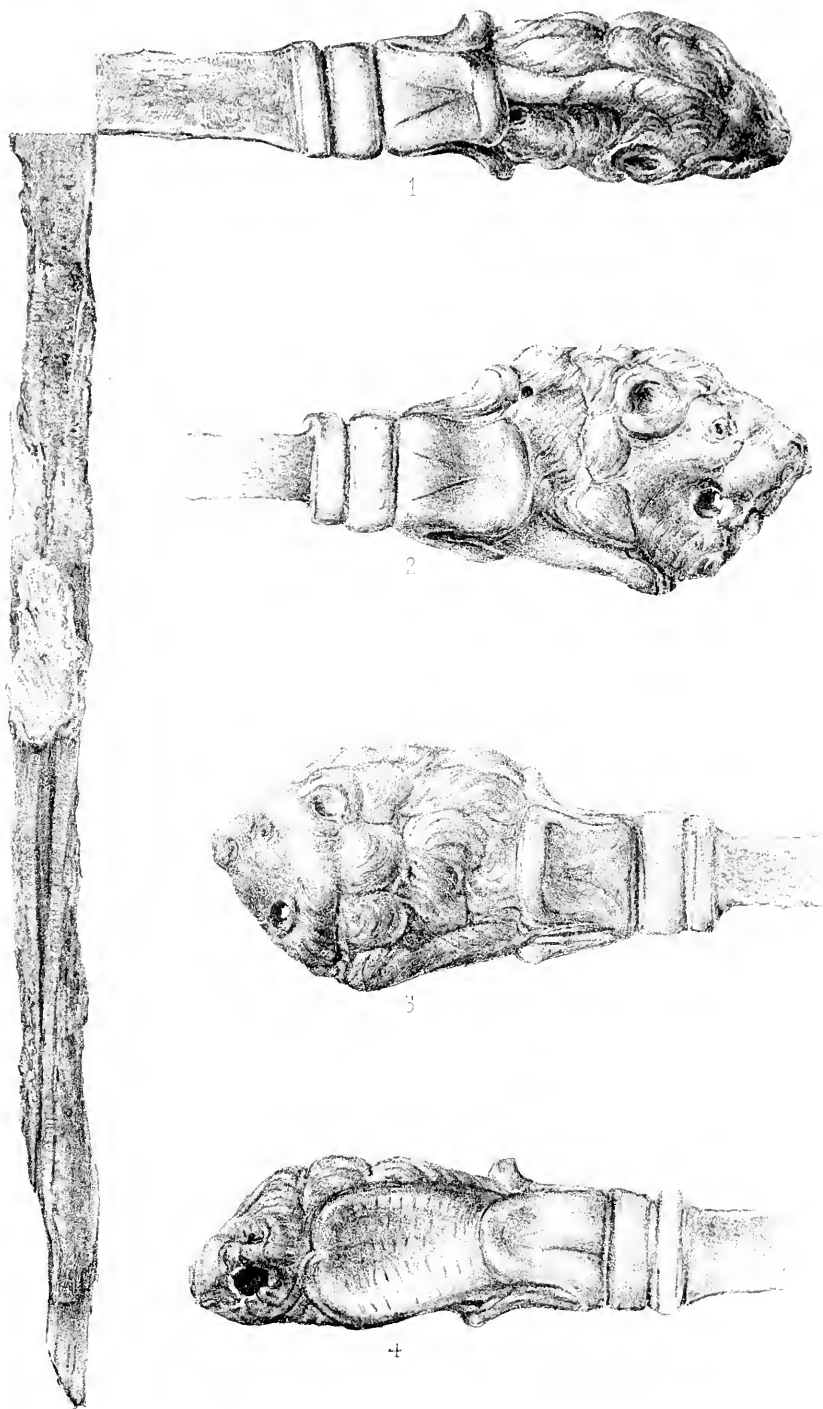




*à l'échelle de 1/2*

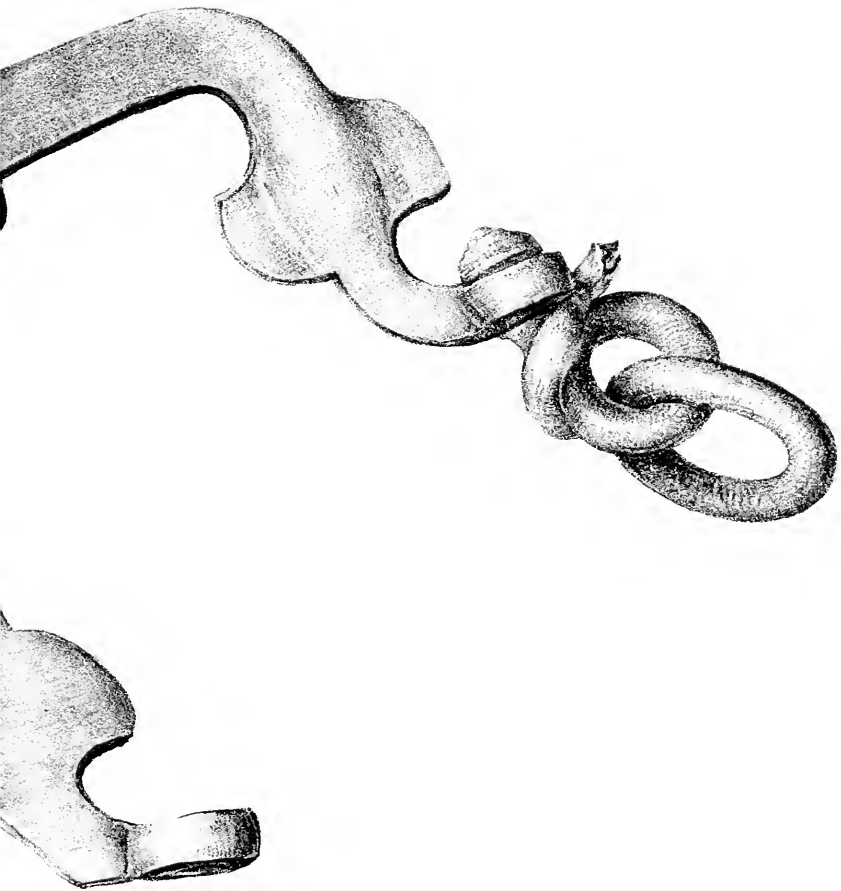
VILLA DE THY-LE-BAUD'HUIN

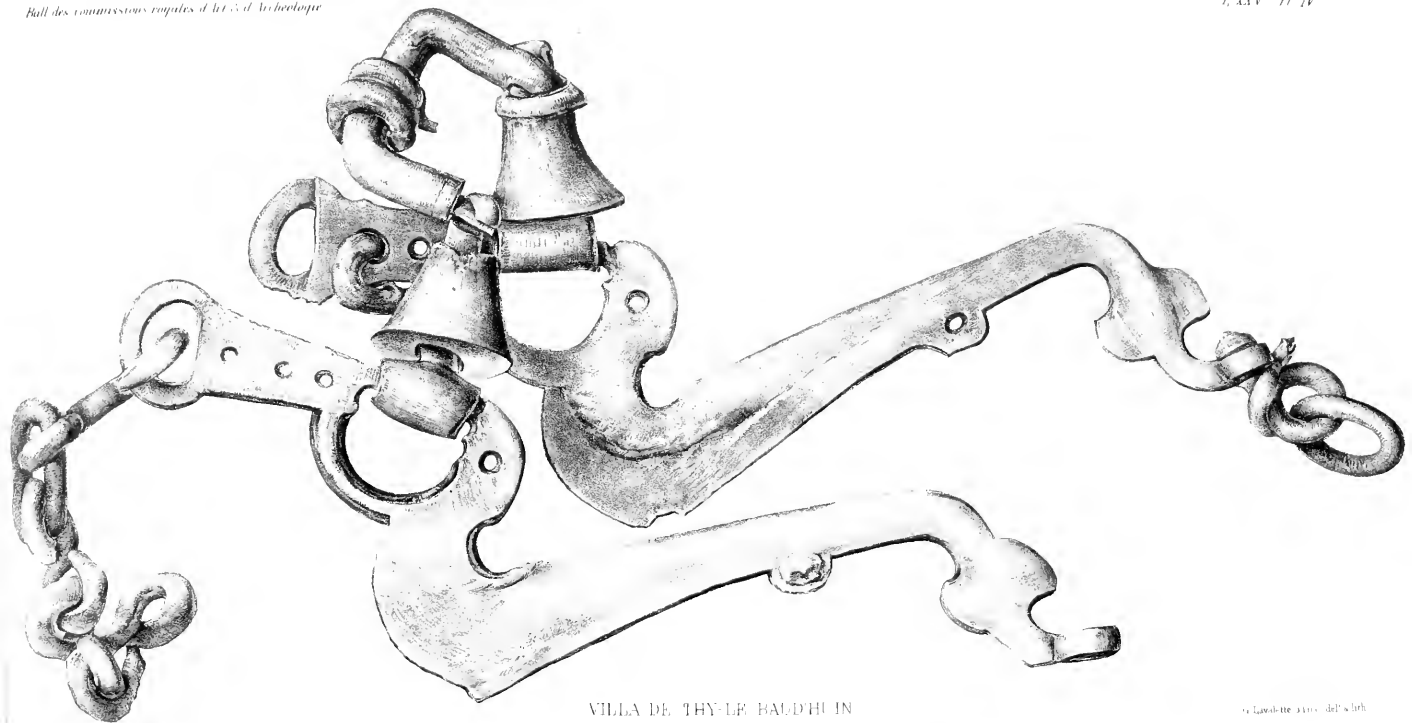




VILLA DE THY-LE-BAUD'HUIN





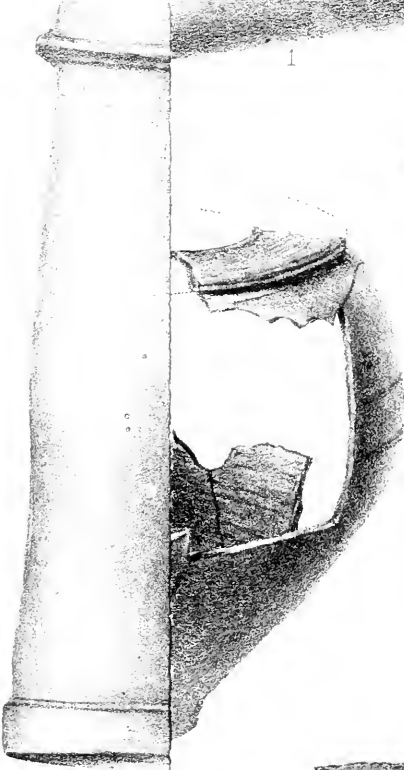


VILLA DE THY-LE BAUDHIN

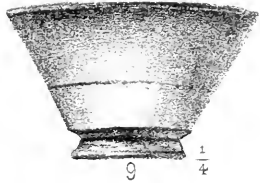
« Lavalite 310 » del 410h



1



4

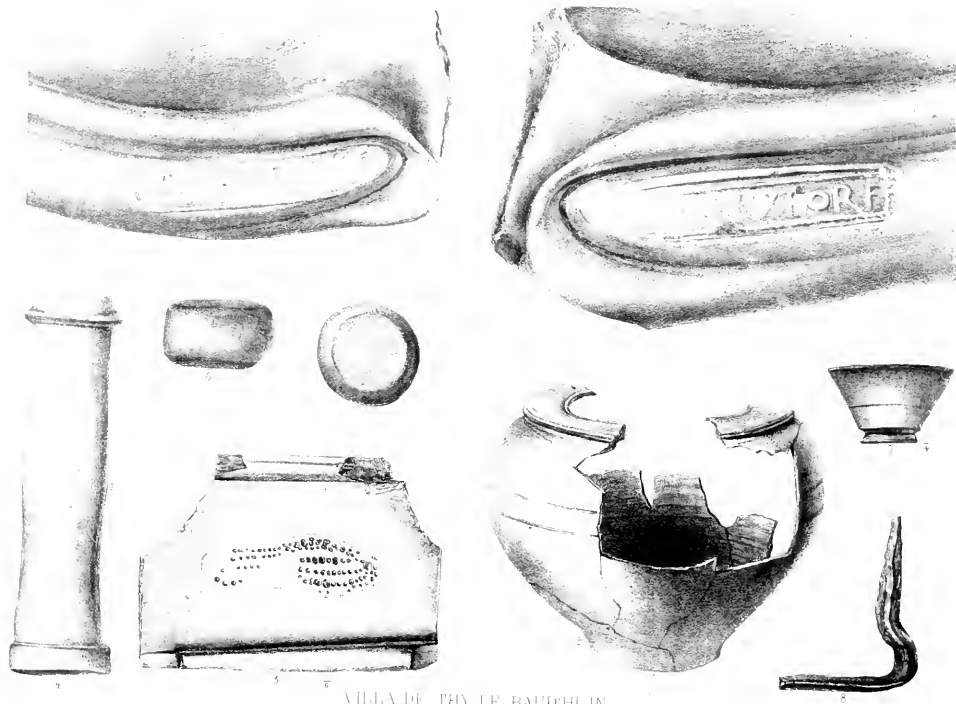


9  $\frac{1}{4}$



8  $\frac{1}{2}$

na in 3. 1. 1. 1.



VILLA DE THY LE BAUDUIN



parmi lesquels il s'en trouve de très intéressants; ainsi que plusieurs morceaux de verre fondu provenant de vases.

VII. — OBJETS DIVERS.

1. Poids en grès (464 grammes).
  2. Poids en marbre vert (24 grammes 250 millièmes), voir pl. V, fig. 6 et 7.
  3. Fragment de tablette à écrire, en porphyre vert du mont Taygète (Grèce).
  4. Morceau très épais d'ardoise, percé d'un trou.
  5. Plusieurs silex ayant servi à battre le briquet.
  6. Débris de cuisine, dents, bois de cerf, os de cheval, de sanglier, de cochon, de bœuf, de chèvre, d'âne (?) et d'oiseaux divers.  
Fragments de bois de cerf avec entailles faites à la hache en fer.
  7. Un fragment de creuset ayant servi à réduire le minerai de fer.
-

# COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

---

Le 10 mars 1886, la Commission a eu le regret de perdre un de ses membres effectifs, M. EUGÈNE CARPENTIER, architecte, à Belœil.

---

## RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

---

### SÉANCES

des 2, 6, 13, 20, 23, 27 et 30 mars; des 3, 6, 10, 13, 17, 24 et 27 avril 1885.

---

### ACTES OFFICIELS.

#### NOMINATION DE MEMBRES CORRESPONDANTS DE LA COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

LEOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, SALUT.

- Vu les arrêtés royaux des 51 mai 1860 et 11 février 1861;
- Vu l'avis de la Députation permanente et du Gouverneur du Brabant;
- Vu le rapport de la Commission royale des monuments;

Sur la proposition de Nos Ministres de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics et de la justice,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1<sup>er</sup>. MM. Janlet, architecte, à Bruxelles, et Hanon, Alphonse, membre de la Société archéologique de Nivelles, sont nommés membres correspondants de la Commission royale des monuments pour la province de Brabant, en remplacement de M. Schoy, décédé, et de M. Helleputte, nommé membre effectif.

Art. 2. Nos Ministres de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics et de la justice sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles le 12 mars 1886.

(Signé) LÉOPOLD.

Par le Roi :

*Le Ministre de l'agriculture, de l'industrie  
et des travaux publics,*

(Signé) Chev<sup>r</sup> DE MOREAU.

*Le Ministre de la justice,*

(Signé) DEVOLDER.

Pour expédition conforme :

*Le Secrétaire Général du Ministère de l'agriculture, de l'industrie  
et des travaux publics,*

(Signé) BELLEFROID.

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, SALUT.

Vu les arrêtés royaux des 31 mai 1860 et 11 février 1861 ;  
Vu l'avis de la Députation permanente et du Gouverneur  
du Brabant ;

Vu le rapport de la Commission royale des monuments ;  
Sur la proposition de Nos Ministres de l'agriculture, de  
l'industrie et des travaux publics et de la justice,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1<sup>er</sup>. M. Jamaer, architecte de la ville de Bruxelles,  
est nommé membre correspondant de la Commission royale  
des monuments pour la province de Brabant, en remplace-  
ment de M. Hansotte, décédé.

Art. 2. Nos Ministres de l'agriculture, de l'industrie et  
des travaux publics et de la justice sont chargés de l'exécu-  
tion du présent arrêté.

Donné à Bruxelles le 25 avril 1886.

(Signé) LÉOPOLD.

Par le Roi :

*Le Ministre de l'agriculture, de l'industrie  
et des travaux publics,*

(Signé) Chev<sup>r</sup> DE MOREAU.

*Le Ministre de la justice,*

(Signé) DEVOLDER.

Pour expédition conforme :

*Le Secrétaire Général du Ministère de l'agriculture, de l'industrie  
et des travaux publics,*

(Signé) BELLEFROID.

## PEINTURE ET SCULPTURE.

La Commission a approuvé les croquis présentés par M. Delperée pour la décoration de la salle des Pas-Perdus de l'Hôtel du Gouvernement provincial à Liège. M. Delperée aura à présenter toutefois les cartons définitifs, ces croquis ne donnant d'éléments d'appréciation suffisants qu'au point de vue général de la composition décorative.

Hôtel  
du Gouvernement  
provincial,  
à Liège.  
Décoration.

La Commission pense avec M. le Ministre de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics, qu'il y aurait lieu de remplacer le sujet qui rappelle la Révolution française de 1789 par une allusion à la Révolution de 1850, en Belgique.

La Commission a également émis un avis favorable sur :

1° Le dessin modifié des verrières qu'on projette de placer dans l'église de Saint Martin, à Ypres (Flandre occidentale), et dont l'exécution est confiée à M. A. Verhaegen ;

Église  
de Saint-Martin,  
à Ypres.  
Verrières.

2° Les dessins modifiés de quatre verrières à placer dans les petites fenêtres et les demi-fenêtres attenant au grand portail de l'église de Notre-Dame du Sablon, à Bruxelles : auteur, M. S. Coucke ;

Église  
de Notre-Dame,  
du Sablon,  
à Bruxelles.  
Verrières.

3° Le nouveau projet relatif à la décoration murale du chœur de l'église de Wetteren (Flandre orientale) : auteur, M. Janssens ;

Église  
de Wetteren.  
Décoration.

4° Le devis estimatif, au montant de 2,050 francs, dressé par M. Primen, pour la restauration de quatre tableaux de l'église de Sainte-Waudru, à Mons. Ces toiles représentent : *la Cène, saint Bruno, la Généalogie de sainte Waudru et l'Élévation de saint François.*

Église de  
Sainte-Waudru,  
à Mons.  
Tableaux.

Musée royal  
de peinture,  
à Bruxelles.  
Décoration.

— Des délégués ont inspecté, dans l'atelier de M. Mignon, à Bruxelles, les compositions commandées à ce statuaire pour la décoration de l'escalier du Musée royal de peinture. Ils sont d'avis que ces compositions s'annoncent très bien et que le principe peut en être approuvé.

Eglise  
de Saint-Joseph,  
à Louvain.  
Chemin  
de la croix.

— Des délégués ont examiné, dans l'atelier de M. Guffens, les quatre compositions peintes par cet artiste pour le chemin de la croix qu'il est chargé d'exécuter pour l'église de Saint-Joseph, à Louvain (Brabant).

Ils pensent que ce travail peut être accepté au point de vue décoratif.

Square  
du Petit-Sablon,  
à Bruxelles.  
Statue.

— Le Collège a fait procéder le 8 avril 1886, dans l'atelier de M. Lambeaux, à l'examen du modèle en terre de la statue d'*Ortélius*, commandée à cet artiste pour la décoration des niches de verdure du square du Petit-Sablon, à Bruxelles.

La figure d'*Ortélius* a paru bien comprise et présente un bon effet décoratif.

Square  
du Petit-Sablon,  
à Bruxelles.  
Statue.

— Des délégués ont examiné, dans l'atelier du praticien, la mise au point en marbre de la statue de *Dodonée*, dont l'exécution est confiée à M. De Tombay, pour la décoration du square du Petit-Sablon, à Bruxelles. Ils sont d'avis que le travail est effectué d'une manière satisfaisante.

Ile du Commerce,  
à Liège.  
Groupes.

— Des délégués se sont rendus à Liège, le 12 avril 1886, à l'effet de procéder à la réception des groupes en bronze commandés à MM. Halkin et De Tombay, et mis en place sur les terrasses de l'Ile du Commerce. Ils ont constaté la réussite de la coulée en bronze et sont d'avis qu'il y a lieu de recevoir le travail définitif.

## CONSTRUCTIONS CIVILES.

La Commission a approuvé :

1° Le projet modifié relatif à la reconstruction de l'hôtel du Gouvernement provincial, à Bruges : architectes, MM. De la Censerie et R. Buyck. Hôtel  
du Gouvernement  
provincial,  
à Bruges.

Le Collège a néanmoins cru devoir présenter des observations sur le style adopté pour cet édifice. Il pense qu'il est au moins inutile dans Bruges, où les monuments remarquables des xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles sont nombreux, d'élever des pastiches de ces monuments en face des monuments mêmes. Il ne paraît pas non plus logique d'appliquer ce type architectural à un édifice destiné à satisfaire à certaines exigences modernes, dont l'équivalent n'existait pas au xv<sup>e</sup> et au xvi<sup>e</sup> siècles ;

2° Le projet relatif à l'achèvement du monument de l'ancien Champ des Manœuvres, à Bruxelles : architecte, M. Bordiau. Ancien Champ  
des Manœuvres,  
à Bruxelles.

L'élargissement proposé de la galerie circulaire ne donne lieu à aucune observation.

Le Collège ne peut non plus qu'émettre un avis favorable sur le principe du projet présenté, établissant sur l'axe prolongé de la rue de la Loi une arcade conçue dans de vastes proportions.

Il croit toutefois qu'il importerait de réserver la question de savoir si cette arcade peut être fermée à l'arrière-plan par une construction ou s'il serait préférable de la laisser libre.

Les lignes architecturales du portique se profilant dans l'espace, seraient incontestablement d'un grand effet décoratif.

On ne pense pas qu'il en serait de même si la vue venait se heurter contre la masse d'une construction placée immédiatement derrière l'arcade ;

Maisons  
ouvrières  
à Anvers.

5° Le projet relatif à la construction de vingt-deux maisons ouvrières sur un terrain situé rues du Siège et de Saint-Laurent, à Anvers : architecte, M. Thielens ;

Bureau  
des postes,  
à Thuin.

4° La nouvelle proposition de l'administration communale de Thuin (Hainaut) tendante à la restauration et à l'appropriation au service des postes de l'ancien refuge de l'abbaye de Lobbes, en la ville précitée.

## ÉDIFICES RELIGIEUX.

### PRESBYTÈRES.

Appropriation  
et construction  
de presbytères.

Des avis favorables ont été donnés sur :

1° Le projet relatif à la reconstruction du presbytère de Jévigigné-sous-Lierneux (Liège) : architecte, M. Apél ;

2° Le projet relatif à la restauration du presbytère de Spontin (Namur) : architecte, M. Michaux ;

3° Le projet relatif à la restauration et à l'agrandissement du presbytère de la commune de Lille-Saint-Hubert (Limbourg) : architecte, M. Stapper ;

4° Le projet relatif à la construction d'un presbytère à Nafraiture (Namur) : architecte, M. Lejeur ;

5° Le projet relatif à la restauration du presbytère de Bevere lez Audenaerde (Flandre orientale) : architecte, M. De Pauw ;

6° Le devis estimatif des travaux de réparation à effectuer au presbytère de Serinchamps (Namur) : architecte, M. Michaux. En égard à la nature spéciale de ces ouvrages



et vu leur peu d'importance, on ne voit pas d'inconvénient à ce qu'ils soient exécutés par voie de régie ;

7° Le projet relatif à la construction d'un presbytère à Linden (Brabant) : architecte, M. Van Arenbergh ;

8° Le projet relatif à la construction d'un presbytère à Wygmael-sous-Herent (Brabant) : architecte, M. Allaert.

### ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

Ont été approuvés :

1° Le projet relatif à la construction d'une église à Heyenbeek, sous Grimberghen (Brabant) : architecte, M. Hansotte ; Église de Heyenbeek.

2° Le projet relatif à la construction d'une église à Chéoux, commune de Rendoux (Luxembourg) : architecte : M. Rémont ; Église de Chéoux.

3° Le projet relatif à la construction d'une église à Loyers, sous Lisogne (Namur) : architecte, M. Flémal. L'emplacement proposé pour cette construction ne donne lieu à aucune observation ; Église de Loyers.

4° Le projet relatif à la construction d'une église à Wygmael, sous Herent (Brabant) : architecte, M. Van Arenbergh ; Église de Wygmael.

5° Le projet dressé par M. l'architecte Bouvrie, pour la reconstruction de l'église de Roy (Luxembourg) ; Église de Roy.

6° Le nouveau projet relatif à la reconstruction de l'église de Bertrix (Luxembourg) : architecte, M. Adam ; Église de Bertrix.

7° L'avant-projet dressé par M. l'architecte Jamar, de Liège, pour la construction d'une église à Jusleville (Liège). Ce projet a paru conçu dans les meilleures conditions et a droit à des éloges ; Église de Jusleville.

- Eglise de Burght. 8° L'avant-projet dressé par M. l'architecte Nève en vue de la reconstruction de l'église de Burght (Flandre orientale);
- Eglise de Pessoux. 9° Le projet relatif à la reconstruction de l'église de Pessoux (Namur) : architectes, MM. Michaux-Raucroix et Alfred Michaux;
- Eglise de Braine-l'Alleud. 10° Le projet relatif aux modifications à apporter à l'installation de la sacristie de l'église de Braine-l'Alleud (Brabant) : architecte, M. Coulon;
- Eglise de Mons-Crotteux. 11° Le projet modifié relatif à l'agrandissement de l'église de Mons-Crotteux (Liège) : architecte, M. Apel;
- Eglise de Ramsel. 12° Le projet dressé par M. l'architecte Taeymans pour l'agrandissement de l'église de Ramsel (Anvers);
- Eglise de Vieux-Dieu sous Mortsel. 13° Le projet relatif aux modifications à apporter aux plans approuvés de la construction de l'église de Vieux-Dieu, sous Mortsel (Anvers). Ces modifications sont relatives à l'agrandissement de l'édifice : architecte, M. Gife;
- Eglise de Bruyères, sous Battice. 14° Le projet modifié relatif à la construction de l'église de Bruyères, sous Battice (Liège) : architecte, M. Lejeune;
- Eglise de Basse-Wavre. 15° Le projet dressé par M. l'architecte Coulon, pour la reconstruction du porche et du jubé de l'église de Basse-Wavre (Brabant). La proposition d'exécuter les travaux par voie de régie est admise;
- Eglise de Tongerlo. 16° Le projet relatif à la construction d'un beffroi dans la tour de l'église de Tongerlo (Anvers) : architecte, M. Taeymans;
- Eglise de Maeter. 17° Le projet relatif à l'exécution de divers travaux d'amélioration à l'intérieur de l'église de Maeter (Flandre orientale) et au placement dans la nef d'un lambris pareil à celui qui existe dans le chœur : architecte, M. Vossaert;

18° Les dessins de divers objets d'ameublement destinés aux églises de :

Ameublement  
de diverses  
églises.

Saint-Léonard (Anvers) : ameublement nouveau ;

Bevere lez Audenaerde (Flandre orientale) : balustrade pour le jubé ;

Jemeppe (Liège) : banc de communion ;

Spontin (Namur) : banc de communion ;

Sart sous Lierneux (Liège) : avant-projet d'ameublement ;

Braine-le-Comte (Hainaut) : tribune pour les orgues et restauration de l'ambon dans son état primitif ;

Blehen, commune de Lens-Saint-Remy (Liège) : chaire de vérité ;

Bourcy, commune de Longwilly (Luxembourg) : maître-autel et deux petits autels ;

Dison (Liège) : placement d'un tambour à la porte d'entrée et établissement d'un calorifère ;

S<sup>t</sup>-Vincent, à Eecloo (Flandre orientale) : chaire de vérité ;

Notre-Dame, à Huy (Liège) : autel latéral en voie d'exécution ;

Bellem (Flandre orientale) : autel en bois sculpté dont le soubassement existe ;

Aerseele (Flandre occidentale) : confessionnal ;

Nieuwerkerken (Flandre orientale) : ameublement ;

Wildert-sous-Esschen (Anvers) : maître-autel.

## TRAVAUX DE RESTAURATION.

La Commission a approuvé :

1° Les devis estimatifs des travaux urgents de réparation à effectuer à l'église et au presbytère de Dion-le-Val (Brabant) : architecte, M. Coulon ;

Eglise  
de Dion-le-Val.

- Eglise de Leupegem. 2° Le devis estimatif des travaux de restauration à exécuter à l'église de Leupegem (Flandre orientale) : architecte, M. Willems ;
- Eglise de St-Barthélemy, à Grammont. 3° Le devis estimatif des travaux de restauration et de consolidation à effectuer aux piliers supportant la tour de l'église de Saint-Barthélemy, à Grammont (Flandre orientale) : architecte, M. Van Assche ; on ne voit pas d'inconvénient à ce que ce travail soit confié à l'entrepreneur chargé de la restauration générale ;
- Eglise de Saint-Nicolas, à Tournai. 4° Les plans et devis relatifs à l'achèvement de la restauration de l'église de Saint-Nicolas, à Tournai (Hainaut) ; architectes, MM. E. Carpentier et Van Loo, son successeur ;
- Eglise de Saint-Bavon, à Gand. 5° Le devis estimatif des travaux de débadigeonnage et de restauration intérieure du chœur de l'église de Saint-Bavon, à Gand : architecte, M. A. Van Assche ;
- Eglise de Warneton. 6° La proposition de faire exécuter à l'église de Warneton (Flandre occidentale) les travaux de réparation reconnus nécessaires par M. l'architecte-inspecteur de la province ;
- Eglise de Rumbek. 7° La proposition de M. l'architecte-inspecteur provincial tendante à faire exécuter à l'église de Rumbek (Flandre occidentale) les réparations que sa conservation exige ;
- Eglise de Moerbeke-Waes. 8° Le devis estimatif des travaux de restauration à effectuer par voie de régie à l'église de Moerbeke-Waes (Flandre orientale) ; architecte, M. A. Van Assche ;
- Eglise de Braine-l'Alleud. 9° Le projet dressé par M. l'architecte Coulon en vue du rétablissement des fenêtres du transept de l'église de Braine-l'Alleud (Brabant) en style ogival flamboyant ;
- Eglise de Notre-Dame, à Tournai. 10° L'avant-projet modifié relatif au rétablissement des meneaux dans une fenêtre de l'église paroissiale de Notre-Dame, jointe à la cathédrale de Tournai (Hainaut), et dans

laquelle doit être placée la verrière dite de Pierre Cotterel : architecte, M. Bruyenne ;

11° Le projet relatif à l'exécution de travaux de réparation aux toitures du chœur et de la sacristie de l'église d'Horpmael (Limbourg), ainsi qu'au renouvellement des fenêtres de cet édifice : architecte, M. Denis.

Eglise  
d'Horpmael

On peut autoriser l'exécution des réparations aux toitures par voie de régie ;

12° L'avant-projet dressé par M. l'architecte Pavot pour la restauration du jubé de l'église de Walcourt. Ce projet recevra la sanction officielle lorsqu'il sera transmis par la filière administrative.

Eglise  
de Walcourt

— Ont été approuvés les comptes des travaux de restauration exécutés aux églises de :

Comptes  
des travaux  
de diverses  
églises.

Notre-Dame, à Anvers, 5<sup>e</sup> trimestre de l'année 1885 ;

Sainte-Waudru, à Mons, depuis le 9 avril 1885 jusqu'au 15 février 1885 ;

Notre-Dame de Pamele, à Audenaerde (Flandre orientale), exercices 1885 et 1884.

— Des délégués se sont rendus à Hal, le 17 mars 1886, pour examiner les travaux effectués dans le chœur de l'église de Saint-Martin. Ces travaux ont pour objet le débadigeonnage du chœur, la restauration architectonique de cette partie de l'église, la démolition des constructions qui masquaient certaines parties de l'architecture primitive, l'enlèvement du mobilier Renaissance qui y avait été installé, l'abaissement du pavement à son premier niveau et finalement la construction d'une nouvelle tribune pour les orgues.

Eglise  
de Saint-Martin.  
à Hal.

Le débadigeonnage du chœur et de la chapelle de la Vierge a fait découvrir une série de peintures d'un goût et d'un

style excellents qui composait jadis pour ces parties de l'édifice une décoration d'une grande richesse. Ces peintures ornent principalement les parois et les voûtes de la chapelle de la Vierge, la chapelle absidale derrière le maître-autel, où elles s'accompagnent de belles dorures, et deux grandes niches qui décoraient les deux piles d'entrée du chœur et qu'avaient cachées jusqu'ici deux petits autels adossés à ces niches.

Les sujets qui ont trait (au moins dans les deux niches) à l'histoire de saint Martin ne comprennent généralement que des figures de petite dimension. Il ne sera guère possible de les restaurer eu égard à leur détérioration et aux grandes lacunes que présente l'ensemble de la décoration. Mais on ne peut qu'approuver l'idée d'en prendre des calques, et des copies exactes seraient d'un grand secours si les ressources permettaient un jour de rendre au chœur sa décoration picturale.

Ce qu'il n'est malheureusement pas possible d'approuver, ce sont les procédés employés pour le débadigeonnage, exécuté d'ailleurs sans aucune autorisation préalable. L'emploi de racleurs en fer a détérioré les parements des pierres et les peintures murales de la chapelle de la Vierge; l'acide muriatique a brûlé les pierres et complètement changé leur ton naturel; de faux joints en blanc, irrégulièrement tracés, nuisent à l'ensemble du chœur; enfin les bases détériorées des piles, au lieu d'être refaites en pierre, ont été complétées au moyen de ciment, auquel on a mêlé un mauvais sable jaune très argileux, ce qui produit un effet déplorable. Ce sont là des modes d'exécution absolument répréhensibles et qu'on pourrait qualifier, sans exagération, d'actes de vandalisme.

Les constructions parasites qui avaient été érigées dans le chœur avaient eu pour but de faciliter le placement des boiseries qui le décoraient. Leur démolition a amené des découvertes intéressantes, telles que celle de l'ancienne tribune seigneuriale des Trazegnies, prenant jour sur le chœur par une baie carrée qui subsiste encore, ainsi qu'un passage et un escalier qui menaient du chœur au dehors.

L'enlèvement des premières dalles du pavement actuel a permis en même temps de constater exactement le niveau du pavement primitif. Enfin, l'enlèvement des stalles a fait reconnaître que les arcatures si riches des chapelles du tour du chœur continuaient primitivement jusqu'à l'entrée du sanctuaire. Ces arcatures élégantes, qu'enrichissent des figures et des feuillages sculptés avec une grande délicatesse, ont été abattues et rasées par endroits pour placer les boiseries. Il conviendra de les rétablir minutieusement. On devra conséquemment modifier le dessus des stalles projetées et leur enlever leurs dossiers élevés et leurs dais qui masqueraient ces beaux détails d'architecture.

Il y a lieu de regretter encore, dans certains des travaux ci-dessus indiqués, le mode d'exécution suivi par l'architecte. L'abaissement du sol du chœur était autorisé en principe. Mais à défaut de la présentation d'un projet régulier, ce travail a été commencé à l'aventure et sans que son auteur eût arrêté seulement au préalable ce qu'il se proposait de faire.

De tous les travaux exécutés à l'église de Saint-Martin, le seul qui ait été autorisé régulièrement est l'abaissement de la tribune de l'orgue. Mais les dessins présentés par M. l'architecte Van Assche étant inexacts, il en résulte qu'il n'est

plus possible de donner suite au travail projeté sans nuire à l'architecture de l'ensemble du chœur. La tribune de l'orgue devra donc être étudiée sur de nouvelles bases. Sous cette tribune, et donnant dans le chœur, on a placé une porte à arc en tiers-point qui n'est nullement conforme ni au projet présenté, ni à l'architecture du chœur. Son exécution est très médiocre, son utilité contestable, et pour ne pas nuire à l'aspect général du chœur, il y aura lieu de la supprimer. Nous ajouterons que le dessin des balustrades n'est nullement conforme à celui des balustrades déposées.

L'inspection de l'église de Hal a suggéré d'autres propositions.

L'image de Notre-Dame de Hal est placée au-dessus du célèbre retable Renaissance de forme élevée qui décore le maître-autel. Elle s'y détache sur un fond de draperies de velours d'un ton sombre, surmontées d'une vaste couronne dorée. Tout cela forme un ensemble hétérogène de la plus mauvaise proportion, du goût le plus détestable et qui a, en outre, l'inconvénient de masquer complètement le fond de l'abside. Il résulte des déclarations de M. le doyen de Saint-Martin qu'il est nécessaire cependant pour les cérémonies des pèlerinages de maintenir la Vierge à cette place, c'est-à-dire sur le maître-autel. S'il en était ainsi, il serait infiniment préférable d'enlever le célèbre retable de Jehan Mone et de le placer sur un des autels latéraux, en descendant la Vierge sur le maître-autel, qui, le cas échéant, devrait être refait dans le style du chœur, l'autel existant n'ayant du reste aucune valeur artistique. Mais cette substitution entraînera, de l'aveu même de M. le doyen, un changement radical, en ce sens que l'église ne sera plus placée sous l'invocation de



Saint-Martin. M. le doyen espère en obtenir l'autorisation du Saint-Siège.

L'ancien couronnement en albâtre du retable Renaissance est actuellement déposé, en plusieurs morceaux, dans la chapelle des fonts baptismaux.

C'est un travail de sculpture charmant et des plus délicats, exécuté dans un style identique à celui du retable. Il importera d'examiner s'il n'y a pas lieu de le rétablir à son ancienne place et, en tous cas, de prendre des mesures pour le préserver de toute détérioration.

L'ancienne croix triomphale, placée à l'entrée du chœur sur une poutre qui supporte aussi les statues de la Vierge et de Saint-Jean, se dresse au-dessus d'une sorte de grand support à jour de forme carrée et de dimensions encombrantes qui masque tout le fond de la partie supérieure de l'architecture du chœur, si riche et si élégante. Il y aura lieu de supprimer ce membre parasite, d'invention absolument moderne et du plus mauvais goût, de descendre la croix et d'établir une autre disposition pour la faire reposer sur la poutre, ainsi que les deux statues qui l'accompagnent.

Les façades de l'église sont encore, du côté du presbytère, dans un déplorable état de dégradation. Les sculptures, entièrement démangées, menacent ruine ; une des gargouilles en pierre est tombée au moment du passage d'une procession et a failli occasionner les plus grands malheurs ; des pierres se détachent journellement des balustrades et menacent la vie des passants.

Il importerait que les diverses autorités intéressées s'imposassent des sacrifices pour activer le plus possible la continuation de la restauration extérieure et, en attendant, il y

aurait lieu de placer des clôtures en bois pour empêcher les approches de l'église sur les points dangereux.

Eglise de  
St-Christophe,  
à Liège.

— Des délégués se sont rendus à Liège, le 12 avril 1886, afin d'inspecter, conformément aux instructions de M. le Ministre de la justice, l'église de Saint-Christophe, dont la conservation est signalée comme gravement compromise.

Ils ont constaté que l'édifice est fortement lézardé en plusieurs endroits, notamment aux nefs latérales, où les crevasses s'étendent de la base des murs aux chéneaux. Les murs de la nef latérale droite présentent, en outre, à leur partie supérieure un hors-plomb d'environ quarante centimètres, résultant de la poussée de la charpente ; les trois premières arcades reliant les piliers de la nef principale sont fort endommagées et il y existe des fissures importantes ; les voûtes de la nef latérale gauche exigent une démolition immédiate. La charpente entière des toitures est dans un état déplorable : on a enlevé les entrails qui reliaient le pied des arbalétriers pour faciliter l'exécution, au siècle dernier, de la voûte en plâtre de la nef, de sorte que la poussée sur les murs est devenue excessive. Il est impossible de restreindre les travaux entrepris pour la restauration de l'église de Saint-Christophe à l'exécution de simples ouvrages de consolidation, comme on l'avait conseillé, l'examen de l'état des lieux ayant fait reconnaître que les travaux de restauration et les travaux de consolidation se confondent à tel point qu'on ne peut les séparer.

M. l'architecte Van Assche, chargé de la restauration de l'église et présent à l'inspection, a été invité à dresser une nouvelle estimation de la dépense, complétant l'ancien devis approuvé qui n'avait pas prévu le remaniement et la reconstruction de toute la charpente.

Les délégués ont remarqué, dans la partie actuellement fermée de l'église (le transept et le chœur), au milieu d'une forêt d'élançons, une figure d'ange en bois sculpté de la seconde moitié du xviii<sup>e</sup> siècle, et qui ne manque pas d'un certain mérite; elle doit avoir fait partie du baldaquin d'un autel. Des confessionnaux de la même époque ont été laissés à la place qu'ils occupaient au transept et sont exposés à être détériorés. Les délégués ont engagé les membres du conseil de fabrique à faire déposer ces objets en lieu sûr

*Le Secrétaire Général,*

J. ROUSSEAU.

Vu en conformité de l'article 25 du règlement.

*Le Président,*

WELLENS.

---



# JEAN VAN DER MOERE

## ENLUMINEUR



En faisant des recherches dans un des plus curieux manuscrits enluminés de la Bibliothèque royale de Bruxelles (1), « le *Catholicon* de saint Augustin, » provenant de la bibliothèque d'Afflighem, mon attention fut attirée sur un écu (2) armorié suspendu à deux pinceaux posés en sautoir. Mon premier sentiment fut qu'il y avait là un caprice de la part de l'enlumineur, mais j'inclinai bientôt à voir dans cet écu les armes de l'enlumineur lui-même. Les recherches que j'ai faites m'ont amené aux conclusions que j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui aux lecteurs du *Bulletin*.

Avant d'entrer en matière, je m'empresse de rendre hommage à l'obligeance de M. le comte Th. de Limburg-Stirum, qui a bien voulu déterminer les armes dont j'ai fait le point de départ de cette étude.

Les armes dont il s'agit appartenaient à un bâtard de la famille gantoise des van der Moere; elles se représentent trois fois : la première, au folio 25 du t. I, dans la position prémentionnée; les deux autres fois, aux folios 26 et 45, t. I, dans l'intérieur d'une lettre.

---

(1) Ms. 9121-9124.

(2) Je donne plus loin, dans la description du *Catholicon*, l'écu en question.

La généalogie de la famille van der Moere, aujourd'hui éteinte, ne fait mention, à cette époque, d'aucun bâtard ou de branche bâtarde. Ce silence ne peut surprendre les généalogistes : des crayons les plus précis sont souvent muets sur ces héritiers un peu encombrants. La plupart des seigneurs ne pouvaient montrer à leur égard cette générosité des puissants dues de Bourgogne, qui rachetaient leurs faiblesses par des bienfaits.

Van der Moere n'aura pas fait un secret de sa naissance ni de son origine. Il aura signé le travail qui m'occupera tout à l'heure par le signe le plus apparent pour ses contemporains : par ses armes.

Mais avant de m'engager dans mon sujet, il y a une question préalable qu'il importe de poser, alors même que la solution n'en serait pas trouvée. Van der Moere descendait-il d'une branche bâtarde ou lui-même était-il bâtard ?

Dans le premier cas, on pourrait peut-être identifier cette branche avec la famille d'artistes dont plusieurs membres figurent dans les registres de la « Corporation Plastique », de Gand (1).

En parcourant les listes des membres de la « Corporation Plastique », de Gand, j'y ai trouvé, en 1475, un Jean van der Moere, maître, et en 1485, un artiste portant le même nom et le même prénom et désigné avec la qualité de « juré ». Faut-il y voir deux personnages différents, ou le maître de 1475 est-il devenu juré dix ans plus tard ? Je suis dans l'impossibilité, avec les renseignements dont je dispose, de

---

(1) DE BUSSCHERE, *Recherches sur les anciens peintres gantois des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles.*

donner une réponse catégorique. Et cependant rien ne s'oppose, au moins provisoirement, à identifier le maître avec le juré et à le considérer comme l'auteur de « l'écu-signature ».

En 1486, un certain Rogier van der Moere fut élu doyen de la corporation, et c'est la dernière mention qui soit faite d'un membre de cette famille.

En 1485, peu de temps par conséquent après l'achèvement de la transcription du « Catholicon », un Jean van der Moere, que j'identifie avec l'artiste gantois, se fit recevoir dans la corporation des enlumineurs de Bruges. Il était déjà marié à cette époque, car l'année suivante il perdit un enfant.

Voulant profiter des avantages dont jouissaient les membres de la gilde de Saint-Jean et de Saint-Luc, érigée régulièrement depuis 1454, il s'y fit admettre dès son arrivée à Bruges. Le registre de la corporation, dont M. Weale a publié des extraits dans *le Beffroi*, mentionne seulement l'année de son admission (1485).

L'enlumineur gantois y figure sous le nom de Jean *van den Moere*. Cette différence dans l'orthographe du nom ne nuit en rien à l'identité de l'artiste. Tout le monde sait que l'exactitude dans l'orthographe des noms laissait autrefois beaucoup à désirer.

Quant au départ de van der Moere pour Bruges, il s'explique de lui-même, si l'on se reporte à la vogue immense dont les enlumineurs de cette ville jouissaient aux pays d'alentour et même à l'étranger. Ils ne pouvaient suffire aux commandes qui leur étaient adressées de toutes parts. Aussi, les libraires faisaient-ils revenir des livres de

l'étranger et surtout d'Utrecht (1). Cet état de choses causa des différends entre ces derniers, les enlumineurs et les peintres. Il y eut des infractions nombreuses aux ordonnances rendues par les échevins, quoiqu'elles fussent formulées dans des termes très larges.

Je ne puis narrer ces longues querelles : ce serait hors de proportion avec mon sujet. Je me bornerai cependant à mentionner une décision de la corporation en date du 21 mars 1500 (2), car elle a trait à mon sujet. Il fut ordonné à tout son serment que dorénavant il sera obligatoire à tous les membres de la communauté de déposer « la marque avec laquelle ils marquent leur ouvrage ». Jean van der Moere signa l'ordonnance en question et choisit une pensée munie d'une tige sans feuille.

Jean van der Moere ne continua donc pas à signer ses travaux du signe qui nous a permis de le tirer de l'oubli. Cette façon de procéder était plus modeste, et, d'autre part, qui sait si beaucoup de riches amateurs eussent consenti à voir même dans un coin l'écu d'un artiste, fût-il un van Eyck ou un Memling.

En 1486, comme je l'ai dit plus haut, il perdit un enfant. Le registre de la corporation des enlumineurs me fournit des renseignements jusqu'à la mort de van der Moere, mais avec plusieurs solutions de continuité.

Autant que les documents m'autorisent à l'affirmer, Jean van der Moere n'occupa aucune fonction dans sa gilde. Je trouve des mentions de lui dans le livre des comptes de

---

(1) Je connais bon nombre de livres d'heures de cette provenance. La concurrence des enlumineurs du Nord a donc été très considérable.

(2) *Le Beffroi*, 1864-1865, p. 298.



1487 à 1490, il paie six gros comme « iaerghelt », la même somme pour les années 1492, 1494, 1495 (1).

Le nom de van der Moere se présente encore une fois dans une sentence arbitrale à propos d'un différend qui s'était produit entre l'abbé et le couvent des chanoines réguliers de l'abbaye de Saint-Barthélemi, dit l'Eeckhoute, et la gilde des libraires, en 1499 (2).

L'année suivante, il signa l'ordonnance dont je viens de parler. Il trépassa en 1515, et sa dette mortuaire fut fixée à deux escalins.

Avant de décrire les miniatures, je dois rencontrer les objections qui m'ont été faites au sujet des peintres enlumineurs. Les peintres ne faisaient pas de miniatures et Jean van der Moere est cité parmi les peintres de la gilde de Gand. Je connais à cette règle un certain nombre d'exceptions. Simon Marmion était peintre et enlumineur; avant lui Beauneveu était peintre, sculpteur et enlumineur. Henneckart, « varlet » de Philippe le Bon, puis de Charles le Téméraire, exécutait indifféremment des peintures à l'huile ou à l'eau. Gérard Horebaut, artiste contemporain de van der Moere, et natif comme lui de la même ville, est cité comme « scildere ». Albert Dürer, dans son journal de voyage (3), l'appelle Gérard « l'illuminateur, » et l'on sait d'ailleurs qu'il exécuta en cette qualité des travaux pour Marguerite d'Autriche. Il peignit à l'huile un diptyque pour l'abbé Hughenois.

---

(1) *Comptes de la gilde Saint-Jean et Saint-Luc*, 1484 à 1525. Voir, p. 176, *le Beffroi*, année 1864-65.

(2) *Le Beffroi*, pp. 512 à 552. Année 1872-75.

(3) Dr FRIEDRICH, *Leitschuh*. Leipzig, 1881. — ALBRECHT DÜRER, *Tagebuch der Reise in die Niederlande*.

Je me suis borné à des exemples connus, je pourrais grossir facilement cette liste

Au reste, il y a plus d'affinité qu'on ne pourrait le croire entre les travaux du peintre et ceux de l'enlumineur. « A » Tournai (1), l'apprentissage pouvait se faire indifféremment (pour les miniaturistes) chez un maître peintre ou » chez un enlumineur. »

On a vu, il y a quelques vingt ans, dans les miniatures de valeur, tantôt la main d'un Van Eyck, tantôt celle d'un Van der Weyden et surtout celle de Memling. M. Waagen, malgré tout son savoir, partagea cette erreur. Aujourd'hui que la réaction a eu lieu, on ne voudrait voir dans aucune miniature l'œuvre d'un peintre.

Mais tout en tenant compte des droits des corporations, si jalouses de leurs privilèges, je préfère cependant me rallier à l'avis que Woltmann a exprimé dans son excellente histoire de la peinture. Le critique allemand dit que la ligne de démarcation entre les enlumineurs et les peintres n'a jamais été trop rigoureusement tracée.

N'est-il pas prouvé qu'un certain nombre d'artistes ont pratiqué en même temps la peinture sur bois et sur vélin? Ces exceptions, en dépit de l'esprit du temps et des droits des corporations, n'ont pas été si rares qu'on serait porté à le croire, comme je l'établirai un jour par des témoignages de diverses époques de l'histoire de l'art.

A quel titre, Jean van der Moere était-il inscrit dans la corporation de Gand? Était-ce à titre d'enlumineur ou de peintre, ou cumulait-il les deux métiers? Les renseignements

---

(1) ALEX. PINCHART, *Archives des arts et des sciences*, t III, pp. 71 et 72.

que j'ai sous les yeux ne m'autorisent pas à conclure, du moins antérieurement à son séjour à Bruges. Dans cette ville, il n'a dû s'occuper que d'enluminure, car il n'en est jamais fait mention dans les extraits des registres de la corporation des peintres. En admettant que des documents nouveaux démontrent que Jean van der Moere, inscrit dans les registres de la « Corporation plastique de Gand, » est une autre personnalité que notre enlumineur, il n'en resterait pas moins établi que le miniaturiste du « Catholicon » est le membre de la corporation de Saint-Jean et de Saint-Luc, de Bruges.

Il n'est pas nécessaire d'ailleurs de recourir à cette dernière hypothèse : car, à Gand, depuis 1465, les enlumineurs furent admis dans la corporation des peintres, et Jean van der Moere peut fort bien n'avoir exécuté, même à Gand, que des « histoires » sur parchemin.

« La gilde de Saint-Luc, à Gand, admettait, dit Crowe (1), toute espèce d'ouvriers ou d'artistes maniant la brosse ou le pinceau, mais dans le principe, elle excluait les enlumineurs qui n'y furent adjoints qu'en 1465. Ils ne paient que le quart de la taxe imposée aux autres peintres. A Bruges, on adopta la même mesure en 1454 (2) ».

Je passe à présent à une autre objection.

Le miniaturiste n'est pas van der Moere, mais le Chartreux représenté sur la première planche. Le religieux nous apparaît dans une attitude caractéristique de son métier de calligraphe : il taille sa plume. Sur son pupitre, on peut

---

(1) CROWE et CAVALCASELLE, *les Anciens peintres flamands*, etc.

(2) DIERICKX, *Mémoire sur la ville de Gand*, t. II, pp. 111, 113.

voir tous les instruments nécessaires à la transcription. La feuille de parchemin est fixée à la planche par un plomb. A droite, dans la planche, se trouvent les encriers en corne; du même côté, dans un bloc placé sur un meuble, des plumes couvertes de minium. Il n'y a pas de doute que le copiste ou transcripteur n'ait exécuté lui-même les nombreuses rubriques qui se trouvent dans le texte.

D'ailleurs que faire de ces armes si significatives pourtant? Pourquoi le Chartreux aurait-il suspendu à des instruments du peintre le blason d'une personne lui étrangère? N'est-il pas plus rationnel et plus simple de voir dans ces armes la signature de l'enlumineur que celle du calligraphe?

Au folio 67 du tome I<sup>er</sup>, nous voyons un autre moine Chartreux occupé à écrire : c'est vraisemblablement l'auteur du « *Catholicon*. » Ici, dans la première planche, nous aurions la représentation du copiste. En effet, il n'est pas admissible, lorsqu'on considère le soin extrême avec lequel le « *Catholicon* » fut exécuté, que le compilateur se soit borné à ne nous donner que la minute de son travail. Dès lors, l'enlumineur nous aurait représenté deux personnes bien distinctes. Dans le tableau du folio 67, le Chartreux n'a aucun des outils du transcripteur, il écrit, il compile.

J'ai cru nécessaire d'écartier une à une les difficultés qui pouvaient nuire à l'identité de ce modeste artiste que je me suis efforcé de tirer de l'oubli. J'aborde maintenant la seconde partie de mon travail.

#### LE CATHOLICON DE SAINT-AUGUSTIN.

Qu'est-ce qu'un *Catholicon*? L'auteur nous en informe dans une longue rubrique « *in fine* » du tome second.

C'est une sorte d'arsenal d'arguments tirés des ouvrages de l'illustre évêque d'Hippone, que le compilateur a disposés dans l'ordre alphabétique pour la commodité du lecteur. Je n'ai pas su découvrir pour qui ces immenses « in-folio » furent exécutés. Il est peu probable que ce grave ouvrage latin ait été entrepris pour un laïque, et cependant je trouve dans les lettrines historiées non seulement des armes, mais la représentation de religieux, de prêtres et de laïques. Est-ce à titre de bienfaiteurs que ces derniers y ont été représentés avec leur blason ? Je me trouve dans l'impossibilité de conclure, mais il y aurait là un point intéressant à élucider.

Les manuscrits proviennent de l'abbaye d'Afflighem. Serait-ce pour ces religieux que cette immense compilation aurait été entreprise ? Le texte est muet sur ce point. Une main moderne a écrit sur le premier feuillet de garde, en grandes capitales, que l'ouvrage appartenait à l'abbaye susdite. On peut y voir une acquisition ou un cadeau.

Le catholicon se compose de deux volumes de 51 1/2 centimètres de hauteur sur 54 de largeur. La reliure en est moderne et ils ont été rognés si maladroitement que l'ornementation marginale de certains folios a été entamée. Le premier volume contient 190 feuillets, le second 168, dont les 45 derniers de ce volume sont de papier. Les pages se divisent en deux colonnes de 90 à 92 lignes. Les titres courants et les rubriques sont écrits en rouge.

Il y a des « paraphés » et d'autres signes ou lettres à l'encre bleue : l'écriture est une petite gothique, et dans le texte les abréviations abondent.

Ce long travail a été entrepris par un Chartreux du mo-

nastère de Royghem (vallis regalis), près de Gand, en 1481. Je me borne à transcrire deux passages importants pour mon étude : *Operis sequentis quod beatissimi Aurelii Augustini nun cupatur Catholicon Inceptum anno 1481* (Voir folio 67 v<sup>o</sup>, t. I<sup>er</sup>), vers la fin au tome II. *Anno domini hec compilari 1484, finivi opitulante Domino 18 die novembris.*

Dans le cours de l'ouvrage, le transcripteur a eu soin de nous dire à quelle date il avait terminé telle ou telle partie. En sorte que pendant les quatre années qu'a duré ce travail, le lecteur est parfaitement renseigné sur le temps qu'il a consacré aux diverses parties.

Si une seule main a transcrit l'immense compilation dont je viens de donner quelques détails, il n'en est pas de même de la décoration, qui est apparemment une œuvre collective.

Les manuscrits, un peu considérables, furent souvent ornés par plusieurs artistes, et parfois les différences de style et d'exécution sont si grandes qu'on a peine à y voir la collaboration d'artistes contemporains habitant la même contrée, sinon la même cité. Et c'est précisément le cas pour le manuscrit du « Catholicon », quoique cependant dans une plus faible mesure, car van der Moere est l'auteur de presque tout le travail.

Les entourages des principaux folios se composent de bandes d'un ton vert bronzé, d'un bon effet, sur lesquelles l'enlumineur s'est plu à peindre des fleurs, telles que : scilles des centaurees, des véroniques, des pâquerettes, des marguerites, des pensées, des lys orangés, des roses rouges. Des mouches, des papillons animent ces riches bordures ; des écus, des devises les rehaussent. Dans le texte, les lettres rustiques se détachent sur un champ bronzé ou

carminé, azur et vert pomme. Plusieurs sont d'un goût et d'une exécution irréprochables.

Dans la miniature initiale (1), saint Augustin nous apparaît assis sur son trône; une auréole dorée transparente entoure sa mitre. Il tient dans sa main gauche un cœur et prend de l'autre un livre qu'un moine blanc, couvert de l'aumusse, lui présente. Près de ce dernier, un personnage, un docteur en robe verte, puis un Franciscain et deux personnages dont la tête seule émerge. De l'autre côté du trône un Chartreux, le capuchon sur la tête, tenant un livre, et près de lui un autre personnage, dont l'enlumineur ne nous montre que la tête.

Cette miniature offre peu d'intérêt et est d'une exécution médiocre. Néanmoins je suis persuadé qu'elle a été peinte par van der Moere.

Folio 9. L'encadrement « la vignette », comme disent les artisans du temps, n'entoure que la première colonne. Dans la lettrine du haut de la page, nous voyons représenté, d'après la tradition iconographique, saint Nicolas, évêque de Miré. C'est le patron d'un personnage à genoux et à mains jointes, en robe de couleur carminée. En bas est suspendue à la marge au moyen d'un clou, un écu portant « *de sinople à trois fusées d'or* » (2).

Folio 23. Dans un O rustique de 11 1/2 centimètres de hauteur sur 14 1/2 de largeur, qui s'enlève sur un fond

---

(1) Largeur 12 1/2 centimètres, hauteur 15 1/2 centimètres.

(2) Il ne nous a pas été possible de savoir, à deux exceptions près, à qui appartenaient les armes qui figurent dans les deux volumes constituant le *Catholicon*. Néanmoins, il m'a paru intéressant d'en faire mention, car dans ces armes de familles éteintes ou peu connues, les chercheurs trouveront peut-être des indices ou des renseignements.

doré, vient prendre place la scène reproduite par la première planche du présent travail.

Un Chartreux, le capuchon sur la tête, est occupé à tailler sa plume. La pose est naturelle, l'expression souriante est bien rendue. Aussi pardonne-t-on sans peine à l'enlumineur des fautes de perspective de dessin.

Cette miniature constitue un vrai tableau de genre, un de ceux que les artistes du moyen âge s'entendaient le mieux à exécuter. En effet, dans les manuscrits, ils sont les plus fréquents. Van der Moere, qui n'a pas un talent facile, si ce n'est pour les fleurs, a été plus heureux dans cette page que dans toutes les autres.

Il y a, de plus, une opposition de couleurs très agréable à l'œil et que la phototypie a été impuissante à exprimer. La blancheur de la robe monacale se détache vivement du tapis vert tendu derrière sa « chaire » et contraste avec le couvre-lit rouge œillet; la chambre sombre présente un contraste très réussi avec les lumières éclatantes de certains objets qui s'y trouvent.

Dans la marge latérale droite, en haut, on lit une inscription dans des rinceaux blanchâtres « *tempus veniet.* » La même devise se représente dans la marge en bas, à gauche, sur un fond pourpre fouetté d'or. Nous voici encore en présence d'un écu inconnu, qui a pour « tenant » un ange. Il porte au 1 et au 4 d'azur à deux épées d'argent posées en sautoir à la garde et la poignée, de gueules pommetées d'or, accompagnées de trois étoiles à six rais d'or; et au 2 et au 3 d'argent, au chevron de gueules accompagné de trois mouchetures d'hermine; en dessous du lit, la devise « *cogita mori.* » A dextre de l'écu, saint Josse, représenté en pèlerin,



**M**apula prefatio apologetica super triperitiam tabula opus sequentis  
 qd catholicon lictissimi aurelii augustini epi intulatur. In qua pfa<sup>o</sup>  
 ondit copilator quos pp triplite rone nre h volumini ita appellari de  
 buit. Copilata ano dñi. 1683. 20. die aprilis i domo ballis regalis ordiis  
 cathusienfis iuxta grandauium.



**D**imulante dño. rebuta gran

di fenore lictati. qz iam pme distinctiois calcem uigentis operis attigi?  
 pulsq ultra dictantiis iaciamus qmbā. idest ad sedam. q hanc rōis caducē  
 lectur pgramus cadendā. debemus quātū reliā fuerimus nacti apem. tabu  
 lis uelutendis opera impendē. Neqz enī hoc. nisi ipolterus efflagitat ordi.  
 ut pms tabulas ip fidamua. e qbus uelud speculi qddā pme huius distinctiois  
 fulget atqz exurgeat structura eademus. huc fabricaremus. Oblauanda pe  
 tera usqueqz nobis erat. mensura hmitata. que ubiqz uideatōis sic tene  
 ret tēpiem. ne foret ueruoocabilis. et immoderata progressio. Ipa enī est que  
 metimur constat. omni rei modū prefigēs. Custodiendus priorius erat et  
 nūs. q in eis q nūamius locū optinet huij. Preteritūdi uel hūmuis ēē pon  
 dis neqz rata sumus. qd in eo potissime consistit. cū qppā appendimus.  
 qd omēz uer. ad qctem ac stabilitatē trahet. et hec oblectantes e licā scqm  
 scptura ducitē. Disposuisti oia in mensura. et nūo. et fōndē. Hec tñ dif  
 ferentes. neqz legentū ita in hāc redigimus expositōz intellēm. quasi non  
 sit aliud mēsure gēuis. nūq atqz ponderis. preterqz in lapidibus. lignis.  
 atqz huiusmodi molibz. et qntitāqz corporalibus uel terrenalibus. uel celest  
 ribus aiaditi potest. atqz cogitari. Immo etiā est. qd admodū in huius se  
 cūe distinctiois ad pme dilleru pfanōe. mensura hū nictura. cu equatur  
 qd de illa est. nec aliud ipa est. Est et nūs sine nūo. uti i priallegata enota  
 in pfanōe. quo foiantur oia. nec ipse foiatuz. Nactiomnis qz tunitatiz





est assis, la main droite sur son bourdon, une couronne passée au bras, et, de l'autre côté, on voit un personnage en houppelande noire à genoux, les mains jointes.

Dans la marge latérale, le blason de van der Moere : *d'argent coupé de sable brisé d'un bâton posé en barre chargé en chef à dextre d'un écu d'or au chevron de gueules chargé d'une écaille d'argent*. Ce blason est suspendu à deux pinces posés en sautoir. Je n'insiste plus sur ce blason, dont l'origine et dont la signification à cet endroit viennent d'être exposées.

Un peu plus bas apparaît une « drôlerie » dans le goût du moyen âge : Une truie en robe grise et en camaïl bleu, la fêrule... dans la patte droite, est commodément assise sur un siège. Elle soutient un livre où un cochonnet à genoux semble lire à grand'peine. Sur le côté, son condisciple, le groin, dans le rudiment a l'air fort affairé.

Folio 67. Un Q de 12 centimètres de longueur sur 11 1/2 de largeur, s'enlève sur un fond rouge; des véroniques, des fleurs de fraisier sont attachées aux branchages qui constituent la lettre. La miniature a été collée avec soin sur le feuillet. Nous y voyons un Chartreux, le capuchon sur la tête et d'apparence aussi austère que celui dont nous venons de faire connaissance avait l'air souriant. Ici dessin et perspective laissent également à désirer, mais l'éclatant a rendu avec justesse la figure du personnage. Devant le religieux, on aperçoit, sur un pupitre ou lutrin plus élevé, des livres ouverts. Les guichets des fenêtres sont fermés et le jour qui pénètre par les vitres supérieures est assez pauvre. Cette miniature introduit le lecteur dans une vraie cellule de chartreux, d'où les objets riants ont été exclus.

Mise en présence de la page reproduite par la première planche, elle formerait un contraste des plus frappants.

Deux pages plus loin, on est en présence d'une œuvre de l'école des enlumineurs du petit livre d'heures provenant de la famille de Hennessy.

Il y a lieu de tenir compte de ce fait, parce que le livre d'Heures précité a des points communs avec le Bréviaire Grimani comme M. Ruelens le signalait dans une étude qui a paru dans « l'art ancien à l'Exposition de 1880 » et qui se trouve actuellement à la bibliothèque royale de Bruxelles.

Le ciel, les rochers, les arbres, les attitudes de petits personnages, la finesse de l'exécution, comme la conception du sujet, ne peuvent laisser aucun doute à cet égard. L'enluminure, qui a 14 1/2 centimètres de largeur sur 15 de hauteur, est cintrée. Sur un rocher couvert d'une herbe douce et menue, dominé par des bouquets d'arbres peints fort délicatement, on aperçoit trois petits personnages placés à une certaine distance les uns des autres. Le premier en avant, les bras levés, « Moïse » ; le second « Aaron » une gourde suspendue au dos, et le troisième « Hur ». En haut, dans un nuage d'or, Dieu apparaît comme pour prêter une attention plus grande à la prière de ses serviteurs ; car là-bas dans la plaine les Amalécites sont aux prises avec les enfants d'Israël.

Des légers rehauts d'or, une des notes caractéristiques de l'école flamande de la fin du xv<sup>e</sup> siècle et du xvi<sup>e</sup>, agrémentent les lumières des draperies.

Sous la miniature que je viens de décrire se trouve un grand H, qui n'est pas traité dans le même style que les lettrines du manuscrit : il appartient encore à l'ancienne

Nupit prefatio sup scdm distinctione opus presentis. qd catho-  
 licon. aurely augustum nomen accepit. in qua prelocutioe ondit  
 copulator. qd cuncta opus huius hnt agmata sit uel ueritatis ap-  
 phatua. a flitatis destructia. Et fuit edita anno dñi. 1682. in do-  
 mo vallis regalis. ordinis carthulienho. iuxta gandauum.



## **Ausa quã obrem hñã opalũ**

eperim eudare apur. qd qd ea q loqui iam didu. in huius pme. Distinctionis pfa-  
 exatlis sit lectitare n rehgat. dephende ulla interueniente poterit. edicatis cali-  
 gne. Neq cu arbitror. ai sic post magica edita a lris pibus lucubrancia  
 sacris in apicibus uentis relaxo sunt. ut nullaten ca eam nullare que pã  
 edificatiois suffragiu. me a hq deler. temerario qram iudicij aulic quasi  
 in ipsoũ laqseram suggillandẽ dẽpnan. Non cu fabricare sic noia. lunt  
 to quali tẽnt atq exerce suspicamus. ut exinde q laudabiliter a plris sunt  
 digesta septoribus. in mirau apphãde. vetera dẽpniemus. atq fãdãr exopte-  
 nus. Et ex hoc sane. laudis exactus debet carẽ emulorũ coroliorib. q ca-  
 rano dente. in augulis rodũt. doctrina sana non sustinetes. coaccuãtes sibi  
 ingros paritẽtes aurib. ad fabulas aut outũtur. qntomagis no ipõ fidei  
 acimui. mapia dinaci stillarũ equalidus. atq marandus. neq pãr fon-  
 tis hãuues. eunio nioz fraternauũ in auulz gurgites. sed mendicans ut ir-  
 epiqhenlibiter qppã scãã. tanti doctois vboũ stilladia excrenda nudu  
 largiente dño destinau. qbus sacris nullus nisi multa effretis. atq sacra  
 religioe pã storo ordie alienus. uidebit condire fontillis. Et hã uisum. il-  
 lud differendẽ. qẽquis poptũ forc tatus sũ. quo in gne faj noscitur hẽsã  
 se igena. ut obsecroũ facibus impudica obstruet. oia. **¶** Hic est cũ  
 ut pauca e plurib. pro huius rei de qua agimus caula. ommemoria de celo.  
 Ram recordate nicone. mar uetris libardi. librorũ sinãũ cõditõr. qbus



manière. Je citerai aussi comme très bien réussies les lettres D du folio 96 v°, E folio 104, F folio 108, G folio 112 v°, qui sont ornées de papillons ou de fleurs. Dans un folio suivant, l'intérieur d'un H, un ange tenant un écu d'azur portant en chef à dextre *une étoile à six rais, à senestre un buchet de sable embouché, enguiché et virolé d'or, en pointes, un marteau d'or*. Plus bas, sur un banderole, on lit : « Par Basse-laer. »

Folio 120. Un I de 8 1/2 centimètres de longueur sur 7 de largeur. L'artiste a représenté à gauche, saint Jean tenant un calice d'où s'échappe un petit monstre, de l'autre côté de la lettre un personnage en longue houppelande, le chaperon jeté derrière le dos.

Folio 127. Un grand F de 7 1/2 centimètres de longueur et de 8 de hauteur. Saint Laurent est représenté tenant un gril et un livre. Un personnage en robe de couleur, le poignard au côté, est agenouillé devant lui. Près de ce dernier, un écu d'azur portant *deux têtes de femme de carnation, et en pointe un coq au naturel*.

Folio 152 v°. Un M de 7 1/2 centimètres de hauteur et 7 de largeur.

D'un côté, sainte Marguerite sortant du corps du dragon, de l'autre, un *écu portant parti d'azur, en chef deux têtes de femmes de carnation et en pointe un coq au naturel; et, d'argent au chevron d'or chargé de 5 yeux au naturel, accompagné de trois mouchetures d'hermine*. L'écu a pour tenant un ange.

Folio 144 v°. Un N de 7 1/2 centimètres de hauteur et 7 1/2 de largeur. Nativités. Ici le mot a prescrit à l'enlumineur le sujet qu'il avait à représenter. La sainte Vierge

à genoux devant l'enfant Jésus. D'autre part, saint Joseph, non nimbé; derrière ce groupe, un personnage en houppelande; des rayons lumineux traversent le toit de la chaumière.

Ici, nous revoyons l'écu portant *d'azur à la colombe blanche au naturel, accompagnée de trois étoiles à six rais.*

Folio 147. Dans un O, haut de 8 centimètres et large de 7, un écu parti aux armes déjà décrites des folios 127 et 144.

Folio 150. Dans un P de 8 centimètres de haut et 7 1/2 de large, l'enlumineur nous montre Charlemagne tenant le globe et l'épée, un chien est couché à ses côtés. Devant lui, un personnage à genoux; un écu suspendu à la lettre porte *d'azur à la tête de femme de carnation.*

Folio 162. Dans un N, sur un fond rouge, hauteur 7 1/2, largeur 7 centimètres, on voit un évêque tenant dans la main gauche une petite église, de l'autre une crosse; devant lui, à genoux, les mains jointes, un personnage en grande houppelande.

Folio 164. Dans un S de 7 centimètres de largeur sur 8 centimètres de hauteur, le même écu qu'au folio 127.

Folio 171. Un grand T auquel est suspendu un écu d'azur. Voir plus haut folio 127.

Folio 179. Saint Liévin, représenté dans la forme traditionnelle, c'est-à-dire tenant en main des tenailles avec une langue, en souvenir du martyre qui lui fut infligé; à genoux, devant lui, un personnage en noir, accompagné d'un chartreux, le capuchon sur la tête.

Sur le côté, un écu portant d'azur en chef dextre une étoile d'or à six rais à *senestre, un huchet de sable, enbouché, virolé et enguiché d'or, en pointe un marteau d'or.*



*In fine.* Je signalerai encore un X, sur fond bronzé, accompagné de papillons admirablement rendus.

Le tome II s'ouvre avec une miniature que van der Moere n'a pas exécutée. Pour la couleur, c'est une des meilleures que je connaisse (voir planche II). Certes, on peut critiquer le manque de noblesse de saint Augustin, sa taille trapue, le manque d'aisance de l'attitude. Le travail cependant ne laisse pas d'être intéressant. Pour la facture, on pourrait peut-être le rapprocher des enluminures qui ornent le bréviaire Grimani ou des livres qui ont été décorés par les mêmes artistes qui travaillèrent au fameux manuscrit de la Bibliothèque de Saint-Marc, à Venise.

L'adjonction de la planche II me dispense de décrire cette enluminure. Je me bornerai donc à transcrire l'inscription qui monte près de la bouche du moine, vers le grand Docteur :

« *Fratribus catholicon sit presens obsecro gratum. Et sis in patria merces, o Doctor beate.* »

Folio 4. Dans un A d'assez grandes dimensions, un enlumineur assez gauche a représenté saint Jean-Baptiste, couvert d'une peau de chameau, montrant de l'index l'agneau qu'il tient de la main gauche. Un personnage tonsuré vêtu d'une soutane violette et le chaperon jeté sur l'épaule, invoque à genoux et mains jointes ce saint, qui est sans doute son patron ; un écu appendu à la lettrine porte *d'azur au 5 cerfs d'or un bâton de gueules en barre brochant sur le tout*. Ce serait un membre de la famille gantoise des Borluut.

Folio 55. La bordure bleue semée de pâquerettes, de roses, de pensées, etc., encadre très heureusement la partie supérieure et la marge latérale de la première colonne. En haut

de la page, à gauche, on voit dans un B saint Liévin dans l'attitude que j'ai décrite plus haut. Il est invoqué par un personnage qui, à en juger par le costume, doit être un laïque. Entre le saint et le fidèle, l'artiste a placé un ange tenant un écu *de sable à 5 arcs d'or tendus d'argent*. Cette lettrine a été exécutée par van der Moere.

La seconde planche reproduit l'enluminure dont je viens de parler. A quelle main faut-il l'attribuer? Je suis porté à lui donner pour auteur l'enlumineur du paysage du premier volume, ou un maître de la même école.

Que savons-nous de positif au sujet de cette école gantoise d'enlumineurs. On cite des œuvres anonymes d'un grand mérite, des artistes comme les Horebaut, qui eurent leurs jours de gloire; mais jusqu'à présent il n'a pas été donné de leur restituer des œuvres d'une façon certaine.

Mon étude donne une date qui peut être considérée sans témérité comme point de départ important pour l'histoire de l'enluminure. Le « Catholicon » a été compilé et terminé en 1484, et, selon toutes les apparences, enluminé peu de temps après. Toutes les œuvres ne se présentent pas avec le caractère du Catholicon : les fonds d'or semés de fleurs, ces lettres rustiques qui reviennent si souvent dans le Grimani, ne se généralisent que dans les dernières années du xv<sup>e</sup> siècle. La tendance qui a prévalu dans nos provinces à l'époque de Maximilien commença à se faire sentir dans les premières années du règne de Charles le Téméraire (1). Les lettrines prirent à cette époque cet aspect pittoresque dont

(1) Le manuscrit n° 5104, Bibliothèque de l'Arsenal à Paris, enluminé vers 1470, contient des lettrines rustiques, mais qui n'ont pas encore le développement ni l'élégance de celles que le lecteur a sous les yeux dans les 2 planches.

les artistes ont tiré tant de parti. Elles doivent être originaires du pays flamand. Tandis qu'en France, sous Charles VII (1), les enlumeneurs se plaisaient déjà à employer des lettres prismatiques dorées sur des fonds sombres ou de couleur agrémentés de fleurs. Tous les manuscrits hollandais qu'il m'a été donné d'étudier semblent n'avoir admis ce genre de lettrines que beaucoup plus tard. La Bibliothèque royale possède un manuscrit n° 21690 provenant du pays d'Utrecht et datant du xvi<sup>e</sup> siècle. Les manuscrits de la même provenance que j'ai eu tout récemment le loisir d'examiner au Musée Plantin confirment mon assertion. Les lettrines rustiques n'y apparaissent qu'à trois ou quatre endroits ; partout ailleurs les anciennes formes ont persisté. Cette circonstance me ferait même supposer qu'elles sont dues à une autre main, car on ne doit pas perdre de vue qu'il régnait d'une école à l'autre une très grande diversité, tant dans les procédés que dans le style.

### PLANCHES.

Je transcris des inscriptions se trouvant sur les deux planches, en faisant disparaître les abréviations.

1<sup>re</sup> planche, tome I : « Incipit prefacio apologetica super tripertitam tabulam operis sequentis quod catholicam beatissimi Aurelii Augustini episcopi intitulatur in qua prefacione ostendit compilator quomodo propter triplicem rationem jure hoc volumen ita appelari debicit. Compilata anno domini

---

(1) Voir les manuscrits n° 45077 et 10475 de provenance française, à la Bibliothèque royale de Bruxelles.

1485, 20 di aprilis in domo vallis regalis ordinis carthusiensis juxta gandavum ».

2<sup>e</sup> planche, tome II : « Incipit prefacio super secundam distinctionem operis presentis quod se catholicon Aurelii Augustini nomen accepit, in qua prelocutione ostendit compilator quod euneta operis hujus syntagmata sunt vel veritatis approbativa ac felicitatis destructiva. Et fecit edit a anno domini 1482, ni domo vallis regalis ordinis carthusiensis juxta gandavum ».

Je me suis dispensé de citer toutes les mentions du compilateur, car elles sont si nombreuses qu'à elles seules elles eussent occupé plusieurs pages d'un texte compact.

J'ai donné plus haut les dates extrêmes, car les diverses parties n'ont pas été compilées dans l'ordre des matières. L'inscription du tome II nous indique un travail antérieur d'un an à celui mentionné ci-dessus.

J. DESTREE.

---

# COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

---

## RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

---

### SÉANCES

des 1<sup>er</sup>, 7, 15, 22, 28 et 29 mai; des 1<sup>er</sup>, 5, 8, 12, 19, 26 et 29 juin 1886.

---

### ACTES OFFICIELS.

#### NOMINATION D'UN MEMBRE EFFECTIF DE LA COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, SALUT.

Revu les arrêtés royaux du 7 janvier 1855, du 30 juin 1862 et du 1<sup>er</sup> mars 1886;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics et de Notre Ministre de la justice,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1<sup>er</sup>. M. Baeckelmans, Frans, architecte, à Anvers, membre correspondant de la Commission royale des monu-

ments, est nommé membre effectif de ladite Commission, en remplacement du sieur Carpentier, Eugène, décédé.

Art. 2. Notre Ministre de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics et Notre Ministre de la justice sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken le 17 mai 1886.

(Signé) LÉOPOLD.

Par le Roi :

*Le Ministre de l'agriculture, de l'industrie  
et des travaux publics,*

(Signé) Chev<sup>r</sup> DE MOREAU.

*Le Ministre de la justice,*

(Signé) DEVOLDER.

Pour expédition conforme :

*Le Secrétaire Général du Ministère de l'agriculture, de l'industrie  
et des travaux publics,*

(Signé) BELLEFROID.

---

## PEINTURE ET SCULPTURE.

La Commission a émis des avis favorables sur :

Eglise de Houyet  
Tableaux.

1° La mise en état de deux tableaux appartenant à l'église de Houyet (Namur) et représentant l'un : *la Vision de Sainte Catherine*, par Navez; l'autre, *l'Éducation de la Vierge*, par Houry. Ces toiles avaient été confiées à M. Primen pour en opérer le nettoyage et le vernissage;

- 2° Le projet relatif à la décoration murale du chœur de l'église d'Hombeek (Anvers), par M<sup>me</sup> de Gault, artiste peintre, à Bruxelles, décoration reproduisant les figures sur fond d'or du Christ et des douze Apôtres ; Eglise d'Hombeek.  
Décoration.
- 3° L'avant-projet soumis par M. Capronnier, pour la restauration du vitrail de la grande fenêtre du bras sud du transept de l'église de Sainte-Waudru, à Mons (Hainaut). Eglise de Sainte-Waudru,  
à Mons.  
Vitrail.
- Ce projet a paru restituer heureusement les dispositions de l'ancienne verrière ;
- 4° Le projet relatif à l'exécution de quatre vitraux destinés au chœur de l'église de Leernes (Hainaut) ; auteur, M. Coucke ; Eglise de Leernes.  
Vitraux.
- 5° Le dessin d'une verrière à exécuter par M. Dobbe-laere, de Bruges, pour l'église de Saint-Martin, à Courtrai (Flandre occidentale) ; Eglise de Saint-Martin,  
à Courtrai.  
Verrière.
- 6° Le projet relatif à l'exécution de deux verrières destinées à l'église de Boesinghe (Flandre occidentale) ; auteur, M. A. Verhaegen ; Eglise de Boesinghe.  
Verrières.
- 7° Le projet relatif à l'exécution de cinq verrières à placer dans l'église de Waereghem (Flandre occidentale) ; on a fait remarquer qu'il n'a été soumis qu'un seul dessin pour les cinq verrières et qu'il est à supposer que c'est un dessin-type, dont les dispositions seront appliquées par l'auteur, M. A. Verhaegen, à toutes les verrières, les figures et les détails seuls subissant des modifications ; Eglise de Waereghem.  
Verrières.
- 8° La proposition du conseil de fabrique de l'église de Laethem-Saint-Martin (Flandre orientale) de confier à M. Van de Walle, artiste peintre, à Gand, l'exécution de deux copies de tableaux de Van Dyck, représentant, l'un : *Notre-Dame du Rosaire* ; l'autre : *Saint-Martin* ; Eglise de Laethem-Saint-Martin.  
Tableaux.

Eglise de Notre-Dame, à Poperinghe. Verrières. 9° Le projet relatif au placement de quatre verrières, dans le chœur de l'église de Notre-Dame, à Poperinghe (Flandre occidentale); peintre, M. Dobbelaere;

Eglise de Saint-Michel, à Gand. Verrière. 10° Le dessin d'une verrière à placer dans l'église de Saint-Michel, à Gand, et qui représente un sujet tiré de la vie de saint Adrien. L'approbation officieuse donnée à l'auteur, M. Capronnier, ne dispense pas néanmoins les administrations locales de soumettre le projet à la sanction de l'autorité supérieure par la filière administrative;

Eglise de Maeseyck. Tableau. 11° La proposition du conseil de fabrique de l'église de Maeseyck (Limbourg) de confier à M. Cittadini, artiste peintre, à Bruxelles, la restauration du tableau de Gérard de Lairesse, qui orne le maître-autel de l'église précitée;

Musée royal de peinture, à Bruxelles. Décoration. 12° Le dessin modifié (grandeur d'exécution) soumis par M. Mignon, d'un panneau de la rampe du grand escalier des musées de l'État, à Bruxelles.

Des modifications ont été apportées à la suite d'inspections faites par des délégués de la Commission royale des monuments à l'atelier de l'artiste chargé de reconstituer l'ornementation de la rampe de l'escalier précité;

Statue de Cockerill, à Seraing. 13° La proposition de placer sur le piédestal de la statue de Cockerill, à Seraing (Liège), le médaillon en bronze de feu M. l'ingénieur en chef Brialmont, par M. Cattier, médaillon reproduisant celui qui est au piédestal de la statue Cockerill, à Bruxelles;

Eglise de Capelle-St-Ulric. Statue. 14° Le projet relatif à l'exécution d'une nouvelle statue de la Sainte Vierge, avec trône, pour l'église de Capelle-Saint-Ulric (Brabant);



15° Le dessin relatif à un projet de cadres pour le chemin de la croix, en chromolithographie, destiné à l'église de Bourey, commune de Longwilly (Luxembourg). Église de Bourey.  
Chemin  
de la croix.

— Des délégués se sont rendus à Liège, le 11 juin 1886, pour procéder, conformément à la demande de l'autorité communale, à la réception du groupe de M. Mignon, *le Bœuf au repos*. L'inspection a été faite avec le concours de M. Drion, membre correspondant et délégué de la ville. Réception  
du groupe  
de M. Mignon,  
à Liège.

Le modèle du groupe ayant été antérieurement approuvé, il n'y avait plus lieu que d'en examiner la fonte.

Les délégués ont constaté que ce travail est complètement réussi et ne peut donner lieu à aucune critique.

## CONSTRUCTIONS CIVILES.

La Commission a approuvé :

1° La demande de l'administration communale d'Ypres (Flandre occidentale), tendante à obtenir l'autorisation de remplacer trois poutres et un certain nombre de traverses de la grande charpente des Halles; Halles d'Ypres.

2° Le projet relatif à la construction d'un hospice d'incurables à Louvain (Brabant), sous la condition que, dans le cours de l'exécution, on tiendra compte des observations contenues dans le rapport du conseil supérieur d'hygiène publique, en date du 27 avril 1886; architecte, M. Delplace; Hospice  
d'incurables  
à Louvain.

3° Le projet dressé par M. l'architecte Demaeght pour la construction d'un hospice de vieillards à Laeken (Brabant), sous les réserves faites par le conseil supérieur d'hygiène publique, en ce qui concerne le mode de chauffage. Hospice  
de vieillards  
à Laeken.

et de ventilation et les précautions à prendre en prévision de l'incendie (rapport du 27 avril 1886);

Maison contiguë  
au *Steen*. 4° La mesure prise par le département des finances pour la cession à la ville d'Anvers de la maison contiguë au *Steen*.

Cette cession permettra de restituer au vieux burg, dans la restauration que l'on prépare, une construction qui en fait visiblement partie intégrante;

Palais de justice  
de Neufchâteau. 5° Le projet relatif à l'ameublement du palais de justice de Neufchâteau (Luxembourg);

Halles d'Ypres. 6° Les projets relatifs au placement d'une grande porte au rez-de-chaussée des Halles d'Ypres (Flandre occidentale), du côté de la rue de l'Anguille, ainsi que d'une porte sous la tour, vers la cour.

Halles d'Ypres. — A la demande de l'Administration communale d'Ypres, des délégués se sont rendus dans cette ville, le 4 mai 1886, pour examiner la charpente de la salle nord de l'étage des Halles.

Ils ont constaté que plusieurs pièces de cette charpente sont dans un état de vétusté tel que leur remplacement doit être jugé indispensable et urgent.

L'évaluation de la dépense, au devis approuvé de la restauration générale, ne comportait, pour la grosse charpente, qu'une somme de 950 francs; les travaux supplémentaires qu'il est indispensable d'exécuter, et qui comportent le renouvellement de poutres en chêne, de chevrons, traverses et poteaux, élèveront cette dépense au chiffre de fr. 4,792 55.

Les délégués sont d'avis, et la Commission s'est ralliée à leur opinion, que ces travaux, ainsi que le chiffre de la dépense y relative, sont pleinement justifiés.

L'exécution de certains de ces ouvrages a dû être effectuée d'urgence et ne laisse rien à désirer.

Une majoration de fr. 1,655-62, se rapportant à la dépense prévue au devis pour le renouvellement des fenêtres, au montant de fr. 2,626-56, a paru également justifiée.

Les délégués ont eu l'occasion de voir l'assemblage de la porte à placer à l'intérieur des Halles; cet ouvrage a été exécuté avec le plus grand soin, et le chêne qui le compose est de premier choix; ils ont recommandé de placer à l'intérieur la face ornementée de cette porte.

## ÉDIFICES RELIGIEUX.

### PRESBYTÈRES.

Des avis favorables ont été donnés sur :

- 1° Le projet relatif à la construction d'un presbytère à Bras (Luxembourg); Appropriation et construction de presbytères.
- 2° Le projet relatif à l'agrandissement du presbytère d'Asquillies (Hainaut);
- 3° Diverses propositions concernant l'exécution de travaux de réparation et d'amélioration aux presbytères de :
  - Schoorisse (Flandre orientale);
  - Austruweel (Anvers);
  - Cheneux, sous La Gleize (Liège);
  - Couvin (Namur);
  - Hives (Luxembourg);
  - Saint-Georges, près de Nieuport (Flandre occidentale);
  - Havelange (Namur);
  - Ollomont-sous-Wibrin (Luxembourg).

## ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

Ont été approuvés :

- Eglise collégiale des SS. Michel-et-Gudule, à Bruxelles. 1° Le devis estimatif, au montant de 43,225 francs, des travaux complémentaires à exécuter pour l'achèvement du portail nord en construction à l'église collégiale des SS.-Michel-et-Gudule, à Bruxelles ;
- Eglise de Heyst-sur-Mer. 2° Le projet relatif à l'achèvement de l'église de Heyst-sur-Mer (Flandre occidentale) ;
- Eglise de Saint-Quentin, à Louvain. 3° Le projet relatif à la clôture des abords de l'église de Saint-Quentin, à Louvain (Brabant) ;
- Cimetière d'Oycke. 4° Le projet relatif à l'établissement d'une clôture au cimetière d'Oycke (Flandre orientale) ;
- Eglise d'Ohey. 5° Le projet dressé par M. l'architecte Helleputte pour la reconstruction de l'église d'Ohey (Namur) ;
- Eglise de Lasne. 6° Le projet relatif à l'ouverture de deux fenêtres aux côtés du chœur de l'église de Lasne (Brabant) ;
- Eglise de Braine-l'Alleud. 7° La demande par laquelle le conseil de fabrique de l'église de Braine-l'Alleud (Brabant) propose d'aliéner de gré à gré quatre autels de cette église ;
- Eglise de Saint-Genois. 8° Le projet relatif à la construction d'une flèche sur la tour et au renouvellement du pavement de l'église de Saint-Genois (Flandre occidentale) ;
- Eglise de Gammerages. 9° Le projet relatif au renouvellement de quatre fenêtres du chœur de l'église de Gammerages (Brabant) et au placement de grisailles ;
- Ameublement de diverses églises. 10° Les dessins de divers objets d'ameublement destinés aux églises de :  
Saint-Martin, à Courtrai (Flandre occidentale) : six autels ;

Curange (Limbourg) : buffet d'orgues ;

L'Écluse (Brabant) : baldaquin ;

Sainte-Catherine, à Bruxelles : autel à placer dans la chapelle latérale de gauche du chœur ; sculpteurs : MM. Goyers frères, de Louvain.

Waereghem (Flandre occidentale) : autel ;

Saint-Gérard (Namur) : banc destiné à remplacer celui que possède un particulier dans l'église ;

Saint-Trond (Limbourg) : autel à placer dans le chœur de la Sainte-Croix ;

Molendorp (Flandre occidentale) : dallage ;

Couckelaere (Flandre occidentale) : buffet d'orgues ;

Saint-Barthélemy, à Grammont (Flandre orientale) : maître-autel ;

Vencimont (Namur) : maître-autel, autel latéral, chaire de vérité ;

Messelbroeck (Brabant) : placement de deux nouvelles tables d'autel.

## TRAVAUX DE RESTAURATION.

La Commission a approuvé :

1° Les plans dressés par M. l'architecte Helleputte pour la restauration de l'église de Saint-Hubert (Luxembourg). Eglise de Saint-Hubert.  
Le devis estimatif de la dépense, s'élevant à 600,000 francs, est divisé par catégories, selon le degré d'urgence des travaux. Les ouvrages à exécuter en premier lieu comportent la restauration de la façade latérale nord ;

2° Le projet relatif à l'achèvement de la restauration extérieure et intérieure de l'église de Saint-Barthélemy, à Eglise de St-Barthélemy, à Grammont.

Grammont (Flandre orientale); architecte : M. A. Van Assche ;

Eglise de Semmerzæke. 5° Le projet relatif à l'agrandissement et à la restauration de l'église de Semmerzæke (Flandre orientale); architecte, M. A. Van Assche ;

Eglise de Tamise. 4° Le projet relatif à l'agrandissement et à la restauration de l'église de Tamise (Flandre orientale); architecte, M. Van Kerkhove ;

Eglise de Saint Léonard. 5° Le projet relatif à l'exécution par voie de régie des travaux de restauration qu'on propose d'effectuer à l'église de Saint-Léonard (Anvers), conformément au devis approuvé à la date du 15 février 1886 ; architecte, M. Gife ;

Eglise de Westoutre. 6° Le projet relatif à l'agrandissement et à la restauration de l'église de Westoutre (Flandre occidentale); architecte, M. Verbeke. Toutefois pour concilier les exigences de la situation avec les principes architectoniques, la Commission a été d'avis qu'il conviendra, au cours de l'exécution, de restreindre l'allongement des nefs à la proportion normale des travées de gauche. Par ce moyen, la tour sera à la fois contreboutée et dégagée dans la mesure du possible et l'on trouvera un emplacement propre au rétablissement de la tourelle d'escalier dans l'angle extérieur formé par la rencontre de la tour et du mur de la nef ;

Eglise de Bleret. 7° Le projet relatif à l'agrandissement et à la restauration de l'église de Bleret (Liège); architecte, M. A. Van Assche ;

Eglise d'Appels. 8° Le projet relatif à l'exécution par voie de régie des travaux de restauration à effectuer à la tour et à l'église d'Appels (Flandre orientale) ;

Eglise de Velaines. 9° Le projet relatif à divers travaux de réparation à exé-

euter à l'église et à la sacristie de Velaines (Hainaut); architecte, M. Bruyenne;

10° Le projet relatif à la restauration de l'église de La Gleize (Liège); architecte, M. Nicolas; Église de La Gleize.

11° Le devis estimatif des travaux de réparation et d'appropriation à exécuter à l'église de Couvin (Namur); Église de Couvin.

12° Le devis estimatif des travaux de réparation projetés à l'église de Hives (Luxembourg), ainsi que l'exécution de travaux aux murs du cimetière; architecte, M. Alph. Verhas, à Marche; Église de Hives.

13° Le devis estimatif des travaux de réparation à effectuer à l'église de Saint-Georges, près de Nieuport (Flandre occidentale); architecte, M. De Man-Bogaert; Église de Saint-Georges.

14° Le projet relatif à l'exécution par voie de régie de travaux de réparation à l'église d'Havelange (Namur); architecte, M. Colson; Église d'Havelange.

15° Le projet relatif à des travaux d'amélioration à effectuer à l'église de Schoorisse (Flandre orientale); architecte, M. Willems; Église de Schoorisse.

16° Le devis estimatif des travaux de réparation à exécuter à l'église de Mourcourt (Hainaut); architecte, M. Charlier; Église de Mourcourt.

17° Le projet relatif à la restauration des sacristies de l'église de Saint-Quentin, à Hasselt (Limbourg); architecte, M. Helleputte; Église de Saint-Quentin, à Hasselt.

18° Le projet relatif à la restauration des toitures et de la tour de l'église de Zèle (Flandre orientale); architecte, M. Van de Vyvere; Église de Zèle.

19° Le projet relatif à l'appropriation des fenêtres de l'église de Deurne (Anvers); architecte, M. Gife; Église de Deurne.

Eglise de Gozée. 20° Le devis estimatif des travaux de restauration qu'on propose d'effectuer aux toitures de l'église de Gozée (Hainaut); architecte, M. Martin;

Eglise de Saint-Jacques, à Gand. 21° La majoration de fr. 14,725-46 de la dépense prévue et qui concerne les ouvrages supplémentaires exécutés d'urgence pour la restauration des toitures de l'église de Saint-Jacques, à Gand; architecte, M. A. Van Assche;

Eglise de Brasschaet. 22° Le projet relatif à la restauration des toitures et plafonds de l'église de Brasschaet (Anvers); architecte, M. Gife;

Eglise de Nieupoort. 23° Le devis estimatif des travaux de peinture et de badigeonnage à exécuter à l'église de Nieupoort (Flandre occidentale);

Eglise métropolitaine de St-Rombaut, à Malines. 24° Le compte rendu des recettes et des dépenses effectuées pendant l'année 1885 pour la restauration du vaisseau de l'église métropolitaine de Saint-Rombaut, à Malines (Anvers); architecte, M. Van de Wiele.

*Le Secrétaire Général,*  
J. ROUSSEAU.

Vu en conformité de l'article 25 du règlement.

*Le Président,*  
WELLENS.

---



## ACTES OFFICIELS.

---

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX  
PUBLICS  
ET MINISTÈRE DE LA GUERRE.

---

*Musée royal d'antiquités et d'armures.*

---

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, Salut.

Vu l'arrêté royal du 5 mai 1879, portant règlement organique du Musée royal d'antiquités et d'armures;

Considérant qu'il y a lieu de compléter le personnel de cet établissement, en y attachant un conservateur adjoint;

Sur la proposition de Nos Ministres de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics et de la guerre,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1<sup>er</sup>. Un conservateur adjoint sera attaché au Musée royal d'antiquités et d'armures.

Il sera nommé par Notre Ministre de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics, qui déterminera ses attributions et fixera son traitement.

Art 2. Nos Ministres de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics et de la guerre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles le 18 octobre 1886.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

*Le Ministre de l'agriculture, de l'industrie  
et des travaux publics,*

CHEV<sup>r</sup> DE MOREAU.

*Le Ministre de la guerre,*

PONTUS.

---

Par arrêté ministériel du 19 octobre 1886, M. Destrée (Joseph), docteur en philosophie et lettres, est nommé conservateur adjoint au Musée royal d'antiquités et d'armures.

Pour extrait conforme :

*Le Secrétaire Général du Ministère de l'agriculture, de l'industrie  
et des travaux publics,*

BELLEFROID.

---





# COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

## RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

### SÉANCES

des 3, 10, 17, 24 et 31 juillet; des 3, 7, 10, 14, 21, 24,  
28 et 31 août 1886.

### PEINTURE ET SCULPTURE.

La Commission a émis des avis favorables sur :

1° Le projet relatif à l'exécution par M. Lecrenier d'un chemin de la croix pour l'église de Dieupart (Liège);

Eglise  
de Dieupart.  
Chemin  
de la croix.

2° Les dessins de M. Dobbelaere, formant le projet d'ensemble d'exécution de douze verrières à placer dans l'église de Sainte-Walburge, à Bruges;

Eglise de  
Sainte-Walburge,  
à Bruges.  
Verrières.

3° La restauration, opérée par M. Rogiers, de six tableaux de l'église de Notre-Dame-Saint-Pierre, à Gand.

Eglise  
de Notre-Dame-  
Saint-Pierre,  
à Gand.  
Tableaux.

Ces tableaux représentent :

1° *L'Adoration des Bergers*, par Nicolas De Liemakere (dit Rose);

2° *Le Triomphe de la Religion*, par Van Thulden;

3° *Saint François-Xavier prêchant aux Indes*, par De Liemakere (précité);

4° *Le Triomphe de la Foi*, par Van Thulden;

5<sup>o</sup> *Le Triomphe de l'Église sur l'hérésie*, par Van Thulden,  
Et 6<sup>o</sup> *Saint François-Xavier discutant avec un souverain*,  
par Érasme Quellyn ;

Musée royal  
de peinture  
et de sculpture,  
à Bruxelles.  
Panneau.

4<sup>o</sup> Le dessin modifié, grandeur d'exécution, d'un panneau  
de la rampe de l'escalier principal du Musée de peinture et  
de sculpture de l'État, à Bruxelles : auteur, M. Mignon ;

Statue  
de Cockerill,  
à Seraing.  
Médaillon.

5<sup>o</sup> Le placement sur le piédestal de la statue de Cockerill,  
à Seraing, du médaillon en bronze de feu M. l'ingénieur en  
chef Brialmont, par M. Cattier, médaillon reproduisant  
celui qui est au piédestal de la statue Cockerill, à Bruxelles.

Eglise  
de Saint-Jacques-  
sur-Caudenberg,  
à Bruxelles.  
Tableaux.

— Des délégués se sont rendus, le 16 juillet 1886, à  
l'église de Saint-Jacques-sur-Caudenberg, à Bruxelles, pour  
y recevoir les tableaux commandés à M. Portaels pour la  
décoration du transept. Ils ont constaté que ces toiles sont  
terminées et qu'il y a lieu, en conséquence, d'en liquider le  
paiement.

M. l'architecte Baës, qui remplaçait M. Portaels, indis-  
posé, à cette inspection, a signalé aux délégués le mauvais  
effet que produit la suspension des deux toiles par suite du  
grand vide existant entre les colonnes auxquelles elles sont  
accrochées. Il leur a soumis en même temps une combi-  
naison en vue de remédier à cet inconvénient : elle consiste  
à masquer ce vide par un châssis recouvert de toile, de  
même longueur que les tableaux. Les délégués n'ont pas  
été d'avis que cette combinaison pût être adoptée. Ces  
châssis, en effet, masquent les bases des colonnes, qui, d'après  
les conditions expresses posées par la Ville, doivent rester  
visibles, de façon à ce que l'imagination ait toujours présente  
la colonnade continue qui forme toute la décoration archi-  
tectonique de l'édifice.

Il semble que le mauvais effet causé par le vide signalé serait mieux réparé s'il y avait sous les tableaux et entre les colonnes un autel sur lequel chaque toile reposerait au moyen d'un membre intermédiaire formant console, à la façon d'un retable. M. Baës étudiera une combinaison dans ce sens.

— Les délégués qui ont visité, à la date du 5 août 1886, l'église de Sainte-Anne, à Gand, pour y inspecter les peintures murales commandées à M. Canneel, ont constaté qu'une nouvelle travée était entièrement terminée. L'exécution en est complètement satisfaisante, tant au point de vue du ton qu'à celui du style, et les qualités de gravité et de simplicité qui distinguent le style des figures de M. Canneel, de même que la légèreté et la sobriété de ses colorations, maintenues dans une gamme qui rappelle le ton des vieilles tapisseries, sont bien les qualités qui conviennent à la peinture murale. Il y a sous tous les rapports un progrès très marqué entre les compositions actuelles de l'auteur et celles qui datent du début de son travail.

Eglise  
de Sainte-Anne,  
à Gand.  
Peintures  
murales.

Quoi qu'il en soit, l'œuvre offre, dès à présent, un excellent ensemble, et l'on a exécuté dans nos églises, jusqu'à ce jour, peu de décorations murales de cette importance.

— Les délégués qui ont examiné, le 9 juillet 1886, dans l'église de Saint-Michel, à Gand, la décoration d'une travée des bas-côtés de cet édifice, exécutée à titre d'essai par M. A. Verhaegen, sont d'avis qu'il y a lieu d'en approuver le principe, sous certaines réserves dont il a été fait part à l'auteur.

Eglise  
de Saint-Michel,  
à Gand.  
Décoration.

— Des délégués ont examiné, le 6 juillet 1886, le modèle de la statue de *Corneille De Vriendt*, exécuté par M. Jules

Square  
du Petit-Sablon,  
à Bruxelles.  
Statue.

Pécher, pour une des niches de verdure qui décoreront le square du Petit-Sablon, à Bruxelles. Ils sont d'avis qu'il y a lieu d'approuver cette figure, qui se recommande par des qualités d'élégance et de distinction spéciales.

Statues  
des comtes  
de Flandre,  
à Alost.

— Les délégués qui ont examiné les modèles des statues des comtes de Flandre et d'Alost, commandées à M. Lefever, ont constaté que cet artiste avait fait à son œuvre les corrections qui lui avaient été demandées. Ils ont remarqué toutefois que l'écu tenu par le comte de Flandre ne portait pas d'armoiries, tandis que l'autre figure porte un écu aux armes d'Alost. Il y a là une lacune qui semble devoir être réparée ; la figure du lion de Flandre devrait être sculptée sur l'écu vide, qu'elle paraît d'ailleurs avoir décoré précédemment.

Eglise  
de Saventhem.  
Pierres  
tombales.

— La Députation permanente du Conseil provincial du Brabant a proposé d'assurer la conservation des pierres tombales qui se trouvent dans le pavement de l'église de Saventhem (Brabant). La Commission pense que le meilleur moyen d'arriver au résultat désiré serait de faire relever ces dalles avec soin par des ouvriers spéciaux et de les incruster dans les murs de l'église, à l'intérieur des nefs.

## CONSTRUCTIONS CIVILES.

Maison contigue  
au *Steen*.

La Commission a donné son entière adhésion à la mesure qui a été prise par le département des finances pour la cession à la ville d'Anvers de la maison contiguë au *Steen*.

Il convient, en effet, de restituer au vieux burg, dans la restauration que l'on prépare, une construction qui en fait visiblement partie intégrante.



Ont été approuvés :

Hôpital  
à Tournai.

1° Le projet relatif à la construction d'un nouvel hôpital à Tournai (Hainaut) : architectes, MM. Beyaert et Janlet ;

2° Les projets dressés par M. l'architecte Schiffelaers pour la construction d'un commissariat de police et l'appropriation de l'ancien arsenal des pompiers volontaires en bureau de police, à Anderlecht (Brabant) ;

Commissariat  
de police  
à Anderlecht.

3° Le principe du projet élaboré par M. A. Verhaegen pour la restauration du château de Gérard-le-Diable, à Gand ;

Château de  
Gérard-le-Diable,  
à Gand.

4° Le projet des modifications que M. l'architecte De Curte propose d'apporter au plan approuvé de la façade principale de l'Hôtel des Postes, en construction à Bruxelles ;

Hôtel des Postes,  
à Bruxelles.

5° Le projet relatif à l'agrandissement du séminaire de Tournai (Hainaut) ;

Séminaire  
de Tournai.

6° Le placement des bancs destinés à la grande salle des Halles d'Ypres (Flandre occidentale) et le remplacement, par suite de vétusté, de trois poutres et d'un certain nombre de traverses de la grande charpente du monument précité.

Halles d'Ypres.

— Les délégués qui ont examiné les peintures de M. Delbeke, aux Halles d'Ypres, ont constaté que le premier des panneaux commandés à cet artiste est entièrement terminé et que le second est fort avancé. Il a été fait part à l'artiste de quelques observations auxquelles donne lieu ce travail, d'ailleurs exécuté avec beaucoup de conscience et d'originalité.

Halles d'Ypres.

— Le Collège a adressé la lettre suivante à l'administration communale de Blankenberghe (Flandre occidentale) :

Hôtel de ville de  
Blankenberghe.

« Messieurs,

- » Nous avons appris qu'il est question de démolir l'ancien
- » hôtel de ville de Blankenberghe.
- » Si ce petit édifice n'a pas l'importance de certains mo-

» numents similaires qu'on admire dans d'autres communes  
» du pays, il est néanmoins d'un certain caractère architec-  
» tonique, et l'aspect en est des plus pittoresques. Il serait  
» d'ailleurs regrettable de voir disparaître le seul spécimen  
» qui rappelle encore le souvenir de l'ancien bourg de  
» pêcheurs au sein de la brillante transformation de la ville  
» actuelle.

» Nous appellerons encore votre attention, Messieurs, sur  
» l'intérêt que présente pour votre commune, avec l'hôtel  
» de ville, le groupe d'anciennes maisons qui l'avoisinent.

» Les travaux de voirie projetés pour l'agrandissement  
» de l'hôtel de ville pourraient être étudiés en vue de cette  
» conservation.

» Agrérez, etc. »

## ÉDIFICES RELIGIEUX.

### PRESBYTÈRES.

Ont été approuvés :

Appropriation  
et construction  
de presbyteres.

1<sup>o</sup> Le projet relatif à l'appropriation du presbytère de Nonceveux-sous Aywaille (Liège) : architecte, M. Laviolette;

2<sup>o</sup> Le projet relatif à la reconstruction des dépendances du presbytère de Cherain (Luxembourg) : architecte, M. Cupper;

3<sup>o</sup> Le devis estimatif des travaux d'entretien et de restauration projetés pour le presbytère d'Oostmalle (Anvers);

4<sup>o</sup> Le devis estimatif des travaux d'amélioration à effectuer au presbytère de Norderwyck (Anvers) : architecte, M. Taeymans;

5° Le projet relatif à l'agrandissement du presbytère de Vos-selaere (Flandre orientale) : architecte, M. Vandenheuvel;

6° Le projet relatif à la construction d'un presbytère au hameau de Gestel-sous-Meerhout (Anvers) : architecte, M. Taeymans;

7° Le projet relatif à l'agrandissement du presbytère de Viane (Flandre orientale) : architecte : M. Vossaert;

8° Les modifications que propose d'apporter le conseil de fabrique au projet approuvé du presbytère à construire à Boucle-Saint-Blaise (Flandre orientale) et dont le coût sera prélevé sur le boni résultant de l'adjudication des travaux.

#### ÉGLISES. -- CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

Des avis favorables ont été donnés sur :

1° Le projet relatif à la reconstruction de l'église de Membre (Namur) : architecte, M. Blandot;

Eglise  
de Membre.

2° La proposition du conseil de fabrique de l'église de Saint-Boniface, à Ixelles (Brabant), de faire effectuer la retaille des meneaux et broderies des anciennes fenêtres du chœur en vue de leur placement dans les nouvelles baies.

Eglise  
de S<sup>t</sup>-Boniface,  
à Ixelles.

La construction projetée d'une cave à charbon sous le chœur a paru également pouvoir être approuvée : architecte, M. De Curte;

3° Le projet relatif à l'agrandissement de l'église de Dolhain (Liège) : architecte, M. Thirion;

Eglise  
de Dolhain.

4° Le projet relatif à l'agrandissement de l'église de Liezele (Anvers) : architecte, M. Struyven;

Eglise  
de Liezele.

5° Le projet dressé par M. l'architecte Helleputte, pour l'agrandissement et la restauration de l'église de Schaffen (Brabant);

Eglise  
de Schaffen

- Eglise d'Avelghem. 6° Le projet relatif à l'établissement d'un beffroi dans la tour de l'église d'Avelghem (Flandre occidentale);
- Eglise de Pailhe. 7° Le projet relatif à la construction d'une sacristie à l'église de Pailhe (Liège) : architecte, M. Feuillat-Fiévez;
- Eglise de Westende. 8° Le projet relatif à la construction d'un beffroi dans la tour de l'église de Westende (Flandre occidentale);
- Cimetière de Ruddervoorde. 9° Le projet relatif à l'exécution d'une clôture au cimetière de Ruddervoorde (Flandre occidentale) : architecte, M. Sarot;
- Eglise de Notre-Dame, à Anvers. 10° Le projet relatif à l'établissement d'une canalisation d'eau dans les combles de l'église de Notre-Dame, à Anvers, en vue de parer aux éventualités d'incendie : architecte, M. Gife;
- Ameublement de diverses églises. 11° Les dessins des divers objets d'ameublement destinés aux églises de :
- Ninane-sous-Chaufontaine (Liège) : maître-autel;
  - Saint-Martin, à Saint-Trond (Limbourg) : cuve baptismale;
  - Halle sous Halle-Boyenbove (Brabant) : chaire de vérité et maître-autel;
  - Belœil (Hainaut) : placement de stalles;
  - Remersdael (Liège) : chaire de vérité;
  - Sart, commune de Lierneux (Liège) : ameublement complet.

## TRAVAUX DE RESTAURATION.

La Commission a approuvé :

- Eglise de Lasne. 1° Le projet relatif à l'ouverture de deux fenêtres aux côtés du chœur de l'église de Lasne (Brabant) : architecte, M. Vande Wiele;

2° Le projet dressé par M. l'architecte Van Assche, en vue de compléter la restauration de l'église de Saint-Gilles, à Bruges; ce projet vise également la construction d'une sacristie et l'achèvement du mobilier de cet édifice. L'un des autels compris dans l'ameublement doit recevoir comme retable le polyptique de Pourbus; il paraîtrait rationnel que l'autre retable fût également une peinture. Cette proposition n'est pas seulement suggérée par des idées de concordance, mais le Collège a remarqué que dans les nombreux projets d'autels soumis à son examen, la plus grande partie, on pourrait dire la totalité des retables sont des retables sculptés. On désirerait d'autant plus vivement voir exécuter des retables peints que ce serait une occasion de donner à la peinture religieuse un aliment qui lui manque actuellement.

Eglise  
de Saint-Gilles  
à Bruges.

Les travaux relatifs à la restauration de l'église pourront être exécutés par voie de régie; on exceptera de ce mode les travaux relatifs à la construction de la sacristie, qui devront être soumis à une adjudication publique;

3° La proposition du conseil communal de Desschel (Anvers) de faire exécuter par voie de régie les travaux de restauration de la tour de l'église paroissiale;

Eglise  
de Desschel.

4° La reconstruction de la charpente de la toiture du chœur de l'église d'Hastière-par-delà (Namur), que l'on a été obligé d'enlever pour cause de vétusté: architecte, M. Van Assche;

Eglise  
d'Hastière-  
par-delà.

5° Le devis estimatif des travaux de réparation à exécuter à l'église de Dranoutre (Flandre occidentale);

Eglise  
de Dranoutre.

6° Le devis estimatif des travaux de réparation qu'on propose d'exécuter par voie de régie à l'église de Durnal (Namur);

Eglise  
de Durnal.

- Eglise de Saint-Lambert, à Jodoigne. 7° Le devis estimatif des travaux de renouvellement de la toiture de la flèche de l'église de Saint-Lambert, à Jodoigne (Brabant);
- Chapelle de l'ancienne ladrière de Chièvres. 8° La réception des travaux de restauration exécutés à la chapelle de l'ancienne ladrière de Chièvres (Hainaut): architecte, M. Vincent;
- Eglise de Sainte-Marie-Madeleine, à Tournai. 9° Le projet d'ensemble des travaux à exécuter pour la restauration de l'église de Sainte-Marie-Madeleine, à Tournai (Hainaut): architecte, M. Cloquet;
- Eglise de Bouffloux. 10° Le devis estimatif des travaux de réparation à exécuter à l'église de Bouffloux (Hainaut), en exceptant toutefois la partie du projet relative à la reconstruction en fer des vitrages;
- Eglise de Ville-sur-Haine. 11° Le devis estimatif des travaux de réparation qu'on projette d'effectuer à l'église de Ville-sur-Haine (Hainaut): architecte, M. Mahieu;
- Chapelle dite Zand Kapel sous Norderwyck. 12° Le devis estimatif des travaux d'amélioration à exécuter à la chapelle dite « Zand Kapel » sous Norderwyck (Anvers): architecte, M. Taeymans;
- Eglise de Nieuwenkerken. 13° Le projet relatif à la restauration de l'église de Nieuwenkerken (Limbourg) et à la construction d'annexes à cet édifice: architecte, M. Serrure;
- Eglise de Sainte-Cécile. 14° Le devis estimatif des travaux de réparation qui ont été reconnus indispensables à l'église de Sainte-Cécile (Luxembourg): architecte, M. Henriquet.
- Eglise de Notre-Dame, à Anvers. Ont été approuvés, les comptes des travaux de restauration exécutés à l'église de Notre-Dame, à Anvers :
- Vaisseau, 4<sup>e</sup> trimestre de l'année 1885;
- Vaisseau, exercice complet 1885;
- Petite tour, exercice complet 1885.

— Des délégués ont examiné, le 9 juillet 1886, les travaux de débadigeonnage en cours d'exécution dans les chapelles du pourtour du chœur de la cathédrale de Saint-Bavon, à Gand.

Cathédrale  
de Saint-Bavon,  
à Gand.

Le parement de deux travées seulement a été mis à nu. On a pu constater dans la construction un mélange irrégulier de matériaux qui ne paraît pas avoir été le fait d'une combinaison architectonique, mais bien le résultat de causes fortuites ayant amené des remaniements successifs.

L'appareil principal en pierre bleue, qui semble avoir constitué tout le parement primitif, puisqu'on en retrouve des traces disséminées en divers points, jusqu'au triforium du chœur et qu'on retrouve aux murs des travées débadigeonnées, ne s'élève que de quelques rangs d'assises au-dessus du cordon en pierre blanche qui règne à hauteur des chapiteaux des colonnettes. Les voûtes sont en briques; la différence de dimension des briques de la première travée prouve que celle-ci a subi des réparations partielles.

En présence de cet état de choses, les délégués sont d'avis que, pour éviter les surprises et se renseigner plus complètement sur la composition de l'appareil, il conviendra d'étendre l'opération du débadigeonnage à deux ou trois travées voisines et d'en attendre le résultat pour prendre un parti définitif.

— Les délégués qui ont examiné à Courtrai (Flandre occidentale) les travaux de restauration de la tour de l'église de Saint-Martin, confiés à M. De Geyne, architecte de la ville de Courtrai, ont constaté que ces ouvrages ont été exécutés avec le plus grand soin et qu'ils sont entièrement terminés.

Eglise  
de Saint Martin,  
à Courtrai.

Eglise  
d'Hastière-  
par-delà.

— Des délégués se sont rendus, le 15 juillet 1886, à Hastière-par-delà (Namur), afin d'inspecter les travaux de restauration en cours d'exécution à l'ancienne église et d'examiner les questions relatives à l'exécution des ouvrages complémentaires proposés pour la restauration générale.

La Commission avait précédemment indiqué la marche qu'il conviendrait de suivre dans l'exécution des travaux. Suivant l'ordre logique, elle avait placé en première ligne la réparation des toitures. Ce n'est qu'après de longs atermoiements qu'il a été fait droit à ces recommandations, et les délégués ont pu constater que les toitures du transept étaient remises en état. La couverture du chœur, par suite de la vétusté et par les retards que l'on avait apportés à sa réparation, s'est montrée dans un tel état de dégradation qu'on a dû l'enlever complètement. Par suite, les voûtes ont été mises à découvert et exposées aux infiltrations des eaux pluviales, au risque de compromettre la restauration récente de cette partie de l'édifice. Dans la nouvelle charpente que l'on prépare, on ne prévoit l'utilisation que d'un nombre fort restreint des pièces de l'ancienne; de sorte que ce travail nécessitera une dépense supplémentaire de 700 francs. Le conseil de fabrique dispose d'une partie de cette somme, 500 francs, et compte sur l'intervention de l'État pour parfaire le total.

A l'intérieur de l'église, les ouvriers procèdent à l'abaissement du chœur. Il a été recommandé d'en relever l'ancien pavement si original et de le replacer après l'abaissement. Les délégués pensent que la pierre tombale de l'abbé Allard pourrait être remise à la place qu'elle occupait dans le



chœur ; il suffirait, pour assurer sa conservation, de la protéger par un grillage en fer de peu d'élévation.

Les bas-côtés du chœur ont reçu un plafond plat, en chêne ; pour établir ce plafond, l'architecte a posé dans les murs des corbeaux de soutènement en pierre. Il est fâcheux que deux de ces consoles aient été insérées dans un arc qu'on sera obligé de démolir.

Le manque d'ordre logique dans la succession des travaux amène nécessairement des tâtonnements, des surprises et des mécomptes. C'est ainsi qu'une étude sérieuse du monument eût fait éviter la faute d'établir dans de mauvaises conditions le pilier de gauche de l'ancien arc triomphal. Ce pilier, par le trop de saillie qu'on lui a donnée, porte à faux sur les substructions de la crypte et met en retraite la naissance du bandeau de l'arc. Le même défaut se reproduit avec moins d'importance au pilier de droite. L'architecte a reconnu la nécessité de réduire la saillie des piliers et s'est engagé à les ramener à leur condition normale.

Quant aux vestiges de peintures dont le bandeau de l'arc était décoré, les délégués ont reçu l'assurance que M. Helbig, artiste peintre à Liège, en a pris des dessins qui permettront de restituer éventuellement l'ancienne décoration.

Le cours des travaux a amené la découverte de traces d'une décoration peinte, qui paraît s'étendre sur toute la surface des murs du chœur. On a recommandé d'opérer le débadigeonnage avec le plus grand soin pour ne pas nuire aux résultats qu'on croit pouvoir espérer.

La crypte romane est maintenant complètement déblayée ; il y subsiste encore une partie du massif de l'autel, deux bancs de forme circulaire, en pierre, et une colonne octogo-

nale brisée à environ 50 ou 60 centimètres au-dessus de sa base. Les traces de l'emplacement de deux autres colonnes sont visibles.

Une découverte fort intéressante est assurément celle que l'on a faite, sur les parois des murs, d'inscriptions et de nombreux *graffiti*, dessins naïfs, mais qui dénotent une sûreté de main et un rendu que l'on chercherait vainement dans les dessins analogues de notre époque. Ils sont dus aux pèlerins et paraissent remonter aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles.

Les délégués ont émis l'avis qu'il conviendrait de laisser la crypte dans son état présent. Il suffira d'en nettoyer et approprier les différentes parties; on rétablirait les deux escaliers qui y donnaient accès à l'époque primitive et on laisserait le sol dans son état actuel, sauf à y placer plus tard un pavement. Autour de l'orifice, dans l'église, on érigerait une bordure en pierre pour servir de soubassement à une grille de clôture.

L'intérieur de la crypte pourrait être destiné à recevoir les sarcophages en pierre que l'on a découverts en enlevant l'aire de la grange établie dans la nef de l'ancienne église. Les cuves sont intactes; il n'existe plus que des parties des couvercles. Une pierre tombale, brisée en nombreux fragments, laisse voir les traces d'une cotte de mailles et une bordure composée de croisettes.

On s'occupe actuellement de restaurer les anciennes stalles du XV<sup>e</sup> siècle, dont une vingtaine pourront être replacées aux deux côtés du chœur.

Dans le but d'éviter la disparition successive des intéressantes peintures romanes, dont une partie est encore attenante à la porte de l'église, les délégués ont donné le conseil de

retourner la face qui les contient vers l'intérieur de l'église. Ils ont, en outre, désigné, comme type de la restauration des fenêtres des bas-côtés de la nef, la fenêtre bouchée qui existe au-dessus de l'ancienne porte d'entrée, murée également, mais qu'il conviendrait de rendre à sa destination première.

A la recommandation instante des délégués, l'architecte a pris l'engagement de suivre un ordre méthodique et régulier dans l'exécution des travaux de la deuxième catégorie de la restauration générale, qui comprend la nef et ses bas-côtés. En conséquence, il est convenu de s'occuper en premier lieu de la restauration de la toiture et simultanément de la partie du mur qui lui donne appui et qui devra être légèrement remonté.

*Le Secrétaire Général,*

**J. ROUSSEAU.**

Vu en conformité de l'article 23 du règlement.

*Le Président,*

**WELLENS.**

---

# LA CHASUBLE, L'ÉTOLE ET LE MANIPULE,

DITS DE SAINT-BERNARD,

CONSERVÉS EN L'ÉGLISE DE SAINT-DONAT, A ARLON



Quid multis? Laeto tibi concinit omine tractus  
Cambronius, per te lustratus, et auspice cantu  
Angelico, celebrem promotus in abbatiam;  
Quae modo prodigio Divinae Matris ubique  
Splenditat, atque tuam casulam vice muneris ampli  
Ostendit gaudetque novis imponere mystis.

*Diva Virgo Camberonensis*, p. 45.

## § 1<sup>er</sup>. — LEUR HISTOIRE.

Saint Bernard, docteur et père de l'Église, vécut de 1091 à 1155. Sa belle figure domine le XII<sup>e</sup> siècle, sur lequel il exerça une influence prépondérante, méritée autant par ses vertus que par son étonnant génie. Homme d'un grand savoir, d'une éloquence irrésistible et d'un grand tact politique, il joignait à ces talents un cœur ardent, une indomptable énergie et une prodigieuse activité. L'éminence de ses vertus lui donnait un caractère d'impartialité tel que les rois comme les simples particuliers avaient recours à lui en toutes circonstances et le prenaient pour arbitre dans leurs diffé-

rends. Aussi un savant auteur (1) a-t-il pu dire du célèbre moine de Clairvaux : « La nomination ou la déposition des évêques, les réclamations des églises, les questions de doctrine, les querelles des princes, la défense des opprimés, les souffrances des pauvres, l'arbitrage des procès, la fondation des monastères, la direction des âmes ; en un mot, tous les soins spirituels et la solution de toutes les affaires de l'État semblaient confiés à cet homme extraordinaire » .

Sous son gouvernement, l'abbaye de Clairvaux, de la filiation de Cîteaux, jouit d'une telle prospérité que 160 maisons en sortirent et étendirent les rameaux de l'ordre bénédictin en France, en Belgique, en Angleterre, en Irlande, en Espagne, en Portugal, en Italie et même en Asie.

C'est le propre des esprits supérieurs de ne point s'enorgueillir des succès qu'ils obtiennent et des honneurs qu'on leur décerne. La simplicité, l'humilité et l'amour de Bernard pour la vie monastique ne s'altérèrent pas au milieu de tant d'honneurs et de gloire, et c'était toujours avec la plus grande joie qu'il se retrouvait au milieu de ses disciples, au retour de ses courses apostoliques. Aussi l'affection entre les religieux et leur abbé était-elle grande, et quand quelques-uns d'entre eux quittaient le monastère pour aller fonder au loin une colonie cistercienne, la séparation était douloureuse.

Il en fut ainsi lorsqu'en 1148, douze moines, sous la conduite de Fastraide de Gaviamez, quittèrent Clairvaux pour aller fonder un nouveau monastère à Cambron, entre Mons et Ath. Saint Bernard voyant leur tristesse et cédant à une inspiration de son cœur aimant, voulut leur donner un gage

---

(1) P. RATISBONNE, *Histoire de saint Bernard et de son siècle*, II, p. 289, 8<sup>e</sup> édition.

de son affection et leur remit une chasuble, une étole et un manipule dont il se servait pour dire la messe.

Nous venons, dans le paragraphe précédent, de reproduire le récit de l'historien de Cambron, dom A. Le Waitte (1); mais nous devons faire nos réserves sur la créance à lui accorder.

Nous ne révoquons nullement en doute que la chasuble qui va nous occuper soit contemporaine de saint Bernard; nous reviendrons plus loin sur ce point, mais nous croyons plutôt que c'est un vêtement avec lequel le saint a officié lorsqu'il visita (2) le monastère de Cambron, probablement en 1151. Nous devons à des circonstances semblables la conservation de nombreux objets précieux, tant par la valeur archéologique que par le souvenir qui s'y rattache. Parmi eux on peut citer : le calice d'or d'Orval (3), trois chasubles en Allemagne, dont la plus remarquable est celle de l'an-

---

(1) *Historia Camberonensis*, par dom Le Waitte. Paris, 1675, partie II<sup>a</sup>, p. 26.

Post siccatas lacrymas, benedictione impertitâ casulâ, stolâ, manipulo, quibus ad sacrificium utebatur, Fastradum donavit; pignus futurum amoris hoc consolatur.

• • • • •  
Sed ad altaris ornamenta sive sacrificii. Super etiamnum est, casula, manipulus et stola, levi licet an et vili? ex gossipianâ telâ (sive panniculo) albâ, nobis in veneratione et aestimata super gazas omnes Persarum sive Indorum. Eam retrorsum et antrorsum intersecat rubea crux lata ad pollicem. Forma est ferè rotunda, nam a scapulis descendit, tegitque manus, more qui tunc in usu : sic opertus stabat sacerdos ab introitu ad usque offertorium. Ad quod ut liberae sint manus, adque Consecrationem convolvebatur supra humeros. Durare porrò nihil mirum, quando sola Bernardi festa die vestitur abbas ad sacrificium : et recens initiatus sacerdos, cum Deo offert primitias.

Nec praetereundum salutarem multis fuisse stolæ manipulique ægris tactum. Prægnantibus præsertim iis, quibus ad partum deficiunt (*sic*) vires : ac non sine vitæ periculo connituntur.

(2) *Histoire de Cambron*, par le colonel MONNIER.

(3) JEANTIN, *Ruines et chroniques d'Orval*.

cienne abbaye de Brauweiler, près de Cologne; des amicts, une chasuble, une étole et un manipule, une aube et une ceinture qui étaient conservés à l'abbaye de Pralon (France), tous objets dont saint Bernard s'est servi à son passage dans ces différents lieux (1). A cette nomenclature nous pourrions ajouter, s'il était nécessaire, les vêtements portés par saint Thomas de Cantorbéry, saint Dominique, et d'autres saints, pendant leurs voyages, et auxquels leur nom est resté attaché. Jusqu'à la production d'un document clair et authentique, nous considérerons le récit de dom Le Waitte comme une légende qu'il a accueillie trop facilement.

Les deux plus anciens documents que nous connaissons comme faisant mention des vêtements du docteur à la bouche de miel, sont l'*Auctarium ad natales sanctorum* (Douai, 1626, p. 169), et l'*Hierogazophylacium belgicum* de Rayssius (1628, p. 150). Dans ces deux passages, Rayssius se borne

---

(1) La Belgique possédait d'autres vêtements de saint Bernard; ils étaient conservés au monastère bénédictin de Gembloux. Voici ce qu'en dit Rayssius : « Praeterea ostendunt ascetae Gemblacenses : planetam cum stola et manipulo » sancti Bernardi abbatis Clarae-Vallensis, cum qua Missae sacrificium peragebat. Ipsa autem illa planeta, a me haud semel conspecta (cum qua etiam » saepius Missae sacrificium obtuli) antiquitatem mire redolet; non enim, sicut » modo nostrae planetae, hinc inde a lateribus aperta est et bifida, sed undequaque » clausa in rotundum ad mediam usque tibiam descendit. Hinc celebrans utramque » illius oram lateralem inferne collectam super brachia sustinet, nec enim » manicas vel foramina habet, per quae brachia sacerdotis exerantur. » *Hierogazophylacium belgicum*; Douai, 1628, p. 228. Cette description nous permet de constater que la chasuble avait une forme identique à celle de Cambron, sauf, bien entendu, le raccourcissement que l'on a fait subir plus tard à cette dernière.

Dans un autre ouvrage intitulé *Ad natales sanctorum Belgii* JOANNIS MOLANI *auctarium*, Douai, 1626, le même auteur parle encore des reliques de Gembloux : « Planetam suam donavit, dit-il, veteri more undique dependentem, et stolam cum manipulo : in quibus sunt imagines pulchre per *phrygiouem acupictae*, uti mihi videre aliquando contigit. » Ces vêtements ont été perdus lors le pillage du couvent à la révolution française de la fin du siècle dernier.

à citer la chasuble *seule* parmi les reliques de Cambron, sans faire la moindre allusion au récit rapporté plus tard par dom Le Waitte.

Un petit ouvrage en vers latins (1), portant la date de 1631, et ayant sans doute pour auteur un moine de Cambron, cite la chasuble, l'étole et le manipule, et parle de leurs vertus miraculeuses. Un autre ouvrage, intitulé *Sancta sanctorum Hannonie*, par D.-Ph. Brasseur (Mons, 1665), ne mentionne que la chasuble parmi les reliques de Cambron. Enfin, l'*Historia Camberonensis* de Le Waitte, publiée en 1675, décrit soigneusement la chasuble et cite aussi l'étole et le manipule.

Ces vêtements liturgiques étaient conservés avec un pieux respect et une grande vénération, et on ne s'en servait que pour célébrer la messe solennelle, le jour de la Saint-Bernard, et lorsque les moines nouvellement ordonnés prêtres offraient leurs prémices au Seigneur.

Martène et Durand remarquèrent la chasuble dans leur *Voyage littéraire de 1717* (2), sans faire mention ni d'une étole ni d'un manipule.

Quant au monastère de Cambron, il subsista pendant près de sept siècles et fut supprimé par la République (loi du 15 fructidor an IV, 1<sup>er</sup> septembre 1796). Ce qui n'avait pas été emporté par le torrent révolutionnaire fut partagé entre les derniers religieux. Les reliques de saint Bernard échurent à dom Placide Collignon, maître des bois de l'abbaye, sans doute originaire du pays d'Arlon, car il vint se réfugier chez les Capucins de cette ville.

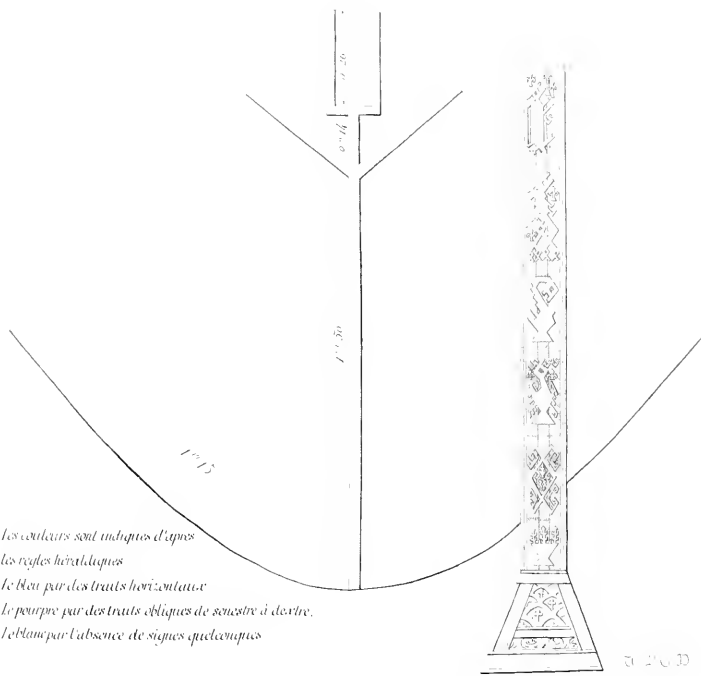
---

(1) *Diva Virgo Camberonensis*. Mons, 1631.

(2) Paris, 1717, 2 vol.







Les couleurs sont indiqués d'après  
 les règles héraldiques  
 le bleu par des traits horizontaux  
 le pourpre par des traits obliques de senestre à dextre.  
 le blanc par l'absence de signes quelconques

LA CHASUBLE ET LE MANIPULE DE SAINT-BERNARD.

Le couvent de ces pères fut, peu de temps après, frappé à son tour par la révolution ; il était toutefois encore habité par les Capucins le 15 nivôse de l'an V (2 janvier 1797) (1), et c'est probablement alors que le P. Collignon en était « le premier supérieur » (2).

Les Capucins d'Arlon durent se disperser à leur tour et dom Placide Collignon devint curé du petit village de Guirsch, près d'Arlon, où il mourut. Cependant les vêtements sacerdotaux de saint Bernard, restés au couvent d'Arlon, passèrent au trésor de l'église paroissiale qui y fut érigée, après le concordat, sous le patronage de saint Donat. Ils y sont encore aujourd'hui (3).

## § 2. — LA CHASUBLE.

Purpura sit regi decus, atque insigne decorum  
Sit toga consulibus, militibusque sagum  
At sacra Bernardi ritu planeta vetusto  
Presbyteris decor est, et decus illa facit.  
Illaque Cambroniis uno dumtaxat in actu  
Rite gerenda datur, dum sacra prima litant.  
*Diva Virgo Camberonensis*, p. 60.

La chasuble de saint Bernard se rapproche sensiblement, pour la forme, des plus anciennes chasubles connues. C'est un vêtement ample, retombant tout autour du corps, ouvert au sommet pour laisser passer la tête, échancré sur les côtés, assez haut pour permettre au prêtre de faire usage de ses

---

(1) PRAT, *Histoire d'Arlon*.

(2) Voir document ci-après. — *L'état nominatif des religieux du département des forêts*, publié par le R. P. GOFFINET, dans les *Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg*, tome XVI, ne fait toutefois pas mention de son nom.

(3) M. JEANTIN, dans les *Ruines et chroniques d'Orval*, fait erreur lorsqu'il dit que ces ornements sont conservés au couvent des Jésuites de cette ville.

maîns lorsqu'il le relève sur les bras. La seule différence qui le distingue des anciennes chasubles connues, c'est qu'il est taillé en pointe par derrière, de la manière indiquée à la planche par un pointillé, au lieu d'être taillé en rond comme par devant. Les chasubles ayant invariablement eu la même forme des deux côtés, la partie terminée en pointe doit avoir été retaillée à une époque relativement récente. Cette chasuble présente à peu près la forme d'un losange de 1<sup>m</sup>50 de haut, de 1<sup>m</sup>25 pour le côté supérieur, mais de 1<sup>m</sup>15 seulement pour le côté inférieur.

Le tissu, d'une teinte blanche un peu jaunâtre, a la souplesse du coton et l'aspect d'une toile ancienne.

La couleur blanche se prêtait parfaitement aux usages en vigueur dans l'Église à cette époque, car elle n'avait cessé d'être employée de préférence à toute autre jusqu'au xii<sup>e</sup> siècle. Saint Jacques l'avait adoptée pour ses vêtements sacerdotaux; saint Clément d'Alexandrie, saint Jérôme, saint Grégoire de Nazianze en font mention comme d'une couleur préférée par le sacerdoce. Les seuls ornements qu'on admettait sur ces vêtements étaient des bandes d'une étoffe de couleur éclatante, le plus souvent rouge. Ces bandes, qui nous viennent de la *stola* romaine, étaient fort étroites, dit le P. Martin, surtout au commencement de l'époque romane (1). Il n'est peut-être pas hors de propos de reproduire ici un curieux passage, condamnant les abus qui s'étaient glissés dans certains monastères anglais et dont s'étaient émus saint Boniface et le concile de Cloveshove au viii<sup>e</sup> siècle; il montre en même temps l'austérité des moines anglais à cette

---

(1) *Mélanges d'archéologie.*

époque : *Placuit... supervacuum et Deo odibilem vestimentorum superstitionem prohibere, quia illa ornamenta vestium.... latissimis clavis vermium imaginibus clavata, adventum antichristi.... praecurrunt; illius calliditate per ministros suos introducere intra claustra monasteriorum fornicationem et luxuriam clavatorum juvenum, et foeda consortia, et taedium lectionis et orationis, et perditionem animarum* (1).

Il s'agit également ici sans doute des *listae* ou *angusti clavi* de la *paenula* chrétienne ou des *fasciolae* de la *stola* primitive. L'emploi de ces bandes se retrouve dans la chasuble qui nous occupe. Nous constatons, en effet, que des bandes de soie rouge, de 14 millimètres de large, tracent sur les deux faces une croix dont les deux bras sont relevés en forme d'Y pour passer sur les épaules ; l'ouverture supérieure est également bordée d'une bande semblable. Ces lignes, d'une soie extrêmement fine et souple, sont usées, mais la teinte rouge a encore tout son éclat. Enfin, une bande de même soie, de 5 millimètres de large, recouvre l'ourlet intérieur du bord du tissu, sauf autour du cou.

Cette grande simplicité cadre bien avec la modestie de saint Bernard, avec les éloquentes paroles qu'il prononça pour condamner le luxe exagéré et ridicule qui s'était glissé dans les vêtements de cette époque, et avec la pauvreté monastique si rigoureusement observée par l'ordre de Cîteaux. Son école artistique se distinguait par une très grande sobriété d'ornements dans toutes ses œuvres, tandis que Cluny employait un luxe de détails qui allait quelquefois jusqu'à l'exagération.

---

(1) *Concilia*, édit. Spelman, p. 259.

Combien ces chasubles, depuis les plus riches jusqu'aux plus simples, étaient plus belles que celles d'aujourd'hui ! Les prêtres les gardaient retombées sur les bras depuis l'Introït jusqu'à l'Offertoire ; ils les relevaient ensuite sur les épaules et les conservaient ainsi, pour l'accomplissement des rubriques, jusqu'à la Postcommunion. Chaque mouvement du prêtre provoquait un jeu de plis des plus gracieux qui s'harmonisait avec les magnifiques draperies romanes et gothiques ; et l'ampleur de ces vêtements donnait au ministre sacré une majesté que nos chasubles modernes ne sauraient jamais rendre. Celles-ci, d'une roideur absolument disgracieuse, laissent voir les bras de l'officiant revêtus de l'aube, ce qui produit un effet déplorable.

### § 5. — L'ÉTOLE ET LE MANIPULE

L'étole et le manipule sont formés de deux étoffes bien distinctes : d'épaisses bandes de tissu broché de fil de lin ou de chanvre, et d'étoffes diverses, plus larges, cousues à l'extrémité de ces bandes.

La bande de tissu de l'étole a 0<sup>m</sup>04 de large et 2<sup>m</sup>46 de long. Pour obtenir la longueur totale de l'étole, il faut y ajouter deux fois 0<sup>m</sup>12 pour les orfrois, soit 2<sup>m</sup>70 ; c'est la longueur habituelle des étoles de la période ogivale. Sauf la longueur, qui ne dépasse pas 1<sup>m</sup>28, le manipule a les mêmes dimensions.

Les combinaisons de la chaîne et de la trame dessinent, sur un fond bleu foncé, deux minces raies blanches parallèles aux bords et au milieu des animaux et des ornements de couleur blanche brochant sur une bande couleur sang

de bœuf. Ce qui frappe le plus dans ces dessins, c'est qu'ils sont tous faits au moyen de lignes droites, et nous ne pourrions mieux rendre compte de ce caractère que par le dessin.

Les figures méritent un examen approfondi. Ce sont :

A. Sur l'étole : des ornements géométriques, des végétaux, des monstres, des serpents, un cerf, des aigles, des paons et d'autres animaux qu'il serait fort difficile de reconnaître ;

B. Sur le manipule : des dessins géométriques, des lièvres, un cygne, un centaure dépourvu de ses attributs : l'arc et la flèche, et enfin, à la place qui reçoit de nos jours l'*osculum*, un Agneau divin avec l'étendard de résurrection et sans nimbe.

L'absence de nimbe démontre combien le tisserand était inhabile à faire les lignes courbes ou combien son métier était relativement peu perfectionné.

A côté des dessins d'animaux se voient des S, tantôt correctement tracées, tantôt empruntant leur *style*, si nous pouvons nous exprimer ainsi, aux ornements géométriques. L'usage de mettre des caractères d'écriture sur les tissus est d'origine orientale et l'on possède de nombreux spécimens d'étoffes présentant cette particularité, qui furent fabriquées dans les pays arabes ou dans les contrées qui subirent directement leur influence, principalement l'Italie et la Sicile.

De nombreuses fleurs de lis héraldique au pied nourri et au pied coupé se trouvent mêlées aux lettres et entourent les dessins ou en font partie. C'est ainsi qu'un bras du centaure se termine en fleur de lis, de même que la langue d'un autre quadrupède.

Enfin, entre quelques-uns des premiers groupes de dessins on a cousu plus tard très maladroitement quelques fils d'or.

Les tissus en question présentent des caractères iconographiques qui nous interdisent d'en attribuer la fabrication aux Arabes. Mais on sait que ce peuple enseigna le tissage de la soie et du fil aux Siciliens, et qu'au <sup>x</sup><sup>e</sup> siècle Palerme possédait des fabriques de soie importantes. Dès la seconde moitié du <sup>x</sup><sup>e</sup> siècle, cette industrie se répandit dans toute la Sicile (1); de là, elle gagna bientôt l'Italie, et l'Europe entière ne tarda pas à venir y chercher presque toutes ses étoffes (2). Jusque vers la moitié du <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle, les tisseurs de la péninsule italienne se bornèrent à imiter les dessins orientaux; mais depuis cette époque ils commencèrent à y mêler des sujets chrétiens ou symboliques. Les bandes qui font partie de l'étole et du manipule dits de Saint-Bernard, appartiennent précisément à cette époque de transition. Elles ont dû, à notre avis, être tissées vers la moitié du <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle, et le caractère iconographique de l'Agneau confirme cette opinion.

De plus, comme nous l'avons dit plus haut, les vêtements liturgiques dont nous traitons sont ornés de raies. Les étoffes rayées jouissaient d'une grande vogue au <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle, principalement en Sicile et en Italie, et les romans de chevalerie en font fréquemment mention.

Il nous reste à parler des étoffes qui forment la partie

---

(1) Chanoine REUSENS, *Éléments d'archéologie*, 2<sup>e</sup> éd., I, p. 511.

(2) La chasse de saint Badilon, à Leuze, renferme sous scellés, des pièces d'étoffe qui paraissent avoir la même origine, si nous nous en rapportons à ce qu'en dit Mgr VOISIN dans les *Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai*, XI, p. 270.



élargie en trapézoïde de l'étole et du manipule, qui n'ont évidemment pas fait partie, dans le principe, des mêmes vêtements.

Les côtés horizontaux ont en haut 0<sup>m</sup>04 et en bas 0<sup>m</sup>09 de largeur.

Sur le manipule, des fils d'or tracent, sur un fond d'étoffe fort usée et déteinte, qui paraît avoir été rouge, de petites arcatures encadrant une tige terminée en feuille de trèfle émergeant du cadre. Trois lignes d'un bleu passé traversent horizontalement ces orfrois; l'espace compris entre les deux premières lignes est simplement tissé d'or, sans dessins, mais celui en dessous renferme une rangée de cercles encadrant des dessins se rapprochant de la palmette grecque ou d'autres en forme de croissant émergeant du cadre. Des galons d'or appliqués sur les bords entourent cette partie du manipule. Les mêmes galons se retrouvent autour des deux parties élargies de l'étole, mais ils n'encadrent qu'une pièce d'étoffe brune, sans aucun détail artistique; c'est à peine si l'on peut apercevoir quelques lignes de l'ancien dessin des orfrois qui devaient l'enrichir. Nous avons vainement cherché à reconstituer ces dessins; ils ne se rapportent toutefois pas à ceux du manipule.

Les orfrois étaient en grande faveur dès les premiers siècles et entraient dans la confection des vêtements les plus riches et les plus précieux. Ces orfrois ne nous semblent pas avoir assez de caractère pour que nous puissions les rattacher avec certitude à une époque quelconque. Nous nous bornerons à faire remarquer : 1° qu'ils sont plus usés et sans doute plus anciens que le tissu broché, et 2° que leurs dessins ont une grande ressemblance avec d'autres étoffes de l'époque romane,

et notamment avec plusieurs détails de l'étoffe du xi<sup>e</sup> siècle reproduite par les PP. Cahier et Martin dans leurs *Mélanges d'archéologie* et trouvée dans le tombeau de Günther, à Bamberg. Le suaire de saint Germain, d'origine byzantine, attribué au v<sup>e</sup> siècle et reproduit dans l'*Abécédaire* de M. de Caumont, présente déjà le même système d'ornementation.

Quoi qu'il en soit, ces pièces d'étoffes n'appartiennent pas aux ornements liturgiques brochés et cette addition doit avoir été faite au xvii<sup>e</sup> siècle, pensons-nous, à cause de l'emploi des galons d'or.

En terminant, nous ferons remarquer que, dans leur nomenclature des reliques de Cambron, aucun des trois auteurs cités plus haut (§ 1<sup>er</sup>) ne fait mention de l'étole, du manipule, ni de vêtements avec lesquels ils auraient pu être confondus, et dom Le Waitte lui-même, si minutieux lorsqu'il parle de la chasuble, n'entre dans aucun détail au sujet de l'étole et du manipule cependant si remarquables. Cela nous fait supposer qu'à ces différentes époques il existait un doute sur l'authenticité de ces deux ornements liturgiques.

VICTOR M.-G. DENDAL.

Nivelles, 20 août 1886.

---

*Attestation qui accompagne les vêtements dits de saint Bernard.*

Nous soussignés Prieur et religieux de l'abbaye supprimée de Cambron, ordre de Cîteaux, ci-devant diocèse de Cambrai, pays de Hainaut, déclarons et attestons que la chasuble de coton ou d'étoffe semblable, faite à la grecque, entourée sur

le bord d'un reste de ruban rouge, ornée de deux rubans de la même couleur vers l'ouverture du haut, qui forment une espèce de croix sur le devant et le derrière, racommodée d'une pièce sur la partie antérieure pour y avoir été brûlée par le feu de l'encensoir le jour de saint Bernard; item une manipule et une étole de soie tissée en bleu, blanc et rougeâtre, ornées de plusieurs figures représentant différents animaux; nous déclarons et attestons que, d'après une tradition constante de notre abbaïe, ces trois monuments d'antiquité présentement déposés par dom Placide Collignon, religieux de Cambron à l'église Saint-Donat, à Arlon, viennent véritablement de saint Bernard, fondateur de la prédite abbaïe; qu'ils y ont toujours été considérés comme reliques de ce grand saint, et conservées comme telles dans une boîte sous glace, que M. l'abbé de Cambron, officiant pontificalement, ne s'en servait que pour célébrer la messe le jour de la fête de saint Bernard, et que, pour honorer la mémoire de ce grand saint, plusieurs suffragants et archevêques de Cambrai, entre autres Monseigneur de Fleury, s'en sont servi à la messe étant dans ladite abbaïe de Cambron. En foi de quoi, nous avons signé la présente et y apposé le cachet de notre maison. Fait à Wodecq, département de Gemmapes, le 7 décembre 1810.

(Signé) F. ROMAIN MALEINGREAU, prieur de l'abbaïe de Cambron.

F. LÉOPOLD WAUCQUEZ, R. de Cambron.

(*Sceau de l'abbaye.*)

F. PLACIDE COLLIGNON, religieux de Cambron et ensuite 1<sup>er</sup> supérieur de la maison de Saint-Donat, à Arlon.

Nous soussignés évêque de Metz, déclarons que la chasuble, l'étole et la manipule, dont est fait mention d'autre part, nous ont été présentés par le sieur Collignon, ancien religieux de Cambron, qui s'en trouve jusqu'à présent dépositaire, et que nous avons trouvé qu'ils étaient parfaitement conformes à la description qui en est faite. En foi de quoi, nous avons signé la présente déclaration, attestons de plus que c'est véritablement la signature dudit S<sup>r</sup> Collignon, prêtre, aujourd'hui vicaire à Guirsch, près d'Arlon, qui se trouve au bas de la déclaration d'autre part. Fait à Guirsch, dans le Grand-Duché de Luxembourg, de notre diocèse, où nous trouvons en cours de visite, le trois septembre mil huit cent dix-neuf.

† G. J. AND. JOS, Évêque de Metz.

*(Sceau de l'évêque.)*

---

Les titulaires de la cure de Saint-Donat ont tenu à continuer le pieux usage de l'abbaye de Cambron, de sorte que l'on voit encore tous les ans, le 20 août, le prêtre offrir le Saint-Sacrifice, revêtu des ornements que nous venons de décrire.

V. M.-G. D.

---





# COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

## RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

### SÉANCES

des 4, 7, 11, 18, 25 et 28 septembre; des 2, 9, 16, 23, 26 et 30 octobre 1886.

### PEINTURE ET SCULPTURE.

La Commission a émis des avis favorables sur :

1° Les dessins de cinq verrières à placer dans le chœur de la nouvelle église de Spa (Liège); auteur : M. Dobbeleere; Nouvelle église de Spa. Verrières.

2° Le projet relatif à l'exécution d'un chemin de la croix pour l'église de Saint-Paul, à Anvers; auteur : M. F. Baeckelmans; Eglise de Saint-Paul, à Anvers. Chemin de la croix.

3° Le nouveau projet des cadres du chemin de la croix destiné à l'église d'Assenede (Flandre orientale); Eglise d'Assenede, Cadres.

4° L'acquisition d'un chemin de la croix (moulages) à placer dans l'église d'Overyssehe (Brabant); le Collège a néanmoins fait remarquer qu'il était regrettable que, pour un édifice aussi intéressant que l'église d'Overyssehe, les ressources n'eussent point permis l'exécution d'une œuvre Eglise d'Overyssehe. Chemin de la croix.

originale. Ces reproductions d'œuvres existantes sont contraires aux intérêts des artistes, et en se multipliant elles arriveraient à fournir à toutes les églises une décoration uniforme et banale.

Eglise  
de Saint-Joseph,  
à Louvain.  
Tableaux.

— Des délégués ont examiné, le 15 octobre 1886, la décoration des nefs de l'église de Saint-Joseph, à Louvain (Brabant), complétée par le placement de sept tableaux du chemin de la croix, exécutés par M. Guffens.

Ils ont constaté que l'ensemble de la décoration de l'église est sensiblement amélioré depuis l'achèvement de l'ornementation du transept et des basses-nefs.

Les tableaux de M. Guffens complètent favorablement la décoration de l'église.

Halles d'Ypres.  
Peintures.

— Les délégués qui ont examiné, à la date du 1<sup>er</sup> octobre 1886, les peintures exécutées par M. Delbeke pour la décoration de la grande salle des Halles d'Ypres (Flandre occidentale), ont constaté que le deuxième tableau commandé à cet artiste est terminé et que l'impression en est complètement satisfaisante.

Il reste à décorer sept travées, sans parler de celles, en nombre égal, qui sont entre les fenêtres de la façade. Il y a lieu de se demander, à cet égard, s'il convient de faire dans cette partie de la salle une série de sujets historiques comme celle que M. Pauwels a peinte dans l'autre partie et s'il ne résulterait pas de cette série de tableaux de figures un effet des plus monotones.

La Commission s'était déjà préoccupée de cette monotonie quand elle avait eu l'idée d'abord de remplacer les tableaux par une décoration sculpturale, puis de substituer à la peinture ordinaire le procédé des *s'graffiti* et des tons plats. Il



semble que, pour varier davantage l'aspect de la décoration, on devrait aller plus loin et faire alterner les peintures de figures, dont le nombre serait aussi réduit que possible, avec des compositions où le fait historique à rappeler serait résumé par un simple motif ornemental, un trophée, une pierre tombale, une inscription, un emblème ou une figure typique.

Les aptitudes naturelles de M. Delbeke permettent de croire qu'il réussira parfaitement les motifs nouveaux, dont il devrait préalablement soumettre une esquisse d'ensemble.

— Des délégués se sont rendus à Anvers, le 18 septembre 1886, pour procéder à la réception des statues : *la Loi* et *la Justice*, commandées respectivement à MM. Deckers et De Plyn, et placées à la façade du Palais de justice.

Palais de justice  
d'Anvers.  
Statues.

Les modèles des statues ayant été antérieurement approuvés, il n'y avait plus lieu que d'en examiner la fonte en bronze. Les délégués ont constaté que ce travail est complètement réussi et qu'il a amélioré d'une façon sensible la plastique des figures.

Ils ont examiné également les figures de *la Prudence* et de *la Force*, formant partie du couronnement de la porte du Palais de justice et qui sont l'œuvre de M. Deckers. Leur exécution a été approuvée.

Ces figures et le fronton avec lequel elles font corps ont été exécutés en pierre de savonnière et le ton blanc de la pierre ressort un peu vivement, semble-t-il, sur le ton général de la façade, dont la pierre bleue et la brique sont les matériaux constitutifs. Il a paru aux délégués qu'il conviendrait d'harmoniser cette partie de la décoration.

Eglise de  
Sainte-Catherine,  
à Bruxelles.  
Sculptures.

— Des délégués ont examiné, le 2 octobre 1886, dans l'ancienne église de Sainte-Catherine, à Bruxelles, les sculptures qui décorent les nefs et la sacristie.

Ces sculptures sont réparties de la façon suivante :

Dans l'église : le plafond plat de la nef principale est orné de sujets religieux, encadrés dans des motifs formant médaillons; les voûtes en ogive des nefs latérales ont reçu une décoration similaire, mais d'une exécution artistique moins satisfaisante ;

Dans la sacristie : le plafond est divisé en compartiments rectangulaires, en forme de caissons, à encadrements ornementés. Les supports des sommiers sont également décorés.

La décoration générale varie dans ses motifs à chaque sujet. Le travail exécuté sur place, par des spécialistes italiens, vers le milieu du xviii<sup>e</sup> siècle, ne possède peut-être pas une valeur artistique des plus importantes, mais il n'en offre pas moins un caractère d'originalité dont il convient de garder la trace.

On ne peut donc qu'approuver la proposition de l'administration communale de Bruxelles de faire mouler un des panneaux, au choix, et de le placer comme spécimen, à titre de souvenir, dans le Musée communal. Le reste serait reproduit par la photographie et recevrait la même destination.

Les délégués ne pensent pas qu'il y ait lieu de faire figurer des reproductions des sculptures précitées au Musée royal d'art industriel et monumental récemment créé par l'État.

## ÉDIFICES RELIGIEUX.

### PRESBYTÈRES.

Ont été approuvés :

1° Le projet relatif à la construction d'un presbytère au hameau de Gestel-sous-Meerhout (Anvers); Appropriation et construction de presbytères.

2° Le projet relatif à la construction d'un presbytère à Linth (Anvers);

3° Le projet relatif à l'agrandissement du presbytère de Vosselaere (Flandre orientale);

4° Le projet relatif à l'agrandissement du presbytère de Viane (Flandre orientale);

5° La proposition du conseil de fabrique de l'église de Boucle-Saint-Blaise (Flandre orientale), tendante à faire apporter des modifications au projet approuvé du presbytère à construire dans la commune précitée et dont le coût sera prélevé sur le boni résultant de l'adjudication des travaux;

6° Le projet concernant les travaux d'amélioration à effectuer au presbytère de Laethem-Sainte-Marie (Flandre orientale);

7° Les devis estimatifs des travaux de réparation et d'amélioration projetés aux presbytères de :

Hallaer (Anvers)

Et de Bouchout (Anvers);

8° Le projet relatif à la restauration du presbytère de Termes (Luxembourg).

## ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a approuvé :

- Eglise de Toernich. 1° Le projet modifié relatif à la reconstruction de l'église de Toernich (Luxembourg); architecte : M. Van de Wyn-gaert;
- Eglise d'Halstunnes. 2° Le projet relatif à l'agrandissement de l'église d'Hal-tinnes (Namur); architecte : M. George-Maixentis;
- Eglise de Waruant. 3° Le projet relatif à l'agrandissement de l'église de War-uant (Namur); architecte : M. Luffin;
- Eglise de Heyembeek. 4° La proposition d'allonger d'une travée l'église projetée à Heyembeek, sous Grimberghen (Brabant), dont les plans et devis ont été approuvés antérieurement. Il serait même préférable, dans l'intérêt de l'aspect de l'édifice et en prévi-sion de l'accroissement constant de la population de la paroisse, d'allonger l'église de deux travées;
- Eglise de Zetrud-Lumay. 5° Le projet relatif à la construction d'un portail à l'église de Zetrud-Lumay (Brabant); architecte : M. Drossaert;
- Eglise du Béguinage, à Malines. 6° Le projet relatif à la construction d'un porche au côté septentrional de l'église du Béguinage, à Malines; archi-tecte : M. Meyns;
- Eglise de Buissonville. 7° L'emplacement proposé pour la construction d'une église à Buissonville (Namur);
- Ameublement de diverses églises. 8° Les dessins des divers objets d'ameublement destinés aux églises de :
- Coxide (Flandre occidentale) : chaire de vérité;
- Somergheem (Flandre orientale) : stalles à placer dans le chœur;
- L'école agricole de Ruysselede (Flandre occidentale) : autel;

Malonne (Namur) : restauration de la chaire de vérité ;  
Cerfontaine (Namur) : ameublement complet ;  
Oostwynckel (Flandre orientale) : établissement de dossiers aux stalles ;

Droogenbosch (Brabant) : grille de clôture au chœur ;  
Haillot (Namur) : chaire à prêcher ;  
Bioux (Namur) : buffet d'orgues ;  
Saint-Martin, à Saint-Trond (Limbourg) : confessionnaux ;

Mageret, commune de Wardin (Luxembourg) : chaire à prêcher ;

Houtain-Saint-Siméon (Liège) : buffet d'orgues.

— Des délégués ont procédé, le 9 septembre 1886, à l'inspection de l'église d'Everbergh (Brabant), à l'effet d'examiner si, comme le propose l'architecte, M. Beyaert, il y a lieu de se borner à un agrandissement de l'édifice ou s'il convient de procéder à la reconstruction complète de l'église.

Église  
d'Everbergh

Les délégués ont constaté que l'église d'Everbergh est trop petite pour la population de la paroisse, mais les avis des administrations locales sont partagés sur la question de savoir s'il convient de reconstruire toute l'église ou s'il suffit de l'agrandir en conservant certaines parties, notamment le chœur, le transept et la tour.

En ce qui concerne l'époque de leur construction, les différentes parties de l'église peuvent être rangées dans l'ordre suivant :

1° Les deux travées, vers la tour de la nef latérale Sud, qui paraissent dater de l'époque romane ;

2° La tour, le bras Nord du transept, la partie inférieure du bras Sud du transept jusqu'au seuil de la fenêtre, le

chœur, sont du xv<sup>e</sup> siècle ou du commencement du xvi<sup>e</sup>, mais avec des intervalles de quelques années, accusés par certaines différences dans les profils des moulures ;

5° La sacristie, située dans l'angle Sud-Est du transept et qui porte à l'extérieur le millésime de 1714 ;

4° La partie du bras Sud du transept au-dessus du seuil de la fenêtre. Elle porte à l'extérieur le millésime de 1720. A l'entrée du chœur, sur l'arc triomphal, se trouve la date de 1721. Peut-être marque-t-elle l'achèvement des travaux de remaniement du transept ;

5° Enfin la partie occidentale de la nef, qui est du xviii<sup>e</sup> siècle également.

La nef, quoiqu'elle soit en bon état, doit être démolie ; elle ne se prête pas à un agrandissement.

Le bras Nord du transept a dans le mur Ouest une petite crevasse sans importance. Le mur Est n'a pas de crevasses, mais le contre-fort vers le chœur a perdu son glacis supérieur.

Dans le mur pignon (mur Nord), une grande crevasse part du milieu du seuil de la fenêtre et se dirige vers le bas. Un monument funéraire placé contre le mur, empêche de voir jusqu'où elle se prolonge.

La partie triangulaire est sillonnée de plusieurs crevasses. En outre, la couverture du rampant Ouest est enlevée, l'oreille du pignon et le couronnement du contre-fort Ouest sont désagrégés.

C'est la partie la plus délabrée de l'église ; cependant elle n'exige pas une reconstruction totale. La réfection de la partie triangulaire du pignon semble seule nécessaire. Les contre-forts peuvent être restaurés. Quelques travaux de

consolidation suffiront pour éviter l'élargissement de la crevasse qui existe sous la fenêtre.

Dans les murs du chœur, il y a différentes crevasses, les unes petites, les autres plus importantes, sans être aussi fortes que celles du transept.

Aucune ne paraît de nature à inspirer des craintes sur la solidité de cette partie de l'édifice.

Les glacis supérieurs des contre-forts sont seuls en très mauvais état, à cause du manque d'entretien. Il y aura lieu de les refaire.

Le bras Sud du transept est dans un état de conservation très satisfaisant. Dans le mur pignon (mur Sud), il n'y a qu'une très petite crevasse, à peine visible, au-dessus de la fenêtre. L'oreille du pignon Est est désagréée et les pierres de parement des contre-forts d'angle sont rongées par le temps. Ces parties sont faciles à restaurer.

La sacristie est en mauvais état; sa reconstruction semble devoir être admise.

Les murs Sud et Nord de la tour présentent des crevasses de peu d'importance. Dans le mur Est il existe une crevasse plus grande à droite de la fenêtre (à gauche de l'observateur). Elle part à peu près du milieu de la fenêtre (en hauteur) et s'étend jusqu'au toit du chœur.

Le mur Ouest est intact.

Aucune de ces crevasses ne semble compromettre la solidité de la tour ou exiger sa reconstruction.

La charpente de la flèche est en très bon état; la couverture en ardoises laisse seule à désirer.

La voûte du chœur exigera quelques restaurations. Quatre nervures ont dû être consolidées par des fer-

rures. Il sera facile de remplacer ces parties défectueuses.

L'entrée du chœur, vue de la nef, paraît un peu étroite. On pourrait remédier efficacement à cet inconvénient en faisant disparaître la grande corniche saillante en bois qui existe de chaque côté.

En résumé, le chœur, le transept et la tour de l'église sont susceptibles d'être remis en bon état par une restauration relativement peu coûteuse. Leur démolition ne saurait être justifiée par des raisons de stabilité.

L'agrandissement de l'église pouvant se faire sans aucune difficulté du côté de la nef, il semble dès lors que l'intérêt des diverses administrations en cause, aussi bien que l'intérêt archéologique, doivent faire conclure au maintien de ces trois parties de l'église actuelle.

Se ralliant de tous points à l'avis exprimé par le rapport de ses délégués, la Commission a approuvé le projet dressé par M. l'architecte Beyaert pour l'agrandissement de l'église d'Everbergh.

## TRAVAUX DE RESTAURATION.

Des avis favorables ont été donnés sur :

Eglise de  
Nieuwenkerken.

1<sup>o</sup> Le projet relatif à la restauration de l'église de Nieuwenkerken (Limbourg) et à la construction d'annexes à cet édifice; architecte : M. Serrure;

Eglise  
de Sainte-Cécile.

2<sup>o</sup> Le devis estimatif des travaux de réparation qui ont été reconnus indispensables à l'église de Sainte-Cécile (Luxembourg);

Eglise  
de Nieuwenhove.

3<sup>o</sup> Le projet relatif à la restauration de l'église de Nieuwenhove (Flandre orientale); architecte : M. Goethals;



- 4° La majoration de fr. 6,978-65 de la dépense prévue au montant de fr. 20,817-12 pour la restauration de la quatrième tourelle du transept et la construction de flèches sur les quatre tourelles à la cathédrale de Saint-Bavon, à Gand; architecte : M. De Curte; Cathédrale de Saint-Bavon, à Gand.
- 5° Le devis estimatif des travaux de réparation à effectuer à l'église d'Anthée (Namur); Eglise d'Anthée.
- 6° Le projet relatif à l'exécution de divers travaux d'entretien et de restauration à l'église de Longchamps (Luxembourg), ainsi qu'à la construction d'une sacristie et d'un jubé; architecte : M. Cupper; Eglise de Longchamps.
- 7° Le devis estimatif des réparations projetées à l'église de Rumes (Hainaut); architecte : M. Cloquet; Eglise de Rumes.
- 8° Le projet relatif à la restauration des fenêtres de l'église de Rumbekke (Flandre occidentale); architecte : M. Verbeke; Eglise de Rumbekke.
- 9° Le projet relatif à la restauration de l'église de Solre-sur-Sambre (Hainaut); architecte : M. Houyoux; Eglise de Solre sur Sambre.
- 10° Le projet relatif à la restauration de la partie centrale de la façade, formant la tour de l'église de Notre-Dame de la Chapelle, à Bruxelles; architecte : M. Jamaer; Eglise de Notre Dame de la Chapelle, à Bruxelles.
- 11° Le projet relatif à la restauration de la chapelle de Chardeneux, commune de Bonsin (Namur); architecte : M. Jamar. Sans reconnaître à la chapelle de Chardeneux une importance assez considérable pour l'admettre dans une des catégories établies pour le classement des monuments, la Commission estime cependant que l'ancienneté et le caractère de cette construction lui donnent une valeur suffisante pour déterminer le Gouvernement à accorder pour la restauration de cet édifice un subside plus élevé que ceux qu'il alloue dans les cas ordinaires; Chapelle de Chardeneux.

- Eglise de Neyghem. 12° Le projet relatif à l'exécution de travaux de réparation à la toiture de l'église de Neyghem (Flandre orientale);
- Chapelle du Saint-Sang, à Bruges. 15° Les devis estimatifs des travaux de restauration projetés à la chapelle du Saint-Sang, à Bruges, et à l'ancien greffe y attaché; architecte : M. De la Censerie;
- Eglise de Neufchâteau. 14° Le projet relatif à des travaux d'amélioration et de consolidation à effectuer à l'église de Neufchâteau (Luxembourg); architecte : M. Adam;
- Eglise de Termes. 13° Le projet relatif à la restauration de l'église de Termes (Luxembourg) et à la construction d'une sacristie;
- Eglise de Heyst-op-den-Berg. 16° Le devis estimatif des réparations à exécuter à la toiture de l'église de Heyst-op-den-Berg (Anvers);
- Eglise d'Hove. 17° Le devis estimatif des réparations à effectuer à l'église d'Hove (Anvers);
- Eglise de Saint-Christophe, à Liège. 18° Le projet relatif à la restauration de l'église de Saint-Christophe, à Liège, modifié par suite de l'extension donnée à la restauration des charpentes; architecte : M. Van Assche.
- Comptes des travaux de restauration d'églises. — Ont été approuvés les comptes des travaux de restauration exécutés aux églises de :  
Walcourt (Namur); exercice 1885;  
Notre-Dame, à Anvers; 1<sup>er</sup> semestre 1886.
- Eglise de Kessel-Loo. — Les délégués qui ont examiné l'état de l'église paroissiale de Kessel-Loo (Brabant) ont reconnu que les crevasses signalées par M. Van Even, membre correspondant de la Commission royale des monuments, se trouvent dans le mur Est du bras Sud du transept.

Une première crevasse part de la fenêtre et descend jusque près du soubassement du mur. Elle est presque droite et passe à travers les pierres du parement, sans suivre les

joint. Sa plus grande largeur est atteinte à la 19<sup>e</sup> assise au-dessus de la plinthe, où elle n'a que 0<sup>m</sup>002.

Une autre crevasse à droite de la première (à gauche pour l'observateur), beaucoup plus petite, passe dans le soubassement. Aucune des deux ne traverse le mur.

D'après les renseignements, ces crevasses se sont produites peu de temps après l'établissement d'un caveau contre le mur du transept. Dans leur état actuel, elles ne paraissent pas de nature à compromettre la solidité du mur. Cependant les délégués ont conseillé au curé de l'église de les surveiller et de signaler à la Commission royale des monuments les aggravations qu'il pourrait y constater.

*Le Secrétaire Général,*  
J. ROUSSEAU.

Vu en conformité de l'article 25 du règlement.

*Le Président,*  
WELLENS.

---

# DES GROTTES DE SAINT REMACLE

## ET D'UN MONASTÈRE

FONDÉ, VERS L'AN 645, PAR SIGEBERT II, ROI D'AUSTRASIE,

A CUGNON-SUR-SEMOIS,

province de Luxembourg.

---

## NOTICE ARCHÉOLOGIQUE

PAR

le père H. GOFFINET.

---

### I.

#### SAINT REMACLE A CUGNON.

Entre les années 644 et 650, saint Remacle quitta les rives de la Loire pour venir se fixer sur celles de la Semois, en un lieu nommé aujourd'hui Cugnon. Saint Adelin, son disciple, l'accompagnait ou le rejoignit bientôt après. Tous deux étaient natifs d'Aquitaine. Saint Remacle n'avait alors que trente-quatre ans tout au plus. Il avait été élevé par saint Sulpice et formé à la vie religieuse par saint Éloi, futur évêque de Noyon. Depuis peu d'années, ce dernier avait fondé la célèbre abbaye de Solignac, sur la haute Loire et,

connaissant la précoce sagesse de Remacle, il n'avait pas craint de l'établir comme abbé à la tête des cent cinquante religieux qui, dès lors, peuplaient ce monastère. Sous un tel guide, dit un témoin oculaire, saint Ouen, l'abbaye de Solignac se plaça d'emblée à la tête de toutes celles de la Gaule, à part Luxeuil.

Instruit de ces faits, vraisemblablement par saint Éloi lui-même, le roi Sigebert II, qui voulait aussi fonder des monastères en Austrasie, fit les démarches nécessaires pour attirer dans ses États un homme de tant de mérite et de si légitimes espérances.

Entre les villages actuels de Bertrix et de Muno, à l'est et à dix kilomètres environ de Bouillon, sur la rive droite de la Semois, Sigebert II possédait un domaine dont nous verrons plus loin les délimitations. Les auteurs ne nous en ont transmis le nom que très approximativement ; celui qui lui reste aujourd'hui est Cugnon (1).

La sinuosité qui a donné son nom à l'ancien domaine royal est occupée aujourd'hui par un charmant petit village de quarante maisons, plus une église. Il est encore le chef-lieu d'une commune, composée de Mortehan et d'Auby,

---

(1) Le nom latin donné à ce lieu est composé du mot *casa*, qui signifie demeure, et d'un mot dont l'orthographe est incertaine : *congindunus*, *congedunus*, *congudinus*, *conguidunus*. Impossible de ne pas remarquer les affinités qui existent entre ce dernier mot et les variantes du mot latin *caveus*, coin : *cugnonus* et *cugno*. Ces deux variantes sont fréquemment employées. Cf. DE CANGE, édit. 1842, *Cugnus*.

Naturellement, la première partie du nom a disparu comme trop générique et inutile. Il n'est resté que *Cugnon*, qui exprime fort bien la courbure faite par la rivière. On peut répéter aujourd'hui du village de Cugnon ce que le roi Sigebert disait, il y a plus de douze siècles, du lieu où il est construit : *quem Sesomires fluvius cingere videtur*, la Semois semble lui faire une ceinture.

villages deux ou trois fois plus considérables, et d'un hameau dit la Géripont. Le tout est situé dans l'ancien domaine royal.

Traversez la rivière à l'ouest de Cugnon, vous vous trouverez dans une autre presqu'île moins large que la précédente. Elle s'élève fort peu au-dessus du niveau normal de la Semois, qui l'enserme de toutes parts, hormis une étroite bande de terre au midi. Il est vraisemblable que ce lieu, aujourd'hui encore inhabité, n'était, il y a douze siècles, qu'un bel étang, où la rivière venait se reposer un instant, pour se précipiter bientôt dans un labyrinthe de nouvelles roches non moins ardues.

La vallée de Clairefontaine, près d'Arlon, s'est comblée<sup>de</sup> deux mètres et demi, dans un espace de six siècles (1). Peut-être quelques restes d'antiques constructions permettront-ils un jour de mesurer aussi les atterrissements opérés par une longue suite de siècles dans la vallée de la Semois et de se rendre compte de l'aspect qu'elle présentait alors.

La forme actuelle de cette seconde presqu'île est parfaitement celle d'un jambon, jambon certes plus que titanique. Aussi n'a-t-on pas manqué de lui donner ce nom. Ce qu'il y a de singulier, c'est que le Jambon de Cugnon n'appartient pas à la banlieue de ce village, mais à celle de Muno. Pour s'expliquer ce fait, il suffit de remarquer que l'isthme est au sud.

Cet ancien golfe minuscule, transformé en un immense jambon, est borné au nord et surtout à l'ouest par une mon-

---

(1) *Notice sur Clairefontaine*, p. 50; *Annal. archéol. de la prov. de Luxembourg*, t. XVI, p. 42.

tagne semi-circulaire, dont la Semois baigne le pied et qui, bien que boisée, s'élève presque perpendiculairement à une hauteur de 80 à 100 mètres. C'est dans ce rocher presque inaccessible que saint Remacle, arrivant à Cugnon, résolut de fixer sa demeure. N'en cherchons pas les causes, ne demandons pas même si le projet royal de fonder un monastère à Cugnon avait, dès cette époque, reçu un commencement d'exécution ; l'histoire ne pourrait nous répondre, et les conjectures sans fondement produisent plus d'ombre que de lumière.

## II.

### LES GROTTES.

Hériger, historien célèbre, qui vivait il y a neuf siècles et qui mourut chargé d'années en 1007, consigne dans ses écrits que les grottes de saint Remacle existaient encore de son temps (1). Ce n'est pas ainsi qu'il se serait exprimé s'il était venu les voir. Au lieu de cette pâle mention, il les aurait décrites ou, du moins, aurait fait remarquer qu'elles étaient assez solidement travaillées pour braver de nombreux siècles. Le fait est qu'il est non seulement permis de répéter aujourd'hui les paroles du vieil historien, mais que l'on peut promettre neuf nouveaux siècles d'existence aux grottes de saint Remacle, à moins cependant que les hommes ne

---

(1) *Gesta episcop. Tungren*, PERTZ, *Monum. German. historica, Scriptores*, t. VII, n° 46.

hâtent l'œuvre du temps, et pourvu qu'on fasse prochainement le petit travail indiqué ci-après.

Le point de la montagne choisi par Remacle est à 70 ou 75 mètres au-dessus de l'étiage de la Semois, à l'ouest et en face du village actuel de Cugnion (1). Pour y parvenir, il fallut tailler dans la roche schisteuse, à partir de l'endroit le moins impraticable au nord, un étroit sentier presque aérien, lequel oblique à l'ouest d'abord, puis au midi, comme la montagne. Les grottes ont leur entrée sur ce sentier. Elles se composent de quatre pièces : deux cellules, un oratoire, un siège ou une niche.

Le siège ou la niche, qu'on rencontre en premier lieu, est un enfoncement qui a la forme d'une conque, haut et large d'un mètre quarante centimètres sur soixante-dix centimètres de profondeur. N'ayant pas été creusé à sa partie inférieure, il offre toutes les apparences d'un siège. Libre à chacun de n'y voir que cela ; mais libre aussi de l'envisager comme une véritable niche, abritant jadis un sujet religieux.

Trois mètres plus loin, on trouve la première grotte. Sa profondeur est de 5 1/2 mètres sur 2 1/4 mètres de haut et 2 1/2 de large. L'entrée, également tournée à l'est, a la même largeur et la même hauteur que la grotte. Sa partie supérieure est arrondie à la manière d'une voûte surbaissée ; mais elle a subi tout récemment une détérioration dont il faut ici rendre compte.

Au-dessus des grottes, la montagne continue à s'élever,

---

(1) Je dois ces mesures à M. Many, curé d'Auby. D'autres détails m'ont été fournis par lui et par M. François, curé de Cugnion, avec une obligeance parfaite.



mais obliquement, comme pour former le chaperon d'un mur cyclopéen. Un arbre, croissant au-dessus de la première grotte, y fit descendre ses racines par une fissure, qui s'élargit peu à peu et en produisit d'autres. Finalement, l'arbre, entraîné par son poids, se fraya un passage et descendit perpendiculairement dans la grotte. Il s'y trouve maintenant en partie. Sa racine est recouverte de la terre qu'il a entraînée en tombant. Ses branches s'étalent au-dessus de la grotte.

Cette dégradation m'a paru sans conséquence. Si cependant on différerait trop de la réparer, elle ne manquerait pas de s'agrandir et déterminerait à la longue l'effondrement de la première grotte, ensuite celui de la seconde. Le remède, du reste, semble facile et peu coûteux : il suffira de scier l'arbre et de l'enlever, de fermer le trou au moyen d'une petite voûte très solide, qu'on recouvrira de terre ou des débris du rocher.

Néanmoins, il conviendrait que l'ouvrier employé à cette besogne ne fit rien sans la direction d'un ingénieur des mines. Or, précisément à Cugnon réside M. l'ingénieur Pierlot, propriétaire de plusieurs ardoisières dans ces contrées. Nul doute qu'il ne prête volontiers son concours à une œuvre aussi recommandable.

La seconde grotte est à 0<sup>m</sup>80 seulement de la première. La bande rocheuse qui les sépare ne diffère pas d'un mur. Cette grotte ressemble, sous tous rapports, à la première, hormis qu'elle est moins profonde de 0<sup>m</sup>50.

Le sentier se prolonge ensuite de 25 mètres, toujours au-dessus de la rivière, et il aboutit à une saillie d'environ 3 mètres que fait en cet endroit le rocher. Arrivé là, le visiteur se trouve à l'entrée de l'oratoire, taillé dans la partie

saillante du rocher. La porte en est large de 0<sup>m</sup>90 et haute de 2<sup>m</sup>70. C'est la hauteur de l'oratoire lui-même. Il a  $\frac{1}{4}$  mètres en longueur sur 2<sup>m</sup>50 de large. La partie la plus éloignée de la porte est taillée de manière à former un autel, ayant 1 mètre de haut sur toute la largeur de la grotte. Cet autel est fort bien éclairé à gauche par une fenêtre de 2<sup>m</sup>65 sur 1<sup>m</sup>50. C'est surtout lorsqu'on regarde par cette fenêtre qu'il est difficile de ne pas allier le souvenir des géants de la Fable avec celui des géants de la sainteté. La végétation qui s'est emparée des immenses sautelles ne peut empêcher de voir, comme dans un puits, la charmante rivière, tournant sur elle-même et fuyant au midi.

Chose à noter : la porte, la fenêtre et la voûte de la chapelle semblent avoir été taillées en ogive. Un examen plus attentif en fera sans doute découvrir la cause, soit dans la position des couches ardoisières, soit dans une retouche relativement moderne.

Pour finir ce paragraphe par une observation pratique, notons que, à gauche du seuil de la chapelle, il se trouve une sorte de contrefort, qui fait aussi l'office de garde-corps. Sa disparition serait regrettable. Or, il m'a semblé qu'il y avait à sa partie supérieure un creux, où doivent s'accumuler la pluie et la neige, ce qui pourrait le miner peu à peu. Si ce creux existe réellement, il serait sage et pas difficile de le combler.

Et, pour ne rien omettre, exprimons le desir qu'on fasse visiter le dessus de l'oratoire et des grottes, afin de voir si la végétation y est entretenue en tous lieux, de manière à empêcher les éboulements qui compromettraient ces vénérables restes du passé.

### III.

CHARTRE DE SIGEBERT II, ROI D'AUSTRASIE,  
FONDANT LE MONASTÈRE DE CUGNON (VERS 645).

Sigebert (1), roi des Francs, à l'illustre Grimoald (2), majordome, salut spécial et bonheur en tout. Nous croyons que Dieu nous récompense à raison des libéralités pieuses que nous faisons des grands biens dus à sa toute-puissance. On voit, en effet, le pouvoir royal se consolider, lorsqu'il protège spontanément les intérêts des serviteurs de Dieu.

C'est pourquoi, d'après l'impulsion de notre cœur et les avis des éminents prélats Cunibert (3) et Godon (4), ainsi que des illustres seigneurs Grimoald, Bobon et Adalgisile (5), nous voulons, à l'exemple de nos ancêtres, faire acte de munificence, par l'érection d'un monastère régulier, en l'honneur de notre patron, de Pierre, de Paul, de Jean et des autres martyrs, au lieu nommé Cugnon, situé dans la forêt ardennaise et entourée de la Semois, comme d'une ceinture. Avec l'aide de Dieu, nous y établissons Remacle en qualité d'abbé, pour qu'il y fasse observer la règle et les recommandations des anciens pères.

Dans ce but, à partir du fort et de la rivière, nous don-

---

(1) Roi d'Austrasie de 658 à 656, honoré comme saint.

(2) Fils de Pépin le Vieux.

(3) Archevêque de Cologne (625-665).

(4) Évêque de Metz (612-659).

(5) Ces deux seigneurs sont de nouveau nommés dans une chartre du roi Childéric II, successeur de Sigebert : *Adregesi o, Bobone, ducibus*. Ils l'avaient été déjà dans une autre chartre de Sigebert : *Bobonis, Adregisili item Bobonis, etc.* Act. ss., t. I, febr., pp. 256, 257.

nons aujourd'hui, en toute propriété, un terrain pris dans notre forêt d'Orgeo (1) et long de trois lieues en ligne droite, y compris la vanne domaniale dite d'Arnulphe, ainsi que les colons Probard et Bobon, avec leurs enfants. En outre, à partir du fort, trois lieues dans l'autre forêt domaniale, plus trois autres lieues en ligne droite, y compris la petite vanne du ruisseau des Alleines (2), près de la roche Quarrée.

Tous ces biens, provenant de notre domaine, nous les donnons pour l'usage des serviteurs de Dieu, de manière à ce qu'ils en jouissent, les possèdent et les transmettent à leurs fils spirituels. Ainsi pourront-ils mettre leur bonheur et toute leur attention à prier incessamment notre miséricordieux Seigneur.

Et pour que cette ordonnance reste efficace et inviolable, nous avons résolu d'y apposer notre signature.

#### TEXTE LATIN (5).

Sigibertus, rex Francorum, viro illustri Grimoaldo majori domus; singulariter ac per cuncta feliciter (4). Ad mercedis

---

(1) Autrefois *Orjo*, *Orio*, *Urio*, terre voisine, au N.-E. de celle de Cugnon. Elle fut longtemps une seigneurie, dont Thierry de Walcourt, gendre du comte de Chiny, Louis III, prit le nom et le transmit à ses descendants.

(2) Gros ruisseau, venant du nord et se jetant dans la Semois à 5 ou 6 kilomètres plus bas, en ligne droite, à l'extrémité d'un nouveau contour, non loin de la belle roche qu'on admire encore et qui n'est pas mal qualifiée par le mot *quadrata*. Mais, quoi qu'en dise le père HENSCHENIUS (Act. ss., t. I febr., p. 233), il n'est ici nullement question de l'Alzette. Il se trompe presque autant (même page), lorsqu'il parle d'*Uracuise ad vicum Ures*, et qu'il propose de lire *Uracuise*, ou qu'il voit *la Vire* (ad fluvium Viram) dans ces parages. Le territoire d'Our est à trop grande distance de celui de Cugnon et il en est séparé par d'autres territoires. — La lieue gauloise était de 1,500 pas.

(5) Dans les notes A = Miræus, B = Bollandistes, C = Patrologie.

(4) In B deest : *viro illustri, etc.*, usque *feliciter* inclusive.

nostrae (1) augmentum credimus pertinere si larga munera summi Dei omnipotentis devota mente offerre non dubitemus (2); quia tunc regia potestas suum cultum corroborare videtur, quando ex propria voluntate compendia servorum Dei destinare non dubitat.

Ideoque, sub devotione animae nostrae, cum (3) consilio magnificorum apostolicorum Cuniberti (4), Godonis, vel illustrium virorum Grimoaldi, Bobonis, Adalgisili, monasterium regulare, in honore patroni nostri, Petri, Pauli, Joannis (5), vel caeterorum martyrum, in terra nostra sylva arduennense, in loco qui dicitur Caseconquidinus (6), quem Sesomires (7) fluvius cingere videtur, et ex nostrae largitatis munere, juxta patrum traditionem, coenobium volumus construere; et ibidem, Deo (8) auspice, Remaclum abbatem constituimus, qualiter ibidem, secundum ordinem et monita antiquorum patrum conversari debeant.

Sic tamen ut, de ipsa castra et ripa fluminis in directum lewas (9) tres, de nostra sylva uriacinse (10), cum ipsa venna dominica quae dicitur Arnulfi, cum Probaro (11), Babone vel minoribus (12) eorum, qui ibidem servire videntur, die praesente concessimus ad possidendum.

---

(1) In B deest : *mercedis nostrae*.

(2) In B et C : *non dubitetis*.

(3) In A : *cum cum*, sed male.

(4) In B : *Guniberti*.

(5) In A : *Johannis*.

(6) In B et C : *Caseconquidinus*.

(7) In B : *Sesomiris*.

(8) In B : *Loco Deo, leg. Christo*.

(9) In A et C : *lewas*. In B : *leucas*.

(10) In B : *Uriacise*.

(11) In A : *Probaro de Laboue*.

(12) In A : *loco minoribus, scribitur junioribus*.

Similiter, de suo ipso castro, ex alia sylva dominica, alias tres lewas, et in directum item tres alias lewas (1), necnon et aliam venellam (2) in fluvio nuncupante Alisna (3), ubi illa petra quadrata (4) est.

Haec omnia ad usus servorum Dei ex immunitate (5) nostra visi fuimus (6) condonasse, ut habeant, possideant, suisque posteris spiritualibus derelinquant, ut potius eos (7) delectet attentius pio Domino preces incessabiliter (8) fundere.

Et ut praeceptio firma atque inviolata permaneat, manus nostrae subscriptionibus subter eam roborari decrevimus.

---

D'après Miraens et Foppens, t. III, p. 1; d'après les *Acta Sanctorum*, t. I de février, p. 255, et d'après la *Patrolog. lat.*, v. Migne, t. LXXXVII, col. 519; ce dernier texte tiré de Brequigny, *Diplom., Chart., Leg.*, t. II, et annoté d'après Martene.

#### IV.

##### D'UN MONASTÈRE A CUGNON.

Qu'un monastère y ait existé en projet, on vient d'en voir la preuve; mais il n'est pas aussi certain qu'il y ait jamais

---

(1) In B : *iterum tres alias leucas*. In A : *item tres aslewas*.

(2) In B : loco *venellam*, leg. *novellam*.

(3) In B : *Alsuia*.

(4) In A : *pro quadrata est*.

(5) In A : *ex unitate*. In C : (*cum*) *emunitate*.

(6) In B : loco *fuimus*, leg. *fuisse*, non recte.

(7) In A et B : loco *eos*, leg. *cis*.

(8) In C : additur *pro nobis*.

eu un monastère réel, c'est-à-dire une habitation renfermant une communauté religieuse.

Le séjour fait à Cugnon par saint Remacle fut à peine assez long pour mener à bon terme sa première entreprise, à savoir les grottes et le chemin qui les rend abordables. Comment supposer qu'en si peu de temps il ait fait creuser ces grottes remarquables et construit un monastère qui pût répondre à l'attente du roi d'Austrasie? Et pourquoi donc ces deux œuvres simultanées? Est-il naturel que, au lieu de former ses disciples par ses exemples et ses instructions, il les ait abandonnés à eux-mêmes et se soit contenté de leur envoyer ou de leur apporter des règles et des conseils? Non, sans doute. Mais ce qu'on se figurera sans peine, c'est que, avant d'entreprendre la construction du premier monastère de ces vastes contrées, saint Remacle ait voulu, même pendant quelques années, réfléchir et prier, se retremper dans la retraite et les austérités, tout en étudiant les mœurs et les besoins de sa nouvelle patrie.

La tradition est, du reste, l'unique preuve que l'on puisse fournir en faveur de l'existence d'un monastère à Cugnon. Or, cette tradition s'explique tout naturellement par la présence des grottes et par l'acte de fondation du monastère.

D'autre part, l'histoire ne mentionne absolument rien de la durée, ni de la destruction de ce monastère, ni de la destination nouvelle donnée à son territoire. Enfin, de toutes ces choses, il n'existe à Cugnon aucune trace certaine. Mais ce ne sont là que des raisons négatives, et l'on ne peut en conclure avec certitude à la non-réalisation du projet de Sigebert II; seulement le doute s'imposera jusqu'à production de preuves positives.

Avant l'année 651, saint Remacle avait remplacé saint Amand sur le siège épiscopal que l'on disait alors de Tongres ou de Maastricht et qui est aujourd'hui celui de Liège. Il avait dès lors fondé, — du moins tout l'indique, — le monastère de Malmédy, qui précéda de quelques années celui de Stavelot. D'où l'on voit que le saint n'a pu faire un long séjour à Cugnon.

Au surplus, on sait que ce séjour lui a été désagréable, à cause des tracasseries que lui suscitaient les seigneurs et les habitants de la contrée. Hériger va nous expliquer les motifs de ces dispositions hostiles. C'est, dit-il, parce que les habitants du pays élevaient eux-mêmes des prétentions sur les terres dont le prince avait disposé, et parce que ce prince, n'ayant pas d'autres terres dans leur voisinage, se voyait hors d'état de faire droit à leurs réclamations. Telle est la cause qui détermina le saint et son disciple Adelin à quitter ces lieux. Il avait préalablement prié le roi de fonder un ou même plusieurs monastères dans les arides parages de la haute Ardenne. Mais citons, en le traduisant du latin, tout ce passage de l'antique et judicieux historien :

« D'après l'avis de son conseil, écrit-il, le roi Sigebert avait construit à Cugnon-sur-Semois, un monastère dédié aux apôtres Pierre, Paul et Jean. Il avait à cœur que les serviteurs de Dieu fussent convenablement logés; aussi avait-il largement doté ce monastère et y avait-il réuni des hommes de choix. Il mit à leur tête le bienheureux Remacle, avec mission de les former à la vie religieuse, selon la tradition des pères. Son oratoire qu'il a taillé dans la roche existe encore. Jusqu'aujourd'hui les malades y trouvent des soulagements. C'est là, comme sur un autel élevé au Tout-Puis-



sant, qu'il s'est lui-même offert quelque temps en victime, dans les jeûnes, les veilles et les macérations. De son union avec Dieu et de ses saintes contemplations procédaient les leçons qu'il inculquait à ses disciples.

» Ce lieu finit néanmoins par lui déplaire. On en ignore la cause. S'il faut en croire les on-dit, ce sont les prétentions des habitants et des seigneurs voisins sur les terres données par le roi. Or, ce prince n'en possédait pas d'autres dans ces parages et ne pouvait mettre fin au différend.

» Le saint prit donc la résolution d'aller trouver le roi (1). Prince, lui dit-il, il n'existe aucun monastère sur les hauteurs arides de l'Ardenne. Daignez-y pourvoir. Votre œuvre sera bénie de Dieu et, comme ce sera dans le voisinage de notre siège épiscopal, il nous sera possible de la secourir.

» Alors le roi convoqua les évêques et les seigneurs qui formaient son conseil et, sur leur avis, fonda le monastère de Malmédy, ensuite celui de Stavelot. Comme le bienheureux Remacle était le promoteur de cette entreprise, le roi décida qu'il en aurait la direction avec toute autorité (2). »

Hériger suppose encore que le saint eut à Cugnon d'autres disciples que saint Adelin ; mais ni lui ni aucun autre historien ne nous disent ce qu'il advint de ces religieux. Seulement, il n'est guère vraisemblable que leur chef les ait laissés là, tandis que lui-même allait chercher la paix et fonder un autre monastère dans un pays plus hospitalier.

---

(1) Vraisemblablement à Metz. Dans ce qui suit, je me contenterai de résumer le long discours que l'historien met dans la bouche du saint. On remarquera qu'il le suppose déjà évêque.

(2) Herigeri Gesta episcoporum Tungren, etc. PERTZ, *Monum. German. historic.*, *Scriptores*, t. VII, n° 46

V.

RUINES ANCIENNES A CUGNON.

Les doutes qu'on doit élever sur l'existence d'un monastère à Cugnon ne dispensent pas d'en rechercher les traces, ni d'étudier les ruines dans lesquelles on a cru le reconnaître. Nous allons le faire.

Inutile de nous arrêter à la presqu'île dite le Jambon. Déjà nous avons vu que, selon toute probabilité, elle n'était pas habitée au <sup>vii</sup><sup>e</sup> siècle. Et puis la charte royale suppose que tous les biens donnés à saint Remacle se trouvaient sur la rive droite de la rivière. C'est donc à Cugnon même qu'il est naturel de faire des recherches, surtout dans la partie la plus élevée du village; or, si je ne me trompe, c'est précisément là que jusqu'ici on n'a rien signalé.

Quant aux prairies qui sont en aval et au nord du village, aujourd'hui encore elles sont basses; d'où l'on doit présumer qu'elles étaient sous eau, il y a douze siècles, et qu'alors elles faisaient partie du petit golfe dont nous avons parlé. Peut-être cependant existait-il, à cette époque, au bout du village actuel, un petit monticule que les atterrissements successifs ont fait disparaître. Ce qui est certain, c'est qu'une tour et un château ont été construits en cet endroit. Les derniers restes en ont été dispersés peu après 1840. Une partie des matériaux a servi à la construction de l'église de Mortehan; du surplus on a emmurailé la prairie d'alentour. Les murs de la tour avaient, dit-on, une largeur de 2 mètres. Aujourd'hui, de château et de tour il n'y a pas l'ombre.

On croit fermement à Cugnon que la tour était le *castrum*

mentionné dans la charte du roi Sigebert, et que l'autre édifice était le monastère de saint Remacle. Ces idées ont pris un tel ascendant que M. l'abbé Champion, qui, après avoir construit l'église de Mortehan, est devenu curé de Cugnon, fit faire des fouilles sur l'emplacement du prétendu monastère. Elles n'eurent aucun résultat.

Mais que penser de ces vieilles ruines ? Impossible jusqu'ici de répondre autrement que par des conjectures.

D'abord on ne peut douter de l'existence d'un *castrum* dans l'ancien domaine royal de Cugnon. Qu'était-ce que ce fort ? Presque certainement une construction semblable à celles de tous les fises de cette époque, c'est-à-dire une maison forte, capable de protéger l'intendant et ses magasins. A moins donc que le fort de Cugnon n'ait été placé tout à côté d'une tour romaine, personne ne se résignera à y voir des murailles de 2 mètres d'épaisseur, mais bien des retranchements assez semblables à ceux que font de nos jours les commerçants qui établissent des factoreries dans les pays non civilisés. Or, à quoi bon une tour romaine entre des montagnes qui l'auraient offusquée ?

Voici des données qui tendent à rajeunir de bien des siècles ces solides constructions.

J'ai placé au Musée archéologique d'Arlon une pièce de monnaie en cuivre, frappée au nom du comte Jean-Théodore de Lewenstein, en sa qualité de souverain de Chassepierre et de Cugnon (1). Une seigneurie laïque a existé en effet à Cugnon. C'est par alliance avec les comtes de la Marek que la famille de Lewenstein en a acquis la propriété.

---

(1) Cf. *Ann. archéol. de la prov. de Luxemb.*, t. XV, p. 587.

Mais avant les seigneurs de la Marek, il y avait à Cugnon une autre famille seigneuriale, originaire sans doute de cette localité, puisqu'elle en portait le nom.

Au xv<sup>e</sup> siècle, cette famille fut dépossédée : j'ignore à la suite de quels événements. Elle quitta les bords de la Semois et vint se fixer à Ethe, près de Virton. Pour ne pas perdre le souvenir de son origine, elle donna le nom de Cugnon à sa nouvelle résidence.

Aujourd'hui, il n'en reste plus rien. Le château, qui était tout délabré, fut détruit en 1787, par la douairière de Briey, née de Lespine. Sur son emplacement on a construit sept ou huit maisons de peu d'apparence ; mais ces maisons portent encore présentement le nom de Château.

Quant à l'ancienne famille, elle s'est éteinte, il y a un siècle et demi, dans la pauvreté et presque dans la misère. La dernière survivante fut Marie-Elisabeth de Cugnon, célibataire, morte en 1758, en son château de Cugnon. Elle devait 20,000 francs aux messieurs de Lespine de Laclaireau. Déjà son père, Pierre de Cugnon, était fort pauvre (1).

Jusqu'à la fin il fut de tradition dans cette famille qu'elle était originaire de Cugnon-sur-Semois. Un fragment de généalogie confirme cette tradition et rappelle des alliances fort honorables (2).

---

(1) Ms. de M. l'abbé WELTER, ancien curé d'Etche et de Chenois.

(2) Jean de Cugnon, d'Etche, épousa Blanche de Wal, dont :

Evrard, époux de Barbe de Grumelscheidt, dont : 1, Jean ; 2, Bauduin, qui suit ; 3, Claudine, épouse, en 1556, de Louis de Montflin ; 4, Françoise ; 5, Anne.

Bauduin épousa Catherine d'Ochain, dont : 1, Jacques ; 2, Evrard, qui épousa Hélène de Lellich et mourut à Etche en 1618 ; 3, Valentin, qui suit :

Valentin épousa Anne de Circourt, dont : 1, Louis, qui suit ; 2, Barbe, épouse de François Saulnier de Mesnil, en Bretagne.

Ce qui précède explique l'origine à peu près certaine des vieilles ruines de Cugnon : c'était apparemment les restes d'un manoir féodal, abandonné soit à la suite d'un siège ou d'une vente, soit pour cause de vétusté ou autre quelconque. Le nom de *forteresse* que l'on donnait encore à ses ruines, il y a trois siècles, confirme singulièrement notre conjecture.

Je n'oserais affirmer que la forteresse proprement dite ait jamais été la propriété des comtes de la Marek et de Lewenstein, seigneurs de Cugnon. Les documents me font défaut sur ce point. Mais il est hors de doute que dans la seconde moitié du xvi<sup>e</sup> siècle, les abords, même les plus rapprochés, de cette aristocratique mesure appartenaient à de simples paysans et à la communauté de Cugnon.

À la date du 30 avril 1571, Adam Janjan d'Auby et Louis, son fils, cédaient « le gaignaige de la forteresse. » en échange d'une autre propriété, à Guillaume Lardenois de Ville, prévôt et gouverneur d'Herbeumont, et à « demoiselle Nicole de Lierneux, sa femme. » Cette mention de sa femme prouve que le prévôt n'acquerrait pas au nom des seigneurs, mais pour son propre compte.

Le même jour, Guillaume Janjan, bourgeois de Cugnon et membre de la justice, fit un accord semblable avec le même prévôt. Richier Janjan lui céda également sa part, au mois de décembre suivant.

Plus tard, 10 septembre 1604, en retour des bons offices

---

Louis épousa la comtesse de Mombar, nièce du maréchal Fabert. (Ms. de l'abbé WELTER.)

Cugnon portait : d'argent à la fasce de sinople, accompagnée en chef de trois merlettes de sable et en pointe d'une rose de gueules. (BERTHOLET, *Hist. du Luxembourg*, t. IV, p. 275.)

que Florent Lardenois de Ville, fils du défunt prévôt, avait rendus à la communauté de Cugnon, celle-ci lui fait diverses donations, notamment : « depuis la porte de devant et jusques à celle de derrière, » en outre « la place du vivier de desoubs, » plus trois parcelles d'aisances et le surplus de l'enclos vendu à feu le prévôt (1).

On raconte à Cugnon que les derniers habitants de la forteresse furent des chiens ; mais on ne sait plus si ce sont les Lardenois de Ville qui ont été assez discourtois pour convertir en chenil la demeure de preux chevaliers.

## VI.

### CONQUES POUR CUGNON.

Conques est un domaine fort agréablement situé sur la rive gauche de la Semois, au nord et dans la commune de Sainte-Cécile, à 7 ou 8 kilomètres en amont du village de Cugnon.

Avant le milieu du XII<sup>e</sup> siècle, ce lieu était un fief mouvant du comté de Chinny. Les avoués de Longwy en étaient feudataires. L'un d'eux, nommé Rodolphe, avec le consentement du suzerain, donna ce domaine à l'abbaye d'Orval. Dans les deux actes relatifs à cette donation, il est parlé de Conques-la-Vieille et de Conques-la-Neuve, ce qui, du reste, ne formait qu'une seule métairie, *curtis*. Ces deux actes et d'autres subséquents, qu'on peut lire dans le cartulaire d'Orval (2), n'autorisent pas le moins du monde à substituer Conques à Cugnon, comme emplacement du monastère fondé

---

(1) Ces renseignements proviennent d'un registre aux œuvres de loi, conservé aux archiv. prov., à Arlon; *Cugnon*, 1<sup>er</sup> registre.

(2) Pages 28, 58, 50, 70, 76, 80, 400.

par le roi Sigebert II. La substitution s'est faite néanmoins, il y a deux siècles environ. Par qui? Personne ne le sait. Comment et pourquoi?

Nous allons le dire.

Comment? Par suite de cette tendance trop générale qui consiste à admettre comme preuve suffisante de la dérivation ou de l'origine d'un mot français, sa similitude ou son assonance avec un mot latin. Or, Conques ressemble autant et plus que Cugnion au mot *Casaecongildunus*. Pour peu qu'on touche à ce dernier mot, la ressemblance deviendra parfaite et, parce qu'on se dispense volontiers d'examiner les raisons contraires, la preuve paraît évidente. Écoutons Jean-François Foppens, interprétant le mot *Casaecongildunus* : « Lisez, dit-il, *Casae-conquidunense*, en français *Conques*. C'était un monastère luxembourgeois, situé entre Bouillon et Chiny. Dans les âges postérieurs il dégénéra en un simple prieuré (1) ». Inutile de dire que ce prieuré n'est pas moins fantastique que celui de Cugnion, dont nous nous occuperons bientôt.

Foppens n'est pas l'auteur de cette interprétation ; car on la retrouve dans un de ses manuscrits dont les éléments, dit-il, sont tirés de divers auteurs qu'il fait connaître et, en outre, des archives d'Orval. Or, ces divers auteurs ne parlent pas de Conques. Ce serait donc dans les archives ou plutôt dans l'abbaye d'Orval qu'il a fait cette découverte.

Citons le manuscrit :

L'abbé de Bentzeradt « envoya, l'an 1694, dix ou douze de ses religieux dans la solitude de Conques, sous la conduite

---

(1) MIRAET et FOPPENS, *Oper. diplom.*, t. III, p. 2.

d'un supérieur. Tous étaient révocables à son gré. Il y avait là jadis un monastère célèbre, nommé *Casa congelunum* ou *congidunum*, fondé par le roi Sigebert, vers 645, et gouverné par saint Remacle, premier abbé (1). » Voilà donc Cugnon frustré par Conques de l'honneur d'avoir abrité le premier monastère fondé dans les Ardennes.

Pourquoi? On ne peut, ce semble, en donner qu'une raison : Conques appartenait à l'abbaye d'Orval. C'était une solitude aimée, à tel point que dom Bentzeradt voulut en faire une succursale de son monastère. Est-ce lui qui inventa cette erreur historique? Non assurément. Mais il avait plus de piété et de zèle que d'érudition (2), et c'est de son temps qu'on a rapproché le mot Conques du mot latin déjà cité. L'idée d'un saint, vivant et priant dans cette belle solitude, ne pouvait manquer d'avoir des charmes pour le pieux abbé et pour ses moines. Pas un peut-être ne songea à consulter les archives, où l'on aurait vu que l'ancienne dénomination était *Concha* ou *Conchae*, *Cunchae* ou *Conches*, mais nullement *Congidunus* avec ses variantes. On admit l'erreur sans la discuter.

Un siècle après la fondation d'une succursale à Conques, l'abbaye d'Orval n'était plus qu'un immense monceau de ruines calcinées. Les religieux, avant de se disperser définitivement, s'étaient retirés dans leur refuge de Luxembourg. C'est de là que le dernier abbé, dom Gabriel Siegnitz, écrivait ce qui suit, en l'année 1794, juste un siècle après la

---

(1) Bibliothèque royale de Bruxelles, fonds VAN NULLEM, n° 440; in-4°, intitulé : *Abrégé historique de la fondation de l'abbaye d'Orval*.

(2) « Pius et zelosus, sed non satis edoctus. » Ms. du dernier abbé d'Orval, *Biblioth. de l'Institut. archéol. de la prov. de Luxembourg*, art. BENTZERADT.



fondation de Conques. Inutile de traduire, puisque c'est comme la répétition de ce que nous avons cité de Foppens :

« Anno 1794, misit (abbas de Bentzeradt) aliquot religiosos et conversos in solitudinem de Conques, quae distat quatuor leucis ab Aureavalle, et in qua olim sanctus Remaculus stabulensis et malmundariensis abbas, aedificaverat monasterium a Segeberto rege, circa annum Christi 645 fundatum, quod vocabatur *Conchodunum* vel *Casagondinense*. Ab illo anno 1694 locus ille fuit semper habitatus per aliquot religiosos... et abbas Stephanus Henrion .. aedificavit ecclesiam in dicto Conques (1715) (1). »

Comme on le voit, l'erreur n'était pas encore dissipée au moment de la destruction de l'abbaye d'Orval. Mais que vaut un témoignage qui n'est fondé que sur une certaine homonymie et le sentiment? Bien peu de chose et, dans le cas présent, rien. *Quod gratis asseritur, gratis negatur.*

## VII.

### QUE PENSER D'UN PRIEURÉ A CUGNON ?

Depuis deux à trois siècles, on parle d'un prieuré de Cugnon et on se le figure comme une dégénérescence de l'ancien monastère. Examinons si c'est à tort ou à raison.

Certes il n'y aurait qu'à s'incliner, s'il fallait s'en tenir uniquement à la haute autorité des savants historiens qui ont affirmé ce fait : Bollandus, Henschenius, Mabillon. Ces trois noms nous dispensent d'en citer d'autres. Mais, quelle que

---

(1) Ms. déjà cité.

soit l'autorité des personnes, elle succombe nécessairement en présence de l'autorité contraire appuyée sur des faits.

Posons d'abord bien nettement la question. Il ne s'agit pas de savoir si un prieuré a existé à Cugnon, il y a six ou dix siècles. Cette question ne peut être que la conséquence de celle qu'il faut ici discuter ; car pour ces temps lointains les documents font défaut. Or, notre question, la voici : depuis trois siècles, y a-t-il eu un prieuré à Cugnon ? Oui, répondent les trois historiens déjà nommés et après eux beaucoup d'autres.

J'ignore où ils ont trouvé cette affirmation, Ils ne l'ont certainement pas inventée, mais enfin ils l'ont admise et, grâce à leur réputation si bien méritée d'ailleurs, ils ont fait passer une erreur pour la vérité. Citons quelques passages de ces trois auteurs :

« Avant les monastères de Stavelot et de Malmédy, saint Remacle fonda celui de Cugnon... lequel dans les âges suivants devint un prieuré. » Ces paroles sont d'Hensehenius, dans la vie de saint Sigebert (1).

On voit encore, ajoute dom Mabillon, entre Bouillon et Chiny, villes situées sur la Semois, au village de Cugnon, une celle ou prieuré (2) ».

Quant au père Bollandus, il confond sans doute Cugnon avec Chiny. Il y avait à Chiny un prieuré qui appartenait au collège des jésuites de Luxembourg.

Voici comme il s'exprime dans la vie de saint Adelin :

« L'antique prieuré de Cugnon qui appartient au collège

---

(1) *Acta sanct.*, t. I febr., p. 255.

(2) *Annal*, t. I, p. 405.

de la compagnie de Jésus à Luxembourg, paraît être un reste de *Casacongildinum* (1). »

Si ces auteurs avaient possédé les renseignements que voici, ils se seraient bien gardés d'émettre de pareilles propositions.

Du compte rendu de la visite canonique faite à Cugnion, le 14 juin 1570, il résulte évidemment qu'il n'y avait pas apparence d'un prieuré. Ce village formait une toute petite paroisse de cent communicants. Le curé se nommait Gaspar Jenel et le collateur était le comte de Rochefort. Ce seigneur percevait toutes les dîmes et n'en donnait au curé qu'un muid de seigle, avec cinq setiers d'avoine, mesure d'Ivoix. Six journaux de mauvaises terres appartenaient à la cure, plus des prairies rapportant huit voitures de foin. L'église avait deux autels, deux calices et un revenu de sept sous.

Voilà les seules choses mentionnées. Elles excluent la possibilité d'un prieuré, lequel, du reste, s'il eût existé, aurait été longuement signalé dans ce compte rendu, comme ceux de Longlier, de Chiny, de Muno, de Suxy, etc. (2).

Le plus ancien registre aux œuvres de loi de la justice de Cugnion remonte à la même époque. Dans les actes de ce siècle et du suivant apparaît également l'évidente impossibilité d'un prieuré, puisque cette masse de contracts qui, pendant deux siècles, ont touché nécessairement à toutes les

---

(1) *Act. ss.*, t. I febr., p. 576.

(2) HEYDINGER, *Archidiaconat. tituli S. Agathæ in Longuiono descriptio*. Trevir., 1884, p. 185.

propriétés foncières, ne font pas la moindre mention de celles qu'aurait possédées le prieuré (1).

Concluons qu'il n'y a pas eu de prieuré à Cugnon depuis trois siècles, et rappelons que personne n'en a signalé la moindre trace dans les siècles antérieurs.

Il est à croire que l'inventeur ignoré du prétendu prieuré de Cugnon n'a eu pour but que de donner une explication plausible de la destinée du monastère fondé jadis en ce lieu. Par là il échappait à la nécessité de faire des recherches ou de prononcer l'odieux mot : *nescio*.

Concluons finalement que si à défaut du monastère, les grottes de saint Remacle nous restent, il importe d'y faire le petit travail qu'elles réclament, afin que la postérité ne nous accuse pas d'avoir assisté, impassibles et indifférents, à la ruine d'un des monuments les plus remarquables de la Belgique. Les grottes de Cugnon sont, en effet, la toute première œuvre exécutée dans nos Ardennes par l'un des plus puissants éléments de civilisation : les monastères.

---

(1) Archives prov. à Arlon. Voici les noms, trouvés dans ces archives, de quelques anciens curés de Muno : Jean Colin de Nassogne, 1586 ; Louis Ponsart, 1604 ; François Huberti, 1681 ; Jean Henon, 1688. Noms de quelques vateurs : Jean Ponsart, 1571 ; Richier Janjan, 1585 ; Jean Ponsart, 1586 ; Robert Lambin, 1657 ; Jean Henon, 1669-1694.

# COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

## RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

### SÉANCES

des 6, 13, 20, 27 et 30 novembre; des 4, 11, 18,  
24 et 31 décembre 1886.

### PEINTURE ET SCULPTURE.

La Commission a approuvé les dessins de deux verrières à exécuter par M. Dobbelaere pour l'église de Saint-Vaast, à Menin (Flandre occidentale).

Eglise  
de Saint-Vaast.  
Verrières.

— Des délégués ont examiné, dans l'atelier de M. Goselin, le retable appartenant à l'église de Ham-sur-Heure (Hainaut) et dont la restauration a été confiée à cet artiste.

Eglise  
de Ham-sur-  
Heure.  
Retable.

Ils ont constaté la parfaite concordance de cette restauration avec les données de l'état ancien, dont les traces ont pu être retrouvées sous les couches accumulées d'une couleur grossière, dont les empâtements alourdissaient en outre les délicatesses du travail de la sculpture.

La restitution des dais qui surmontent les compositions a été effectuée avec succès et le vide de la partie supérieure de la composition centrale, *l'Adoration des Bergers*, a été comblé par l'introduction d'un dais semblable à ceux des compartiments latéraux. Il avait été question de placer l'étoile conductrice des Mages et quelques nuages pour remplir l'espace entre ce dais et le groupe central qui représente *l'Adoration des Bergers*. Après un nouvel examen, les délégués pensent qu'il sera préférable de ne pas introduire dans le retable ces éléments nouveaux et qu'il vaudra mieux se borner à descendre le dais de façon à le relier convenablement aux groupes d'arrière-plan de la composition. Les délégués ont également recommandé à l'artiste d'éviter tout repeint, en conservant scrupuleusement tout ce qui reste de la peinture primitive. En dehors de ces recommandations, les délégués ne peuvent que louer la conscience apportée par M. Gosselin à son travail.

Eglise  
d'Hombeek.  
Décoration

— Des délégués ont examiné, à la date du 22 décembre 1886, la décoration du chœur de l'église d'Hombeek (Anvers). Ils ont constaté que ce travail a été exécuté d'une façon complètement satisfaisante; les figures du Christ et des apôtres sont d'une exécution large et virile et d'un excellent effet décoratif.

La partie ornementale est bien comprise et sa tonalité, comme ses dispositions, fait valoir la peinture des sujets.

En résumé, et sauf quelques colorations dures dans les colonnes de l'arc triomphal, l'ensemble de la décoration, ainsi que le maître-autel en pierre blanche, œuvre de MM. De Boeck et Van Wint, peuvent être entièrement approuvés.

## CONSTRUCTIONS CIVILES.

Le Collège a émis des avis favorables sur :

1° Le projet relatif à l'agrandissement de la chapelle de l'hôpital de Saint-Jean-Baptiste, à Boom (Anvers); architecte : M. Drossaert;

Hôpital de  
St-Jean-Baptiste,  
à Boom

2° Le devis, au montant de fr. 1,256-64, des travaux préliminaires de débadigeonnage à effectuer aux façades de l'hôtel de ville de Grammont (Flandre orientale), en vue de l'étude sérieuse d'un projet de restauration et de l'établissement d'un devis exact des travaux à exécuter pour restituer à l'édifice sa valeur artistique; architecte : M. Heleputte;

Hôtel de ville  
de Grammont.

3° Le projet relatif à la construction d'une nouvelle chambre mortuaire dans les dépendances de l'hospice civil de Tongres (Limbourg), ainsi que les travaux de restauration de la salle destinée aux maladies épidémiques. Il conviendra toutefois, en présence des observations de M. l'architecte provincial, que cette affaire soit déferée à l'examen du Conseil supérieur d'hygiène publique.

Hospice civil  
de Tongres.

## ÉDIFICES RELIGIEUX.

### PRESBYTÈRES.

Ont été approuvés :

1° Le projet relatif à la construction d'un presbytère à Moulin-du-Ruy, commune de La Gleyze (Liège); architecte : M. Nicolas;

Appropriation  
et construction  
de presbytères.

2° Le projet dressé par M. l'architecte Verhas pour la construction d'un presbytère à Barvaux (Luxembourg);

3<sup>e</sup> Le projet relatif à la restauration et à la consolidation du presbytère de Wever sous Attenrode-Wever (Brabant).

Eu égard au peu d'importance et à la diversité des travaux, on ne voit pas d'inconvénient à ce qu'on en autorise l'exécution par voie de régie;

4<sup>e</sup> Le projet relatif à la restauration et à l'amélioration du presbytère de Bar-le-Duc (Anvers).

### EGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

Il a été émis des avis favorables sur :

Temple  
protestant  
à Rongy.

1<sup>o</sup> Le projet relatif à la construction d'un temple protestant à Rongy (Hainaut); architecte : M. Cordonnier;

Eglise  
de Sommerain.

2<sup>o</sup> Le projet dressé par M. l'architecte Adam pour la construction d'une église à Sommerain, commune de Mont (Luxembourg);

Eglise  
de Robelmont.

3<sup>o</sup> L'avant-projet relatif à la reconstruction partielle de l'église de Robelmont (Luxembourg); architecte : M. Van de Wyngaert;

Eglise du  
Saint-Sépulchre,  
à Nivelles.

4<sup>o</sup> Le projet relatif à la construction d'une nouvelle église pour la paroisse du Saint-Sépulchre, à Nivelles (Brabant); architecte : M. Licot;

Eglise de Sichein.

5<sup>o</sup> La proposition du conseil de la fabrique de l'église de Sichein (Brabant) tendante à obtenir l'autorisation de placer des paratonnerres sur l'église et le presbytère de cette localité.

Vu l'utilité incontestable de cette mesure, on ne voit pas d'inconvénient à ce que le collège précité soit autorisé à prélever sur les fonds alloués par l'État pour la restauration générale de l'église les frais de placement des paratonnerres,



montant à fr. 578-50, sous réserve que la fabrique ne se prévaudra pas de ce prélèvement pour ne pas faire exécuter tous les travaux repris au devis approuvé de la restauration générale ;

6° Le projet relatif à l'érection d'un calvaire contre le mur du portail latéral Sud de l'église de Saint-Léonard, à Léau (Brabant); architecte : M. Van Assche ;

Eglise de Saint-Léonard à Léau.

7° La proposition du conseil de fabrique de l'église de Dadizeele (Flandre occidentale) tendante à obtenir l'autorisation de céder de gré à gré aux églises de Schuyffers-Kapelle (Flandre occidentale) et de Wulpen (même province) la chaire de vérité, deux confessionnaux et un banc de communion hors d'usage.

Eglise de Dadizeele.

Cette cession aura pour résultat d'assurer, par le fait de leur placement dans des édifices publics, la conservation de meubles qui ne paraissent pas dénués d'un certain mérite artistique ;

8° Le projet relatif au placement de deux nouvelles cloches dans la tour de l'église de Westvleteren (Flandre occidentale);

Eglise de Westvleteren.

9° Le projet relatif au placement de cloches dans la tour de l'église de Calfort sous Puers (Anvers);

Eglise de Calfort.

10° Les dessins de divers objets d'ameublement destinés aux églises de :

Ameublement de diverses églises.

Oudenbourg (Flandre occidentale) : maître-autel, autel latéral, chaire de vérité ;

Eerneghem (Flandre occidentale) : agrandissement du jubé et exécution d'un buffet d'orgues ;

Nederheim (Limbourg) : chaire de vérité ;

Zonnebeke (Flandre occidentale) : placement de l'orgue provenant de l'église de Saint-Michel, à Roulers ;

Wion-le-Mont (Brabant) : placement d'un orgue ;

Laloux-Fraudeux, commune de Montgauthier (Namur) : maître-autel ;

Saint-Jean-lez-Ypres (Flandre occidentale) : balustrade du jubé ;

Eben sous Eben-Emael (Limbourg) : placement d'un orgue.

### TRAVAUX DE RESTAURATION.

La Commission a approuvé :

Eglise  
de Schuieren.

1° Le projet relatif à la restauration de l'église de Schuieren (Limbourg) ; architecte : M. Martens, et vu la nature spéciale des travaux projetés, ceux-ci pourront être effectués par voie de régie ;

Eglise  
de Saint-Pierre,  
à Louvain.

2° Le projet concernant la démolition des sacristies de l'église primaire de Saint-Pierre, à Louvain (Brabant) ;

Eglise  
du S.-D.-du-Lac,  
à Tirlemont.

3° Le projet relatif à la restauration des étages supérieurs de la tour de l'église de Notre-Dame-du-Lac, à Tirlemont (Brabant), et dont le projet général, dressé par M. l'architecte Gérard, a reçu le visa de la Commission le 5 juin 1870. Quant au mode d'exécution, on pourra autoriser la fabrique à procéder à une adjudication des travaux sur bordereau de prix, conformément au tableau annexé au cahier des charges ;

Eglise de Gesves.

4° Le devis estimatif des ouvrages de réparation à effectuer à l'église de Gesves (Namur) ; les travaux pourront être exécutés par voie de régie ;

Eglise  
et presbytère  
d'Hoogstraeten.

5° Le devis estimatif dressé par M. l'architecte Taeymans, des travaux de réparation à effectuer à l'église et au presbytère d'Hoogstraeten (Anvers) ;

6° L'exécution par voie de régie des travaux de restauration à exécuter à la tour de l'église d'Adinkerke; architecte : M. Vinck; Eglise d'Adinkerke.

7° Le devis estimatif des travaux supplémentaires exécutés pour la restauration de l'église de Notre-Dame de Pamele, à Audenaerde (Flandre orientale); architecte : M. A. Van Assche; Eglise de Notre-Dame de Pamele, à Audenaerde.

8° Les dessins des balustrades des galeries de l'église de Saint-Médard, à Wervicq (Flandre occidentale). Eglise de Saint-Médard, à Wervicq.

— Ont été approuvés les comptes des travaux de restauration exécutés aux églises de : Approbation de comptes.

Notre-Dame, à Tongres (Limbourg), exercice 1884;

Saint-Quentin, à Hasselt (Limbourg), exercice 1885;

Saint-Bavon, à Gand : restauration complète de la tourelle Nord-Est et construction de flèches sur trois des tourelles du transept;

Saint-Hermès, à Renaix (Flandre orientale), exercices 1885, 1884 et 1885;

Sont approuvés également, les devis relatifs aux travaux exécutés ou à exécuter pour l'achèvement de la restauration de l'édifice ;

Saint-Sulpice, à Diest (Brabant), 4<sup>e</sup> trimestre de l'exercice 1885.

— Des délégués ont procédé, le 2 novembre 1886, à l'inspection des travaux en cours d'exécution pour la restauration de l'église de Saint-Sulpice, à Diest. Eglise de Saint-Sulpice, à Diest.

Les travaux exécutés depuis la dernière inspection de la Commission (26 juin 1879) comprennent la restauration de :

1° La chapelle au côté Sud du chœur;

2 La façade du bras Nord du transept ;

5° Une partie du porche du bras Sud du transept ;

Les délégués ont constaté que ces travaux ont suivi une marche régulière.

Ils ont néanmoins cru devoir appeler l'attention de l'architecte dirigeant sur quelques points de détail où l'exécution de la main-d'œuvre n'avait pas atteint toute la perfection désirable.

Pour le soubassement du porche inachevé du bras Sud du transept, on a employé la pierre de Gobertange ; au point de vue de la solidité, le choix de cette pierre est sans doute justifié, mais au point de vue de l'aspect, sa tonalité blanche constitue une disparate des plus sensibles avec la partie supérieure du porche, exécutée en pierre ferrugineuse, et qui paraît, dès lors, comme suspendue dans le vide. L'architecte a reconnu cette critique comme très fondée et compte reprendre ce travail en substituant la pierre de Schaffen à la pierre de Gobertange.

Il serait désirable d'exécuter, à l'avenir, en même temps que les travaux du gros-œuvre, la sculpture de détails, clochetons, culs-de-lampe, etc., ce qui n'a pas été fait à la chapelle au Sud du chœur. En exécutant tous ces travaux simultanément, on diminuerait les frais accessoires, tels qu'échafaudages, etc.

Les délégués avaient, en outre, à examiner la question de l'établissement des porches latéraux aux bras Sud et Nord du transept. Ils sont d'avis que la construction de ces porches s'impose non seulement comme complément architectonique, mais qu'elle présente, en outre, un caractère d'utilité incontestable, en protégeant contre les

intempéries de l'air et des saisons les entrées latérales de l'église.

Quant aux matériaux qui devront entrer dans la construction de ces édicules, les délégués sont d'avis qu'il convient d'employer, au lieu de la pierre de Gobertange, que proposait l'architecte chargé de la restauration, le granit rose de Taubüsch (granit de la Sûre), dont on se sert du reste pour les travaux d'ornementation de l'église de Saint-Sulpice. Cette pierre offre une résistance suffisante et sa couleur s'harmonisera avec le ton dominant de l'édifice. Il ne peut être question de la pierre brune de Schaffen, qui n'offre pas de garanties suffisantes de solidité pour le travail délicat dont il s'agit.

Se ralliant aux observations de M. le curé-doyen de Saint-Sulpice, les délégués pensent, en outre, qu'il serait convenable de clôturer par une grille l'entrée du portail sur la tour pour l'isoler de la voie publique et en interdire l'accès aux enfants qui s'y livrent à leurs jeux sans souci de troubler les offices.

Les délégués croient devoir rappeler que l'inspection de 1879 a fait découvrir dans les magasins de l'église une croix triomphale, accompagnée des figures de la Vierge et de Saint-Jean et portant le millésime de 1660. Elle est dans un état de conservation des plus satisfaisants ; il n'y manque que quelques ornements aux branches.

Le rapport précité exprimait le vœu de voir replacer cette croix sur une poutre à l'entrée du chœur. Néanmoins, jusqu'à ce jour aucune suite n'a été donnée à ce projet. Il conviendra d'engager le conseil de fabrique à prendre les mesures nécessaires pour replacer cette œuvre d'art à l'endroit qu'elle

a occupé antérieurement, l'édifice ne pouvant que gagner à recevoir ce complément de décoration.

*Le Secrétaire Général,*

J. ROUSSEAU.

Vu en conformité de l'article 25 du règlement.

*Le Président,*

WELLENS.

---

## TABLE DES MATIÈRES.

---

	Pages
Liste des membres effectifs et des correspondants de la Commission royale des monuments en 1886 . . . . .	5
Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de janvier et de février 1886. . . . .	11
Les successeurs immédiats des Van Eyck. — Observations sur quelques tableaux du xv <sup>e</sup> siècle, par M. EDGAR BAES . . . . .	21
La chapelle de la Bienheureuse Marguerite dite Marguerite la Fièrè, à Louvain, par M. ED. VAN EVEN. . . . .	76
Découverte de deux tableaux du xvi <sup>e</sup> siècle de Lambert Lombard, par M. JOS. GIELEN . . . . .	115
Anciens chemins et monuments dans les Hautes Fagnes. — 2 <sup>e</sup> article ( <i>suite et fin</i> ), par M. H. SCHUERMANS . . . . .	121
Notice archéologique et historique relative à Thy-le-Baud'huin, à Castillon, à Vodelée et à Jamiolle, par MM. A. CELS et L. DE PAUW. ( <i>A continuer</i> ) . . . . .	225
Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de mars et d'avril 1886 . . . . .	258
Jean van der Moere, enlumineur, par M. J. DESTRÉE. . . . .	277
Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de mai et de juin 1886. . . . .	297
Ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics et Ministère de la guerre. — Musée royal d'antiquités et d'armures. — Nomination d'un conservateur adjoint . . . . .	309
Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de juillet et d'août 1886 . . . . .	311
La chasuble, l'étole et le manipule, dits de Saint-Bernard, conservés en l'église de Saint-Donat, à Arlon, par M. VICTOR M.-G. DENDAL . . . . .	326
Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de septembre et d'octobre 1886. . . . .	341

	Pages.
Des grottes de saint Remacle et d'un monastère fondé, vers l'an 645, par Sigebert II, roi d'Austrasie, à Cugnion-sur-Semois, province de Luxembourg. — Notice archéologique, par le père H. GOFFINET . . . . .	354
Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de novembre et de décembre 1886.	379

PLANCHES.

	Pages.
Portrait de l'historien Chapeauville . . . . .	116 ✓
Croquis d'une carte topographique des environs de Spa (pl. V).	128 ✓
La chapelle Fischbach (pl. VI). . . . .	147 ✓
Le hêtre Vinbiette (pl. VII) . . . . .	192 ✓
Trace des Hautes Fagnes (pl. VIII) . . . . .	217 ✓
Carte topographique de Thy-le-Baud'hain et des environs (pl. I).	256 —
Objets trouvés dans les ruines de la villa de Thy-le-Baud'hain (pl. II, III, IV, V) . . . . .	256 ✓
Un moine taillant sa plume (pl. I) . . . . .	288
Saint Augustin (pl. II) . . . . .	295
La chasuble et le manipule de saint Bernard . . . . .	351











GETTY CENTER LINRARY



3 3125 00666 0878

